ÉTATS FINANCIERS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1989-1990

Volume publié sous l'autorité du ministre des Finances

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

91-06917/

ISSN 0706-2869
ISBN 2-550-21028-X
Dépôt légal — 1er trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

Il me fait plaisir de présenter cette publication groupant les états financiers des entreprises du gouvernement du Québec.

Même si les états financiers de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour faciliter l'examen et l'analyse de leur situation financière et de leurs résultats d'opération.

Le ministre des Finances,
Gérard D. Levesque

Québec, février 1991

TABLE DES MATIÈRES

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche	Industrie, Commerce et Technologie	1990-03-31	7
Bibliothèque nationale du Québec	Affaires culturelles	1990-03-31	17
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	1989-12-31	22
Centre de recherche industrielle du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1990-03-31	34
Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur	Enseignement supérieur et Science	1990-03-31	41
Centre québécois de valorisation de la biomasse	Enseignement supérieur et Science	1990-03-31	46
Centre québécois pour l'informatisation de la production	Enseignement supérieur et Science	1990-03-31	52
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique	1989-12-31	56
Commission d'appel en matière de lésions professionnelles	Justice	1990-03-31	91
Commission de la construction du Québec	Travail	1989-12-31	95
Commission de la santé et de la sécurité du travail	Travail	1989-12-31	122
Commission de reconnaissance des Associations d'artistes	Affaires culturelles	1990-03-31	140
Commission des normes du travail	Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	1990-03-31	143
Commission des services juridiques	Justice	1990-03-31	148
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	1990-03-31	159
Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain	Santé et Services sociaux	1990-03-31	170
Curateur public (Le)	Justice	1989-12-31	178
Fondation de la faune du Québec	Loisir, Chasse et Pêche	1990-03-31	190
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	1990-03-31	197
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1990-03-31	200
Fonds de la recherche en santé du Québec	Santé et Services sociaux	1990-03-31	205
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Justice	1990-03-31	210
Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	Enseignement supérieur et Science	1990-05-31	213
Hydro-Québec	Énergie et Ressources	1989-12-31	218
Institut de recherche et d'information sur la rémunération	Travail	1990-03-31	235

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Tourisme	1989-06-30	238
Institut québécois de recherche sur la culture	Affaires culturelles	1990-03-31	244
Institut québécois du cinéma	Affaires culturelles	1990-03-31	251
Loto-Québec	Finances	1990-03-31	255
Musée d'Art contemporain de Montréal	Affaires culturelles	1990-03-31	261
Musée de la Civilisation	Affaires culturelles	1990-03-31	268
Musée du Québec	Affaires culturelles	1990-03-31	274
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	1990-06-30	280
Office des autoroutes du Québec	Transports	1990-03-31	283
Office du crédit agricole du Québec			
Financement agricole	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1990-03-31	287
Financement forestier	Énergie et Ressources	1990-03-31	292
Parc technologique du Québec Métropolitain	Industrie, Commerce et Technologie	1990-03-31	297
Radio-Québec	Communications	1990-03-31	304
Régie de l'assurance automobile du Québec	Transports	1989-12-31	315
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	Finances	1989-12-31	323
Régie de l'assurance-maladie du Québec	Santé et Services sociaux	1990-03-31	329
Régie des assurances agricoles du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1990-03-31	334
Régie des installations olympiques	Tourisme	1989-10-31	342
Régie des rentes du Québec	Main-d'oeuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	1990-03-31	352
Sidbec	Industrie, Commerce et Technologie	1989-12-31	359
Société d'aménagement de l'Outaouais	Affaires municipales	1990-03-31	372
Société de développement de la Baie James	Affaires municipales	1990-03-31	381
Société de développement des coopératives	Industrie, Commerce et Technologie	1990-03-31	388
Société de développement industriel du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1990-03-31	397
Société de la Maison des sciences et des techniques	Enseignement supérieur et Science	1990-03-31	413

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société de la Place des Arts de Montréal	Affaires culturelles	1989-08-31	415
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec - REXFOR	Énergie et Ressources	1990-03-31	425
Société des alcools du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1990-03-31	435
Société des établissements de plein air du Québec	Loisir, Chasse et Pêche	1990-05-31	441
Société des Traversiers du Québec	Transports	1990-03-31	451
Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec - SEREQ	Affaires internationales	1990-01-31	459
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales	1989-12-31	464
Société d'Investissement Jeunesse	Conseil exécutif	1990-03-31	477
Société du Grand Théâtre de Québec	Affaires culturelles	1989-08-31	482
Société du Palais des congrès de Montréal	Tourisme	1990-03-31	491
Société du parc industriel du Centre du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1990-03-31	499
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	Industrie, Commerce et Technologie	1990-03-31	507
Société du port ferroviaire de Baie-Comeau - Hauterive	Transports	1989-12-31	513
Société générale de financement du Québec	Industrie, Commerce et Technologie	1989-12-31	516
Société générale des industries culturelles - SOGIC	Affaires culturelles	1990-03-31	525
Société immobilière du Québec	Approvisionnements et Services	1990-03-31	536
Société nationale de l'amiante	Énergie et Ressources	1990-03-31	547
Société québécoise d'assainissement des eaux	Environnement	1990-03-31	559
Société québécoise des transports	Transports	1989-12-31	570
Société québécoise d'exploration minière - SOQUEM	Énergie et Ressources	1990-03-31	575
Société québécoise d'information juridique - SOQUIJ	Justice	1990-03-31	584
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires - SOQUIA	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1990-03-31	590
Société québécoise d'initiatives pétrolières - SOQUIP	Énergie et Ressources	1990-03-31	599

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE
L.R.Q., c. A-7.1

FONDS DES OPÉRATIONS
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Traitements	661 670 $	621 505 $
Communications	65 017	79 550
Services	141 371	123 291
Autres	221 898	180 103
	1 089 956	1 004 449
REVENUS		
Intérêts sur dépôts et autres revenus	51 171	18 762
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 038 785	985 687
SUBVENTION DE GESTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	999 000	990 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION AVANT POSTE SUIVANT	39 785	(4 313)
Annulation d'une provision pour taxe d'affaires d'un exercice antérieur		15 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	39 785	(19 313)
EXCÉDENT AU DÉBUT	98 543	79 230
EXCÉDENT À LA FIN	58 758 $	98 543 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES OPÉRATIONS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention	(39 785)$	19 313 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	9 577	21 909
Perte sur aliénations d'immobilisations	581	
	(19 627)	41 222
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(256 687)	632 795
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(276 314)	674 017
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(17 584)	
Produit d'aliénations d'immobilisations	700	8 377
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'investissement	(16 884)	8 377
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(293 198)	682 394
ENCAISSE (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) AU DÉBUT	483 537	(198 857)
ENCAISSE A LA FIN	190 339 $	483 537 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES OPÉRATIONS

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	190 339 $	483 537 $
Débiteurs et intérêts courus	5 103	4 916
Frais payés d'avance	7 951	15 603
	203 393	504 056
IMMOBILISATIONS (note 3)	52 369	55 643
	255 762 $	559 699 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	140 469 $	50 011 $
DÛ au fonds des subsides	56 535	411 145
	197 004	461 156
EXCÉDENT	58 758	98 543
	255 762 $	559 699 $

ENGAGEMENTS (note 6)

Pour le Conseil d'administration,

Roger A. Blais
Claude Richard

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES SUBSIDES

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS		
Redevances gagnées sur l'aide financière aux promoteurs		
Redevances encaissées	774 247 $	363 192 $
Moins remise sur l'aide versée:		
en acompte sur le capital de l'aide versée	492 357	238 050
en règlement des intérêts	281 890	125 142
Intérêts sur prêts avec redevances -- projets commercialisés	743 726	686 391
	743 726	686 391
Intérêts		
Sur dépôts	1 479 025	979 426
Sur prêts temporaires aux promoteurs	1 500	8 708
	1 480 525	988 134
	2 224 251	1 674 525
DÉPENSES		
Radiation d'aide financière aux promoteurs	3 286 508	1 849 233
Radiation de prêts temporaires aux promoteurs	113 502	
Radiation d'intérêts courus	116 820	
	3 516 830	1 849 233
Moins: recouvrement sur prêts radiés	35 672	16 222
	3 481 158	1 833 011
Autres	36 924	12 138
	3 518 082	1 845 149
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 293 831	170 624
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 851 652	2 022 276
EXCÉDENT À LA FIN	557 821 $	1 851 652 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES SUBSIDES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 293 831)$	(170 624)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Intérêts capitalisés	(424 050)	(406 243)
Radiation d'aide financière aux promoteurs	3 286 508	1 849 233
	1 568 627	1 272 366
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	311 450	(537 034)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 880 077	735 332
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités provenant des activités de financement		
Avances du gouvernement du Québec		4 000 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aide financière versée aux promoteurs	(3 294 655)	(4 389 704)
Aide financière remboursée par les promoteurs	492 357	238 050
Liquidités utilisées par les activités d'investissement	(2 802 298)	(4 651 654)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(922 221)	83 678
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	12 270 009	12 186 331
LIQUIDITÉS À LA FIN	11 347 788 $	12 270 009 $

Les liquidités comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

FONDS DES SUBSIDES

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	1 642 598 $	5 409 729 $
Dépôts à terme -- au coût (note 7)	9 705 190	6 860 280
Débiteurs et intérêts courus	399 973	424 800
Prêts temporaires aux promoteurs	164 586	96 599
Dû par le fonds des opérations	56 535	411 145
	11 968 882	13 202 553
Aide financière aux promoteurs (note 4)	18 588 939	18 649 099
	30 557 821 $	31 851 652 $
PASSIF		
Avances du gouvernement du Québec (note 5)	30 000 000 $	30 000 000 $
EXCÉDENT	557 821	1 851 652
	30 557 821 $	31 851 652 $

ENGAGEMENTS (note 6)

ÉVENTUALITÉS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Roger A. Blais
Claude Richard

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
FONDS DES OPÉRATIONS
DÉTAIL DES DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
TRAITEMENTS		
Traitements et avantages sociaux	556 265 $	534 369 $
Prêts de services	105 405	87 136
	661 670	621 505 $
COMMUNICATIONS		
Déplacements et représentation	31 095 $	31 027 $
Postes-messageries	6 390	8 161
Téléphone	9 658	16 602
Publicité	17 874	23 760
	65 017 $	79 550 $
SERVICES		
Honoraires professionnels		
Analyse de projets	75 072 $	44 034 $
Gestion et administration	22 014	15 918
Contentieux		6 058
	97 086	66 010
Promotion et expositions	37 137	54 444
Frais d'assemblées du Conseil d'administration	7 148	2 837
	141 371 $	123 291 $
AUTRES		
Loyer et aménagements	88 676 $	88 098 $
Location d'équipement	7 225	5 896
Entretien	5 919	6 275
Fournitures de bureau	17 922	10 470
Intérêts et frais bancaire	56 849	28 918
Taxes d'affaires	17 878	17 393
Amortissement des immobilisations	19 577	21 909
Autres	7 852	1 144
	221 898 $	180 103 $

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objets

L'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche est une corporation constituée par une loi spéciale. (L.R.Q., chapitre A-7.1). L'Agence a pour objets de promouvoir l'innovation technologique et de contribuer à la mise en valeur des résultats de la recherche dans des applications industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir des retombées économiques au Québec. Elle favorise, à ces fins, la concertation entre les milieux de la recherche et les milieux industriels.

L'Agence peut accorder son aide financière au moyen de subventions, de prets, d'avances avec ou sans intérêts, de garanties ou de participations à des sociétés. Elle peut, en outre, accorder son aide financière suivant tout autre moyen autorisé par le Gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	30 %
Automobile	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %

Aide financière aux promoteurs

L'aide financière offerte aux promoteurs est comptabilisée comme actif au fonds des subsides et couvre les dépenses admissibles déterminées par règlement. Elle ne porte aucun intérêt pour la période de recherche et de développement.

Lorsqu'un projet résulte en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui est commercialisé, l'aide financière est majorée d'un montant égal à l'intérêt composé annuellement au taux variable prévu par règlement et est remboursable au complet à l'Agence par une redevance sur le montant des ventes brutes des biens, des services ou procédés résultant du projet.

Aucune provision pour pertes n'est inscrite pour les projets de recherche et de développement et pour les projets commercialisés même s'il est admis que certains de ces projets ne résulteront pas en un bien ou un service nouveau ou amélioré et qui sera commercialisé et rentabilisé. Cependant, lorsque l'Agence acquiert la certitude qu'une partie d'une aide financière est non récupérable, celle-ci est radiée de l'actif et est présentée aux dépenses du fonds des subsides.

Redevances

Les redevances provenant de l'aide financière aux promoteurs sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent du fonds des opérations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	103 741 $	75 869 $	27 872 $	33 456 $
Matériel informatique	92 364	70 999	21 365	15 923
Améliorations locatives	15 660	12 528	3 132	6 264
	211 765 $	159 396 $	52 369 $	55 643 $

4. Aide financière aux promoteurs

Évolution de l'aide financière aux promoteurs au cours de l'exercice	1990	1989
Solde au début	18 649 099 $	15 440 435 $
Redevances appliquées en acompte sur le capital de l'aide versée	(492 357)	(238 050)
Aide financière versée	3 294 655	4 889 704
Intérêts capitalisés	424 050	406 243
Aide financière radiée	(3 286 508)	(1 849 233)
Solde à la fin	18 588 939 $	18 649 099 $
Le solde se répartit comme suit:		
Projets commercialisés		
Prêts avec redevances	11 148 420 $	11 722 492 $
Subventions avec redevances	61 929	62 187
Participations dans des sociétés	124 000	149 000
	11 334 349	11 933 679
Projets en développement		
Prêts avec redevances	7 254 590	6 715 420
	18 588 939 $	18 649 099 $

5. Avances du gouvernement du Québec

Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables annuellement selon les disponibilités des revenus provenant du fonds des subsides et à la demande du Gouvernement.

6. Engagements

Aide à verser sur des projets approuvés

En sus de l'aide financière versée aux promoteurs au 31 mars 1990, il existe des ententes signées avec les promoteurs totalisant 16 397 357 $ (1989: 11 466 269 $) relativement à de l'aide à verser sur des projets approuvés à cette date par le Conseil d'administration.

AGENCE QUÉBÉCOISE DE VALORISATION INDUSTRIELLE DE LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

6. Engagements (suite)

Bail

L'Agence s'est engagée dans un bail à long terme échéant en octobre 1991 pour des locaux administratifs.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concenant ces locaux administratifs s'élève à 88 676 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	80 997 $
1992	47 248
	128 245 $

7. Éventualités

Au 31 mars 1990, l'Agence garantit des emprunts bancaires et des lettres de crédit au montant de 1 505 771 $ (1989: 1 659 228 $) en faveur de certains promoteurs. Aucune provision pour perte éventuelle n'est inscrite concernant ces garanties bancaires. Un dépôt à terme au montant de 2 000 000 $ est affecté à l'exécution éventuelle de ces garanties. Les montants que l'Agence pourrait débourser concernant ces garanties seront imputés aux résultats du fonds des subsides de l'exercice alors en cours.

À compter du 28 mars 1990, l'Agence n'était plus autorisée à offrir cette forme d'aide.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds des subsides de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche au 31 mars 1990 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent et les états de l'évolution de la situation financière de ces fonds pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 20 juin 1990

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
L.Q., 1988, c. 42

FONDS DES OPÉRATIONS
REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

REVENUS	
Intérêts sur dépôts bancaires	357 740 $
Ventes de biens et services	68 587
Subvention du gouvernement du Québec à l'emploi	25 000
	451 327
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	5 005 009
Loyers	1 600 575
Publications, livres et collections	480 291
Transport et communications	266 252
Services professionnels, administratifs et autres	557 222
Entretien et réparations	105 903
Fournitures et approvisionnements	196 703
Acquisitions d'immobilisations	208 511
Animation et promotion	76 937
Autres	9 093
	8 506 496
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	8 055 169
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	8 385 700
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS AU 31 MARS 1990	330 531 $

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FONDS DES OPÉRATIONS
BILAN
au 31 mars 1990

ACTIF

À COURT TERME	
Encaisse	898 660 $
Débiteurs et intérêts courus	105 663
Frais payés d'avance	23 472
	1 027 795 $

PASSIF

À COURT TERME	
Créditeurs et frais courus	697 264 $
SOLDE DU FONDS	330 531
	1 027 795 $

Pour le Conseil d'administration,

Philippe Sauvageau
André Rousseau

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

FONDS D'IMMOBILISATIONS
SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

Mobilier et équipement reçus à titre gratuit du gouvernement du Québec	1 $
Acquisitions d'immobilisations assumées par le fonds des opérations	208 511
SOLDE DU FONDS AU 31 MARS 1990	208 512 $

BILAN
au 31 mars 1990

ACTIF

Mobilier et agencement	30 853 $
Équipement	160 055
Matériel roulant	17 604
	208 512 $
SOLDE DU FONDS	208 512 $

Pour le Conseil d'administration,

Philippe Sauvageau
André Rousseau

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et fonctions

La Bibliothèque nationale du Québec est une corporation constituée par une loi spéciale (1988, chapitre 42) sanctionnée le 10 novembre 1988 et entrée en vigueur le 1er avril 1989.

La Bibliothèque a pour fonctions de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

La Bibliothèque nationale du Québec est substituée de plein droit à la direction de la Bibliothèque nationale du Québec du ministère des Affaires culturelles et au conservateur en chef dans tout règlement, arrêté en conseil, décret, directive, contrat ou autre document où il est fait mention de cette direction ou de cette fonction.

Les opérations de La Bibliothèque ont débuté le 1er avril 1989.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Bibliothèque ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions et aliénations d'immobilisations sont imputées aux opérations de l'exercice du fonds des opérations. Par contre, les immobilisations sont présentées dans le fonds d'immobilisations et ne sont pas amorties.

Les immobilisations cédées par le gouvernement du Québec lors de la constitution de la Bibliothèque sont comptabilisées à la valeur nominale de 1 $.

Les acquisitions subséquentes sont comptabilisées au coût.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds des opérations.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds d'immobilisations de la Bibliothèque nationale du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds des opérations et l'état du solde du fonds d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Bibliothèque au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 juin 1990

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-2

RÉSULTATS CUMULÉS
de l'année terminée le 31 décembre 1989
(en millions de dollars)

	1989	1988
REVENUS		
REVENUS DE PLACEMENTS		
Intérêts sur obligations	1 820	1 679
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	402	387
Intérêts sur financements hypothécaires	203	188
Revenus d'investissements immobiliers	77	36
Intérêts sur valeurs à court terme -- net	296	211
	2 798	2 501
GAINS ET PERTES À LA VENTE DE PLACEMENTS		
Obligations	208	42
Actions et valeurs convertibles	592	108
Autres placements	(2)	(2)
	798	148
AUTRES REVENUS	1	1
	3 597	2 650
DÉPENSES		
Frais d'administration (note 8)	20	17
Revenu net des déposants	3 577	2 633
Intérêts sur dépôts à vue et à terme -- net	40	18
REVENU NET ATTRIBUÉ AUX DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION	3 537	2 615

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

VARIATIONS DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'année terminée le 31 décembre 1989
(en millions de dollars)

	1989	1988
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'ANNÉE	29 885	27 344
Revenu net des déposants	3 577	2 633
Excédent des retraits des déposants sur leurs dépôts	(121)	(92)
Augmentation de l'actif net de l'année *	3 456	2 541
ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE	33 341	29 885
* Augmentation de l'actif net de l'année		
Placements		
Obligations	800	649
Actions et valeurs convertibles	1 673	820
Financements hypothécaires	165	89
Investissements immobiliers	967	165
Valeurs à court terme	465	862
	4 070	2 585
Autres éléments d'actif et de passif	(614)	(44)
	3 456	2 541

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

BILAN CUMULÉ
au 31 décembre 1989
(en millions de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
PLACEMENTS (notes 3 et 4)		
Obligations	17 076	16 276
Actions et valeurs convertibles (note 5)	10 455	8 782
Financements hypothécaires	1 968	1 803
Investissements immobiliers (note 6)	1 618	651
Valeurs à court terme	2 500	2 035
	33 617	29 547
REVENUS DE PLACEMENTS COURUS ET À RECEVOIR	533	490
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	22	22
	34 172	30 059
PASSIF		
Dépôts sur prêts de titres	626	
Emprunts hypothécaires	125	106
Autres éléments de passif	80	68
	831	174
AVOIR DES DÉPOSANTS (note 7)		
Fonds général	18 823	17 664
Fonds particuliers	14 518	12 221
	33 341	29 885
	34 172	30 059

Pour le Conseil d'administration,

Jean Campeau
Claude Legault

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989
(en millions de dollars)

1. Constitution et activités

La Caisse de dépôt et placement du Québec, corporation au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-2 et modification). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu d'une loi spécifique.

FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général est une caisse commune pouvant recevoir des dépôts à vue et à terme ainsi que des dépôts à participation. Les détenteurs de dépôts à participation se partageaient l'actif net du fonds général au 31 décembre dans les proportions suivantes:

	1989		1988	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Régie des rentes du Québec	17 715 830	75,0	16 983 163	76,0
Régie de l'assurance automobile du Québec	5 870 360	24,9	5 338 735	23,9
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	12 871	0,1	12 871	0,1
Régie des marchés agricoles du Québec	2 315			
	23 601 376	100,0	22 334 769	100,0

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers ont chacun un seul déposant qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les différents fonds particuliers sont:

Fonds 301

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics -- cotisations des employés de niveau syndicable -- administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 302

À l'usage du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics -- cotisations des employés de niveau non syndicable, contributions des employeurs et transferts des régimes supplémentaires de rentes -- administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 303

À l'usage des Régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 304

À l'usage du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Fonds 311

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec-- participants actifs -- administré par la Commission de la construction du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en millions de dollars)

1. Constitution et activités (suite)

Fonds 312

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec--participants retraités -- administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 313

À l'usage du Régime supplémentaire de rentes des employés de l'industrie de la construction du Québec--contributions complémentaires -- administré par la Commission de la construction du Québec.

Fonds 330

À l'usage de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Tous les fonds peuvent souscrire des unités de participation dans des portefeuilles spécialisés qui constituent des caisses communes où sont regroupés des placements d'une même catégorie. Au 31 décembre 1989, deux portefeuilles spécialisés étaient opérationnels, l'un pour les investisements immobiliers et l'autre, depuis le 1er juin 1989, pour les actions internationales. L'avoir net et le revenu net de ces portefeuilles au 31 décembre se partageaient comme suit:

Portefeuille spécialisé d'immeubles

	1989		1988	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Fonds général	803 080	55,2	341 222	55,2
Fonds particulier 301	303 196	20,8	126 718	20,5
Fonds particulier 302	63 784	4,4	26 639	4,3
Fonds particulier 303	1 484	0,1	976	0,2
Fonds particulier 304	1 048	0,1	792	0,1
Fonds particulier 311	107 705	7,4	45 427	7,4
Fonds particulier 312	35 133	2,4	12 028	1,9
Fonds particulier 313	8 955	0,6	2 436	0,4
Fonds particulier 330	130 986	9,0	61 660	10,0
	1 455 371	100,0	617 898	100,0

Portefeuille spécialisé d'actions internationales

	31 décembre 1989		1er juin 1989	
	Nombre d'unités	%	Nombre d'unités	%
Fonds général	1 160 549	56,4	1 007 594	63,0
Fonds particulier 301	442 552	21,5	317 582	19,8
Fonds particulier 302	92 459	4,5	72 771	4,5
Fonds particulier 303	2 172	0,1	1 165	0,1
Fonds particulier 304	1 438	0,1	289	
Fonds particulier 311	114 759	5,5	51 313	3,2
Fonds particulier 312	36 528	1,8	18 462	1,2
Fonds particulier 313	7 683	0,4	2 286	0,1
Fonds particulier 330	200 239	9,7	128 792	8,1
	2 058 379	100,0	1 600 254	100,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en millions de dollars)

2. Conventions comptables

Les états financiers cumulés de la Caisse ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

États financiers cumulés

Les états financiers cumulés de la Caisse comprennent les comptes du fonds général et des fonds particuliers, des portefeuilles spécialisés d'immeubles et d'actions internationales.

Les comptes de chacun de ces fonds et de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers distincts vérifiés par le vérificateur général du Québec.

Placements

Les placements en obligations, les financements hypothécaires, les bâtiments ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés au prix coûtant amorti. Les actions, les valeurs convertibles et les terrains sont comptabilisés au prix coûtant. Les opérations d'achat et de vente de placements entre les différents fonds de la Caisse, interrompues depuis le 30 septembre 1989, sont cependant effectuées au prix du marché. Les placements résiduels détenus au 31 décembre provenant de ces opérations interfonds sont inscrits au bilan cumulé au prix du marché à la date des transactions.

Comptabilisation des opérations

Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées en date de règlement, sauf en ce qui concerne les actions et les valeurs convertibles, comptabilisées en date d'engagement depuis le 1er octobre 1988.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés en date d'inscription au livre des actionnaires.

Intérêts sur valeurs à court terme -- net

Ce poste comprend les intérêts gagnés sur les valeurs à court terme et les frais d'intérêt sur les emprunts.

Immobilisations

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux frais d'administration à l'exception des frais reliés à l'acquisition du matériel téléphonique, informatique et bureautique qui sont capitalisés depuis le 1er janvier 1984 et amortis selon leur durée de vie utile. Les frais d'aménagement des locaux et autres améliorations locatives sont amortis selon la durée du bail.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif à court terme en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les placements à long terme sont convertis aux taux en vigueur aux dates des opérations respectives ou à la contre-valeur fixée par des contrats à terme. Les revenus sont convertis au taux moyen en vigueur durant les exercices.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont acquittés par le biais du fonds général et imputés aux divers fonds au prorata de la valeur de réalisation de l'actif pondéré de chacun.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en millions de dollars)

3. Placements -- valeur de réalisation

	1989	1988
Obligations	17 279	16 249
Actions et valeurs convertibles	13 362	10 430
Financements hypothécaires	1 948	1 773
Investissements immobiliers	1 849	801
Valeurs à court terme	2 500	2 033
	36 938	31 286

4. Placements -- titres étrangers

	1989		1988	
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable	Valeur de réalisation
Obligations	1 774	1 756	1 442	1 431
Actions	2 780	3 018	1 366	1 429
Valeurs à court terme	592	592	388	387
	5 146	5 366	3 196	3 247

La position de change relative aux placements en obligations et en valeurs à court terme, excluant ceux découlant des opérations de prêts de titres, est couverte par des contrats à terme tandis que celle relative aux placements en actions n'est que partiellement couverte depuis le 1er juillet 1989. La valeur nette des contrats à terme à l'échéance s'élevait à 3 282 M$ au 31 décembre 1989 (1988, 1 847 M$).

5. Actions et valeurs convertibles

	1989	1988
Actions et valeurs convertibles détenues directement par les fonds	8 468	8 782
Actions détenues par le biais du portefeuille spécialisé d'actions internationales	1 987	
	10 455	8 782

6. Investissements immobiliers

	1989	1988
Terrains et bâtiments		
Détenus directement par les fonds	2	2
Détenus par le biais du portefeuille spécialisé d'immeubles	796	649
	798	651
Prêt immobilier détenu par le biais du portefeuille spécialisé d'immeubles *	820	
	1 618	651

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en millions de dollars)

6. Investissements immobiliers (suite)

* Prêt consenti le 22 août 1989 à la suite d'une convention intervenue entre la Caisse et la Corporation d'acquisition Socanav-Caisse Inc. pour l'acquisition de la totalité du capital-actions de Steinberg Inc.

Cette convention prévoit qu'en contrepartie, Ivanhoé Inc., filiale en propriété exclusive de Steinberg Inc. et détentrice d'un important parc immobilier, sera cédée à la Caisse selon les modalités prévues.

7. Avoir des déposants

Les dépôts à vue et à terme constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse et portent intérêt.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de l'exercice d'un fonds, le revenu net est attribué aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de l'exercice qui suit, ce revenu net est versé aux comptes de dépôts à vue des déposants. À cet égard, l'exercice du fonds général est d'un mois et celui des autres fonds, de trois mois.

	1989	1988
Créances envers les déposants		
Dépôts à vue	114	105
Dépôts à terme	66	
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	4	2
Revenu net à verser	567	472
	751	579
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	29 306	26 611
Unités émises	3 287	2 726
Unités annulées	(3)	(31)
Solde à la fin	32 590	29 306
	33 341	29 885

8. Frais d'administration

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	11,9	10,4
Services professionnels	1,3	1,1
Locaux et matériel	3,3	3,1
Amortissement des immobilisations	0,7	0,7
Autres	2,6	2,2
	19,8	17,5

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES DES FONDS
BILAN
au 31 décembre 1989
(en millions de dollars)

	FONDS GÉNÉRAL	
	1989	1988
ACTIF		
Placements		
Obligations	10 771,3	10 599,3
Actions et valeurs convertibles	5 182,5	4 528,4
Financements hypothécaires	656,5	644,6
Investissements immobiliers	844,7	288,1
Valeurs à court terme	1 584,0	1 388,9
Dépôts à vue au fonds général		
	19 039,0	17 449,3
Revenus de placements courus et à recevoir	307,6	300,1
Autres éléments d'actif	2,1	4,5
	19 348,7	17 753,9
PASSIF		
Dépôts à vue	181,0	190,1
Dépôts à terme	65,5	
Revenus à verser aux déposants	180,2	173,3
Dépôts sur prêts de titres	449,1	
Autres éléments de passif	9,3	4,2
	885,1	367,6
AVOIR DES DÉTENTEURS DE DÉPÔTS À PARTICIPATION	18 463,6	17 386,3
	19 348,7	17 753,9

RÉSULTATS
de l'année terminée le 31 décembre 1989
(en millions de dollars)

REVENUS		
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	1 168,3	1 138,4
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	207,8	201,3
Intérêts sur financements hypothécaires	70,4	65,9
Revenus d'investissements immobiliers	42,1	23,6
Intérêts sur valeurs à court terme -- net	180,9	134,3
Intérêts sur dépôts au fonds général		
	1 669,5	1 563,5
Gains et pertes à la vente de placements	417,3	62,9
Autres revenus	0,4	0,5
Total des revenus	2 087,2	1 626,9
DÉPENSES		
Frais d'administration	11,0	10,1
Intérêts sur dépôts à vue et à terme -- net	49,0	24,6
REVENU NET	2 027,2	1 592,2

FONDS PARTICULIERS

301	302	303	304	311	312	313	330	Total 1989	Total 1988
3 182,6	662,2	11,2	10,1	446,9	142,1	54,4	1 733,7	6 243,2	5 621,2
2 886,3	549,5	9,6	7,2	604,9	195,9	23,2	935,5	5 212,1	4 213,8
322,3	74,0	4,9	2,4	567,2	166,4	46,5	148,8	1 332,5	1 198,2
345,4	72,3	1,7	1,2	123,6	41,9	10,5	148,3	744,9	292,6
288,2	139,9	6,4	2,6	105,5	50,4	12,6	331,9	937,5	645,0
6,1		0,7	0,4	6,5	6,2	1,9	0,2	22,0	61,6
7 030,9	1 497,9	34,5	23,9	1 854,6	602,9	149,1	3 298,4	14 492,2	12 032,4
107,8	22,8	0,4	0,3	22,9	7,2	2,1	51,8	215,3	195,9
0,1								0,1	
7 138,8	1 520,7	34,9	24,2	1 877,5	610,1	151,2	3 350,2	14 707,6	12 228,3
195,2	42,1	1,0	0,7	49,7	15,9	3,6	83,9	392,1	301,0
68,9	26,5	0,7	0,5	15,8	6,6	0,7	57,0	176,7	
4,7	2,5			1,4	1,6	0,8	1,7	12,7	7,4
268,8	71,1	1,7	1,2	66,9	24,1	5,1	142,6	581,5	308,4
6 870,0	1 449,6	33,2	23,0	1 810,6	586,0	146,1	3 207,6	14 126,1	11 919,9
7 138,8	1 520,7	34,9	24,2	1 877,5	610,1	151,2	3 350,2	14 707,6	12 228,3

333,1	70,6	1,4	1,1	45,8	16,4	4,0	173,5	645,9	533,7
111,1	21,4	0,3	0,2	20,7	6,8	0,6	32,3	193,4	185,6
35,1	7,4	0,4	0,2	57,5	18,4	3,3	15,0	137,3	125,7
15,8	3,4	0,1	0,1	5,8	1,8	0,5	7,5	35,0	17,5
36,6	13,8	0,6	0,3	23,6	6,8	3,2	29,2	114,1	77,1
4,9	1,2	0,1	0,1	1,6	0,6	0,3	2,5	11,3	4,8
536,6	117,8	2,9	2,0	155,0	50,8	11,9	260,0	1 137,0	944,4
209,5	42,3	0,9	0,6	42,1	11,9	1,1	72,7	381,1	84,9
0,1				0,1		0,1	0,1	0,4	0,6
746,2	160,1	3,8	2,6	197,2	62,7	13,1	332,8	1 518,5	1 029,9
4,4	0,9			1,2	0,4	0,1	1,8	8,8	7,4
741,8	159,2	3,8	2,6	196,0	62,3	13,0	331,0	1 509,7	1 022,5

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

VALEUR DE RÉALISATION DES PLACEMENTS
au 31 décembre 1989
(en millions de dollars)

	FONDS GÉNÉRAL	
	1989	1988
Obligations	10 870,0	10 546,0
Actions et valeurs convertibles	6 776,8	5 461,1
Financements hypothécaires	650,2	632,5
Investissements immobiliers	1 012,6	408,6
Valeurs à court terme	1 584,2	1 387,6
Dépôts à vue au fonds général		
	20 893,8	18 435,8

FONDS PARTICULIERS									
301	302	303	304	311	312	313	330	Total 1989	Total 1988
3 246,0	676,2	11,5	10,4	451,8	143,7	54,5	1 753,3	6 347,4	5 646,7
3 660,0	687,2	10,9	8,1	745,1	240,3	25,4	1 132,0	6 509,0	4 919,1
317,7	72,9	5,0	2,5	561,5	166,7	45,8	146,9	1 319,0	1 180,7
382,4	80,4	1,8	1,3	135,8	45,6	11,3	165,1	823,7	332,6
288,2	139,9	6,4	2,6	105,5	50,4	12,6	331,9	937,5	644,2
6,1		0,7	0,4	6,5	6,2	1,9	0,2	22,0	61,6
7 900,4	1 656,6	36,3	25,3	2 006,2	652,9	151,5	3 529,4	15 958,6	12 784,9

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1989 ainsi que l'état des résultats cumulés et l'état des variations de l'actif net cumulé de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers cumulés présentent fidèlement la situation financière de ces fonds au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de leurs opérations et l'évolution de leur actif net de l'année terminée à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 23 février 1990

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-8

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989 (note 3)
REVENUS		
Travaux facturés	11 643 181 $	11 167 826 $
Intérêts sur dépôts bancaires	1 748 160	1 213 011
Autres	63 870	70 795
	13 455 211	12 451 632
DÉPENSES (note 4)		
Direction générale	377 512	312 893
Secrétariat	323 421	316 479
Contrôle et finances	2 028 612	2 064 058
Valorisation et affaires internationales	501 969	465 341
Ressources humaines et communications	1 805 972	1 585 763
Développement corporatif et marketing	3 306 667	2 942 227
Information industrielle et technologique	3 466 542	2 997 777
Recherche et développement	14 880 661	13 845 207
Projets externes	2 761 917	2 930 453
Intérêts sur emprunt bancaire	10 715	3 363
Intérêts sur dette à long terme	397 763	426 740
	29 861 751	27 890 301
Amortissement des immobilisations	2 505 462	2 380 073
Perte sur aliénations d'immobilisations	15 580	13 143
	32 382 793	30 283 517
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	18 927 582	17 831 885
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	18 697 813	17 926 740
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA CONTRIBUTION	229 769 $	(94 855)$

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	26 743 268 $	27 075 153 $
Redressement:		
Changement dans la méthode de comptabilisation de la contribution du gouvernement du Québec (note 3)	426 740	
Solde redressé	27 170 008	27 075 153
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA CONTRIBUTION	229 769	(94 855)
SOLDE À LA FIN	26 940 239 $	27 170 008 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus et la contribution	(229 769)$	94 855 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 505 462	2 380 073
Perte sur aliénations d'immobilisations	15 580	13 143
Radiation de frais reportés	482 759	372 914
	2 774 032	2 860 985
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	1 148 311	(551 115)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	3 922 343	2 309 870
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme		5 000 000
Versement sur la dette à long terme	(1 000 000)	
Apport du gouvernement du Québec	1 000 000	
Liquidités provenant des activités de financement		5 000 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Projet d'acquisition d'équipements		
Dépôt sur acquisition d'équipements	(374 843)	(335 065)
Contribution de l'AMC	143 559	743 325
Acquisitions d'immobilisations	(3 616 859)	(1 347 894)
Contribution du gouvernement du Québec aux immobilisations	1 320 886	
Prêts aux employés-es		
Déboursés	(258 350)	
Encaissements	27 354	
Produits d'aliénations d'immobilisations	42 078	27 200
Liquidités utilisées pour les activités d'investissements	(2 716 175)	(912 434)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	1 206 168	6 397 436
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	6 596 399	198 963
LIQUIDITÉS À LA FIN	7 802 567 $	6 596 399 $

Les liquidités du Centre comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	2 567 $	1 096 399 $
Dépôts à terme -- au coût	7 800 000	5 500 000
Débiteurs (note 6)	2 989 172	3 206 229
Contribution à recevoir d'un partenaire	113 095	80 540
Prêts aux employés-es (note 7)	109 096	
Contribution du gouvernement du Québec courue	150 753	426 740
Travaux en cours	1 603 771	999 843
Frais payés d'avance	501 064	455 838
	13 269 518	11 765 589
PRÊTS AUX EMPLOYÉS-ES (note 7)	121 900	
DÉPÔT SUR ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS (note 8)	33 359	400 000
IMMOBILISATIONS (note 9)	22 470 030	21 867 601
FRAIS REPORTÉS	288 447	783 876
	36 183 254 $	34 817 066 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	2 851 030 $	1 952 893 $
Dépôts et avances		
Travaux en cours	444 237	351 230
Autres	643 542	342 935
Contribution aux immobilisations reportée	304 206	
Versement sur la dette à long terme (note 10)	1 000 000	1 000 000
	5 243 015	3 647 058
DETTE À LONG TERME (note 10)	3 000 000	4 000 000
AVOIR		
Excédent	26 940 239	27 170 008
Apport du gouvernement du Québec (note 5)	1 000 000	
	27 940 239	27 170 008
	36 183 254 $	34 817 066 $

ÉVENTUALITÉ (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre Coulombe
Guy Bertrand, ing.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objets

Le Centre, constitué par loi spéciale (L.R.Q., chapitre C-8), est une corporation au sens du Code civil et a pour objets la recherche en sciences appliquées, la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ainsi que la collection et la diffusion de l'information et de renseignements d'ordre technologique et industriel.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont constitués des services rendus non facturés à la fin de l'exercice et sont inscrits au moindre des coûts encourus ou des montants récupérables en vertu des contrats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, les contributions du gouvernement du Québec reçues à l'égard des immobilisations sont comptabilisées en diminution du coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Bâtiments	5% et 8%
Mobilier et équipement	15% et 20%
Matériel roulant	30%
Aménagements des terrains	8%
Équipements informatiques et logiciels	25% et 30%
Stands	40%

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des coûts récupérables de certains services rendus et sont imputés aux opérations en fonction des redevances basées sur les ventes du client. Les frais que la direction estime non récupérables sont alors radiés.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur aux régimes de retraite des employés-es du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

Contribution du gouvernement du Québec

La contribution annuelle du gouvernement du Québec est comptabilisée selon la répartition suivante:

-- Apport du gouvernement du Québec à l'avoir du Centre
  . Contribution au remboursement de la dette à long terme

-- Contribution de fonctionnement
  . Contribution aux dépenses d'opération de l'exercice courant.

3. Modification d'une convention comptable

À compter du présent exercice, le Centre inscrit la partie de la contribution annuelle du gouvernement du Québec relative aux dépenses de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel ces dépenses sont encourues alors qu'auparavant cette partie de contribution était comptabilisée dans l'exercice où elle était octroyée.

Par conséquent, une contribution courue est comptabilisée pour couvrir la dépense d'intérêts courus sur la dette à long terme, considérant que ces intérêts courus ne seront remboursés par le gouvernement du Québec que dans l'exercice au cours duquel leur paiement est effectué.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Modification d'une convention comptable (suite)

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	1990	1989
Contribution du gouvernement du Québec courue	150 753 $	426 740 $
Contribution du gouvernement du Québec	(275 987)	426 740
Excédent	(275 987)	426 740

4. Dépenses par nature

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	19 295 324 $	18 484 693 $
Autres frais du personnel	637 605	452 469
Frais de déplacement	1 182 908	1 098 267
Fournitures	3 090 063	3 117 953
Location de services	1 541 668	1 327 338
Énergie, taxes et autres	1 931 966	1 731 115
Entretien des bâtiments	527 801	480 440
Intérêts sur emprunt bancaire	10 715	3 363
Intérêts sur dette à long terme	397 763	426 740
Mauvaises créances	763 179	395 009
Radiation de frais reportés	482 759	372 914
	29 861 751 $	27 890 301 $

5. Contribution du gouvernement du Québec

	1990	1989
Contribution octroyée	19 973 800 $	17 500 000 $
Partie s'appliquant au remboursement de la dette à long terme inscrite comme apport du gouvernement du Québec	(1 000 000)	
Variation de la contribution courue relative aux intérêts courus sur la dette à long terme	(275 987)	426 740
Contribution de fonctionnement	18 697 813 $	17 926 740 $

6. Débiteurs

	1990	1989
Clients	2 482 088 $	2 817 985 $
Ministères et organismes du gouvernement	346 900	210 430
Autres	160 184	177 814
	2 989 172 $	3 206 229 $

7. Prêts aux employé-es

	1990
Prêts	230 996 $
Portion échéant en deçà d'un an	109 096
	121 900 $

7. Prêts aux employé-es (suite)

Des prêts maximals de 4 000 $ sans intérêt ont été consentis aux employé-es pour l'achat d'équipements micro-informatiques. Ces prêts sont remboursables par retenues sur les traitements et leur échéance n'excède pas avril 1993.

8. Dépôt sur acquisition d'équipements

En janvier 1987, le Centre a conclu une entente avec l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) afin de procéder conjointement à l'acquisition d'équipements pour implanter dans les locaux du Centre un laboratoire de développement et de démonstration de production assistée par ordinateur. Selon cette entente, le Centre verse toutes les sommes nécessaires à l'acquisition des équipements. D'autre part, l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) s'était engagée à verser sans délai au Centre la subvention de 1 000 000 $ à titre d'aide financière gouvernementale. De plus, cette entente prévoit également que les équipements étaient la propriété indivise des deux partenaires jusqu'au 31 mars 1990 et, par la suite, deviendront la propriété exclusive du Centre.

Le coût total prévu pour ces équipements est d'environ 2 375 000 $. Au 31 mars 1990, environ 84% des équipements commandés avaient été reçus et les transactions relatives à ce projet d'acquisition d'équipements se résumaient comme suit:

	1990	1989
Montant du dépôt par le Centre	2 035 368 $	1 660 525 $
Contribution de l'AMC	(999 979)	(823 865)
Montant net du dépôt par le Centre	1 035 389	836 660
Équipements reçus virés aux immobilisations	1 002 030	436 660
Dépôt sur acquisition d'équipements	33 359 $	400 000 $

9. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	1 400 929 $		1 400 929 $	1 400 929 $
Bâtiments	17 930 323	5 347 303 $	12 583 020	12 961 515
Équipement de laboratoire	11 544 057	6 895 734	4 648 323	3 841 321
Mobilier de laboratoire	267 067	165 725	101 342	105 624
Équipement informatique	6 349 256	3 658 966	2 690 290	2 397 856
Équipement audio-visuel	473 012	271 750	201 262	245 009
Mobilier de bureau	885 012	569 603	315 409	348 058
Équipement téléphonique	835 264	369 933	465 331	527 208
Matériel roulant	108 734	44 610	64 124	40 081
Édifice en construction (*)	1 016 680		1 016 680	
	40 810 334	17 323 624	23 486 710	21 867 601
Contribution à la construction de l'édifice	(1 016 680)		(1 016 680)	
	39 793 654 $	17 323 624 $	22 470 030 $	21 867 601 $

(*) Le gouvernement du Québec a mandaté le Centre pour la construction d'un édifice devant abriter l'Institut national de la technologie du magnésium.
Le gouvernement du Québec assumera les coûts de cette construction jusqu'à concurrence de 1,8 M$.
Cette construction est érigée sur les terrains du Centre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

10. Dette à long terme

	1990	1989
Obligations, 9 1/4% à 10%, remboursables par versement de 1 000 000 $ annuellement (*)	4 000 000 $	5 000 000 $
Versement échéant en deçà d'un an	1 000 000	1 000 000
	3 000 000 $	4 000 000 $

(*) Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec.

11. Éventualité

Une action en justice de l'ordre de 2 800 000 $ a été intentée contre plusieurs défendeurs dont le Centre. Selon l'opinion des dirigeants du Centre et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette réclamation en dommages-intérêts. Tout montant que le Centre pourrait débourser, à la suite à cette poursuite, sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 de l'état des revenus et dépenses ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990. Ils ont aussi été redressés pour tenir compte de la modification d'une convention comptable dont il est question à la note 3.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement dans la méthode de comptabilisation de la contribution annuelle du gouvernement du Québec dont il est question à la note 3.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 24 mai 1990

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR
L.R.Q., c. M-15.1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	974 914 $	806 158 $
Services de transport et de communication	161 056	119 060
Services professionnels et administratifs	406 467	325 777
Travaux de recherche réalisés à l'externe	1 294 770	1 441 931
Loyer et location d'équipement	212 432	217 188
Fournitures et approvisionnements	28 070	39 344
Entretien et réparations	14 348	25 557
Intérêts sur emprunt bancaire	12 222	2 381
Amortissement des immobilisations	158 620	159 936
	3 262 899	3 137 332
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	14 257	26 651
Redevances	1 232	
Autres	2 545	3 657
	18 034	30 308
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 244 865	3 107 024
Subvention du gouvernement du Québec	2 991 563	3 103 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA SUBVENTION ET LES REVENUS	253 302	4 024
EXCÉDENT AU DÉBUT	264 228	268 252
EXCÉDENT À LA FIN	10 926 $	264 228 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Dépôt à terme		250 000 $
Débiteurs et intérêts courus	1 232 $	4 667
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	580 331	
Frais payés d'avance	29 321	38 154
	610 884	292 821
IMMOBILISATIONS (note 3)	205 802	281 273
	816 686 $	574 094 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	208 768 $	107 270 $
Emprunt bancaire	400 000	
Créditeurs et frais courus	196 992	202 596
	805 760	309 866
EXCÉDENT	10 926	264 228
	816 686 $	574 094 $

ENGAGEMENTS (note 4)

Pour la Conseil d'administration,

Pierre Bordeleau
Marcel Labelle

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES -- DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	133 061 $	102 032 $
Services de transport et de communication	31 254	25 054
Services professionnels et administratifs	135 909	131 870
Loyer et location d'équipement	205 489	209 337
Fournitures et approvisionnements	12 453	16 613
Entretien et réparations	5 381	8 768
Intérêts sur emprunt bancaire	12 222	2 381
Amortissement des immobilisations	25 101	44 646
	560 870	540 701
COMMUNICATIONS		
Traitements et avantages sociaux	84 344	99 349
Services de transport et de communication	74 546	46 714
Services professionnels et administratifs	108 701	50 749
Location d'équipement	6 213	7 851
Fournitures et approvisionnements	9 293	11 773
Entretien et réparations	2 026	1 554
Amortissement des immobilisations	16 162	15 418
	301 285	233 408
RECHERCHE INTERNE		
Traitements et avantages sociaux	757 509	604 777
Services de transport et de communication	55 256	47 292
Services professionnels et administratifs	161 857	143 158
Location d'équipement	730	
Fournitures et approvisionnements	6 324	10 958
Entretien et réparations	6 941	15 235
Amortissement des immobilisations	117 357	99 872
	1 105 974	921 292
TRAVAUX DE RECHERCHE RÉALISÉS À L'EXTERNE	1 294 770	1 441 931
	3 262 899 $	3 137 332 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

1. Constitution et objet

Le Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur, corporation au sens du Code civil, constituée par lettres patentes en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (L.R.Q., chapitre M-15.1.1), a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine des applications pédagogiques de l'ordinateur.

À défaut d'une décision du gouvernement du Québec de les proroger, les lettres patentes du Centre seront annulées le 31 mars 1991. À la fin de son mandat, le Centre remet au Gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes; les droits et obligations du Centre pourront être assumés par une autre corporation ou organisme désigné par le Gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Équipement et mobilier de bureau	20%
Matériel et logiciel informatiques	33 1/3%

3. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement et mobilier de bureau	280 630 $	191 191 $	89 439 $	138 004 $
Matériel et logiciel informatiques	416 058	299 695	116 363	143 269
	696 688 $	490 886 $	205 802 $	281 273 $

Les acquisitions de l'exercice sont de 83 149 $ (167 940 $ en 1989).

4. Engagements

Le Centre est engagé par contrats à verser des sommes pour la réalisation de différents travaux de recherche à l'externe. Les montants engagés et payables au cours du prochain exercice financier s'élèvent à 402 666 $ au 31 mars 1990.

Le Centre est également engagé par bail échéant en février 1991 pour des locaux administratifs. Le loyer annuel minimum du prochain exercice est de 182 852 $.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ORDINATEUR

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 mai 1990

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE
L.R.Q., c. M-15.1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Coût des projets assumé par le Centre:		
Services professionnels		
Travaux de recherche et de développement	2 601 438 $	1 420 452 $
Travaux d'orientation, de diffusion et de concertation	412 688	416 038
Contributions à des laboratoires associés pour achat d'équipement	59 926	115 391
Autres frais imputés au coût des projets (note 3)	452 679	402 231
	3 526 731	2 354 112
Frais d'administration (note 3)	744 684	593 907
	4 271 415	2 948 019
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	34 651	33 109
Perte recouvrée des assureurs		7 695
Autres (note 4)	21 128	13 325
	55 779	54 129
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	4 215 636	2 893 890
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	3 132 989	3 361 350
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	1 082 647	(467 460)
EXCÉDENT AU DÉBUT	541 111	73 651
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(541 536)$	541 111 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	672 377 $	292 957 $
Dépôts à terme et intérêts courus		700 173
Débiteurs	13 609	34 283
Avance à un laboratoire associé	35 076	46 806
Frais payés d'avance	3 394	8 785
	724 456 $	1 083 004 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	878 492 $	503 683 $
Emprunt bancaire	387 500	
Contribution perçue d'avance d'un partenaire		38 210
	1 265 992	541 893
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(541 536)	541 111
	724 456 $	1 083 004 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour le conseil d'administration,

Joël de la Noüe
Marcel Risi

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COÛT TOTAL DES PROJETS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990			1989
	Coût des projets assumé par le Centre	Contributions des partenaires (note 4)	Coût total des projets	Coût total des projets
COÛT DES PROJETS				
Services professionnels:				
Travaux de recherche et de développement	2 601 438 $	2 034 711 $	4 636 149 $	3 442 797 $
Travaux d'orientation, de diffusion et de concertation	412 688	277 627	690 315	811 799
Contributions à des laboratoires associés pour achat d'équipement	59 926	63 124	123 050	318 667
	3 074 052	2 375 462	5 449 514	4 573 263
Autres frais imputés au coût des projets:				
Traitements et avantages sociaux	421 652		421 652	374 598
Services de transport et de communication	31 027		31 027	27 633
	452 679		452 679	402 231
	3 526 731 $	2 375 462 $	5 902 193 $	4 975 494 $

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

1. Constitution et objet

Le Centre québécois de valorisation de la biomasse, corporation au sens du Code civil constituée par lettres patentes en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (L.R.Q., chapitre M-15.1.1), a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de la valorisation de la biomasse.

À défaut d'une décision du gouvernement du Québec de les proroger, les lettres patentes du Centre seront annulées le 31 mars 1991. À la fin de son mandat, le Centre remet au gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes; les droits et obligations du Centre pourront être assumés par une autre corporation ou organisme désigné par le Gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la convention comptable énoncée ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses, soit au coût des projets, soit aux frais d'administration.

Les immobilisations financées à même les contributions du Centre et imputées au coût des projets sont, selon les termes des ententes, la propriété des partenaires. Les immobilisations du Centre imputées aux frais d'administration sont présentées dans une note complémentaire à titre de renseignement.

3. Frais d'administration

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	698 305 $	663 615 $
Services de transport et de communication	119 597	141 207
Services professionnels	245 950	61 736
Loyers	54 591	53 856
Papeterie et frais de bureau	50 961	42 415
Assurances	3 818	2 351
Intérêts et frais bancaires	6 890	3 507
Acquisitions d'immobilisations	17 251	27 451
Frais d'administration et autres frais	1 197 363	996 138
Moins:		
Frais imputés au coût des projets	452 679	402 231
	744 684 $	593 907 $

4. Contributions externes aux activités du Centre

Les lettres patentes constituant le Centre prévoient que l'ensemble des contributions externes (partenaires et autres) aux activités doivent atteindre un minimum de 15% de la subvention gouvernementale annuelle à compter du troisième exercice complet, soit l'exercice terminé le 31 mars 1989.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1990, les contributions externes ont été de 2 396 590 $ (1989: 2 634 707 $), soit 76,5% (1989: 78,4%) de la subvention gouvernementale, et sont composées de:

	1990	1989
Contributions des partenaires aux projets	2 375 462 $	2 621 382 $
Revenus -- Autres	21 128	13 325
	2 396 590 $	2 634 707 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

5. Subvention du Gouvernement du Québec

Selon une lettre du 28 novembre 1985 du sous-ministre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le Centre est assuré, de la date de sa constitution jusqu'au 31 mars 1991, d'une enveloppe budgétaire de base de 17 500 000 $.

Les subventions du gouvernement du Québec reçues à cette fin pour l'exercice terminé le 31 mars 1990 s'élèvent à 3 132 989 $ (1989: 3 361 350 $). À cette même date, le solde non reçu de cette enveloppe budgétaire s'élève à 6 230 661 $.

6. Immobilisations

Évolution des immobilisations imputées aux frais d'administration

	1990	1989
Solde au début	245 669 $	226 339 $
Acquisitions	17 251	27 451
Radiations	(6 560)	(8 121)
Solde à la fin	256 360 $	245 669 $
Solde à la fin composé comme suit:		
Mobilier et matériel	71 693 $	67 283 $
Matériel informatique	114 341	108 252
Équipement et matériel de recherche *	58 657	58 657
Améliorations locatives	11 669	11 477
	256 360 $	245 669 $

* Par exception, cet équipement et matériel de recherche imputé au coût des projets est la propriété du Centre.

7. Engagements

Le Centre s'est engagé, en vertu de protocoles et de contrats, à verser des sommes pour la réalisation de différents projets. Les montants engagés et payables au cours des prochains exercices financiers s'élèvent à 3 184 241 $ au 31 mars 1990.

Le Centre s'est également engagé par bail échéant en 1991 pour la location de locaux administratifs. Le loyer annuel minimum pour le prochain exercice est de 35 618 $.

Le Centre doit aussi rembourser, en plus du loyer mensuel, certaines dépenses d'opération applicables aux locaux loués.

8. Régime de retraite

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce Régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions du Centre imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 23 830 $ (1989: 23 238 $). Les obligations du Centre envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre québécois de valorisation de la biomasse au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 8 juin 1990

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION
L.R.Q., c. M-15.1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Centre opérationnel		
Frais d'administration (note 5)	682 767 $	657 574 $
Communication, représentation et déplacements	98 947	78 892
Colloques, congrès et matériel audio-visuel	26 366	21 900
Mobilier et matériel de bureau	58 117	5 129
Laboratoires		
Contribution au fonctionnement	806 316	805 643
Matériel informatique	26 341	147 226
Opération du réseau informatique		
Entretien des équipements informatiques et frais d'opération du courrier électronique	253 020	
	1 951 874	1 716 364
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	60 476	69 557
Autres	20 094	4 534
	80 570	74 091
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 871 304	1 642 273
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	1 857 742	1 535 710
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	13 562	106 563
EXCÉDENT AU DÉBUT	18 524	125 087
EXCÉDENT À LA FIN	4 962 $	18 524 $

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	357 171 $	178 005 $
Dépôts à terme -- au coût	150 000	200 000
Débiteurs	5 761	4 037
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		575 000
	512 932 $	957 042 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	503 044 $	643 261 $
Engagements à payer (note 3)		263 991
Revenus reportés	4 926	31 266
	507 970	938 518
EXCÉDENT	4 962	18 524
	512 932 $	957 042 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Richard Bourbeau
André St-Onge

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objet

Le Centre québécois pour l'informatisation de la production, corporation au sens du Code civil constituée par lettres patentes en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (L.R.Q., chapitre M-15.1.1), a pour objet le développement des technologies de la conception et de la fabrication assistées par ordinateurs.

Les lettres patentes du Centre ont été prorogées par le gouvernement du Québec jusqu'au 31 mars 1991. À la fin de son mandat, le Centre remet au Gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes; les droits et obligations du Centre pourront être assumés par une autre corporation ou organisme désigné par le gouvernement.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a demandé au Centre un rapport d'évaluation devant appuyer la prise de décision gouvernementale sur la poursuite des activités du Centre après le 31 mars 1991. Ce rapport est en cours de préparation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Centre ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations et présentées dans une note complémentaire à titre de renseignement.

Le matériel informatique - laboratoires comprend les coûts du matériel, des logiciels ainsi que des coûts d'entretien. En 1989-1990, l'entretien de ce matériel est présenté dans un poste distinct.

Revenus reportés

Les subventions reçues pour des projets spécifiques sont reportées et virées aux opérations en fonction des dépenses effectuées.

3. Modification d'une convention comptable

Engagements à payer

À compter du présent exercice, le Centre comptabilise toutes les dépenses lorsqu'elles sont effectuées alors qu'auparavant toutes les sommes engagées pour affectations au matériel informatique des laboratoires et pour certaines dépenses de fonctionnement, pour lesquelles des subventions avaient été reçues, étaient comptabilisées. Cette modification a été appliquée de façon prospective et l'effet sur les états financiers de l'exercice ne peut pas être évalué.

4. Dépense assumée par le gouvernement du Québec

Une constribution de 56 850 $ (54 735 $ en 1989) au fonctionnement d'un laboratoire n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent puisqu'elle est défrayée à même les crédits du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

5. Frais d'administration

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	482 652 $	416 693 $
Loyer et taxes d'affaires	66 422	79 661
Papeterie et frais de bureau	21 381	27 396
Services professionnels et administratifs	65 313	16 366
Entretien	9 441	15 158
Perfectionnement	2 976	6 215
Préparation de séminaires	14 955	17 417
Information et communication	14 576	68 667
Développement informatique		816
Intérêts et frais bancaires	12	204
Autres	5 039	8 981
	682 767 $	657 574 $

CENTRE QUÉBÉCOIS POUR L'INFORMATISATION DE LA PRODUCTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

6. Immobilisations

Évolution des immobilisations imputées aux opérations:

	1990	1989
Solde au début	5 892 799 $	5 740 444 $
Acquisitions	84 458	152 355
Solde à la fin	5 977 257 $	5 892 799 $

Solde à la fin composé de:

Matériel informatique -- laboratoires	5 695 073 $	5 668 733 $
Matériel audio-visuel et kiosque	17 802	17 802
Mobilier et matériel de bureau	232 789	174 671
Système téléphonique	20 190	20 190
Améliorations locatives	11 403	11 403
	5 977 257 $	5 892 799 $

Ces immobilisations ne comprennent pas le matériel acquis et financé par les partenaires dans le cadre d'un projet.

7. Engagements

Le Centre s'est engagé, en vertu de protocoles d'ententes avec sept laboratoires, à verser au cours du prochain exercice une contribution financière pour leur fonctionnement. Cette contribution s'est élevée à 806 316 $ au cours de l'exercice 1989-1990. De plus, le Centre s'est engagé, en vertu des mêmes protocoles, à payer les frais d'entretien des équipements et des logiciels fournis aux laboratoires de même que les frais de communication, d'entretien et de fonctionnement du courrier électronique jusqu'au 31 mars 1991.

Le Centre s'est aussi engagé par bail échéant le 31 mars 1991 pour la location de locaux administratifs. Le loyer annuel minimum du prochain exercice est de 63 507 $.

8. Régime de retraite

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions du Centre imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 16 212 $ (13 125 $ en 1989). Les obligations du Centre envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Centre québécois pour l'informatisation de la production au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 et, à l'exception du changement de méthode de comptabilisation du matériel informatique et de certaines dépenses de fonctionnement dont il est question à la note 3, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mai 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989		1988	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des employés (note 8) (incluant transferts et rachats de service)		482 957		461 584
Participation du gouvernement du Québec				
Contribution d'employeur (note 8)	461 185		438 758	
Intérêts	1 051 191		703 784	
Pensions, remboursements de cotisations et transferts pour service antérieur à l'adhésion au régime	27 557	1 539 933	23 769	1 166 311
Contributions des employeurs autonomes		27 273		25 979
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)		902 650		613 031
Autres revenus d'intérêts		2 155		2 793
		2 954 968		2 269 698
DIMINUTIONS				
Prestations aux participants				
Régime général				
Pensions et rentes viagères		138 228		107 595
Remboursements de cotisations, incluant les intérêts		43 714		78 660
Transferts de cotisations et de contributions, incluant les intérêts		20 400		29 114
Régimes supplémentaires de rentes intégrés				
Rentes viagères		4 556		4 091
Remboursements de cotisations, incluant les intérêts		350		374
Transferts de cotisations et de contributions, incluant les intérêts		36		235
		207 284		220 069
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		2 747 684		2 049 629
ACTIF NET -- AU DÉBUT		15 916 697		13 867 068
ACTIF NET -- À LA FIN		18 664 381		15 916 697

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ACTIF NET
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	8 562 769	7 315 014
Encaisse	7 055	1 694
Fonds de certains régimes supplémentaires de rentes, en voie de transfert	477	581
Dû par le gouvernement du Québec (note 4)	10 097 120	8 610 800
Cotisations d'employés et contributions d'employeurs à recevoir des organismes	35 753	46 559
Sommes à recevoir -- transferts et achats de service	13 115	6 424
	18 716 289	15 981 072
PASSIF		
Cotisations et contributions à rembourser et pensions à payer	14 777	19 256
Cotisations perçues en trop à rembourser	14 655	15 012
Dû au gouvernement du Québec -- compte courant	22 476	30 107
	51 908	64 375
ACTIF NET (notes 5 et 6)	18 664 381	15 916 697

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Objet et financement

Objet

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics est un régime à prestations déterminées prévoyant des garanties à la retraite et au décès et permettant également le remboursement, sous certaines conditions, des cotisations avec intérêts.

Depuis le 1er juillet 1973, les employés du gouvernement et des organismes publics admissibles ne participant à aucun régime de retraite doivent adhérer au présent régime. Sont également admissibles, les employés appartenant à certains groupes définis par règlement.

Financement

Le coût total du régime est partagé également entre les employés d'une part et le gouvernement du Québec et les autres employeurs d'autre part.

Cependant, avant le 1er juillet 1982, la cotisation des employés reflétait un niveau de participation égal aux 5/12 du coût total du régime alors que le gouvernement du Québec et les autres employeurs étaient responsables des 7/12 de ce coût.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les ajustements apportés aux cotisations et contributions sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants:

-- Fonds des cotisations des employés;
-- Fonds des contributions des employeurs;
-- Fonds des régimes supplémentaires de rentes.

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

(en milliers de dollars)

	1989				1988
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R. **	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers -- au coût * (Valeur de réalisation 1989, 9 347 818 $; 1988, 7 663 967 $)	8 109 974	19 541	190 055	8 319 570	7 117 336
Dépôts à vue au fonds général	5 745	67	1	5 813	19 918
Intérêts courus	110	5		115	300
Revenus à recevoir des fonds particuliers	230 893	849	5 529	237 271	177 460
	8 346 722	20 462	195 585	8 562 769	7 315 014
* Nombre d'unités.				8 319 570	7 117 336

** Régimes supplémentaires de rentes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

4. Dû par le gouvernement du Québec

Le montant de 10 097 120 000 $ au 31 décembre 1989 (8 610 800 000 $ au 31 décembre 1988) représente les engagements du gouvernement du Québec envers le régime. Ces obligations seront acquittées suivant les modalités prévues par la loi. À ces engagements, il faut aussi ajouter ceux auxquels réfère la note 5, soit 1 416 814 000 $ (1 350 487 000 $ au 31 décembre 1988).

Évolution du montant dû par le gouvernement du Québec
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Solde au début	8 610 800	7 496 410
À ajouter		
Contribution à titre d'employeur	461 185	438 758
Intérêts *	1 051 191	703 784
Cotisations d'employés bénéficiant d'une retraite anticipée		39
À déduire		
Paiements reçus	26 056	28 191
Solde à la fin	10 097 120	8 610 800

* Les intérêts sur solde dû sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RREGOP confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

5. Engagements actuariels du Régime envers les participants

Suivant les dernières évaluations actuarielles produites par les actuaires de la Commission à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1987, les engagements actuariels du régime envers les participants, pour les prestations financées par l'actif net du régime, s'établissaient à 13 886 195 000 $ à cette date. Ces engagements ont été déterminés en utilisant la méthode actuarielle de "répartition globale des cotisations", sauf pour les crédits de rente provenant de régimes supplémentaires de rentes; dans ce dernier cas, la méthode de "répartition des prestations" a été utilisée.

Les actuaires de la Commission ont estimé ces engagements actuariels à 18 738 036 000 $ au 31 décembre 1989.

À ces engagements, il faut ajouter les engagements suivants qui sont à la charge du gouvernement du Québec:

a. ceux reliés aux années de service transféré au régime, à l'égard des employés auparavant assujettis au Régime de retraite des enseignants et au Régime de retraite des fonctionnaires;

b. ceux à l'égard des crédits de rente octroyés à certains retraités du secteur des affaires sociales.

Selon les dernières évaluations actuarielles produites par les actuaires de la Commission à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1987, les engagements actuariels des éléments a. et b. totalisaient 1 211 863 000 $ à cette date. Ces engagements ont été déterminés en utilisant la méthode actuarielle de "répartition des prestations".

Les actuaires de la Commission ont estimé ces engagements actuariels à 1 416 814 000 $ au 31 décembre 1989 (1 350 487 000 $ au 31 décembre 1988).

6. Actif net disponible par fonds pour le service des prestations
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Fonds des cotisations des employés	8 370 632	7 075 703
Fonds des contributions des employeurs	10 097 750	8 661 408
Fonds des régimes supplémentaires de rentes	195 999	179 586
Actif net disponible du Régime	18 664 381	15 916 697

7. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1989				1988
	Fonds des employés	Fonds des employeurs	Fonds des R.S.R. *	Total	Total
Revenus des dépôts à participation aux fonds particuliers **	875 627	4 137	21 233	900 997	611 318
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	1 513	118	22	1 653	1 713
	877 140	4 255	21 255	902 650	613 031

* Régimes supplémentaires de rentes.

** Ces revenus incluent des gains nets à la vente de placements de 251 755 814 $ (1988: 56 801 670 $).

8. Cotisations perçues en trop à rembourser

Des employeurs du secteur de la santé et des services sociaux ont, par erreur, tenu compte de compensations versées en remplacement d'avantages sociaux dans le calcul du traitement admissible pour certaines catégories d'employés. Ainsi, la Commission a reçu des cotisations en trop depuis le 1er janvier 1987, date de l'assujettissement au RREGOP de ces employés occasionnels.

La Commission, avec la collaboration des employeurs concernés, a régularisé la situation de l'année 1989. Quant aux années 1987 et 1988, la Commission commencera en 1990 les activités visant à ce que les trop-perçus soient remboursés aux employés par les employeurs, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

La Commission estime à 13 000 000 $ chacune les cotisations des employés et la contribution du gouvernement du Québec inscrites en trop à l'actif net pour les années 1987 et 1988. Comme le prévoit la convention comptable, les ajustements seront comptabilisés lorsque leur montant sera déterminé.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS A L'ÉGARD:

-- des années de service pendant lesquelles les employés ont cotisé au régime;
-- des prestations découlant du programme de retraite anticipée;
-- des crédits de rente provenant de service racheté;
-- des crédits de rente provenant de régimes supplémentaires de rentes.

Nous certifions par la présente que les engagements actuariels mentionnés au premier paragraphe de la note 5 des présents états financiers constituent, à notre avis, une provision suffisante pour couvrir les paiements futurs à l'égard des rentes en cours de paiement, des rentes en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Ces engagements découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1987 et s'élevaient à 13 886 195 000 $ à cette même date. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et qui sont en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

Michel Laflamme, a.s.a.
Chef du Service de l'actuariat

Paul Robitaille, f.i.c.a., f.s.a.
Service de l'actuariat

Québec, le 10 mai 1990

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS À L'ÉGARD:

-- des années de service transféré du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires;
-- des crédits de rente octroyés à certains retraités des Affaires sociales.

Nous certifions par la présente que les engagements actuariels mentionnés au quatrième paragraphe de la note 5 des présents états financiers constituent, à notre avis, une provision suffisante pour couvrir les paiements futurs à l'égard des rentes en cours de paiement, des rentes en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Ces engagements découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1987 et s'élevaient à 1 211 863 000 $ à cette même date. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et qui sont en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

Michel Laflamme, a.s.a.
Chef du Service de l'actuariat

Paul Robitaille, f.i.c.a., f.s.a.
Service de l'actuariat

Québec, le 10 mai 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 1989 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ce régime au 31 décembre 1989 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 5 juin 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 des régimes suivants

RECETTES

	Cotisations perçues		Contributions perçues		Recettes totales (versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1989	1988	1989	1988	1989	1988
Régime de retraite des enseignants	98 870 318 $	105 520 097 $	375 696 $	407 017 $	99 246 014 $	105 927 114 $
Régime de retraite des fonctionnaires (note 4)	35 221 165	35 723 062	21 801 157	22 029 643	57 022 322	57 752 705
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	13 685 200	12 531 304			13 685 200	12 531 304
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée Nationale	685 579	901 551			685 579	901 551
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	2 089 671	1 859 224			2 089 671	1 859 224
Régime de retraite de certains enseignants (note 5)	11 902 228	20 749 917			11 902 228	20 749 917
Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales (note 7)	18 326 959	3 346 198			18 326 959	3 346 198
	180 781 120 $	180 631 353 $	22 176 853 $	22 436 660 $	202 957 973 $	203 068 013 $

DÉBOURSÉS

	Pensions et rentes viagères payées		Remboursements ou transferts de cotisations et de contributions		Total des déboursés (effectués à même le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec)	
	1989	1988	1989	1988	1989	1988
Régime de retraite des enseignants	334 979 548 $	303 615 293 $	4 593 474 $	3 816 874 $	339 573 022 $	307 432 167 $
Régime de retraite des fonctionnaires	223 268 604	204 457 204	1 744 552	1 546 309	225 013 156	206 003 513
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	24 357 934	20 192 687	62 119	273 258	24 420 053	20 465 945
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée Nationale	5 924 435	5 712 995	103 314		6 027 749	5 712 995
Régime de retraite et de pension des juges (1978)	3 984 265	3 589 412	11 948	52 010	3 996 213	3 641 422
Régime de retraite des juges et coroners	2 185 208	2 245 158			2 185 208	2 245 158
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec	61 973	73 579			61 973	73 579
Régime de retraite de certains enseignants (note 6)	34 385 479	28 433 609			34 385 479	28 433 609
Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales (note 7)	575 039	143 269	110 923	44 381	685 962	187 650
Pensions spéciales	75 925	75 588			75 925	75 588
	629 798 410 $	568 538 794 $	6 626 330 $	5 732 832 $	636 424 740 $	574 271 626 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Objet et financement

Objet

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances est responsable de l'administration des régimes de retraite suivants:

- Régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11 et modifications)
- Régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12 et modifications)
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (L.R.Q., chapitre P-13)
- Loi sur la législature (L.R.Q., chapitre L-1)
- Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1)
- Régime de retraite et de pension des juges prévu aux articles 225 à 246 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16 et modifications)
- Régime de pension des juges prévu aux articles 246.2 à 246.14 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16 et modifications)
- Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec prévu à l'article 25 de la Loi modifiant la Loi des valeurs mobilières (L.Q., 1971, chapitre 77)
- Régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1 et modifications)
- Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales (L.R.Q., chapitre R-9.2)
- Pensions spéciales (L.R.Q., chapitre P-32 et modifications, L.Q., 1970, chapitre 6 et A.C. 1967-71 et 378-73)

Ces régimes sont à prestations déterminées et, en général, comportent des garanties à la retraite et au décès.

Financement

Le Régime de retraite des juges et coroners et celui des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec et les Pensions spéciales sont non contributifs. Le taux de la cotisation pour les autres régimes de retraite mentionnés ci-haut varie généralement entre 7% et 10% du traitement admissible des employés.

Conformément aux dispositions des lois et des arrêtés en conseil qui régissent ces régimes de retraite, les recettes de ces régimes sont versées par la Commission au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec et les déboursés sont effectués à même ce Fonds. De plus, les engagements actuariels de ces régimes, au 31 décembre 1989, sont entièrement à la charge du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec.

2. Conventions comptables

Les cotisations des participants (incluant les rachats, les transferts, les intérêts, moins les cotisations perçues en trop) et les contributions des employeurs autonomes (incluant les intérêts) sont enregistrées aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse. Ainsi, les sommes détenues par les mandataires au 31 décembre et encaissées par la Commission au cours de l'exercice subséquent ne sont pas comprises dans les recettes de l'exercice en cours. L'enregistrement des pensions et des rentes viagères, ainsi que des remboursements ou des transferts de cotisations et de contributions comprenant les intérêts, se fait également suivant la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Engagements actuariels des régimes envers les participants

Suivant les dernières évaluations actuarielles produites à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1987, les engagements actuariels des régimes de retraite du présent état financier envers les participants, à l'exception des pensions spéciales, s'établissaient à 15 935 667 000 $ à cette date.

Ces engagements ont été déterminés en utilisant la méthode actuarielle de "répartition des prestations", sauf pour le Régime de retraite des enseignants et le Régime de retraite des fonctionnaires à l'égard du service effectué après le 30 juin 1982, le Régime de retraite de certains enseignants à l'égard du service effectué après le 31 décembre 1987 et le Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales; dans ces derniers cas, la méthode de "répartition globale des cotisations" a été utilisée.

3. Engagements actuariels des régimes envers les participants (suite)
(en milliers de dollars)

Les actuaires de la Commission ont estimé ces engagements actuariels à 18 265 515 000 $ au 31 décembre 1989, répartis comme suit:

	1989		
	Répartition des prestations	Répartition globale des cotisations	Total
Régime de retraite des enseignants	8 620 499	2 241 911	10 862 410
Régime de retraite des fonctionnaires	3 824 952	867 139	4 692 091
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (*)	1 557 199		1 557 199
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée Nationale	97 947		97 947
Régimes de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec, des juges et coroners et de pension des juges (1978) (*)	127 039		127 039
Régime de retraite de certains enseignants	750 562	56 740	807 302
Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales		121 527	121 527
	14 978 198	3 287 317	18 265 515

* L'évaluation actuarielle précédente avait été déterminée en utilisant la méthode actuarielle de "répartition globale des cotisations".

4. Régime de retraite des fonctionnaires

Au 31 décembre 1977, trois organismes du gouvernement devaient au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec une somme évaluée à 196 476 000 $ relativement au coût du service antérieur au 31 décembre 1975. En date du 31 décembre 1989, 70 985 769 $ avaient été versés. Le solde est payable par versements annuels incluant les intérêts sur une période n'excédant pas l'an 2 000.

5. Recettes -- Régime de retraite de certains enseignants

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1 et modifications), en vigueur depuis juin 1986, stipulent que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard de toute personne visée par cette Loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, en déduisant toutefois le montant de toute prestation payée ou payable, eu égard aux sommes ainsi transférées.

Au cours de l'exercice 1989, un montant de 11 902 228 $ (20 749 917 $ en 1988) a été transféré à cette fin au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec pour les années de service antérieures à l'année 1988.

6. Déboursés -- Régime de retraite de certains enseignants

Les déboursés relatifs au Régime de retraite de certains enseignants comprennent à la fois ceux payés en vertu de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., c. R-9.1 et modifications) et ceux payés en vertu de la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., c. P-32.1).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

7. Régime de retaite des agents de la paix en institutions pénales

La Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics donne au Gouvernement le pouvoir d'établir certains régimes de retraite et d'en confier l'administration à la Commission.

L'administration du Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales, constitué par une Loi spéciale (L.R.Q., chapitre R-9.2) et entré en vigueur depuis le 1er janvier 1988, a été confiée à la Commission.

La Commission a établi à 1 319 898 $ au 31 décembre 1989 la part des employés à transférer de la Caisse de dépôt et placement du Québec au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec pour les années de service antérieures à 1988 à l'égard des agents de la paix qui, le 31 décembre 1987, participaient au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et qui sont devenus participants de ce nouveau régime le 1er janvier 1988.

Au cours de l'exercice 1989, un montant de 14 250 584 $ a été transféré au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec pour les années de service antérieures à l'année 1988.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite des fonctionnaires
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée Nationale
Régime de retraite des juges et coroners
Régime de retraite et de pension des juges (1978)
Régime de retaite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec
Régime de retraite de certains enseignants
Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales

Nous certifions par la présente que les engagements actuariels mentionnés au premier paragraphe de la note 3 du présent état financier constituent, à notre avis, une provision suffisante pour couvrir les paiements futurs à l'égard des rentes en cours de paiement, des rentes en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Ces engagements découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1987 et s'élevaient à 15 935 667 000 $ à cette même date. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et qui sont en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

Michel Laflamme, a.s.a.
Chef du Service de l'actuariat

Paul Robitaille, f.i.c.a., f.s.a.
Service de l'actuariat

Québec, le 10 mai 1990

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et déboursés de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 des régimes suivants:

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite des fonctionnaires
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
Régimes de retraite des membres de l'Assemblée Nationale
Régime de retraite des juges et coroners
Régime de retraite et de pension des juges (1978)
Régime de retraite des commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec
Régime de retraite de certains enseignants
Régime de retraite des agents de la paix en institutions pénales
Pensions spéciales

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 30 mai 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
L.R.Q., c. R-16
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989		1988	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	11 986 $		734 329 $	
Rachats et transferts de service antérieur	6 471	18 457 $	2 745	737 074 $
Contributions des municipalités				
Contributions pour service courant	13 418		1 056 737	
Rachats et transferts de service antérieur	9 241	22 659	4 165	1 060 902
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		2 626 043		1 469 482
Autres revenus d'intérêts		1 717		3 870
		2 668 876		3 271 328
DIMINUTIONS				
Pensions	732 332		799 282	
Remboursements et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	2 100 088	2 832 420	277 942	1 077 224
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		(163 544)		2 194 104
ACTIF NET -- AU DÉBUT		22 059 449		19 865 345
ACTIF NET -- À LA FIN		21 895 905 $		22 059 449 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ACTIF NET
au 31 décembre 1989

	1989	1988
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	23 730 611 $	21 880 182 $
Encaisse	1 146	10 078
Cotisations et contributions à recevoir	12 080	193 255
	23 743 837	22 083 515
PASSIF		
Cotisations et contributions à rembourser et pensions à payer	357 303	24 066
Fonds en voie de transfert au Régime de retraite des élus municipaux (note 4)	1 490 629	
	1 847 932	24 066
ACTIF NET (note 5)	21 895 905 $	22 059 449 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Objet et financement

Objet

Le Régime de retraite à cotisations déterminées des maires et des conseillers des municipalités est sujet aux dispositions de la Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Ces dispositions prévoient, entre autres, des garanties à la retraite et au décès. Elles permettent également le remboursement, sous certaines conditions, des sommes versées avec intérêts.

Ce régime de retraite s'adresse aux membres du conseil d'une municipalité y ayant adhéré par voie d'un règlement adopté à cette fin. Pour chaque année de participation, on compte une année de service créditée au régime.

Cependant, depuis la constitution du Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3 et modifications) en vigueur depuis le 1er janvier 1989, le droit de participer au Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités a été aboli.

Financement

Avant le 1er janvier 1989, la cotisation du participant s'élève à 5,5% de son traitement admissible. En outre, le participant pouvait verser une cotisation additionnelle. La contribution de la municipalité s'élèvait à 8% du traitement de chaque participant.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les ajustements apportés aux cotisations et contributions sont comptabilisés à la date de leur facturation.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1989	1988
Dépôts à participation au fonds particulier -- au coût * (Valeur de réalisation 1989, 24 403 396 $; 1988, 21 753 304 $)	23 004 000 $	21 297 000 $
Dépôts à vue au fonds général	75 554	103 619
Revenus à recevoir du fonds particulier	651 057	479 563
	23 730 611 $	21 880 182 $
* Nombre d'unités.	23 004	21 297

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

4. Fonds en voie de transfert au Régime de retraite des élus municipaux

La Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux, en vigueur depuis le 1er janvier 1989, contient certaines dispositions permettant le rachat et le transfert d'années de service antérieur.

Ainsi, le membre d'un conseil municipal, qui a participé au Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités, peut faire reconnaître ces années de service en demandant le transfert au Régime de retraite des élus municipaux de la valeur des cotisations et contributions versées augmentée des intérêts accumulés.

Au cours de l'exercice, des membres se sont prévalus des dispositions de la loi à cet effet et la situation quant aux demandes de transfert d'années de service du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au Régime de retraite des élus municipaux s'établit comme suit:

	1989
Demandes de transfert d'années de service transmises à la Commission	1 661 376 $
Intérêts courus sur ajustements interrégimes le 19 décembre 1989	35 243
	1 696 619
Transferts de fonds effectués	205 990
Fonds en voie de transfert au 31 décembre 1989	1 490 629 $

5. Engagements actuariels du Régime envers les participants

Ce Régime de retraite étant un régime à cotisations déterminées, ses obligations en regard du coût des garanties payables aux participants correspondent à la valeur de l'actif net du régime.

6. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1989	1988
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier *	2 612 126 $	1 459 404 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	13 917	10 078
	2 626 043 $	1 469 482 $

* Ces revenus incluent en 1989 des gains nets à la vente de placements de 566 010 $ (en 1988 des pertes nettes de 282 942 $).

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'état de l'évolution de l'actif net de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 1989 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ce régime au 31 décembre 1989 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 23 avril 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989		1988	
AUGMENTATIONS				
Cotisations des participants				
Cotisations pour service courant	159 031 $		205 440 $	
Rachats et transferts de service antérieur, incluant les intérêts		159 031 $	(1 282)	204 158 $
Contributions des organismes pour service courant		280 004		407 280
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)		3 785 405		2 893 663
Autres revenus d'intérêts		931		1 042
		4 225 371		3 506 143
DIMINUTIONS				
Pensions	941 231		808 785	
Remboursements de cotisations et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts		941 231	(6 558)	802 227
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		3 284 140		2 703 916
ACTIF NET -- AU DÉBUT		31 053 320		28 349 404
ACTIF NET -- À LA FIN		34 337 460 $		31 053 320 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET
au 31 décembre 1989

	1989	1988
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	34 239 973 $	30 793 505 $
Encaisse	53 466	1 527
Cotisations et contributions à recevoir	56 777	284 665
	34 350 216	31 079 697
PASSIF		
Cotisations perçues en trop à rembourser	12 756	26 377
ACTIF NET (notes 4 et 5)	34 337 460 $	31 053 320 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Objet

Les régimes de retraite particuliers énumérés à la note 5 sont établis par le gouvernement du Québec. Leur administration est confiée à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges, le Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent, le Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais et le Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount sont à prestations déterminées et les autres régimes sont à cotisations déterminées.

2. Conventions comptables

Les états financiers des régimes de retraite particuliers ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les ajustements apportés aux cotisations et contributions sont comptabilisés à la date de leur facturation.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1989	1988
Dépôts à participation au fonds particulier - au coût * (Valeur de réalisation 1989, 34 985 362 $; 1988, 30 720 653 $)	33 213 000 $	29 994 000 $
Dépôts à vue au fonds général	18 375	2 153
Revenus à recevoir du fonds particulier	1 008 598	797 352
	34 239 973 $	30 793 505 $
* Nombre d'unités.	33 213	29 994

4. Engagements actuariels des régimes envers leurs participants

Une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges a été complétée par les actuaires de la Commission à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1983. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels de ce régime s'établissaient, à cette date, à 15 744 000 $, calculés selon la méthode de "répartition globale des cotisations".

Les actuaires de la Commission ont estimé ces engagements actuariels à 32 391 077 $ au 31 décembre 1989.

Une évaluation actuarielle du Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais a été complétée par les actuaires de la Commission à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1987. Suivant cette évaluation, les engagements actuariels de ce régime s'établissaient, à cette date, à 301 305 $, calculés selon la méthode de "répartition des prestations".

Les actuaires de la Commission ont estimé ces engagements actuariels à 416 296 $ au 31 décembre 1989.

Les évaluations actuarielles des régimes à prestations déterminées doivent être préparées au moins tous les trois ans. Les évaluations actuarielles des Régimes de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent et des anciens employés de la Cité de Westmount, instaurés respectivement en 1982 et en 1984, n'ont pas été préparées depuis le début de ces régimes. Dans le cas du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges, la dernière évaluation actuarielle date du 31 décembre 1983. Ces évaluations seront préparées par les actuaires de la Commission, en 1990, à partir des données de population arrêtées au 31 décembre 1987.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

5. Actif net des régimes de retraite particuliers

	1989	1988
À cotisations déterminées		
Régime de retraite pour le président de la Société d'aménagement de l'Outaouais (A.C. 2660-76)	167 245 $	148 886 $
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais (A.C. 2661-76)	329 718	293 932
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (A.C. 3863-76)	81 087	72 184
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Ville de Laval (A.C. 4104-76)	73 338	71 133
Régime de retraite pour le président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (A.C. 2-77)	104 327	106 959
À prestations déterminées		
Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (A.C. 397-78 et décret 2497-81)	32 391 077	29 263 122
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent (décret 842-82)	428 014	421 323
Régime de retraite pour le président-directeur général de la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Ouataouais (A.C. 2662-76)	523 070	459 088
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (décret 2174-84)	239 584	216 693
	34 337 460 $	31 053 320 $

6. Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	1989	1988
Revenus des dépôts à participation au fonds particulier *	3 772 725 $	2 889 079 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	12 680	4 584
	3 785 405 $	2 893 663 $

* Ces revenus incluent des gains nets à la vente de placements de 913 986 $ (1988: 438 410 $).

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER COTE-DES-NEIGES

Les actuaires de la Commission ont effectué l'évaluation actuarielle de ce régime à même les données de population arrêtées au 31 décembre 1983.

Cette évaluation avait pour but d'estimer les paiements futurs à l'égard des pensions en cours de paiement, des pensions en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Elle révélait des engagements de 15 744 000 $ à cette date. Le montant des engagements actuariels de ce régime décrit au premier paragraphe de la note 4 des présents états financiers, constitue une provision suffisante pour couvrir ces paiements. De l'avis des actuaires qui ont préparé cette évaluation, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et qui sont en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

Le Service de l'actuariat de la Commission,

Québec, le 10 mai 1990

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

Nous certifions par la présente que les engagements actuariels mentionnés au troisième paragraphe de la note 4 des présents états financiers constituent, à notre avis, une provision suffisante pour couvrir les paiements futurs à l'égard des rentes en cours de paiement, des rentes en attente et des prestations acquises par les participants encore à l'emploi.

Ces engagements découlent des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 1987 et s'élevaient à 301 305 $ à cette même date. À notre avis, ces engagements s'appuient sur des données suffisantes et dignes de foi, sur des hypothèses adéquates et appropriées ainsi que sur des méthodes conformes à de sains principes actuariels et qui sont en accord avec les principes directeurs de l'Institut canadien des actuaires.

Michel Laflamme, a.s.a.
Chef du Service de l'actuariat

Paul Robitaille, f.i.c.a., f.s.a.
Service de l'actuariat

Québec, le 10 mai 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES (suite)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net des régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1989 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ces régimes de retraite particuliers au 31 décembre 1989 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 25 mai 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
RECETTES ET DÉBOURSÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
RECETTES		
Régime de base -- contributions d'organismes à titre d'employeur	118 9[illegible]	123 571 $
Régime excédentaire -- primes d'employés et contribution de l'employeur	114 504	55 468
Recettes versées au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec	233 430 $	179 039 $
DÉBOURSÉS		
Prestations au décès		
Régime de base	3 929 200 $	3 779 200 $
Régime excédentaire	72 400	117 800
Prestations versées par le gouvernement du Québec	4 001 600 $	3 897 000 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE DE BASE DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉGIME D'ASSURANCE-VIE EXCÉDENTAIRE AU RÉGIME DE BASE POUR DES EMPLOYÉS ET RETRAITÉS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. L'Objet

Le Régime d'assurance-vie de base des employés des secteurs public et parapublic prévoit le paiement, sous certaines conditions, de prestations au décès.

Le Régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base qui s'applique uniquement à certains employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, prévoit le paiement, sous certaines conditions, de prestations au décès.

2. Convention comptable

L'état financier de ces deux régimes a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité de caisse.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des recettes et des déboursés du Régime d'assurance-vie de base des employés des secteurs public et parapublic et du Régime d'assurance-vie excédentaire au régime de base pour des employés et retraités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de l'exercice terminé le 31 décembre 1989. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les recettes et les déboursés de ces régimes d'assurance-vie de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 selon la convention comptable énoncée à la note 2, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 avril 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC
MOUVEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
DÉPÔTS À COURT TERME -- AU DÉBUT	130 725 $	119 943 $
Intérêts perçus	15 162	10 782
DÉPÔTS À COURT TERME -- À LA FIN	145 887 $	130 725 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
FONDS EN FIDUCIE CONCERNANT LE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES FONCTIONNAIRES ET OUVRIERS MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Constitution et objet

Le fonds en fiducie concernant le Régime d'assurances collectives a été constitué par le gouvernement du Québec à la suite du règlement d'un grief logé par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec pour revendiquer le maintien intégral de la contribution du gouvernement au régime d'assurance-maladie prévu à la convention collective 1968-1971, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-maladie.

Ce fonds et les revenus qu'il génère sont, avec l'autorisation conjointe du Syndicat et de la Commission, affectés à des fins de rabais de primes ou d'achat de garanties complémentaires d'assurances collectives à l'avantage exclusif des fonctionnaires et ouvriers membres de ce Syndicat.

2. Convention comptable

L'état financier de ce fonds en fiducie a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité de caisse.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des mouvements du fonds en fiducie concernant le Régime d'assurances collectives des fonctionnaires et ouvriers membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec de l'exercice terminé le 31 décembre 1989. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les mouvements de ce fonds en fiducie de l'exercice terminé le 31 décembre 1989, selon la convention comptable énoncée à la note 2.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 21 mars 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
Primes	14 142 767 $	18 840 416 $
Ristournes		831 520
Coût net des primes	14 142 767	18 008 896
À déduire:		
Contributions d'organismes à titre d'employeur	2 878 276	597 258
COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	11 264 491 $	17 411 638 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

COÛT AFFÉRENT AUX RENTES DE SURVIVANTS DES EMPLOYÉS CADRES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Objet

Le gouvernement du Québec défraie les primes de rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic et en récupère une partie de certains de ses organismes. Ces primes sont déterminées principalement en fonction de la valeur présente des rentes à être versées et des frais administratifs s'y rapportant.

2. Convention comptable

L'état financier du coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité de caisse.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état du coût afférent aux rentes de survivants des employés cadres des secteurs public et parapublic de l'exercice terminé le 31 décembre 1989. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement le coût afférent aux rentes de survivants pour ces employés cadres de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 selon la convention comptable énoncée à la note 2, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 10 avril 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10

FRAIS D'ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	12 865 436 $	11 817 782 $
Services de transport et de communication	739 123	658 729
Services professionnels, administratifs et autres	3 165 378	3 109 842
Entretien et réparations	170 755	96 785
Loyers	1 695 741	1 531 535
Fournitures et approvisionnements	400 606	402 344
Matériel et équipement	1 087 622	189 988
Intérêts sur les cotisations déduites en trop, autres intérêts et diverses dépenses	736 319	285 845
	20 860 980	18 092 850
Frais assumés		
Organismes autonomes en regard du Régime de l'assurance-salaire de base	71 310	69 693
Municipalités en regard du Régime de retraite des élus municipaux	308 461	
FRAIS ASSUMÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	20 481 209 $	18 023 157 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FRAIS D'ADMINISTRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Objet et financement

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances a pour objet d'administrer le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et tout régime de retraite ou d'assurances dont une loi ou le gouvernement du Québec lui confie l'administration.

Les frais d'administration de la Commission sont assumés par le gouvernement du Québec, à l'exception de ceux assumés par les organismes autonomes en regard du Régime de l'assurance-salaire de base dans les secteurs de la fonction publique, des affaires sociales et de l'éducation et de ceux assumés par les municipalités en regard du Régime de retraite des élus municipaux.

2. Conventions comptables

L'état des frais d'administration a été préparé par la direction selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Les acquisitions de matériel et d'équipement ainsi que des frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais d'administration.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Commission est assumé par le gouvernement du Québec et il n'est pas présenté dans le présent état financier.

3. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état des frais d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances de l'exercice terminé le 31 décembre 1989. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les frais d'administration de la Commission de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 avril 1990

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
L.R.Q., c. R-10
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX
L.R.Q., c. R-9.3
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

AUGMENTATIONS		
Cotisations des participants		
Cotisations pour service courant	1 413 447 $	
Transferts et rachats de service antérieur	744 968	2 158 415 $
Contributions des municipalités		
Contributions pour service courant	2 816 24.	
Transferts et rachats de service antérieur	2 014 764	4 831 005
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		126 646
Autres revenus d'intérêts		2 200
		7 118 266
DIMINUTIONS		
Pensions	19 373	
Remboursements et transferts de cotisations et de contributions incluant les intérêts	433	
Frais d'administration (note 7)	88 461	108 267
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE ET ACTIF NET À LA FIN		7 009 999 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ACTIF NET
au 31 décembre 1989

ACTIF

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	3 874 538 $
Encaisse	382 177
Cotisations et contributions à recevoir	646 324
Sommes à recevoir -- transferts et rachats de service (note 4)	2 355 433
Frais d'administration reportés (note 5)	220 000
	7 478 472

PASSIF

Cotisations et contributions à rembourser et pension à payer	942
Fonds reçus par anticipation -- rachats de service	159 070
Frais d'administration à rembourser au gouvernement du Québec	308 461
	468 473
ACTIF NET (note 6)	7 009 999 $

Le président de la Commission,

Michel Sanschagrin

Le directeur des finances de la Commission,

Michel Lagueux

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Objet et financement

Objet

Le Régime de retraite des élus municipaux, administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, a été constitué par la Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3 et modifications) entrée en vigueur le 1er janvier 1989.

La Loi sur le Régime de retraite des élus municipaux a pour objet de doter les membres du conseil d'une municipalité d'un régime de retraite à prestations déterminées qui remplace le régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités qui date de 1975. Le nouveau régime améliore plus particulièrement les conditions de retraite des élus municipaux en leur donnant accès à une rente établie en fonction de leur traitement, indexée au coût de la vie, réversible à 60 % au conjoint survivant et acquise après deux années de participation au régime. Cette loi permet à une municipalité de reconnaître des droits de rachat aux membres actuels de son conseil et, le cas échéant, aux anciens membres à l'égard de leurs années antérieures de service passées au conseil depuis 1975.

Ce Régime de retraite s'adresse aux membres élus du conseil d'une municipalité y ayant adhéré par voie d'un règlement adopté à cette fin. Il prévoit, entre autres, des garanties à la retraite et au décès et permet également le remboursement sous certaines conditions des sommes versées avec intérêts. Pour chaque année de participation, on compte une année de service créditée au régime.

Financement

La cotisation du participant s'élève à 10% de son traitement admissible. La municipalité, l'organisme mandataire de la municipalité et l'organisme supra-municipal versent une contribution provisionnelle calculée selon un facteur déterminé par règlement du Gouvernement.

Pour l'exercice 1989, le facteur servant à établir cette contribution provisionnelle est fixé à 2,14 fois le montant de la cotisation du participant.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Régime de retraite des élus municipaux ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les ajustements apportés aux cotisations et contributions sont comptabilisés à la date de leur facturation.

Les frais reliés à l'implantation du régime sont reportés et sont imputés aux opérations sur une période de cinq ans.

3. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Dépôts à vue au fonds général	3 839 375 $
Intérêts courus	35 163
	3 874 538 $

4. Sommes à recevoir -- transferts et rachats de service

La loi constitutive du régime contient certaines dispositions permettant le rachat ou le transfert d'années de service antérieur.

Ainsi, le membre d'un conseil municipal qui a participé à un régime de retraite auquel participait sa municipalité entre le 31 décembre 1974 et le 1er janvier 1989, peut faire reconnaître ces années de service en demandant le transfert, au présent régime, de la valeur des cotisations et contributions versées augmentée des intérêts accumulés, l'employeur comblant la différence entre cette somme et le coût en vertu du présent régime.

Le membre qui n'a pas participé à un régime de retraite pendant cette période peut effectuer le rachat de ces années de service en acquittant la cotisation qui aurait été retenue dans le Régime de retraite des maires et conseillers des municipalités (5,5 %), augmentée des intérêts qui auraient été accumulés si elle avait été versée. L'employeur acquitte la différence entre cette somme et le coût du présent régime.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

4. Sommes à recevoir -- transferts et rachats de service (suite)

Montant des cotisations et contributions et intérêts en voie de transfert du Régime de retraite des maires et conseillers des municipalités	1 490 629 $
Montant à recevoir des cotisants pour les rachats d'années de service	132 652
Montant à recevoir de l'employeur pour les rachats et les transferts	732 152
	2 355 433 $

5. Frais d'administration reportés

Frais reliés à l'implantation du régime	275 000 $
Amortissement de l'exercice	55 000
Solde non amorti	220 000 $

6. Engagements actuariels du Régime envers les participants

Tel que le stipule la loi constitutive du Régime de retraite des élus municipaux, les cotisations versées par les participants et la contribution provisionnelle versée par les employeurs sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue du paiement futur des prestations acquises par les participants. Il en est de même des sommes versées pour les transferts et rachats de service.

Le régime est entré en vigueur le 1er janvier 1989. La Commission n'a pas préparé d'évaluation actuarielle et n'a donc pas estimé les engagements actuariels au 31 décembre 1989.

Une évaluation actuarielle devrait être préparée par les actuaires de la Commission à partir des données au 31 décembre 1990.

7. Frais d'administration

Les montants prévus pour couvrir les frais d'administration de l'exercice, encourus par la Commission, sont puisés à même la contribution provisionnelle versée par les employeurs.

Les frais d'administration de 1989 se composent de ceux de l'exercice s'élevant à 33 461 $ ainsi que d'une somme de 55 000 $ représentant l'amortissement sur cinq ans des frais reliés à l'implantation du régime.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net du Régime de retraite des élus municipaux au 31 décembre 1989 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ce régime au 31 décembre 1989 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 30 avril 1990

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES
L.R.Q., c. A-3.001

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	6 058 724 $	4 040 713 $
Transport et communication	752 347	685 243
Services professionnels	932 91[illegible]	709 790
Loyers et entretien	1 425 816	879 116
Fournitures	414 307	314 239
Matériel et équipement	1 133 385	331 239
Autres	10 516	5 607
	10 728 006	6 965 947
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	115 049	61 769
Autres	5 030	1 474
	120 079	63 243
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	10 607 927	6 902 704
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	10 821 800	6 264 877
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	213 873 $	(637 827)$

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
SOLDE (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT	(196 321)$	441 506 $
Excédent de la contribution et des revenus sur les dépenses	213 873	(637 827)
SOLDE (DÉFICITAIRE) À LA FIN	17 552 $	(196 321)$

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	905 651 $	9 890 $
Créance à recevoir	29 675	22 340
Intérêts courus	16 759	3 398
Avances pour frais de déplacement	23 500	13 838
	975 585 $	49 466 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	958 033 $	245 787 $
SOLDE (DÉFICITAIRE) DU FONDS	17 552	(196 321)
	975 585 $	49 466 $

ENGAGEMENTS (note 3)

Pour la Commission d'appel,

G. Lalande

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution, fonctions et financement

La Commission d'appel en matière de lésions professionnelles est un organisme institué par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001 et modifications).

La Commission d'appel a juridiction exclusive pour entendre tout appel interjeté en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi que tout appel interjeté en vertu des articles 37.3 et 193 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission d'appel sont prises sur le fonds de la Commission d'appel constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

Ces états financiers présentent les opérations du fonds de la Commission d'appel institué par l'article 394 de sa loi constitutive ainsi que les opérations de la Commission d'appel.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission d'appel ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

3. Engagements

La Commission d'appel est engagée par des baux et une offre de location à long terme, échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2002 pour des locaux administratifs. L'offre de location comporte une option de renouvellement pour une période de six ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concernant ces locaux s'élève à 1 399 527 $.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	1 175 530 $
1992	1 070 800
1993	1 070 800
1994	1 070 800
1995	1 070 800
1996 et subséquemment	9 002 650
	14 461 380 $

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission d'appel au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 20 juin 1990

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-20
FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS		
Prélèvements	36 915	32 516
Amendes et pénalités	1 009	1 264
Revenus de placements	1 230	703
Autres	739	639
	39 893	35 122
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel	30 258	28 022
Dépenses administratives	9 952	8 821
Occupation des locaux	2 242	1 930
Amortissement des immobilisations	1 325	1 046
Relations publiques et publicité	66	79
Développement professionnel	399	271
Réclamations irrécouvrables	21	42
	44 263	40 211
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS:	4 370	5 089
Dépenses imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	7 900	6 865
Fonds en fidéicommis utilisés pour l'administration de la Commission		
Virements d'intérêts provenant du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	2 991	2 551
Virements d'indemnités et de réclamations non identifiées ou non réclamées (notes 3 et 4)	206	102
	11 097	9 518
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LE DÉPENSES	6 727	4 429
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	8 910	4 481
SOLDE DU FONDS À LA FIN	15 637	8 910

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	6 727	4 429
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	1 325	1 046
Gain sur aliénation d'immobilisations	(336)	(1)
	7 716	5 474
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(2 080)	985
Liquidités provenant des activités d'exploitation	5 636	6 459
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	487	2 633
Remboursements de la dette à long terme	(851)	(600)
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités de financement	(364)	2 033
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(4 543)	(4 841)
Produits d'aliénations d'immobilisations	405	5
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(4 138)	(4 836)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	1 134	3 656
LIQUIDITÉS AU DÉBUT (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS)	1 472	(2 184)
LIQUIDITÉS À LA FIN	2 606	1 472

Les liquidités de la Commission comprennent l'encaisse et les placements et intérêts courus diminués des chèques en circulation et des montants dus aux fonds en fidéicommis.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Placements et intérêts courus (note 5)	11 012	7 734
Prélèvements à recevoir des employeurs	2 395	3 054
Débiteurs (note 6)	1 261	1 048
Dû par les fonds en fidéicommis	1 613	1 357
Frais payés d'avance	422	254
	17 303	13 447
IMMOBILISATIONS (note 7)	12 080	8 931
	29 383	22 378
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	445	76
Dû aux fonds en fidéicommis	7 961	6 186
Créditeurs et frais courus	2 115	2 815
Dépôts et montants perçus en trop	519	1 321
Versements sur la dette à long terme (note 8)	807	806
	11 847	11 204
DETTE À LONG TERME (note 8)	1 899	2 264
	13 746	13 468
SOLDE DU FONDS	15 637	8 910
	29 383	22 378

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
PROVENANCE DES FONDS		
Indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	232 564	196 762
Revenus de placements	18 284	14 497
Diminution des comptes créditeurs	1 286	(41)
	252 134	211 218
UTILISATION DES FONDS		
Versements aux salariés		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	211 983	193 231
Intérêts sur indemnités	12 561	10 364
Virements au fonds général d'administration		
Intérêts	2 991	2 551
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées et antérieures à 3 ans (note 3)	92	63
	227 627	206 209
AUGMENTATION DE L'ACTIF	24 507	5 009
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	137 931	132 922
ACTIF DU FONDS À LA FIN	162 438	137 931

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES
ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse		57
Placements et intérêts courus (note 5)	162 296	137 786
Débiteurs	62	49
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	47	39
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	33	
	162 438	137 931
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	1 414	
Dû au compte général du régime supplémentaire de rentes		215
Dû au fonds général d'administration	462	494
Dû aux régimes d'assurance de base	1	
Créditeurs	72	201
Indemnités de congés et intérêts à verser aux salariés	159 997	136 668
Indemnités perçues à payer aux salariés, non identifiées ou non réclamées (note 3)	492	353
	162 438	137 931

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

RÉCLAMATIONS DE SALAIRES
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	302	171
PASSIF		
Réclamations à payer aux salariés	145	96
Réclamations perçues à payer aux salariés, non identifiées (note 4)	157	75
	302	171

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
PROVENANCE DES FONDS		
Réclamations perçues	3 110	2 437
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations versées aux salariés	2 865	2 407
Virement au fonds général d'administration de réclamations perçues à payer aux salariés, non identifées et antérieures à 3 ans (note 4)	114	39
	2 979	2 446
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	131	(9)
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	171	180
ACTIF DU FONDS À LA FIN	302	171

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

COTISATIONS PATRONALES
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	1 955	1 335
PASSIF		
Cotisations à remettre	1 955	1 335

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	7 645	6 321
UTILISATION DES FONDS		
Remises de cotisations	7 025	6 790
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	620	(469)
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	1 335	1 804
ACTIF DU FONDS À LA FIN	1 955	1 335

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

COTISATIONS SYNDICALES
ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	1 285	711
PASSIF		
Cotisations à remettre	1 285	711

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'ACTIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations perçues	31 383	26 760
UTILISATIONS DES FONDS		
Remises de cotisations	30 716	29 031
Diminution (augmentation) des cotisations non identifiées et sans allégeance	93	(120)
	30 809	28 911
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF	574	(2 151)
ACTIF DU FONDS AU DÉBUT	711	2 862
ACTIF DU FONDS À LA FIN	1 285	711

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS

SPÉCIAL D'INDEMNISATION
BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Dû par le fonds général d'administration	4 408	3 962
PASSIF		
Indemnités à payer aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	262	111
AVOIR NET	4 146	3 851
	4 408	3 962

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des employeurs	2 305	2 146
Recouvrements d'indemnités	856	593
	3 161	2 739
UTILISATION DES FONDS		
Indemnités versées aux salariés par suite de l'insolvabilité de leur employeur	2 848	2 331
Indemnités versées aux salariés ayant agi comme juré	18	34
	2 866	2 365
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	295	374
AVOIR NET DU FONDS AU DÉBUT	3 851	3 477
AVOIR NET DU FONDS À LA FIN	4 146	3 851

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés et contributions des employeurs	186 579	165 640
Revenus de placements	3 824	1 410
Revenus des fonds cor és à la Caisse de dépôt et placement du Québec	192 922	146 821
	383 325	313 871
UTILISATION DES FONDS		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	14 276	13 655
Intérêts sur remboursements de cotisations	581	525
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	7 701	6 650
Frais d'administration	17	24
Transfert régulier au compte des retraités	84 893	69 467
Transfert spécial au compte des retraités relatif aux cotisations non identifiées	10 965	
	118 433	90 321
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	264 892	223 550
AVOIR NET AU DÉBUT	1 651 924	1 428 374
AVOIR NET À LA FIN	1 916 816	1 651 924

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE GÉNÉRAL
BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse		291
Placements et intérêts courus (note 5)	64 660	23 122
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	1 867 43[illegible]	1 629 033
Dû par le fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés		215
Dû par le compte des retraités		674
	1 932 115	1 653 335
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	159	
Créditeurs	117	101
Dû au fonds général d'administration	1 151	844
Dû aux régimes d'assurance de base	858	273
Dû au compte complémentaire	139	193
Dû au compte des retraités	12 842	
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	33	
	15 299	1 411
AVOIR NET	1 916 816	1 651 924
	1 932 115	1 653 335

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE DES RETRAITÉS
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
PROVENANCE DES FONDS		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	63 166	51 683
Revenus de placements	3 364	837
Transfert régulier du compte général	84 893	69 467
Transfert spécial du compte général relatif aux cotisations non identifiées	10 965	
Transfert du compte complémentaire	1 354	648
	163 742	122 635
UTILISATION DES FONDS		
Prestations de rentes de retraite	93 282	84 221
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	512	542
	93 794	84 763
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	69 948	37 872
AVOIR NET AU DÉBUT	558 996	521 124
AVOIR NET À LA FIN	628 944	558 996

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE DES RETRAITÉS
BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 5)	13 840	20 582
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	602 251	539 085
Dû par le fonds général d'administration	11	4
Dû par le compte général	12 842	
	628 944	559 671
PASSIF		
Dû au compte général		674
Dû au compte complémentaire		1
		675
AVOIR NET	628 944	558 996
	628 944	559 671

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE COMPLÉMENTAIRE
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
PROVENANCE DES FONDS		
Cotisations des salariés	44 626	27 982
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	12 601	7 662
Revenus de placements	1 345	299
	58 572	35 943
UTILISATION DES FONDS		
Prestations forfaitaires et remboursements de cotisations	2 602	1 525
Transfert au compte des retraités	1 354	648
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	183	198
	4 139	2 371
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	54 433	33 572
AVOIR NET AU DÉBUT	109 272	75 700
AVOIR NET À LA FIN	163 705	109 272

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES
COMPTE COMPLÉMENTAIRE
BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 5)	17 911	7 656
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	149 495	104 895
Dû par le compte général	139	193
Dû par le compte des retraités		1
	167 545	112 745
PASSIF		
Dû aux régimes supplémentaires d'assurance	3 333	2 555
Dû au fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	47	39
Dû aux régimes d'assurance de base	460	877
Dû au fonds général d'administration		2
	3 840	3 473
AVOIR NET	163 705	109 272
	167 545	112 745

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	61 877	40 888
Cotisations volontaires des salariés	2 517	1 471
Revenus de placements	7 759	6 040
Diminution des cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	91	
	72 244	48 399
UTILISATON DES FONDS		
Réclamations	55 478	38 218
Augmentation des cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes		129
Frais de gestion de réclamations et primes	596	1 430
Augmentation des réserves actuarielles	9 917	14 489
	65 991	54 266
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'AVOIR NET	6 253	(5 867)
DÉFICIT AU DÉBUT	(6 181)	(314)
AVOIR NET (DÉFICIT) À LA FIN	72	(6 181)

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIMES D'ASSURANCE DE BASE

BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Placements et intérêts courus (note 5)	81 347	64 913
Dû par le compte général du régime supplémentaire de rentes	858	273
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	460	877
Dû par le fonds de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	1	
Avances sur réclamations	879	693
	83 545	66 756
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	634	228
Dû au fonds général d'administration		17
Créditeurs	649	390
Cotisations pour pourvoir aux engagements relatifs aux modifications des régimes	1 536	1 627
Cotisations volontaires d'assurance non utilisées	427	365
Réserves actuarielles (note 10)	80 227	70 310
	83 473	72 937
AVOIR NET (DÉFICIT)	72	(6 181)
	83 545	66 756

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
FONDS EN FIDÉICOMMIS
RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE
ÉVOLUTION DE L'AVOIR NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
PROVENANCE DES FONDS		
Contributions des employeurs	957	619
Revenus de placements	365	217
	1 322	836
UTILISATION DES FONDS		
Réclamations	512	641
Frais de gestion de réclamations	17	22
Augmentation des réserves acturielles	453	9
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	16	17
	998	689
AUGMENTATION DE L'AVOIR NET	324	147
AVOIR NET AU DÉBUT	1 953	1 806
AVOIR NET À LA FIN	2 277	1 953

BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Dû par le compte complémentaire du régime supplémentaire de rentes	3 333	2 555
PASSIF		
Réserves acturielles (note 10)	1 056	602
AVOIR NET	2 277	1 953
	3 333	2 555

Pour le Conseil d'administration,

Alcide Fournier, président-directeur général
Hugues Ferron, secrétaire

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Constitution et objet

La Commission de la construction du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20) est une corporation au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution de la convention collective ou du décret propre à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements et intérêts courus

Les placements sont inscrits au coût, à l'exception des obligations qui sont inscrites au coût amorti.

Prélèvements à recevoir des employeurs

Les prélèvements acquis en décembre, à être remis par les employeurs en janvier, sont comptabilisés comme créances à recevoir au 31 décembre.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2%
Mobilier et équipement de bureau	10%
Équipement informatique	20% ou durée du bail
Logiciel informatique	33 1/3%

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un bien loué sont transférés à la Commission, le bien et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements à effectuer, comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers exigibles en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Dépôts à participation

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût redressé depuis 1988. Le coût redressé comprend:

- la partie des dépôts à participation représentée par des actions, inscrite à une valeur axée sur leur valeur marchande. Les fluctuations du coût avec la valeur marchande sont imputées aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans;

- La partie des dépôts à participation représentée par les autres placements, inscrite au coût amorti;

- la partie non amortie des gains et pertes réalisés à la vente de placements. Ces gains et pertes sont reportés et imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans pour les actions et sur une période de trois ans pour les autres placements.

Indemnités versées aux salariés par le fonds spécial d'indemisation

Ces indemnités sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

Traitements et avantages sociaux

Les traitements et les avantages sociaux sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des indemnités de congés dues et courues et des bonis de départ qui sont comptabilisés lors du paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

2. Conventions comptables (suite)

Prélèvements provenant des réclamations, amendes, pénalités et recouvrements d'indemnités

Au fonds général d'administration, les prélèvements provenant des réclamations aux employeurs ainsi que les amendes, les pénalités et les recouvrements d'indemnités par le fonds spécial d'indemnisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus.

Cotisations et contributions des salariés et des employeurs, indemnités de congés, réclamations aux employeurs

Ces revenus des fonds en fidéicommis sont comptabilisés lors de la réception des rapports mensuels d'employeurs ou de leur encaissement.

Virements et imputation interfonds

Les frais d'administration du compte des retraités du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base sont assumés par le compte général du régime supplémentaire de rentes.

Les dépenses d'administration de certains fonds en fidéicommis sont assumées par le fonds général.

Pour son administration, la Commission vire des intérêts du fonds d'indemnités de congés ainsi que les indemnités non identifiées du fonds d'indemnités de congés dont les bénéficiaires n'ont pu, au premier janvier d'une année, être identifiés depuis trois ans et les sommes détenues en fidéicommis relatives aux réclamations de salaires en faveur des salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans.

3. Indemnités perçues non identifiées ou non réclamées du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Le solde des indemnités perçues non identifiées ou non réclamées au 31 décembre 1989 au passif du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au montant de 492 000 $ comprend pour les années 1986, 1987, 1988 et 1989 les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés non identifiées au 31 décembre 1989 ainsi que les chèques émis et non encaissés depuis 60 jours et plus.

Les indemnités de congés gagnées par les salariés depuis plus de trois ans et perçues au 31 décembre 1988 mais dont le bénéficiaire ou l'adresse de celui-ci n'a pu être identifié ont été virées en 1989 du bilan du fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés à l'état de revenus et dépenses et du solde du fonds du fonds général d'administration.

4. Réclamations perçues à payer aux salariés non identifiés

La Commission utilise pour son administration les sommes détenues en fidéicommis relatives à des réclamations de salaires en faveur de salariés dont l'identité n'a pu, au 31 décembre d'une année, être établie depuis trois ans. Les réclamations de salaires perçues avant le 31 décembre 1986 mais non identifiées au 31 décembre 1989, ont été virées au cours de l'exercice 1989 du bilan du fonds de réclamations de salaires à l'état de revenus et dépenses et du solde du fonds général d'administration.

5. Placements et intérêts courus
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Encaisse	559	435
Dépôts à terme	211 201	138 387
Obligations (valeur marchande: 130 311 408 $ en 1989 et 115 126 716 $ en 1988)	131 665	117 455
Intérêts courus	7 641	5 516
	351 066	261 793

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

5. Placements et intérêts courus (suite)
(en milliers de dollars)

Ces placements et intérêts courus sont répartis entre les fonds comme suit:

	1989	1988
Fonds général d'administration	11 012	7 734
Fonds en fidéicommis:		
Indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	162 296	137 786
Régime supplémentaire de rentes -- compte général	64 660	23 122
Régime supplémentaire de rentes -- compte des retraités	13 840	20 582
Régime supplémentaire de rentes -- compte complémentaire	17 911	7 656
Régimes d'assurance de base	81 347	64 913
	351 066	261 793

6. Débiteurs
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Salariés	530	523
Provision pour créances douteuses	517	517
	13	6
Employeurs -- créances établies à la réception des rapports mensuels	824	666
Autres	424	376
	1 261	1 048

7. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	790		790	489
Bâtiments	8 583	2 455	6 128	3 659
Mobilier et équipement	2 659	1 347	1 312	959
Équipement informatique	1 391	590	801	683
Logiciel informatique	1 078	650	428	420
	14 501	5 042	9 459	6 210
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition:				
Mobilier et équipement	1 350	250	1 100	961
Équipement informatique	2 652	1 131	1 521	1 760
	4 002	1 381	2 621	2 721
	18 503	6 423	12 080	8 931

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

8. Dette à long terme
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Emprunt hypothécaire, remboursable par versements mensuels de 4 193 $, comprenant capital et intérêts, intérêts fixés pour cinq ans à 11,5% l'an, échéant le 1er mars 2008	390	396
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, 9% à 13,875%, échéant jusqu'en 1993	2 316	2 674
	2 706	3 070
Versements échéant en deçà d'un an	807	806
	1 899	2 264

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

	Obligations découlant de contrats de location-acquisition	Emprunt hypothécaire
1990	1 013	50
1991	902	50
1992	487	50
1993	214	50
1994	136	50
Total des paiements minimums exigibles	2 752	
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	436	
	2 316	

9. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

Les fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	1989		1988	
	Coût ou Coût redressé	Valeur marchande	Coût ou Coût redressé	Valeur marchande
Compte général				
Dépôts à vue*	7	7	5	5
Dépôts à participation**	1 867 448	2 011 994	1 629 028	1 694 269
	1 867 455	2 012 001	1 629 033	1 694 274
Compte des retraités				
Dépôts à vue*	11	11	7	7
Dépôts à participation**	602 240	651 863	539 078	563 058
	602 251	651 874	539 085	563 065
Compte complémentaire				
Dépôts à vue*	8	8	6	6
Dépôts à participation**	149 487	152 171	104 889	105 005
	149 495	152 179	104 895	105 011
	2 619 201	2 816 054	2 273 013	2 362 350

* Au fonds général de la Caisse.
** Aux fonds particuliers de la Caisse tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

10. Réserves actuarielles
(en milliers de dollars)

En vertu d'un mode d'autogestion des régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction, la Commission assume une part limitée des risques, obtient certaines garanties d'assurance et délègue le règlement de certaines réclamations.

Au 31 décembre 1989, la Commission a réservé à même les fonds accumulés les sommes requises suivantes:

	Caisse de prévoyance collecti...			
	1989		1988	
	Caisse des régimes de base	Caisse des régimes supplémentaires	Caisse des régimes de base	Caisse des régimes supplémentaires
Réserves (1)	49 425		42 542	
Passif de crédits d'assurance (2)	30 802	1 056	27 768	602
Réserves actuarielles (3)	80 227	1 056	70 310	602

(1) Ces montants constituent les réserves détenues sur la base d'autogestion aux postes de: prestations encourues mais non rapportées et rentes mensuelles d'invalidité.
(2) Ces montants constituent les réserves minimales requises calculées en date du 31 décembre 1989.
(3) Les réserves maximales s'élèvent à 106 252 729 $ et 1 398 370 $ respectivement pour la caisse des régimes de base et la caisse des régimes supplémentaires.

11. Engagements

La Commission est engagée d'après des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 juin 1995 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 concernant ces locaux administratifs s'élève à 877 975 $ (626 431 $ en 1988). Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit:

1990	881 180 $
1991	699 057
1992	345 320
1993	229 538
1994	58 358
1995 et subséquemment	29 179
	2 242 632 $

12. Régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission de la construction du Québec

Le régime supplémentaire de rentes de retraite des employés de la Commission est un régime à prestations déterminées; il comporte des garanties à la retraite et au décès et est obligatoire pour tous les employés permanents.

Le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Commission. La contribution de la Commission au régime imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 1 714 669 $ (1 865 679 $ en 1988). Les obligations de la Commission envers ce régime se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

La dernière évaluation actuarielle du régime en date de novembre 1987 montrait un excédent actuariel de 3 332 904 $ après amélioration du régime au 1er janvier 1987.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE
relative au régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec, faisant partie d'un rapport actuariel daté du 21 septembre 1989. Le régime a été évalué au 31 décembre 1989 sur la base de données fournies au 1er janvier 1989, que nous considérons suffisantes et dignes de foi aux fins de cette évaluation.

À notre avis, selon les taux de rente de base et le pourcentage de supplément temporaire fixés par le décret 34-89, paru le 1er février 1989, le régime demeurera entièrement provisionné au 31 décembre 1989 et

a. le compte général présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 130 795 000 $;

b. le compte des retraités présentera un excédent de la valeur ajustée de l'actif sur la valeur des engagements du régime estimé à 30 527 000 $.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Yves Guérard, f.s.a., f.i.c.a., f.c.a.
Dolorès Page, f.s.a., f.i.c.a.

Montréal, le 21 septembre 1989

OPINION ACTUARIELLE
relative aux régimes d'assurance de base pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie d'un rapport actuariel daté du 26 avril 1990.

Les engagements des régimes de base ont été évalués au 31 décembre 1989 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 80 369 459 $ à cette date.

À notre avis,

a. au 31 décembre 1989, la somme des engagements des régimes de base, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1989 conformément à l'article 127 a), est inférieure de 142 664 $ à l'actif net des régimes;

b. la somme de ce surplus et du taux actuel de cotisation de 0,50$/heure est suffisante pour provisionner les engagements des régimes, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1990.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Jean-Guy Côté, a.s.a.
Georges A. Ferland, f.s.a., f.i.c.a.

Montréal, le 26 avril 1990

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

OPINION ACTUARIELLE
relative aux régimes supplémentaires d'assurance pour les employés de l'industrie de la construction du Québec faisant partie de l'annexe A d'un rapport actuariel daté du 26 avril 1990.

Les engagements des régimes supplémentaires ont été évalués au 31 décembre 1989 sur la base des données qui nous ont été fournies par la Commission et en supposant l'actif net égal à 3 326 682 $ à cette date.

À notre avis,

a. au 31 décembre 1989, la somme des engagements des régimes supplémentaires, y compris une provision pour les garanties prévues au cours des prochains six (6) mois eu égard aux heures travaillées avant le 31 décembre 1989 conformément à l'article 127 a), est inférieure de 2 270 834 $ à l'actif net des régimes;

b. la somme de ce surplus et du taux actuel de cotisation de 0,06$/heure est suffisante pour provisionner les engagements des régimes supplémentaires, y compris les dépenses, eu égard aux heures travaillées par les participants pour les trois années débutant le 1er janvier 1990.

À notre avis, cette opinion actuarielle est basée sur une évaluation effectuée à partir d'hypothèses que nous estimons adéquates et appropriées et selon des méthodes qui reposent sur de sains principes actuariels.

Soumis respectueusement à votre considération,

Jean-Guy Côté, a.s.a.
Georges A. Ferland, f.s.a., f.i.c.a.

Montréal, le 27 avril 1990

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

VOCATION DES FONDS

Fonds général d'administration

Le fonds général d'administration est établi pour rendre compte des opérations exercées pour la mise à exécution de la convention collective, ou de tout décret adopté en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

De plus, ce fonds absorbe les créances d'un salarié ou d'un employeur de l'industrie de la construction pour lesquels une somme d'argent n'a pas été reçue ou payée conformément aux règlements qui en dictent leur gestion. Ces créances font toutefois abstraction des réclamations dont la responsabilité de l'employeur n'a pas été déterminée et qui font l'objet de procédures judiciaires.

Fonds en fidéicommis

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des intérêts qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux articles 20.06 et 20.07 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires faites par la Commission pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Fonds spécial d'indemnisation

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent par suite de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément à l'article 31.01 du décret relatif à l'industrie de la construction.

Fonds du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance

Ces fonds sont constitués en vertu du règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction afin de pourvoir aux engagements du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

Régime supplémentaire de rentes

Une caisse de retraite est établie aux fins de recevoir les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et de pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime supplémentaire de rentes.

Le bilan du régime supplémentaire de rentes est ventilé selon trois comptes distincts: le compte général, le compte des retraités et le compte complémentaire.

Le compte général est alimenté par les cotisations des salariés et les contributions des employeurs et le compte complémentaire par la partie supplémentaire des cotisations.

Ces comptes pourvoient au paiement de la prestation forfaitaire et de la valeur du compte de cotisant à l'occasion du décès ou du départ d'un cotisant ainsi que du montant transférable au compte des retraités à l'égard de la constitution de toute rente.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

VOCATION DES FONDS (suite)

Fonds du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance (suite)

Les engagements et les actifs du régime supplémentaire de rentes à l'égard des prestations de rentes en cours de paiement en provenance du compte général et du compte complémentaire doivent être regroupés selon le règlement mentionné ci-dessus en un compte distinct dit des retraités. Ce compte des retraités est alimenté par le transfert d'une partie de l'actif du compte d'où sont transférés les engagements et pourvoit au paiement des prestations de rentes. Ce compte bénéficie des revenus de son actif propre.

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir les contributions et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités, en vertu des régimes d'assurance, et les primes requises en vue du maintien en vigueur de tout contrat d'assurance souscrit par la Commission relativement à des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

Une caisse supplémentaire de prévoyance collective est établie aux fins de recevoir la partie supplémentaire des contributions à l'égard des électriciens et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes à ces régimes supplémentaires d'assurance.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié les bilans ou les états de l'actif et du passif des fonds en fidéicommis suivants administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 1989 ainsi que les états de l'évolution de leur actif ou de leur avoir net au cours de l'exercice terminé à cette date:

-- fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
-- fonds de réclamations de salaires;
-- fonds de cotisations patronales;
-- fonds de cotisations syndicales;
-- fonds spécial d'indemnisation;
-- fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte général;
-- fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte des retraités;
-- fonds du régime supplémentaire de rentes -- compte complémentaire;
-- fonds des régimes d'assurance de base;
-- fonds des régimes supplémentaires d'assurance.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de la Commission au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière du fonds général d'administration de même que l'évolution de l'actif ou de l'avoir net des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 11 mai 1990

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
L.R.Q., c. S-2.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS		
Cotisations des employeurs (note 1)	1 530 181	1 437 703
Revenus de placements et intérêts sur cotisations	428 742	315 195
Autres revenus	7 369	1 087
	1 966 292	1 753 985
DÉPENSES		
Programmes de réparation (note 4)		
Prestations versées	973 739	904 076
Augmentation de la réserve acturielle	274 863	135 094
Diminution de la réserve actuarielle résultant de modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul	(9 535)	(15 235)
	1 239 067	1 023 935
Programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite		
Prestations versées	49 777	38 879
Augmentation de la réserve actuarielle	4 403	271
	54 180	39 150
Programmes de prévention (note 5)	67 421	68 291
Frais d'administration (note 6)	168 638	140 482
Autres frais (note 7)	36 306	19 822
	272 365	228 595
REMBOURSEMENTS DE COTISATIONS (note 13)	25 400	187 000
FLUCTUATION DU TAUX DE RENDEMENT RÉEL (note 16)	162 201	172 157
	1 753 213	1 650 837
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (note 8)	213 079	103 148

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(2 257 232)	(2 360 380)
Redressement au 1er janvier 1989		
Amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel pour les années 1986 à 1988 inclusivement (note 3)	29 004	
Solde redressé	(2 228 228)	(2 360 380)
Excédent des revenus sur les dépenses	213 079	103 148
SOLDE À LA FIN	(2 015 149)	(2 257 232)

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse et placements temporaires	256 874	350 218
Cotisations à recevoir et autres créances (note 9)	195 323	158 580
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	3 386 178	2 677 521
Soldes de prix de vente d'immeubles (note 11)	16 280	16 868
Immobilisations (note 12)	22 368	19 916
	3 877 023	3 223 103
PASSIF		
Créditeurs et frais courus	27 074	21 524
Cotisations perçues d'avance	17 216	7 870
Provisions pour remboursements de cotisations (note 13)	158 431	187 000
Dépôts des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	24 137	23 772
Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires (note 14)	36 300	38 247
Revenus de placements reportés (note 15)	161 080	136 916
Provision pour fluctuation du taux de rendement réel (notes 3 et 16)	540 644	407 447
Réserve actuarielle (note 17)	4 927 290	4 657 559
	5 892 172	5 480 335
ENGAGEMENTS NON CAPITALISÉS	2 015 149	2 257 232
	3 877 023	3 223 103

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 18)

Pour le Conseil d'administration,

Ghislain Dufour
Louis Laberge

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Constitution, fonctions et financement

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a été instituée en corporation au sens du Code civil le 13 mars 1980 par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1). Elle a pour fonction, dans le cadre de son administration de cette loi, d'élaborer, de proposer et de mettre en oeuvre des politiques relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs de façon à assurer une meilleure qualité des milieux de travail. Elle perçoit des employeurs les sommes requises pour l'application de cette loi à l'exception des coûts relatifs à l'inspection qui sont remboursables par le gouvernement du Québec.

La Commission a en outre pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur les accidents du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de cotiser annuellement, en fonction de son mode de financement et après expertise actuarielle, les employeurs aux taux applicables aux unités dans lesquelles ils sont classés.

La Commission choisit son mode de financement d'après la méthode qu'elle estime appropriée pour lui permettre de faire face à ses dépenses au fur et à mesure de leur échéance et d'éviter que les employeurs soient injustement obérés par la suite à cause des paiements à faire pour les lésions professionnelles survenues auparavant.

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles permet à la Commission de financer entièrement le coût des lésions professionnelles survenues en 1989 et au cours des années suivantes et de réduire, le cas échéant, le déficit actuariel (engagements non capitalisés). Pour les années 1984 à 1988 la Commission devait percevoir une somme égale à 90% de la somme suffisante pour permettre le paiement des prestations auxquelles ont droit les bénéficiaires pour les lésions professionnelles survenues au cours de chacune de ces années respectivement et ne pouvait récupérer le déficit actuariel relatif aux lésions professionnelles survenues avant le 1er janvier 1986.

La Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (1989, chapitre 74) sanctionnée le 20 décembre 1989 et entrée en vigueur le 1er janvier 1990, permet principalement à la Commission d'instaurer un nouveau mode de tarification et de rembourser aux employeurs certains crédits accumulés en vertu du mode de tarification antérieur à l'année de cotisation 1990.

La Commission a également pour fonction, dans le cadre de son administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme, de verser aux réclamants des prestations ou autres indemnités. Les sommes requises pour l'application et pour l'administration de ces lois sont remboursées par le gouvernement du Québec.

Politique de capitalisation

Le concept de pleine capitalisation retenu par la Commission est que l'actif doit être égal au passif, sans viser à maintenir un surplus.

Des mesures ont été prises afin de rééquilibrer dans les meilleurs délais l'actif et le passif tout en respectant les objectifs d'équité, de respect du fonds, de stabilité et de prévention.

Cette politique prévoit un mécanisme de rééquilibre du niveau de capitalisation et a pour effet de:

- introduire un mécanisme d'amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel sans intérêt sur une période de huit (8) ans;

- comptabiliser les crédits qui auraient dû s'appliquer pour les exercices 1986 à 1989 comme si le mécanisme d'amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel avait été appliqué rétroactivement à l'année 1984;

- ajuster la cotisation à compter de l'exercice 1990 afin d'éliminer sur vingt (20) ans les engagements non capitalisés au 31 décembre 1989;

- capitaliser et amortir sans intérêt, lors des tarifications subséquentes, les surplus et déficits qui se produiront à compter de 1990 sur des périodes variant selon la nature des écarts.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

2. Conventions comptables (suite)

a) Cotisations des employeurs

Les revenus de cotisations sont établis selon les estimations des salaires produites par les employeurs auxquelles on applique la tarification fixée par la Commission. Ces revenus sont ajustés en fin d'exercice pour tenir compte de la différence anticipée entre les salaires estimés et ceux assujettis à la cotisation.

b) Revenus de placements

Les gains et pertes réalisés à la vente de placements du fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont reportés et amortis. Pour la partie des dépôts à participation représentée par des actions, la différence au 31 décembre entre la valeur marchande des actions et leur coût est inscrite graduellement aux livres. Cet amortissement et cette inscription graduelle, présentés aux revenus de l'exercice, sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq (5) ans.

c) Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Dépôts à participation

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits au coût redressé, c'est-à-dire à une valeur axée sur la valeur marchande pour la partie de ces dépôts représentée par des actions.

Ce coût redressé est constitué:

- du coût d'acquisition des unités des dépôts à participation, ainsi que
- des inscriptions graduelles de la différence entre la valeur marchande des placements en actions et leur coût selon la méthode mentionnée dans la convention comptable sur les revenus de placements.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Édifices	2½%
Ameublement et équipement	10%
Matériel roulant	25%
Équipement informatique	20%
Système de télécommunications	20%
Améliorations locatives	Durée du bail

e) Provision pour fluctuation du taux de rendement réel

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel est constituée des surplus ou déficits d'expérience attribuables à l'hypothèse d'un taux de rendement réel de 3% par année. Cette hypothèse est utilisée pour déterminer la valeur présente des paiements futurs sujets à revalorisation. La durée particulièrement longue des obligations de la Commission relatives aux rentes versées et l'expérience passée révèlent que le taux de rendement réel est sujet à d'importantes fluctuations d'une année à l'autre. L'objectif de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel est de présenter séparément à l'état des revenus et des dépenses les surplus ou déficits d'expérience attribuables à cette hypothèse.

La variation annuelle de cette provision est amortie selon une méthode d'amortissement linéaire sans intérêt sur une période de huit (8) ans à compter du deuxième exercice suivant sa constatation. Cet amortissement sera considéré comme une ristourne ou un débit aux employeurs, selon le cas, lors des tarifications subséquentes.

Cette nouvelle pratique d'amortissement de la variation annuelle de cette provision a pour effet de modifier l'application de l'hypothèse de 3% par année qui était alors utilisée pour déterminer la valeur présente estimative des paiements futurs sujets à revalorisation.

f) Réserve actuarielle

Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

f) Réserve actuarielle (suite)

Cette réserve comprend la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués en regard des lésions professionnelles et des retraits préventifs des travailleuses enceintes ou qui allaitent survenus au cours de la présente année financière et au cours des années antérieures à celle-ci, chez les employeurs tenus de cotiser.

Cette réserve inclut des provisions pour les dossiers qui ont déjà fait l'objet d'une demande de prestations et pour les victimes dont la demande parviendra à la Commission au-delà de la fin de la présente année financière. Cette réserve inclut aussi des provisions pour les victimes qui sont présentement indemnisées et celles qui le seront éventuellement suite à une rechute, récidive ou aggravation.

g) Réclamations contre les tierces parties

Les réclamations contre les tierces parties responsables d'accidents du travail sont inscrites, lors de leur encaissement, en réduction des prestations versées.

3. Modification d'une convention comptable
(en milliers de dollars)

Provision pour fluctuation du taux de rendement réel

La Commission a adopté de façon rétroactive une méthode d'amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel telle que décrite à la note 2e. Cette provision n'avait jamais été amortie antérieurement. Le montant d'amortissement de la provision pour les exercices 1986 à 1988 a été comptabilisé au 1er janvier 1989 directement à l'état des engagements non capitalisés de l'exercice terminé le 31 décembre 1989. L'amortissement annuel pour 1989 est reflété à l'état des revenus et dépenses.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

Cette modification d'une convention comptable a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers du présent exercice:

	1989
Bilan	
Réserve actuarielle	(599 059)
Provision pour fluctuation du taux de rendement réel	540 644
Engagements non capitalisés	(58 415)
État des revenus et dépenses	
Programmes de réparation	(191 612)
Fluctuation du taux de rendement réel	162 201
Excédent des revenus sur les dépenses	29 411

4. Programmes de réparation
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Coût des lésions professionnelles survenues au cours de l'exercice		
Prestations versées	268 139	250 394
Augmentation de la réserve actuarielle *	629 772	574 637
Montants à reporter	897 911	825 031

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

4. **Programmes de réparation** (suite)
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Montants reportés	897 911	825 031
Coût des lésions professionnelles survenues au cours d'exercices antérieurs		
Prestations versées	705 600	653 682
Diminution de la réserve actuarielle	(354 909)	(439 543)
Diminution de la réserve actuarielle résultant de modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul	(9 535)	(15 235)
	341 156	198 904
Coût global des programmes de réparation *	1 239 067	1 023 935

* La variation annuelle de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel apparaissait dans les états financiers des exercices antérieurs au coût des programmes de réparation, à même l'augmentation de la réserve actuarielle.

Le coût des programmes de réparation se répartit comme suit:

	1989	1988
Prestations versées		
Assistance médicale	156 181	146 638
Incapacité temporaire	49 717	64 607
Remplacement du revenu	444 427	389 317
Dommages corporels	91 563	29 334
Incapacité permanente	175 275	187 782
Décès	56 576	86 398
	973 739	904 076
Augmentation de la réserve actuarielle	265 328	119 859
	1 239 067	1 023 935

5. **Programmes de prévention**
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Paiements pour les services de santé au travail et autres	36 912	38 616
Subvention à l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec	14 069	13 400
Subventions pour la formation et l'information:		
Associations sectorielles paritaires	11 280	10 708
Associations syndicales et patronales	5 150	5 058
Autres associations	10	509
	67 421	68 291

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

6. Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	122 198	107 129
Formation et perfectionnement	475	534
Frais de déplacement	5 890	5 059
Postes, messageries et télécommunications	7 [illegible]	6 551
Communications et information	2 96[illegible]	1 763
Services professionnels -- Informatique	4 296	4 548
Services professionnels -- Administration	14 972	11 866
Entretien et réparations -- Équipement informatique	2 653	2 590
Entretien et réparations -- Immobilisations et autres	3 895	1 402
Matériel et fournitures	7 541	5 500
Location d'espaces	12 592	11 415
Location d'équipement -- Informatique	6 264	5 065
Location d'équipement -- Autres	844	774
Assurances, taxes, énergie	1 691	1 781
Autres frais et services	1 357	984
Amortissement -- Immobilisations	5 605	4 470
	201 020	171 431
Frais imputés:		
Gouvernement du Québec		
-- pour l'inspection	24 514	23 133
-- pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme	1 993	1 841
Gouvernement du Canada et ses organismes pour l'administration de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	2 879	1 567
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	2 339	3 837
Autres frais imputés	657	571
	32 382	30 949
	168 638	140 482

7. Autres frais
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Créances irrécouvrables	23 572	10 626
Frais d'administration de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles	9 758	6 035
Régime de retraite des fonctionnaires -- Intérêts sur solde dû	2 976	3 161
	36 306	19 822

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

8. Excédent des revenus sur les dépenses
(en milliers de dollars)

L'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice 1989 s'explique par les variations suivantes eu égard à la tarification 1989:

	1989	
	Augmentation	(diminution)
Besoins financiers du présent exercice		
Cotisations et autres revenus	15 773	
Programmes de réparation (lésions 1989)	77 989 *	
Programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite (retraits 1989)	(4 852)	
Programmes de prévention	9 179	
Frais d'administration et autres	(3 168)	
Marge pour fluctuations défavorables	47 700 **	142 621
Besoins financiers des exercices antérieurs		
Cotisations	18 177	
Programmes de réparation (lésions antérieures à 1989)	13 603	
Programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite (retraits antérieurs à 1989)	(636)	31 144
Écart de nature exceptionnelle		
Remboursements de cotisations aux employeurs à l'égard de crédits accumulés selon le mode de tarification antérieur au 1er janvier 1990		(25 400)
Autres variations		
Manque à gagner en revenus de placements dû aux engagements non capitalisés net de la provision pour recapitalisation	(56 721)***	
Provision relative au jugement de la Cour suprême du Canada à l'effet que la Loi sur la santé et la sécurité du travail n'est pas applicable aux entreprises de juridiction fédérale	46 000 ****	
Provision à l'égard de la politique de recalcul	44 100 ****	
Amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel	29 411 *****	
Autre	1 924	64 714
		213 079

* Ce surplus de 78,0 millions de $ est principalement attribuable d'une part au fait que le nombre de victimes fut moins élevé que celui prévu lors de la tarification 1989 pour un montant de 40,7 millions de $ et d'autre part à un coût moyen par victime en assistance médicale moins élevé que celui anticipé lors de la tarification 1989 pour un montant de 27,2 millions de $.

** Ce surplus provient d'une marge de 5% du coût des lésions professionnelles prévue à la tarification 1989 dans le but de minimiser la possibilité de déficits ou de baisses du degré de capitalisation.

*** Ce déficit se compose d'un montant de 161,7 millions de $ représentant un manque à gagner en revenus de placements dû aux engagements non capitalisés, réduit d'une provision de 105,0 millions de $ prévue lors de la tarification 1989 à des fins de recapitalisation.

**** Ces deux éléments, pour lesquels aucune dépense n'apparait aux présents états financiers, avaient été inclus dans les besoins financiers lors de la tarification 1989. En effet, il avait été initialement prévu d'absorber au cours de l'exercice financier 1989 une dépense de 46 millions de $ constituant des remboursements à l'égard d'entreprises de juridiction fédérale qui, selon une décision de la Cour suprême, n'auraient pas dû être cotisées pour les frais reliés à la prévention. De plus, un montant de 44,1 millions de $, représentant l'amortissement annuel sur une période de 3 ans des remboursements estimés à 125 millions de $ faisant suite à la levée du moratoire sur l'application des articles 99,3, 99,5 et 111,7 de la Loi sur les accidents du travail, avait été prévu pour l'année financière 1989. Or, ces deux éléments ont déjà fait l'objet d'une dépense au cours de l'exercice financier 1988 et génèrent donc un surplus pour le présent exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

8. Excédent des revenus sur les dépenses (suite)
(en milliers de dollars)

***** L'amortissement de la provision pour écarts relatifs au taux de rendement réel entraîne un surplus de 29,4 millions de $ en 1989 puisqu'il n'avait pas été pris en considération lors de la tarification 1989. L'amortissement de cette provision, avec application rétroactive, fait suite à la politique de capitalisation adoptée par la Commission en 1990.

9. Cotisations à recevoir et autres créances
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Cotisations à recevoir	115 509	95 412
Estimation des revenus courus de cotisations	66 300	43 047
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec pour l'inspection*	10 323	15 671
Surpayés de la réparation à recevoir	32 029	19 906
Autres créances	12 752	8 844
	236 913	182 880
Moins:		
Provision pour créances irrécouvrables**	41 590	24 300
	195 323	158 580

* En vertu de l'article 249 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail toute somme requise pour l'application de cette loi et des règlements relativement à l'inspection est prise à même les deniers accordés annuellement à cette fin par la Législature.

** Un montant de 8 590 020 $ à récupérer du gouvernement du Québec a été provisionné, dont une portion de 6 157 208 $ pour la période entre juillet 1985 et décembre 1988 ainsi qu'une portion de 2 432 812 $ pour l'exercice 1989.

10. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Fonds particulier		
Dépôts à participation au coût (Valeur marchande en milliers de $ 1989: 3 438 669 $; 1988: 2 653 540 $, nombre d'unités 1989: 3 207 607; 1988: 2 548 020)	3 207 607	2 548 020
Plus:		
Inscriptions graduelles de la différence entre la valeur marchande des placements en actions et leur coût	94 628	66 955
Dépôts à participation au coût redressé	3 302 235	2 614 975
Revenus à recevoir	83 934	62 270
	3 386 169	2 677 245
Fonds général		
Dépôts à vue	9	276
	3 386 178	2 677 521

Le solde non amorti de la différence entre la valeur marchande des placements en actions et leur coût s'établit en 1989 à 101 881 622 $ (1988: 35 250 478 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

10. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)
(en milliers de dollars)

Répartition en pourcentage du portefeuille selon le coût

	1989	1988
Obligations	51,75	58,36
Actions et valeurs convertibles	27,92	29,94
Financements hypothécaires	4,44	4,59
Investissements immobiliers	4,43	2,48
Valeurs à court terme	9,90	2,72
Dépôts à vue	0,01	0,10
Autres éléments d'actif	1,55	1,81
	100,00	100,00

11. Soldes de prix de vente d'immeubles
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Garanti par hypothèque de premier rang, remboursable par annuités de 403 085 $, échéant le 31 décembre 1998, taux 7 ½%	2 556	2 749
Garanti par cession transport de subvention à être versée par le gouvernement du Québec, remboursable par annuités de 1 454 705 $, échéant le 31 décembre 2006, taux 7 ½%	13 724	14 119
	16 280	16 868

12. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	728		728	728
Édifices	9 914	3 984	5 930	6 175
Ameublement et équipement	14 825	10 759	4 066	4 199
Matériel roulant	515	248	267	119
Améliorations locatives	5 283	3 069	2 214	2 177
Équipement informatique	21 992	13 408	8 584	6 301
Système de télécommunications	1 814	1 235	579	217
	55 071	32 703	22 368	19 916

Les acquisitions et aliénations de l'exercice au prix coûtant sont respectivement de 8 145 309 $ (1988: 7 590 963 $) et de 401 157 $ (1988: 14 170 861 $).

13. Provisions pour remboursements de cotisations
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Provision pour remboursements à l'égard des articles 99,3, 99,5 et 111,7 de la Loi sur les accidents du travail*	90 507	125 000
Provision pour remboursements aux entreprises de juridiction fédérale**	35 542	55 000
Provision pour remboursements à l'égard des programmes de stabilisation économique et d'indemnités de réadaptation***	6 982	7 000
Provision pour remboursements aux employeurs à l'égard de crédits accumulés selon le mode de tarification antérieur au 1er janvier 1990****	25 400	
	158 431	187 000

13. Provisions pour remboursements de cotisations (suite)
(en milliers de dollars)

* Provision pour remboursements à l'égard des articles 99,3, 99,5 et 111,7 de la Loi sur les accidents du travail

En date du 11 avril 1988, la Commission a adopté une nouvelle politique de recalcul des cotisations des employeurs visés par le Règlement sur le système de cotisation basé sur le mérite ou le démérite des employeurs (décret 1628-86 du 29 octobre 1986) en ce qui a trait aux imputations de coûts effectués en vertu des articles 99,3 (travailleur antérieurement handicapé) et 99,5 (accident imputable à un tiers) de la Loi sur les accidents du travail. Sa mise en application rétroactive nécessita le recalcul des cotisations non prescrites pour rembourser aux employeurs les paiements en trop d'années antérieures.

De plus, la Commission décida alors d'appliquer rétroactivement une décision du comité de direction rendue en mai 1984 à l'effet de ne pas imputer au dossier d'employeur, conformément à l'article 111,7 de la Loi sur les accidents du travail, le coût des maladies professionnelles. Cette application rétroactive nécessita le recalcul des cotisations non prescrites pour rembourser aux employeurs visés par cette décision les paiements en trop d'années antérieures.

** Provision pour remboursements aux entreprises de juridiction fédérale

Le 26 mai 1988, la Cour suprême rendait une décision à l'effet que la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1) ne s'appliquait pas aux entreprises de juridiction fédérale. Certains employeurs pouvaient dès lors réclamer la portion des cotisations qu'ils ont dû verser pour en financer l'application. Une provision fut établie en fin d'exercice 1988 pour couvrir les cotisations perçues de 1981 jusqu'au 31 décembre 1988 inclusivement.

*** Provision pour remboursements à l'égard des programmes de stabilisation économique et d'indemnités de réadaptation

Certains employeurs ont allégué devant les tribunaux l'illégalité des programmes de recherche d'emploi, de stabilisation économique et de stabilisation sociale à l'égard des victimes de lésions professionnelles survenues avant le 19 août 1985. Deux jugements de la Cour d'appel du Québec ont donné raison aux employeurs concernés et annulé les divers programmes de réadaptation de la Commission. La Cour suprême du Canada a refusé à la Commission la permission d'en appeler. La loi intitulée "Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail" (1988, chapitre 66) sanctionnée et entrée en vigueur le 23 décembre 1988 prévoit que les employeurs qui ont contesté la validité des programmes ne peuvent être tenus responsables des coûts résultant des dépenses faites par la Commission en application de ces programmes depuis le 20 octobre 1982. Cette loi prévoit aussi les modalités de remboursement à ces employeurs dont, entre autres, qu'aucun intérêt n'est payable sur les sommes remboursées.

**** Provision pour remboursements à l'égard de crédits accumulés selon le mode de tarification antérieur au 1er janvier 1990

La loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (1989, chapitre 74) entrée en vigueur le 1er janvier 1990, autorise la Commission à rembourser aux employeurs visés par la politique administrative qui, en vertu du mode de financement antérieur à l'année de cotisation 1990, limitait la variation à la baisse du taux de cotisation d'une unité à une seule classe de taux par année, un montant au titre des crédits reportés lors de la tarification de l'année de cotisation 1989. Le montant remboursable ne peut être supérieur au montant de la cotisation de l'employeur calculée selon le taux qui lui a été imposé pour 1989 lequel taux est réduit de celui de la classe 1.

Toutefois, l'employeur n'a pas droit à ce remboursement si, pour l'année 1989, le taux mathématique de l'unité dans laquelle il était classé et le taux de cotisation de cette unité se situaient à l'intérieur de la même classe de taux ou si cet employeur appartenait au cours de cette année à une unité identifiée comme transitoire dans le cadre de la tarification de l'année de cotisation 1989.

14. Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires

Une évaluation actuarielle a établi à 49 787 000 $ le passif résultant des services antérieurs des employés de la Commission au 31 décembre 1975 du Régime de retraite des fonctionnaires imputable à la Commission. La Commission rembourse ce montant depuis le 31 décembre 1978 à raison de 23 versements annuels égaux de 4 923 000 $, incluant le capital et les intérêts à un taux de 7,78% pour l'exercice 1989 décroissant jusqu'à 6,66% en l'an 2000, année du dernier versement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

14. Solde dû pour le Régime de retraite des fonctionnaires (suite)

Les remboursements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont respectivement:

1990	2 138 800 $
1991	2 340 400
1992	2 549 200
1993	2 768 600
1994	2 998 900

15. Revenus de placements reportés
(en milliers de dollars)

	1989	1988
		(note 21)
Solde au début	136 916	155 490
Gains et pertes à la vente de placements au fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec	72 991	15 655
	209 907	171 145
Amortissement présenté dans les revenus de placements	(48 827)	(34 229)
Solde à la fin	161 080	136 916

16. Provision pour fluctuation du taux de rendement réel
(en milliers de dollars)

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel est maintenant présentée dans un poste distinct au bilan.

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel faisait porter le poids du rééquilibre de la situation sur l'hypothèse que l'économie future irait dans le sens d'absorber les surplus accumulés ou de compenser pour les déficits accumulés selon le cas. Or le mécanisme d'amortissement retenu a pour but de limiter dans le temps et de rendre plus systématique l'absorption des surplus ou des déficits annuels reliés aux écarts de nature économique. Afin de respecter le délai requis entre l'année d'origine de l'écart et son effet sur la cotisation ultérieure qui est deux (2) ans, chaque variation annuelle est amortie à compter de la deuxième année suivant l'exercice concerné.

Le mode de transition consiste à appliquer le nouveau mécanisme de façon rétroactive afin de reconstituer au 31 décembre 1989 la situation qui aurait prévalue s'il avait été appliqué dès 1984 aux gains identifiés depuis lors relativement aux taux de rendement réel.

Continuité de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel

	1989	1988
Solde au début	407 447	
Redressement		
Présentation distincte hors de la réserve actuarielle		407 447
Amortissement pour les années 1986 à 1988 inclusivement comptabilisé directement en réduction des engagements non capitalisés	(29 004)	
Solde redressé	378 443	407 447
Augmentation de l'exercice	191 612	
Amortissement de l'exercice	(29 411)	
	162 201	
Solde à la fin	540 644	407 447

17. Réserve actuarielle
(en milliers de dollars)

Continuité de la réserve actuarielle

	1989	1988
		(note 21)
Solde au début	4 657 559	4 772 719
Augmentation imputée aux dépenses		
Valeur présente estimative des paiements futurs aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent		
-- augmentation de la réserve actuarielle	279 266	135 365
-- augmentation de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel		172 157
-- modifications aux hypothèses et à la méthode de calcul de la réserve actuarielle	(9 535)	(15 235)
Solde à la fin déjà établi	4 927 290	5 065 006
Présentation distincte de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel		(407 447)
Solde à la fin	4 927 290	4 657 559

Niveau de capitalisation

Le niveau de capitalisation au 31 décembre 1989 est de 65,80% comparativement à 58,81% au 31 décembre 1988 compte tenu des changements apportés dans la présentation des états financiers en 1989. Ces pourcentages ont été établis en fonction de la proportion de l'actif sur le passif.

18. Engagements et éventualités

Engagements

Baux pour location d'espaces

La Commission est engagée en vertu de baux pour location d'espaces pour une somme de 47 341 453 $ au 31 décembre 1989 (1988: 55 879 587 $). Ces baux s'échelonnent sur une période de un à 10 ans avec une possibilité de renouvellement à l'échéance. Une clause prévoit la révision des loyers en fonction des hausses de frais d'exploitation ou de taxes.

Les versements au cours des cinq prochains exercices, basés sur le montant des loyers au 31 décembre 1989, sont respectivement:

1990	10 804 527 $
1991	8 885 145
1992	7 981 368
1993	7 080 494
1994	6 020 484

Contrats de location d'équipements et contrats de service

La Commission est engagée en vertu de divers contrats de location d'équipements et contrats de service pour une somme estimée à 21 415 000 $ au 31 décembre 1989 (1988: 26 793 000 $). Ces contrats qui s'échelonnent sur une période de un à quatre ans prévoient des versements annuels respectifs de:

1990	14 659 000 $
1991	4 795 000
1992	1 938 000
1993	23 000

Provision pour remboursements à l'égard des articles 326 à 331 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

18. Engagements et éventualités (suite)

Engagements (suite)

Selon les articles 326 (1er alinéa) et 328 (1er alinés) de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le coût des prestations dues en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle est imputé au dossier de l'employeur au service duquel le travailleur bénéficiaire de ces prestations occupait son emploi au moment de son accident ou exerçait un travail de nature à engendrer cette maladie.

La loi prévoit des circonstances particulières pouvant donner lieu au partage ou au transfert de l'imputation de certains frais reliés à une lésion professionnelle. Dans certains cas précis, la Commission estime également qu'un transfert ou un partage d'imputation devait être fait.

Comme suite à l'adoption de la politique d'imputation en vertu des articles 326 à 331 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le moratoire qui a cours depuis le 19 août 1985 relatif à l'application de ces articles est maintenant levé.

À la date de préparation des états financiers, la Commission n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le montant requis pour couvrir les demandes en attente.

Éventualités

Entreprises de juridiction fédérale

La Cour suprême du Canada a, le 26 mai 1988, rendu jugement à l'effet que la Loi sur la santé et la sécurité du travail n'était pas applicable aux entreprises de juridiction fédérale.

Comme suite à ce jugement, la Commission a décidé l'an dernier de rembourser à ces employeurs les cotisations indûment payées, y compris l'intérêt calculé au taux annuel de 5%. Ces remboursements furent estimés à 55 000 000 $.

De plus, des actions ont été intentées en Cour supérieure du Québec par plusieurs entreprises de transport extra-provinciales qui se considèrent de juridiction fédérale. Elles réclament le remboursement intégral des cotisations qu'elles ont versées à la Commission pour les années 1981 à 1988 inclusivement et non pas seulement la partie de la cotisation s'appliquant à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces entreprises demandent en outre que les sommes qui leur seraient éventuellement remboursées portent intérêt au taux fixé suivant l'article 28 de la Loi sur le ministère du revenu au lieu du taux d'intérêt de 5% établi par la Commission. Ces actions totalisent environ 40 000 000 $ sans tenir compte de la réclamation pour intérêts.

En rapport avec cette éventualité, tout paiement par la Commission, le cas échéant, sauf pour les remboursements estimés à 55 000 000 $, sera comptabilisé par un redressement affecté aux exercices antérieurs.

19. Autres mandats de la Commission
(en milliers de dollars)

La Commission verse des prestations aux travailleurs victimes de lésions professionnelles au nom des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations. Ces employeurs remboursent la Commission par la suite.

La Commission a également la responsabilité d'indemniser les victimes en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la Loi visant à favoriser le civisme. Le gouvernement du Québec rembourse la Commission pour les prestations versées.

De plus, la Commission a la responsabilité d'indemniser les fonctionnaires fédéraux victimes de lésions professionnelles en vertu de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État. Le gouvernement du Canada et ses organismes remboursent la Commission pour les prestations versées.

Ces déboursés de prestations effectués par la Commission se répartissent comme suit:

	1989	1988
Employeurs tenus personnellement au paiement des prestations	21 710	21 134
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et Loi visant à favoriser le civisme	17 419	15 709
Loi sur l'indemnisation des agents de l'État	10 779	9 583
	49 908	46 426

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

19. Autres mandats de la Commission (suite)
(en milliers de dollars)

Compte tenu qu'ils sont remboursés intégralement, ces déboursés de prestations et leurs remboursements ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses de la Commission.

20. Contributions aux Régimes de retraite à titre d'employeur

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, lesquels sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Toutefois, en ce qui a trait au Régime de retraite des fonctionnaires, les employeurs assument depuis le 1er janvier 1990 la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les employés. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 5 286 402 $ (1988: 4 817 641 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux, à l'exception du passif mentionné à la note 14, se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

21. Chiffres comparatifs et changements dans la présentation des états financiers

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989 notamment les revenus de placements reportés qui sont maintenant présentés au passif alors qu'auparavant ils étaient présentés en réduction du coût des dépôts à participation.

La provision pour fluctuation du taux de rendement réel est présentée distinctement au passif alors qu'auparavant elle était incluse dans la réserve actuarielle.

À compter du présent exercice, l'état des mouvements de la trésorerie n'est plus présenté.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CERTIFICAT ACTUARIEL
relatif aux engagements de la Commission de la santé
et de la sécurité du travail en date du 31 décembre 1989

Nous avons fait l'évaluation de la réserve actuarielle de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vue de son bilan au 31 décembre 1989 et de son état des revenus et dépenses pour l'année se terminant à cette date. À notre avis, la réserve actuarielle au montant de 4 927 290 000 $ constitue une provision appropriée pour couvrir les paiements futurs des prestations aux victimes de lésions professionnelles en vertu de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, et les paiements futurs des prestations aux travailleuses enceintes ou qui allaitent en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail; la réserve actuarielle couvre les engagements envers les événements survenus jusqu'au 31 décembre 1989 chez les employeurs tenus de cotiser.

En respect des objectifs de la CSST en matière de financement, les hypothèses utilisées dans l'évaluation des réserves ont été établies selon une approche de meilleur estimé. Cette approche implique l'absence de marges, tant pour des variations statistiques défavorables que pour une évolution défaborable de l'expérience.

L'hypothèse relative au taux de rendement réel fait toutefois exception à cette approche générale de meilleur estimé en ce sens qu'elle ne reflète pas nécessairement la conjoncture économique prévisible à court terme. En effet, en considération de cette particularité des engagements de la Commission à l'effet de garantir l'ajustement de ses indemnités à l'inflation future et dans le but de permettre une plus grande stabilité des taux de cotisation et des résultats financiers, l'hypothèse du taux de rendement réel est basée sur des tendances à plus long terme et un mécanisme permet d'amortir les écarts annuels relatifs au taux de rendement réel.

En regard de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel résultant du mécanisme retenu par la Commission, deux changements ont été apportés en cours d'exercice. Un premier changement consiste à identifier cette provision comme un poste distinct au bilan et signifie une diminution des réserves actuarielles de 407 447 000 $ au 31 décembre 1988. En effet, la Commission s'est récemment dotée d'une politique globale en matière de capitalisation et, à l'intérieur de cette politique, a expressément défini la façon de retourner ou de récupérer les écarts relatifs au taux de rendement réel. Compte tenu de ce nouvel environnement, il nous apparaît pertinent d'exclure la provision des réserves actuarielles proprement dites.

Un second changement vise à amortir les écarts relatifs au taux de rendement réel sur une période de 8 ans au lieu de faire porter tout le poids du rééquilibre sur un changement de tendance. L'effet net de l'application rétroactive de ce nouveau mécanisme à compter de 1984 est de libérer en date du 31 décembre 1988 une partie de l'ancienne provision, soit 29 004 000 $.

Du montant ajusté de 4 657 559 000 $ au 31 décembre 1988, la réserve actuarielle est passée à 4 927 290 000 $ au 31 décembre 1989. L'augmentation de 269 731 000 $, composée d'une hausse de 265 328 000 $ pour les programmes de réparation et d'une hausse de 4 403 000 $ pour le programme de retrait préventif, a été débitée à l'état des revenus et dépenses de 1989.

Pour les programmes de réparation, la hausse de 265 328 000 $ prend en compte une diminution de la réserve actuarielle de 9 535 000 $ résultant de changements de méthodes et hypothèses.

L'application du mécanisme d'amortissement des écarts relatifs au taux de rendement réel entraine une augmentation de la provision de 191 612 000 $ résultant des gains réalisés au cours de 1989 et une diminution de 29 411 000 $ résultant de l'amortissement des écarts des années antérieures. Du montant ajusté de 378 443 000 $, la provision pour fluctuation du taux de rendement réel passe donc à 540 644 000 $ au 31 décembre 1989. Compte tenu de la politique de capitalisation de la Commission, ce montant de 540 644 000 $ est nécessaire à l'atteinte de l'objectif de pleine capitalisation, lequel objectif garantit les paiements futurs des prestations aux bénéficiaires.

À notre avis, le montant de la réserve actuarielle a été établi en utilisant des données dignes de foi, des hypothèses adéquates et appropriées et des méthodes conformes aux principes actuariels généralement reconnus.

Robert Langlois, f.s.a., f.i.c.a.
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Pierre Hébert, f.i.c.a.
Actuaire
Commission de la santé et de la sécurité du travail

Le 26 mars 1990

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CERTIFICAT ACTUARIEL (suite)
relatif aux engagements de la Commission de la santé
et de la sécurité du travail en date du 31 décembre 1989

Les actuaires de la Commission ont établi à 4 927 290 000 $ la réserve actuarielle au 31 décembre 1989 pour couvrir les paiements futurs des prestations aux victimes de lésions professionnelles et aux travailleuses enceintes ou qui allaitent. Cette réserve couvre les engagements envers les événements survenus jusqu'au 31 décembre 1989 chez les employeurs tenus de cotiser. En respect des objectifs de la Commission en matière de financement, les hypothèses utilisées ont été établies selon une approche du meilleur estimé, à l'exception de l'hypothèse relative au taux de rendement réel qui est basé sur des tendances à plus long terme. La provision pour fluctuation du taux de rendement réel de 540 644 000 $ au 31 décembre 1989 est maintenant exclue de la réserve actuarielle proprement dite et constitue un poste distinct au bilan. Les écarts relatifs au taux de rendement réel sont dorénavant amortis sur une période de huit ans au lieu de faire porter tout le poids du rééquilibre sur un changement de tendance. Après ajustement, l'augmentation de la réserve actuarielle en 1989 a été établie par les actuaires de la Commission à 269 731 000 $.

Nous avons procédé à la vérification de la méthodologie et des hypothèses ainsi qu'à leur utilisation dans l'évaluation proprement dite.

À notre avis, le montant de 4 927 290 000 $ qui apparait au bilan représente adéquatement la valeur des engagements de la Commission et le montant de 269 731 000 $ qui apparait à l'état des revenus et dépenses constitue un débit approprié pour tenir compte de l'évolution de ce passif. Compte tenu de l'hypothèse relative au taux de rendement réel et de la politique de capitalisation de la Commission, le montant de 540 644 000 $ de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel est approprié dans les circonstances.

Robert Godbout, f.s.a., f.i.c.a.
Martineau, Provencher & Associés Ltée

Yves Charbonneau, f.s.a., f.i.c.a.
Martineau, Provencher & Associés Ltée

Le 9 avril 1990

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au 31 décembre 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état des engagements non capitalisés de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive de l'adoption de la méthode d'amortissement de la provision pour fluctuation du taux de rendement réel dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 17 avril 1990

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES
L.R.Q., c. S-32.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	301 372 $	248 307 $
Formation	1 432	
Déplacements et représentation	2 498	4 722
Honoraires professionnels	17 516	
Loyer	72 631	58 799
Entretien	3 419	4 263
Publicité	7 733	6 235
Documentation	4 657	4 571
Télécommunications	10 146	4 452
Fournitures de bureau	3 207	4 449
Mobilier et équipement	7 952	78 972
Frais bancaires	1 431	759
	433 994	415 529
REVENUS		
Intérêts sur dépôts à terme	15 848	9 183
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	418 146	406 346
Subvention du gouvernement du Québec	377 500	533 612
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	(40 646)	127 266
EXCÉDENT AU DÉBUT	127 266	
EXCÉDENT À LA FIN	86 620 $	127 266 $

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	43 174 $	33 978 $
Dépôts à terme -- au coût	45 000	100 000
Débiteurs	4 798	
	92 972 $	133 978 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	6 352 $	6 712 $
EXCÉDENT	86 620	127 266
	92 972 $	133 978 $

ENGAGEMENT (note 3)

Pour la commission,

Denis Hardy
Suzanne Moro

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS D'ARTISTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et fonctions

La Commission de reconnaissance des associations d'artistes, constituée par la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, (L.R.Q., chapitre S-32.1) a entre autres, pour fonctions de décider de toute demande relative à la reconnaissance d'une association d'artistes, de désigner un médiateur lors de la négociation d'une entente collective et d'arbitrer les différends.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous.

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputées aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. Engagement

La Société est engagée par un bail à long terme échéant au 30 juin 1993 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice pour ces locaux s'élève à 72 631 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	78 399 $
1992	78 399
1993	78 399
1994	19 599
	254 796 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la reconnaissance des associations d'artistes au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 avril 1990

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
L.R.Q., c. N-1.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS		
Prélèvements (note 3)	28 431 602 $	26 218 711 $
Intérêts sur dépôts et placements	1 822 352	1 264 175
Autres	233 274	194 089
	30 487 228	27 676 975
DÉPENSES		
Traitements	14 675 120	13 402 920
Avantages sociaux	2 447 779	2 182 435
Honoraires professionnels	1 493 120	1 237 646
Frais de déplacement	988 016	988 604
Communications	1 138 853	1 059 155
Publicité et information	338 979	350 681
Location de locaux, d'équipement et autres	2 436 300	2 214 673
Entretien	470 036	410 140
Fournitures	658 723	543 916
Mauvaises créances	88 001	39 975
Intérêts sur la dette à long terme	1 027 725	1 093 175
Amortissement des immobilisations	872 065	976 057
Autres	63 336	108 803
	26 698 053	24 608 180
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	3 789 175	3 068 795
EXCÉDENT AU DÉBUT	10 393 143	7 324 348
EXCÉDENT À LA FIN	14 182 318 $	10 393 143 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	3 789 175 $	3 068 795 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	872 065	976 057
(Gain) perte sur aliénations d'immobilisations	5 654	(3 338)
Amortissement de l'escompte sur obligations	(690)	(690)
	4 666 204	4 040 824
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	519 267	(762 544)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	5 185 471	3 278 280
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(682 500)	(617 600)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(940 242)	(850 451)
Produit d'aliénations d'immobilisations	6 434	7 254
Encaissement d'un placement en obligations		64 993
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(933 808)	(778 204)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	3 569 163	1 882 476
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	21 760 562	19 878 086
LIQUIDITÉS À LA FIN	25 329 725 $	21 760 562 $

Les liquidités de la Commission comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les placements temporaires.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	(215 769)$	70 500 $
Dépôts à terme et placements temporaires	25 545 494	21 690 062
Prélèvements à percevoir	1 180 548	1 170 487
Débiteurs	70 426	98 768
Placements en obligations (note 4)	1 099 789	
Intérêts courus sur dépôts et placements	280 205	236 662
	27 960 693	23 266 479
PLACEMENTS EN OBLIGATIONS (note 4)		1 099 099
IMMOBILISATIONS (note 5)	1 588 457	1 532 368
	29 549 150 $	25 897 946 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	2 313 824 $	1 758 592 $
Réclamations perçues à remettre aux salariés	65 158	59 086
Intérêts courus sur la dette à long terme	244 350	261 125
Versement sur la dette à long terme (note 6)	749 600	682 500
	3 372 932	2 761 303
DETTE À LONG TERME (note 6)	11 993 900	12 743 500
EXCÉDENT	14 182 318	10 393 143
	29 549 150 $	25 897 946 $

Pour la Commission,

H. Dickner
Paul-Émile Bergeron

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et fonctions

La Commission des normes du travail, constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1 et modifications), est une corporation au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation.

Son mandat consiste à surveiller la mise en oeuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la loi et les règlements sur les normes du travail.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements en obligations

Les placements en obligations sont présentés au coût amorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Équipement	Amortissement décroissant	20%
Mobilier	Amortissement décroissant	10%
Matériel roulant	Amortissement décroissant	30%
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20%
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	33 1/3%

Prélèvements

Les revenus de prélèvements de la dernière année civile écoulée sont enregistrés aux livres lors de la réception des rapports d'employeurs et/ou de leur paiement ainsi qu'au moment de l'émission des réclamations aux employeurs. Les revenus de prélèvements déterminés après le 30 avril afférents aux exercices antérieurs sont enregistrés aux revenus de l'exercice suivant. Les prélèvements comprennent les intérêts et pénalités s'y rapportant.

3. Prélèvements

Les prélèvements de l'exercice 1990 incluent un montant de 1 922 693 $ afférent à des exercices antérieurs (1989: 1 644 523 $).

4. Placements en obligations

Les placements en obligations de la province de Québec, d'une valeur nominale de 1 100 000 $ (1989: 1 100 000 $), 5 1/2% et 5 3/4% l'an, échéant en 1990, sont présentés au coût amorti et ont une valeur marchande de 1 085 750 $ (1989: 1 023 090 $).

5. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement	727 817 $	531 984 $	195 833 $	213 535 $
Mobilier	845 413	517 138	328 275	349 763
Matériel roulant	17 810	5 343	12 467	4 052
Améliorations locatives	826 911	542 436	284 475	321 288
Équipements informatiques	5 409 648	4 642 241	767 407	643 730
	7 827 599 $	6 239 142 $	1 588 457 $	1 532 368 $

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

6. Dette à long terme

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

	1990	1989
Passif résultant de la contribution à titre d'employeur au Régime de retraite des fonctionnaires pour services antérieurs au 31 décembre 1975	12 743 500 $	13 426 000 $
Versement échéant en deçà d'un an	749 600	682 500
	11 993 900 $	12 743 500 $

Ce passif est remboursable par des versements annuels de 1 727 000 $ et un dernier de 1 751 700 $, comprenant capital et les intérêts, au taux de 7,78% pour l'année 1989 et décroissant annuellement jusqu'à 6,66% en l'an 2 000, date d'échéance.

Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit:

1991	749 600 $
1992	820 300
1993	893 400
1994	970 400
1995	1 051 100

7. Régimes de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Toutefois en ce qui a trait au Régime de retraite des fonctionnaires, les employeurs assument, depuis le 1er janvier 1990, la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les employés. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 723 217 $ (1989: 672 256 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 11 mai 1990

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
L.R.Q., C. A-14
FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1990

	Opérations		Pratique privée (article 52)			
	1990	1989	1990	1989	1990	1989
REVENUS						
Octroi, gouvernement du Québec	54 830 500 $	52 817 900 $	25 430 416 $	25 660 000 $	80 260 916 $	78 477 900 $
Octroi perçu d'avance au début				459		459
Octroi perçu d'avance à la fin	1 209 500				1 209 500	
	53 621 000	52 817 900	25 430 416	25 660 459	79 051 416	78 478 359
DÉPENSES	54 996 895	53 873 699	25 430 416	25 702 578	80 427 311	79 576 277
	(1 375 895)	(1 055 799)		(42 119)	(1 375 895)	(1 097 918)
AUTRES REVENUS						
Remboursement des coûts de l'aide juridique	103 690	111 406			103 690	111 406
Mémoires de frais	123 698	149 806			123 698	149 306
Intérêts	1 160 008	505 941			1 160 008	505 941
Autres revenus	52 833	113 534			52 833	113 534
Revenus nets des fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	26 301	3 807			26 301	3 807
Remboursement de taxes d'affaires		247 476				247 476
Radiation d'un débiteur, gouvernement du Québec		(216 781)				(216 781)
	1 466 530	915 189			1 466 530	915 189
		(140 610)		(42 119)		(182 729)
Virement des opérations à la pratique privée (article 52)		(42 119)		42 119		
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	90 635 $	(182 729)$			90 635 $	(182 729)$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

UTILISATION DE L'OCTROI CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 mars 1990

LIQUIDITÉS AU DÉBUT			839 102 $
RECETTES			
Octroi gouvernement du Québec		80 260 916 $	
Intérêts	1 160 008 $		
Augmentation des intérêts courus	(44 473)	1 115 535	
Mémoires de frais		123 698	
Autres revenus		52 833	
Revenus nets des fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol		26 301	
Remboursement des coûts de l'aide juridique		103 690	
Diminution des frais imputables au prochain exercice		1 489	
Augmentation des autres créditeurs		390	
Rétroactivité, article 52, mandats émis et non payés		2 089 584	83 774 436
			84 613 538
DÉBOURSÉS			
Augmentation du débiteur, gouvernement du Québec		2 037 800	
Augmentation des autres débiteurs		4 309	
Augmentation des débiteurs, fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol		3 145	
Opérations et pratique privée (article 52) (voir page 152)		79 234 111	
Augmentation des avances		602	
Augmentation des avances sur congés reportés		100 692	81 380 659
LIQUIDITÉS À LA FIN			3 232 879 $

LIQUIDITÉS

	1990	1989
Encaisse	3 232 879 $	2 072 102 $
Emprunt bancaire		(1 233 000)
	3 232 879 $	839 102 $

RÉSERVE CONSOLIDÉE, PROJETS SPÉCIAUX
exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	102 038 $	64 203 $
Augmentation de la réserve à même les revenus accumulés		37 835
Utilisation de la réserve	(97 412)	
	(97 412)	37 835
SOLDE À LA FIN	4 626 $	102 038 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

BILANS CONSOLIDÉS
31 mars 1990

	1990	1989
FONDS D'ADMINISTRATION		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 232 879 $	2 072 102 $
Intérêts courus	69 806	25 333
Débiteur, gouvernement du Québec	2 320 000	282 200
Débiteur, fonds de responsabilité professionnelle	13 075	13 589
Débiteur, fonds incendie et vol	7 735	4 076
Autres débiteurs	39 841	35 532
Avances	3 861	3 259
Frais imputables au prochain exercice	104 614	106 103
Avances sur congés reportés	109 794	9 102
	5 901 605 $	2 551 296 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Intérêts courus	13 075 $	13 589 $
PLACEMENTS (note 4)	250 000	250 000
	263 075 $	263 589 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Intérêts courus	7 735 $	4 076
PLACEMENTS (note 4)	150 000	75 000
	157 735 $	79 076 $

Au nom de la Commission des services juridiques,

Yves Lafontaine, président
Jacques Lemaitre-Auger, secrétaire

	1990	1989
FONDS D'ADMINISTRATION		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire		1 233 000 $
Créditeurs, frais courus et engagements	1 507 965 $	1 455 650
Rétroactivité, article 52, mandats émis et payés (note 2)	1 100 000	
Rétroactivité, article 52, mandats émis et non payés (note 3)	2 089 584	
Octroi perçu d'avance, ajustement des traitements	1 209 500	
Congés reportés	94 241	53 356
Dépôt et autres créditeurs	1 890	1 500
	6 003 180	2 743 506
AVOIR NÉGATIF		
Déficit	(106 201)	(294 248)
Réserve, projets spéciaux	4 626	102 038
	(101 575)	(192 210)
	5 901 605 $	2 551 296 $
FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	13 075 $	13 589 $
AVOIR		
Réserve	250 000	250 000
	263 075 $	263 589 $
FONDS INCENDIE ET VOL		
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration	7 735 $	4 076 $
AVOIR		
Réserve	150 000	75 000
	157 735 $	79 076 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉBOURSÉS ET DÉPENSES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1990

	Déboursés	Moins: Engagements, créditeurs et congés reportés au 1er avril 1989	Plus: Engagements, créditeurs et congés reportés au 31 mars 1990	Dépenses
OPÉRATIONS				
Réunion des administrateurs	110 830 $	2 485 $	2 047 $	110 392 $
Loyers, taxes et permis	5 439 061	197 888	205 143	5 446 316
Téléphone	1 178 909	68 481	87 211	1 197 639
Électricité	46 629	21 250	15 675	41 054
Frais postaux	381 225	8 370	4 787	377 642
Fournitures et papeterie	832 668	84 563	105 845	853 950
Autres frais administratifs	492 298	38 928	15 487	468 857
Honoraires	544 548	45 829	57 175	555 894
Entretien et réparations	391 608	57 268	154 221	488 561
Ameublement et équipement de bureau	1 200 946	629 643	322 721	894 024
Frais de déplacement	1 054 424	45 887	43 397	1 051 934
Bibliothèque	470 476	31 840	19 646	458 282
Formation professionnelle	395 282	5 205	23 518	413 595
Trésorerie et traitement des données	214 238	1 910	121 472	333 800
Comité de révision	64 528		1 249	65 777
Information et éducation	428 490	8 775	6 522	426 237
Recherche	88 371	7 144	16 799	98 026
Approbation des comptes	11 082	78	665	11 669
Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne Inc.	506 613			506 613
	13 852 226	1 255 544	1 203 580	13 800 262
Traitements et avantages sociaux				
Avocats	24 421 668	47 494	116 457	24 490 631
Autres	13 894 039	51 798	93 944	13 936 185
	38 315 707	99 292	210 401	38 426 816
Déboursés judiciaires				
Civils	2 275 759	117 314	115 909	2 274 354
Criminels	460 003	36 856	72 316	495 463
	2 735 762	154 170	188 225	2 769 817
	54 903 695	1 509 006	1 602 206	54 996 895
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)				
Honoraires				
Civils	10 581 081			10 581 081
Criminels	9 513 908			9 513 908
Notaires	805 702			805 702
	20 900 691			20 900 691
Déboursés judiciaires				
Civils	2 500 582			2 500 582
Criminels	851 940			851 940
Notaires	35 789			35 789
	3 388 311			3 388 311
Intérêts	20 079			20 079
Honoraires	21 335			21 335
	41 414			41 414
Redressement du tarif des avocats (note 3)			1 100 000	1 100 000
	24 330 416		1 100 000	25 430 416
	79 234 111 $	1 509 006 $	2 702 206 $	80 427 311 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

DÉFICIT CONSOLIDÉ
exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	(294 248)$	(73 684)$
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	90 635	(182 729)
	(203 613)	(256 413)
Régularisation de la réserve consolidée, projets spéciaux	97 412	(37 835)
SOLDE À LA FIN	(106 201)$	(294 248)$

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	13 589 $	13 870 $
Réserve	250 000	250 000
	263 589	263 870
Revenus d'intérêt	26 737	27 439
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration	4 984	16 094
Transfert au fonds d'administration	22 267	11 626
	27 251	27 720
	(514)	(281)
SOLDE À LA FIN	263 075 $	263 589 $
Dû au fonds d'administration	13 075 $	13 589 $
Réserve	250 000	250 000
	263 075 $	263 589 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS INCENDIE ET VOL

DÛ AU FONDS D'ADMINISTRATION ET RÉSERVE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		
Dû au fonds d'administration	4 076 $	4 161 $
Réserve	75 000	75 000
	79 076	79 161
Contribution au fonds	75 000	
Revenus d'intérêt	11 834	8 232
Transfert au fonds d'administration		7 453
	86 834	15 685
Réclamations, dépenses payées par le fonds d'administration	7 286	15 770
Transfert au fonds d'administration	889	
	8 175	15 770
	78 659	(85)
SOLDE À LA FIN	157 735 $	79 076 $
Dû au fonds d'administration	7 735 $	4 076 $
Réserve	150 000	75 000
	157 735 $	79 076 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1990

---

1. Statut

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. Principales pratiques comptables

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des corporations régionales suivantes:
Centre communautaire juridique de Montréal
Centre communautaire juridique des Laurentides
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud
Centre communautaire juridique de Québec
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Centre communautaire juridique du Saguenay, Lac St-Jean
Centre communautaire juridique de la Mauricie, Bois Francs
Centre communautaire juridique du Bas St-Laurent, Gaspésie
Centre communautaire juridique de la Côte-Nord
Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue et de la corporation locale suivante:
Clinique juridique populaire de Hull Inc., Outaouais

Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes:

Pratique privée (article 52)

Les dépenses d'honoraires, de déboursés judiciaires et d'intérêt payées à la pratique privée (article 52) sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse et les revenus sont comptabilisés en conséquence.

Subséquent à la fin de l'exercice financier, une entente est intervenue entre le Barreau du Québec et le ministère de la Justice. Cette entente prévoit un versement de rétroactivité d'environ 1 100 000 $ pour les mandats émis depuis le 1er avril 1989 et payés au cours de l'exercice.

Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les revenus de mémoires de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission des services juridiques. Conséquemment, les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux dépenses d'opérations de l'exercice et sont budgétées en conséquence.

Salaires

Les salaires réguliers des employés de la Commission des services juridiques et des corporations régionales sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Virement de fonds

Les règlements de la Commission des services juridiques prévoient que la réserve du fonds de responsabilité professionnelle ne doit pas excéder 250 000 $ et celle du fonds incendie et vol 150 000 $. Ainsi, tout excédent à ces montants doit être viré aux revenus et dépenses du fonds d'administration.

3. Rétroactivité, article 52, mandats émis et non payés

Le Conseil du trésor, suite à l'entente intervenue entre le ministère de la Justice et le Barreau du Québec, a évalué le coût de la rétroactivité pour les mandats émis depuis le 1er avril 1989 et payables dans les années subséquentes à 2 089 584 $ et s'est engagé à verser ce montant à la Commission des services juridiques.

4. Placements

	1990	1989
Fonds de responsabilité professionnelle		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôt auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	250 000 $	250 000 $
Fonds incendie et vol		
Ces fonds sont investis en certificats de dépôt auprès de la Société d'hypothèque Banque Nationale	150 000 $	75 000 $

5. Engagements

Honoraires, déboursés judiciaires et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 1990, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore facturés totalisent environ 22 900 000 $ et se répartissent comme suit:

	Montant estimé des mandats			
Année	Civils	Criminels	Notaires	Montant total
1973--1986	410 000 $	130 000 $	10 000 $	550 000 $
1986--1987	680 000	260 000	10 000	950 000
1987--1988	1 360 000	720 000	20 000	2 100 000
1988--1989	2 800 000	1 940 000	60 000	4 800 000
1989--1990	8 600 000	5 500 000	400 000	14 500 000
	13 850 000 $	8 550 000 $	500 000 $	22 900 000 $

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Contrats de location

En vertu de contrats de location-exploitation, la Commission des services juridiques et les corporations régionales se sont engagées à verser un montant total minimum de 16 310 583 $ au cours des exercices se terminant le 31 mars 1991, 4 201 570 $; 1992, 3 873 156 $; 1993, 3 397 623 $; 1994, 2 734 645 $ et 1995, 2 103 589 $.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié les états consolidés suivants de la Commission des services juridiques au 31 mars 1990:

Bilan, fonds d'administration
Bilan, fonds de responsabilité professionnelle
Bilan, fonds incendie et vol

et pour l'exercice terminé à cette date:

Revenus et dépenses, fonds d'administration
Déficit, fonds d'administration
Réserve, projets spéciaux, fonds d'administration
Dû au fonds d'administration et réserve,
  fonds de responsabilité professionnelle
Dû au fonds d'administration et réserve, fonds incendie et vol
Utilisation de l'octroi, fonds d'administration
Déboursés et dépenses, fonds d'administration

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Commission des services juridiques et de ses corporations régionales et locales au 31 mars 1990, les résultats de leurs opérations et l'utilisation de leurs octrois pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 2, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux
Comptables agréés

Montréal, le 4 mai 1990

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

OPÉRATIONS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS		
Coût		
Intérêts et frais d'escompte et d'émission d'obligations:		
Sur dette à long terme (note 4)	82 898	61 563
Sur financement temporaire	6 108	4 115
	89 006	65 678
Financement		
Subvention du gouvernement du Québec	84 894	61 308
Subvention du gouvernement du Canada (note 5)	4 112	4 370
	89 006	65 678
AUTRES OPÉRATIONS (note 6)		
Coût	259	200
Revenus et imputations	259	200

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des activités d'exploitation:		
Variation des élémemts d'actif et de passif liés à l'exploitation	1 334	2 235
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	473 049	367 021
Remboursements de la dette à long terme	(246 215)	(188 886)
Capital d'apport	4 452	1 818
Emprunts bancaires pour financement temporaire -- net	33 146	12 065
Liquidités provenant des activités de financement	264 432	192 018
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations excluant l'excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	(19 577)	(26 722)
Créances à recevoir:		
Gouvernement du Québec -- financement des projets de construction et de réfection et équipements		
Travaux imputés	(257 763)	(289 006)
Encaissements	45 922	129 993
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux -- financement temporaire		
Prêts effectués	(60 466)	(71 090)
Remboursements de prêts	27 304	59 332
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux -- mobilier et équipement		
Imputations	(11)	(414)
Encaissements	123	2 853
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(264 468)	(195 054)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	1 298	(801)
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE AU DÉBUT	2 303	1 502
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE À LA FIN	1 005	2 303

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

CAPITAL D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	Solde au 31 mars 1989	Transactions de l'exercice 1990	Solde au 31 mars 1990
Subventions du gouvernement du Québec:			
Acquisitions de mobilier et d'équipement	21 371		21 371
Acquisitions d'immeubles	6 699		6 699
Remboursement de la dette à long terme -- capital	19 133	4 814	23 947
Intérêts sur obligations -- partie capitalisée aux bâtisses	1 187		1 187
Autres apports	2 104		2 104
	50 494	4 814	55 308
Société canadienne d'hypothèques et de logement:			
Exonération de 10% des prêts consentis	6 943		6 943
Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	28 673	8 857	37 530
Cessions à titre gratuit de mobilier et équipement aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux	(19 781)	(363)	(20 144)
Autres apports	1 068	1	1 069
	67 397	13 309	80 706
Virement au déficit	(11 271)		(11 271)
	56 126	13 309	69 435

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	25 237	21 886
Débiteurs	1 177	1 363
Frais reportés (note 8)	244	81
	26 658	23 330
CRÉANCES À RECEVOIR (notes 9)	671 374	426 483
IMMOBILISATIONS (note 10)	508 185	479 751
	1 206 217	929 564
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	1 005	2 303
Créditeurs et retenues sur contrats	14 029	12 849
Intérêts courus	25 636	22 154
Dette à long terme (note 12)	30 403	45 119
	71 073	82 425
FINANCEMENT TEMPORAIRE (note 11)	68 898	35 752
DETTE À LONG TERME (note 12)	993 553	752 003
	1 133 524	870 180
AVOIR		
Capital d'apport	69 435	56 126
Excédent	3 258	3 258
	72 693	59 384
	1 206 217	929 564

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 15)

Pour le Conseil d'administration,

Conrad Dubuc
André V. Bergeron

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

1. Constitution, objets et opérations

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, construire, transformer, détenir, administrer, entretenir, réparer, louer et aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisés par des établissements ou des conseils régionaux tels que définis dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux et à assurer le financement à court ou à long terme de ces activités.

Un autre objet de la Corporation consiste à assurer l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de voir au financement temporaire et à long terme d'immobilisations du réseau de la santé et des services sociaux.

La Corporation loue ses immeubles, sauf un qu'elle administre distinctement, à des établissements désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail-type. Ce bail prévoit que la corporation locataire doit assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre du programme de désintéressement des communautés religieuses ainsi que lors de l'intégration d'établissements privés au secteur public.

2. Financement et modalités d'opération

Terrains et bâtisses

Le financement à long terme des projets de construction et de réfection de la Corporation est assuré par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

Les frais de financement à long terme sont assumés par le gouvernement du Québec à l'exclusion des frais d'escompte et d'émission d'obligations lors d'un premier financement.

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les projets de construction et de réfection.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Mobilier et équipement

Suite à une décision du gouvernement du Québec en date du 8 juillet 1987, les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux doivent assumer le coût du mobilier et de l'équipement des établissements du réseau et ce, à compter du 1er avril 1985 pour les établissements du secteur de la santé et à compter du 1er avril 1986 pour les établissements du secteur des services sociaux.

Pour les projets autorisés avant ces dates, le ministère de la Santé et des Services sociaux assume par des subventions spécifiques le coût du mobilier et de l'équipement des établissements. Par la suite, la Corporation cède à titre gratuit aux établissements le mobilier et l'équipement ainsi acquis.

Financement des projets de construction et de réfection et équipements des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux.

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les projets de construction et de réfection et équipements des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Le principal et les intérêts de ces emprunts temporaires sont remboursés à la Corporation par l'établissement lorsque celui-ci assure le financement à long terme par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

2. Financement et modalités d'opération (suite)

Financement des emprunts temporaires des Conseils régionaux de la santé et des servicses sociaux (CRSSS)

La Corporation contracte des emprunts à long terme relatifs à la consolidation des emprunts temporaires des CRSSS pour certains projets de construction et de réfection et équipements. Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde des subventions à la Corporation pour rembourser ces emprunts.

3. Conventions comptables

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Projets de construction et de réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux

Les coûts relatifs à la construction et à la réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux incluent les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont imputés jusqu'au remboursement des coûts par l'établissement.

Immobilisations

Les terrains et bâtisses sont inscrits, lors de l'acquisition, au plus élevé du coût ou de l'évaluation municipale.

Les projets en cours comprennent, en plus du coût des bâtisses acquises, les coûts relatifs à la construction et à la réfection des bâtisses et les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont imputés aux projets en cours jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

Frais reportés -- travaux de réfection

Les travaux de réfection à l'immeuble de la Corporation qu'elle loue à différents organismes ou établissements sont reportés. Ces frais reportés sont amortis au même rythme que les loyers additionnels acquis à cette fin. En fin d'exercice, si les loyers additionnels acquis excèdent les frais reportés, ils sont considérés comme revenus reportés.

Subventions

Les subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement du capital de la dette à long terme sont enregistrées lors de leur encaissement alors que toutes les autres subventions le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met du personnel ainsi que différents services de soutien à la disposition de la Corporation tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. Ces dépenses ne sont pas présentées dans les états financiers de la Corporation. Elles sont assumées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et divers autres ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection

Lorsque les résultats des opérations de l'exercice autres que celles portant sur les intérêts sur emprunts comportent une perte nette, la Corporation impute des frais d'administration aux projets de construction et de réfection jusqu'à concurrence de cette perte nette.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

4. Intérêts et frais d'escompte et d'émission d'obligations sur dette à long terme

	1990	1989
Obligations	56 223	46 909
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 996	5 011
Emprunts hypothécaires de la Société d'habitation du Québec	1 505	1 506
Billets et soldes de prix de vente	1 481	1 568
Emprunts bancaires	37 543	19 732
	101 748	74 726
Moins: Intérêts sur emprunts bancaires imputés aux projets de construction et de réfection de la Corporation et du ministère de la Santé et des Services sociaux (note 13)	18 850	13 163
	82 898	61 563

5. Subvention du gouvernement du Canada

En vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-10), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût de projets d'habitation à loyer. À cet égard, 23 projets d'habitation ont été déclarés admissibles à ces contributions. Les subventions reçues servent à acquitter une partie du coût des intérêts sur les emprunts de la Corporation.

6. Autres opérations

	1990	1989
Coût		
Frais de fiduciaire des emprunts	140	92
Frais relatifs à l'informatique	88	59
Autres frais	21	49
Coût des projets non matérialisés	10	
	259	200
Revenus et imputations		
Revenu net de l'exploitation d'un immeuble (note 14)	249	53
Subventions du gouvernement du Québec pour projets non matérialisés	10	
Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection (note 13)		138
Autres revenus		9
	259	200

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

7. Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec

	1990	1989
Subventions courues et à recevoir relatives au remboursement de:		
Intérêts sur dette à long terme	23 915	20 666
Intérêts sur emprunts bancaires pour financement temporaire	1 334	926
Frais d'escompte et d'émission d'obligations	(12)	294
	25 237	21 886

8. Frais reportés

	1990	1989
Travaux de réfection reportés à assumer à même des loyers additionnels -- au coût	943	700
Amortissement accumulé	699	619
	244	81

9. Créances à recevoir *

	1990	1989
Gouvernement du Québec		
Financement des projets de construction et de réfection et équipements (incluant les intérêts) des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux		
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux	434 409	292 089
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	169 096	99 575
	603 505	391 664
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux -- financement temporaire **	67 870	34 708
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux -- mobilier et équipement	(1)	111
	671 374	426 483

* Les échéances de certaines créances des conseils régionaux de la santé et des services sociaux totalisant 262,4 M$ s'échelonnent de 1991 à 2015, soit aux mêmes dates que le paiement des obligations s'y rapportant. Les modalités de remboursement des autres créances ne sont pas déterminées par le gouvernement du Québec.

** Ces créances à recevoir se composent comme suit:

	1990	1989
Financement temporaire effectué au cours de l'exercice terminé le:		
31 mars 1990	43 995	
31 mars 1989	18 430	28 253
31 mars 1988	5 445	6 455
	67 870	34 708

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

10. Immobilisations

	1990	1989
Terrains	23 418	20 706
Bâtisses	470 182	391 074
Projets en cours de construction et de réfection	14 585	67 971
	508 185	479 751

11. Financement temporaire

Le financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement et le paiement des frais d'escompte et d'émission pour le refinancement réalisé subséquemment par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux a été confié à la Corporation par le gouvernement. À cet égard, la Corporation a contracté des emprunts bancaires au montant de 68,9 M$ (1989: 35,8 M$).

12. Dette à long terme

	1989	1988
Obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec,		
9,25% à 18% l'an, échéant de 1991 à 2019 *	536 235	496 730
Sans intérêt du 6 décembre 1989 au 6 juin 2004 et au taux de 68% l'an jusqu'au 6 décembre 2012 (taux effectif 10,29%)	8 000	
Sans intérêt du 6 février 1990 au 6 août 2009 et au taux de 156% l'an jusqu'au 6 février 2015 (taux effectif 10,24%)	15 000	
Emprunts remboursables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 8% l'an, échéant de 2028 à 2032	61 171	61 365
Emprunts hypothécaires remboursables à la Société d'habitation du Québec par anticipation sans dédommagement, 6 7/8% et 8% l'an, échéant de 2020 à 2030	18 656	18 735
Billets et soldes de prix de vente 4% à 12% l'an, échéant de 1993 à 2007, garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec	17 305	18 329
Emprunt hypothécaire garanti par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 11¼% l'an, échéant en l'an 2005	845	867
Emprunts bancaires **	366 744	201 096
	1 023 956	797 122
Versements échéant en deçà d'un an	30 403	45 119
	993 553	752 003

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

12. Dette à long terme (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1991	30 403
1992	9 992
1993	55 660
1994	85 143
1995	104 738

* Le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec pour acquitter une partie des obligations de la Corporation s'élève à 21,5 M$ au 31 mars 1990 (31 mars 1989: 19,4 M$). Ce Fonds est géré par le ministre des Finances.

Des obligations pour un montant de 99,8 M$ (1989: 73,5 M$) peuvent, à la demande de leurs détenteurs, être remboursées avant les échéances prévues.

** Les emprunts bancaires relatifs au financement d'immeubles de la Corporation et du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux sont considérés comme dette à long terme étant donné que le remboursement se fera à même un financement à long terme.

13. Frais imputés aux projets de construction et de réfection de la Corporation et du ministère de la Santé et des Services sociaux

Les frais imputés se répartissent comme suit:

	1990	1989
Intérêts imputés provisoirement au cours de l'exercice au taux préférentiel moyen mensuel bancaire:		
Corporation	3 405	7 328
Ministère de la Santé et des Services sociaux	16 400	6 553
	19 805	13 881
Redressement des intérêts imputés	955	718
Intérêts imputés au coût réel *	18 850	13 163
Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection:		
Corporation		73
Ministère de la Santé et des Services sociaux		65
		138
Total des frais imputés de l'exercice	18 850	13 301

* Les frais de financement à court terme sont imputés provisoirement au coût des projets de l'exercice sur la base du taux préférentiel moyen mensuel bancaire. Ces frais sont redressés en fin d'exercice en fonction des intérêts payés aux institutions financières.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

14. Exploitation d'un immeuble

La Corporation administre un de ses immeubles qu'elle loue à des établissements ou organismes désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

	1990	1989
Revenus		
Loyers:		
De base	515	347
Additionnels pour réfection	80	254
Contribution des locataires	374	355
Stationnement	204	185
Autres revenus	34	23
	1 207	1 164
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	243	252
Chauffage	98	139
Électricité	130	123
Entretien et réparations	158	121
Assurances	17	25
Sécurité	172	145
Stationnement	26	31
Amortissement des travaux de réfection reportés	80	254
Divers	34	21
	958	1 111
Revenu net de l'exploitation d'un immeuble	249	53

15. Engagements et éventualité

Projets en cours de construction et de réfection

Au 31 mars 1990, le coût estimatif des contrats de construction reliés à des projets en cours de construction et de réfection s'élève à 60 M$ (1989: 52,9 M$) dont 5,6 M$ (1989: 10 M$) ont fait l'objet d'engagements contractuels à être réalisés au cours des prochains exercices.

Auto-assurance des immeubles

La Corporation pratique l'auto-assurance à l'égard de ses immeubles; la perte découlant d'un sinistre sera alors assumée par la Corporation et imputée aux opérations de l'exercice alors en cours.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des opérations, l'état du capital d'apport et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Corporation au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 15 juin 1990

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
L.Q., 1988, c. 47

FONDS D'EXPLOITATION
REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

DÉPENSES (note 4)	51 668 696 $
REVENUS	
Transports ambulanciers (note 5)	13 148 090
Médicaments et fournitures médicales	234 779
Intérêts	48 205
Divers	158 326
	13 589 400
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT LES POSTES SUIVANTS	38 079 296
Indemnités versées pour la révocation de permis (note 6)	3 200 000
Compensation versée pour le retrait préventif de véhicules ambulanciers (note 7)	2 198 722
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	43 478 018
Subventions du gouvernement du Québec (note 8)	36 950 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	6 528 018 $

SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

Actifs nets du fonds d'exploitation des urgences-santé transférés du CSSSRMM (note 9)	2 930 830 $
Récupération de solde du fonds d'exploitation par le ministère de la Santé et des Services Sociaux (note 10)	800 000
	2 130 830
Excédent des dépenses sur les revenus	6 528 018
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU 31 MARS 1990	4 397 188 $

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

FONDS D'EXPLOITATION
BILAN
au 31 mars 1990

ACTIF

À COURT TERME	
Subvention de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	12 595 770 $
Débiteurs (note 11)	5 227 685
Stocks de médicaments et de fournitures	267 619
	18 091 074 $

PASSIF

À COURT TERME	
Chèques en circulation moins encaisse	353 611 $
Emprunts bancaires	15 462 278
Créditeurs et frais courus	6 672 373
	22 488 262
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	4 397 188
	18 091 074 $

ENGAGEMENTS (note 14)

ÉVENTUALITÉ (note 15)

Pour la Corporation,

Léo Hudon
Mario Cotton

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

FONDS D'IMMOBILISATIONS
SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

Immobilisations du fonds d'immobilisations transférées du CSSSRMM (note 9)	1 738 434 $
Acquisitions d'immobilisations assumées par le fonds d'exploitation	462 129
Aliénations d'immobilisations par le fonds d'exploitation	(33 584)
SOLDE DU FONDS AU 31 MARS 1990	2 166 979 $

BILAN
au 31 mars 1990

Mobilier et équipement	1 897 572 $
Matériel roulant	259 900
Améliorations locatives	9 507
SOLDE DU FONDS	2 166 979 $

Pour la Corporation,

Léo Hudon
Mario Cotton

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objet

La Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives (1988, chapitre 47) sanctionnée le 19 décembre 1988 et entrée en vigueur le 8 mars 1989. Elle a pour objet, dans son territoire, sous réserve des pouvoirs accordés à tout conseil régional et à tout établissement du réseau de la santé et des services sociaux, d'organiser et de coordonner un système pré-hospitalier d'urgence comprenant le transport ambulancier en vue de favoriser l'accès aux services de santé.

Les opérations de la Corporation ont débuté le 1er avril 1989.

Dans ces états financiers, CSSSRMM est l'abréviation du Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal Métropolitain.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les acquisitions et aliénations d'immobilisations sont imputées aux opérations de l'exercice du fonds d'exploitation. Par contre, ces immobilisations sont présentées au coût dans le fonds d'immobilisations et ne sont pas amorties.

Frais courus non inscrits

Les vacances annuelles et les congés de maladie courus au 31 mars ne sont pas comptabilisés, tel qu'exigé par les normes et pratiques de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux.

3. Dépassement de l'autorisation budgétaire pour l'exercice terminé le 31 mars 1990

Dépenses selon l'état des revenus et dépenses	51 668 696 $
Plus: Compensation versée pour le retrait préventif de véhicules ambulanciers (note 7)	2 198 722
	53 867 418
Moins: Revenus provenant de remboursements de dépenses:	
Médicaments et fournitures médicales	234 779
Divers	158 326
	53 474 313
Autorisation budgétaire du ministre de la Santé et des Services sociaux selon sa lettre du 5 décembre 1989	48 000 000
Dépassement	5 474 313 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Dépenses par centre d'activités

	Services réception des appels	Services pré-hospitaliers d'urgence	Formation	Administration générale	Total
Traitements et salaires	1 995 627 $	22 831 397 $	454 854 $	1 457 393 $	26 739 271 $
Avantages sociaux	548 427	2 546 920	83 983	209 872	3 389 202
Charges sociales	296 864	3 611 369	97 046	181 961	4 187 240
Fournitures médicales et médicaments		355 130			355 130
Frais de déplacement	484	20 471	3 721	81 887	106 563
Services achetés (note 12)	1 126	232 872	250 255	631 469	1 115 722
Communications	1 353	338 593		139 319	479 265
Location d'immeubles		3 494		184 423	187 917
Location d'équipement		271 108		211 959	483 067
Location de matériel roulant		11 638 075		743	11 638 818
Location d'uniformes		2 000			2 000
Frais de matériel roulant		37 554		16 869	54 423
Fournitures de bureau		186 272		61 743	248 015
Mauvaises créances et frais de recouvrement		953 535			953 535
Achats d'uniformes		588 827		295	589 122
Acquisitions d'immobilisations		341 884		120 245	462 129
Assurances				98 747	98 747
Intérêts et frais bancaires		28		529 566	529 594
Autres	20	15 456		33 460	48 936
	2 843 901 $	43 974 985 $	889 359 $	3 959 951 $	51 668 696 $

5. Transports ambulanciers

Régie de l'assurance automobile du Québec	659 155 $
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu	1 382 758
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	7 743 760
Autres	3 362 417
	13 148 090 $

6. Indemnités versées pour la révocation de permis

Le 12 juillet 1989, le Gouvernement a décrété que les permis d'exploitation des services d'ambulances couvrant le territoire de la Corporation, seraient révoqués en date du 17 juillet 1989.

L'article 28 de la loi constitutive de la Corporation stipule que c'est le Ministre qui détermine, pour chaque titulaire de permis d'exploitation des services d'ambulances, l'indemnité qui lui est payable en raison de la révocation de son permis.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis à la Corporation une subvention de 3 200 000 $ pour couvrir le paiement des indemnités établies par le Ministre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

7. Compensation versée pour le retrait préventif de véhicules ambulanciers

L'article 149,18 de la loi constitutive de la Corporation prévoit que les normes d'équipement prévues au règlement en application de la Loi sur la protection de la santé publique (L.R.Q., chapitre P-35) s'appliquent à ceux qui ont conclu un contrat avec la Corporation en matière de transport ambulancier.

Le Conseil d'administration de la Corporation a autorisé le 20 février 1990 le paiement en faveur de la Coopérative des travailleurs des services ambulanciers du Montréal Métropolitain d'un montant de 2 198 722 $ à titre de compensation due au retrait préventif de véhicules ambulanciers qui ne répondaient pas au normes d'équipement.

8. Subventions du gouvernement du Québec

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Subvention de fonctionnement	33 750 000 $
Subvention spéciale pour révocation de permis	3 200 000
	36 950 000 $

9. Actifs immobilisés et actif net du fonds d'exploitation des urgences-santé transférés du CSSSRMM

Un protocole de transfert avec le CSSSRMM, rétroactif au 1er avril 1989, a été conclu pour transférer tous les droits du Conseil dans les actifs immobilisés à la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, conformément à l'article 18 de la loi constitutive de la Corporation. Ces actifs immobilisés sont transférés au coût d'origine. De plus, le protocole indique que tous les actifs et les passifs, qui apparaissent aux états financiers vérifiés du CSSSRMM au 31 mars 1989 au fonds des urgences-santé sont également transférés à la Corporation. Les actifs et passifs ainsi que les immobilisations se composent comme suit:

	1er avril 1989
Actif	
Débiteurs	7 992 420 $
Stock de fournitures	207 104
Frais payés d'avance	27 308
	8 226 832
Passif	
Découvert de banque	807 662
Créditeurs et frais courus	4 488 340
	5 296 002
Actif net	2 930 830 $
Immobilisations - au coût d'origine non amorti	1 738 434 $

10. Récupération de solde du fonds d'exploitation par le ministère de la santé et des Services sociaux

Le Ministère a récupéré une partie des fonds mis à la disposition des Conseils régionaux et établissements de santé et services sociaux afin d'assumer l'autofinancement de certaines de ses activités non pourvues en crédits budgétaires au cours du présent exercice. Compte tenu du transfert du Fonds d'exploitation des urgences-santé du CSSSRMM à la Corporation dont il est question à la note 9, il a autorisé la Corporation à effectuer un paiement de 800 000 $ à ce dernier.

11. Débiteurs

Bénéficiaires	
Régie de l'assurance automobile du Québec	67 665 $
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu	520 785
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	2 910 688
Autres	5 284 848
	8 783 986
Autres débiteurs	1 324 874
	10 108 860
Provision pour pertes sur créances	
Bénéficiaires	(4 312 949)
Autres débiteurs	(568 226)
	(4 881 175)
	5 227 685 $

La Corporation a mis en place au cours de l'exercice des procédés aux fins d'améliorer le recouvrement des créances des différents débiteurs.

12. Services achetés

Formation du personnel ambulancier	231 936 $
Traitement électronique des données	104 174
Services de sécurité	78 707
Entretien et réparation - locaux et équipement	268 022
Frais de vérification	34 800
Frais légaux	190 828
Autres honoraires professionnels	207 255
	1 115 722 $

13. Régimes de retraite

Les employés de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 343 724 $.

Les techniciens ambulanciers de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers oeuvrant au Québec (RRTAQ). Ce régime, établi en date du 17 janvier 1989, est à cotisations déterminées et il ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre des services passés. Les contributions de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 482 331 $.

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

14. Engagements

La Corporation est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en octobre 1993 pour la location d'ambulances, de véhicules, de locaux administratifs ainsi que des services de télécommunication, d'équipements et d'entretien informatiques.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ DE LA RÉGION DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

14. Engagements (suite)

La dépense de location de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concernant ces biens et services s'élève à 11 851 399 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	12 448 387 $
1992	11 350 581
1993	3 422 215
	27 221 183 $

La Corporation est également engagée jusqu'au 31 mars 1991, par un contrat de service de formation en techniques ambulancières, menant à une attestation d'études collégiales, à verser une somme maximale de 755 462 $.

15. Éventualité

Un transporteur ambulancier a produit en juin 1989, une réclamation au montant de 2,3 M$ devant un tribunal d'arbitrage. Le litige porte sur des aspects réglementaires et des dispositions contractuelles liant le CSSSRMM et le transporteur selon un contrat terminé le 31 mars 1988. Cette réclamation fut cédée à la Corporation suite au transfert du fonds des urgences-santé et aucune provision n'est inscrite à cette fin au 31 mars 1990. De l'avis de l'administration de la Corporation et de ses conseillers juridiques, cette réclamation est non fondée. Advenant un paiement en règlement de cette réclamation, celui-ci sera comptabilisé aux opérations de l'exercice alors en cours.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du solde déficitaire du fonds d'exploitation de même que l'état du solde du fonds d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Corporation au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice initial terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2.

Conformité des opérations à la loi, aux règlements et aux directives

L'article 149.20 de la loi constitutive de la Corporation stipule que le ministre transmet chaque année à la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, aux conditions qu'il détermine, son budget de fonctionnement de l'année financière en cours. Dans une lettre du 5 décembre 1989, le ministre informe la Corporation que son budget a été fixé à 48 M$ et que ce budget approuvé constitue une limite qui ne doit pas être dépassée sans l'autorisation expresse du ministère.

Comme le mentionne la note 3, la Corporation a dépassé cette autorisation budgétaire d'un montant de 5 474 313 $, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation requise du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le dépassement budgétaire comprend par ailleurs la compensation versée au montant de 2 198 722 $ pour le retrait préventif de véhicules ambulanciers (note 7) laquelle n'a pas fait l'objet d'une autorisation spécifique du gouvernement du Québec contrairement à la stipulation de l'article 26 de la Loi constitutive de la Corporation.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juin 1990

CURATEUR PUBLIC (LE)
L.R.Q., c. C-80
FONDS GÉNÉRAL

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
REVENUS		
Honoraires d'administration des biens	6 673 531 $	6 144 380 $
Moins:		
Honoraires non exigés	1 114 690	953 550
	5 558 841	5 190 830
Honoraires de surveillance des curatelles privées et des tutelles	66 451	63 960
Intérêts sur dépôts à court terme	93 904	
Intérêts sur fonds général (page 180)	15 227	27 478
Frais d'enquêtes et autres revenus	540 565	330 980
	6 274 988	5 613 248
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	6 691 594	5 937 846
Formation et perfectionnement	37 100	22 963
Frais de déplacement	62 531	79 366
Services professionnels -- administration	168 864	234 925
Services professionnels -- informatique	49 472	19 865
Charges locatives, taxes, assurances, énergie et entretien	1 350 263	1 273 094
Télécommunications, frais de poste et de messagerie	365 866	317 341
Papeterie et fournitures de bureau	156 628	139 782
Publications et publicité	130 508	64 224
Location et entretien du matériel et de l'équipement	139 817	134 527
Matériel et équipement	182 370	363 117
Autres dépenses	8 129	1 504
	9 343 142	8 588 554
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS IMPUTÉ AU FONDS RÉSERVÉ CONSTITUÉ DES REVENUS DE PLACEMENTS PROVENANT DES COMPTES INACTIFS (page 179)	3 068 154 $	2 975 306 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS GÉNÉRAL

VARIATION DU FONDS RÉSERVÉ CONSTITUÉ DES REVENUS DE PLACEMENTS PROVENANT DES COMPTES INACTIFS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	4 530 682 $	3 610 823 $
Revenus de placements provenant des comptes inactifs du fonds sous administration collective (page 180)	3 966 517	3 450 093
Intérêts sur le fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (page 180)	434 450	445 072
	8 931 649	7 505 988
Excédent des dépenses sur les revenus (page 178)	3 068 154	2 975 306
SOLDE À LA FIN (voir ci-dessous)	5 863 495 $	4 530 682 $

FONDS GÉNÉRAL

BILAN
au 31 décembre 1989

	1989	1988
ACTIF		
Dépôts à court terme	4 000 000 $	
Avance au fonds sous administration collective (page 184)	1 872 100	4 782 152 $
Intérêts courus sur dépôts à court terme	41 993	
Autres éléments d'actif, au coût (note 7, page 188)	268 942	133 013
	6 183 035 $	4 915 165 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	54 101 $	
Créditeurs et frais courus	265 439	384 483 $
Fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (voir ci-dessus)	5 863 495	4 530 682
	6 183 035 $	4 915 165 $

Nicole Fontaine
Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

REVENUS DE PLACEMENTS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
REVENUS		
Intérêts sur obligations et dépôts à court terme	23 672 868 $	21 805 231 $
Amortissement de l'escompte sur obligations	363 028	224 879
Gain (perte) sur la cession d'obligations	572 073	(81 057)
	24 607 969	21 949 053
DÉPENSES		
Frais de garde de valeurs	83 089	73 383
Honoraires d'administration -- Fonds général	1 048 057	1 073 632
	1 131 146	1 147 015
REVENU NET DE PLACEMENTS	23 476 823 $	20 802 038 $
RÉPARTITION DU REVENU NET DE PLACEMENTS		
Comptes sous administration		
Curatelles (page 181)	15 683 924 $	13 897 844 $
Successions vacantes (page 182)	455 906	385 241
Autres juridictions (page 182)	712 966	684 298
Intérêts à distribuer aux comptes sous administration (page 183)	2 207 833	1 912 012
	19 060 629	16 879 395
Comptes inactifs		
Fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (page 179)	3 966 517	3 450 093
Fonds général		
Revenus de placements relatifs aux sommes dues au fonds général, dont 434 450 $ (445 072 $ en 1988) se rapportant au fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs (page 179) et 15 227 $ (27 478 $ en 1988) à l'état des revenus et dépenses (page 178)	449 677	472 550
	23 476 823 $	20 802 038 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

VARIATION DES CURATELLES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	140 616 161 $	126 022 847 $
Revenus de placements (page 180)	15 683 924	13 897 844
	156 300 085	139 920 691
Recettes	90 928 199	87 565 345
Débours	67 509 681	62 642 120
	23 418 518	24 923 225
	179 718 603	164 843 916
Remises de biens et transferts aux comptes inactifs	21 087 040	24 227 755
SOLDE À LA FIN (page 184)	158 631 563 $	140 616 161 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

VARIATION DES SUCCESSIONS VACANTES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	3 997 230 $	3 400 978 $
Revenus de placements (page 180)	455 906	385 241
	4 453 136	3 786 219
Recettes	1 119 264	1 051 803
Débours	650 061	687 667
	469 203	364 136
	4 922 339	4 150 355
Remises de biens et transferts aux comptes inactifs	619 267	153 125
SOLDE À LA FIN (page 184)	4 303 072 $	3 997 230 $

VARIATION DES AUTRES JURIDICTIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	8 113 126 $	6 954 716 $
Revenus de placements (page 180)	712 966	684 298
	8 826 092	7 639 014
Recettes	2 312 906	1 699 011
Débours	704 347	436 160
	1 608 559	1 262 851
	10 434 651	8 901 865
Remises de biens et transferts aux comptes inactifs	2 270 534	788 739
SOLDE À LA FIN (page 184)	8 164 117 $	8 113 126 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

VARIATION DES INTÉRÊTS À DISTRIBUER AUX COMPTES SOUS ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	20 170 580 $	18 258 568 $
Revenus de placements (page 180)	2 207 833	1 912 012
SOLDE À LA FIN (page 184)	22 378 413 $	20 170 580 $

VARIATION DES COMPTES INACTIFS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	36 113 070 $	33 278 752 $
Transferts des curatelles, successions vacantes et autres juridictions	4 020 560	2 834 318
SOLDE À LA FIN (page 184)	40 133 630 $	36 113 070 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION COLLECTIVE

BILAN
au 31 décembre 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	929 005 $	1 339 839 $
Dépôts à court terme	15 500 000	
Intérêts courus sur obligations et dépôts à court terme	5 398 416	4 982 921
Débiteurs	137 953	48 470
Frais payés d'avance	231 400	62 896
Obligations, au coût non amorti (valeur du marché 217 510 600 $ en 1989; 208 895 912 $ en 1988)	213 474 615	207 675 986
	235 671 389 $	214 110 112 $
PASSIF		
Créditeurs	29 627 $	5 584 $
Dépôts sur offres d'achat de biens sous administration nominative	158 867	312 209
Dû au fonds général (page 179)	1 872 100	4 782 152
	2 060 594	5 099 945
Comptes sous administration		
Curatelles (page 181)	158 631 563	140 616 161
Successions vacantes (page 182)	4 303 072	3 997 230
Autres juridictions (page 182)	8 164 117	8 113 126
Intérêts à distribuer aux comptes sous administration (note 3, page 187 et page 183)	22 376 413	20 170 580
Comptes inactifs (note 4, page 187 et page 183)	40 133 630	36 113 070
	233 610 795	209 010 167
	235 671 389 $	214 110 112 $

Nicole Fontaine
Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

FONDS SOUS ADMINISTRATION NOMINATIVE

BILAN
au 31 décembre 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse et certificats de dépôt	6 035 795 $	4 789 803 $
Obligations, à la valeur nominale	5 898 800	5 245 600
Billets et autres créances à recevoir	2 350 078	1 396 851
Prêts hypothécaires, au coût	782 079	568 168
Actions, à la valeur du marché	3 749 413	3 064 386
Immeubles, à la valeur d'évaluation foncière pondérée après déduction des emprunts hypothécaires de 643 638 $ en 1989 (935 887 $ en 1988)	31 987 169	28 089 345
Objets de valeur et biens en entrepôt, à la valeur estimative de réalisation nette	701 005	450 572
Véhicules automobiles, à la valeur estimative de réalisation nette	239 610	372 591
	51 743 949 $	43 977 316 $
PASSIF		
Créditeurs et avoir propre des biens sous administration (note 5, page 187)	51 743 949 $	43 977 316 $

Nicole Fontaine
Curatrice publique

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 1989

---

1. Statut et nature des activités

Le Curateur public est une personne nommée par le Gouvernement en vertu de la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80 et modification). Cette loi a été amendée par la Loi modifiant la Loi sur la curatelle publique (1982, chapitre 46), sanctionnée et entrée en vigueur le 16 décembre 1982. Les modifications apportées à la loi en 1982 visaient notamment à permettre au Curateur public d'autofinancer ses activités et à lui assurer une plus grande autonomie de fonctionnement.

Les fonctions, droits et obligations du Curateur public sont principalement:

- de protéger les droits de la personne incapable placée sous sa curatelle;
- d'administrer et de protéger les biens de cette personne;
- de liquider les successions vacantes;
- d'administrer certaines successions non vacantes, les biens sans maître, en déshérence ou confisqués, les biens appartenant à des propriétaires inconnus ou introuvables et les biens délaissés par des corporations dissoutes;
- de surveiller l'administration des curateurs privés et des tuteurs.

Les dépenses de fonctionnement du Curateur sont assumées par celui-ci à même les honoraires d'administration des biens et les honoraires de surveillance des curatelles privées et des tutelles. Tout excédent des dépenses sur les revenus est imputé en diminution du fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs. Le cas échéant, s'il y avait un excédent des revenus sur les dépenses, cet excédent serait versé au Fonds consolidé du revenu du Québec.

2. Conventions comptables

Comptabilité par fonds

Conformément aux dispositions de la Loi sur la curatelle publique et aux usages de la comptabilité par fonds, le Curateur public utilise un fonds général pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à son administration et des fonds sous administration collective et nominative pour comptabiliser les opérations relatives aux biens administrés.

Fonds général

Les états financiers du fonds général du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour les dépenses et selon la convention comptable qui suit concernant les revenus d'honoraires.

Honoraires

Les honoraires exigés pour l'administration des biens sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les honoraires sur les comptes inactifs sont comptabilisés lors de leur reddition. De plus, lors de la reddition des comptes des administrés, certains ajustements entrainant une augmentation ou une diminution des revenus d'honoraires peuvent s'avérer nécessaires à la suite de l'analyse des honoraires exigés sur les transactions relatives aux biens des administrés.

Les honoraires de surveillance des curatelles privées et des tutelles sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs

Les revenus de placements provenant des comptes inactifs sont comptabilisés au fonds sous administration collective et sont virés au fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs du fonds général. Tout excédent des dépenses sur les revenus du fonds général est imputé en diminution de ce fonds.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont portées aux dépenses de l'exercice.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1989

---

2. Conventions comptables (suite)

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien et la contribution à titre d'employeur aux régimes de retraite des employés sont assumés par le gouvernement du Québec et ne sont donc pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Fonds sous administration collective

Les états financiers du fonds sous administration collective du Curateur public ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse, à l'exception des intérêts sur les revenus de placements qui sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Répartition du revenu net de placements du fonds sous administration collective

Le revenu net de placements a été crédité trimestriellement aux comptes de curatelles, de successions vacantes, des autres juridictions, au compte d'intérêts à distribuer aux administrés ainsi qu'au fonds général selon leur solde en capital au début du trimestre précédent. Par la suite, les revenus de placements ont été crédités aux différents comptes des administrés selon le solde quotidien moyen de chaque administré.

Fonds sous administration nominative

Les biens du fonds sous administration nominative sont inscrits aux livres lors de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence. Les revenus provenant de ces biens sont crédités aux administrés lors de l'encaissement au fonds sous administration collective.

3. Intérêts à distribuer aux comptes sous administration

Les intérêts de 22 378 413 $ au 31 décembre 1989 à distribuer aux comptes sous administration (actifs, inactifs et réglés) représentent les revenus de placements non distribués du fonds sous administration collective de 9 213 023 $ au 31 décembre 1982, plus les intérêts trimestriels accumulés s'y rapportant à compter de cette date.

Aucune distribution aux comptes appropriés du fonds sous administration collective n'a été effectuée depuis le 31 décembre 1982.

Des procédés administratifs sont en cours en vue de distribuer ces montants à qui de droit dans les meilleurs délais.

4. Comptes inactifs

Les comptes inactifs représentent les comptes pour lesquels les propriétaires sont inconnus et introuvables. Les sommes d'argent provenant de ces comptes sont remises au ministre des Finances 10 ans après la fin de leur administration tel que défini par le règlement d'application de la Loi sur la curatelle publique.

5. Créditeurs

Les créditeurs inscrits au bilan du fonds sous administration nominative seront remboursés à même les éléments d'actif de chacun des administrés concernés si ceux-ci sont suffisants. Dans le cas où les éléments d'actif des administrés ne seraient pas suffisants pour couvrir leurs dettes, les créances de ces administrés seront remboursées jusqu'à la valeur de leurs éléments d'actif.

6. Engagements

Le Curateur public s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation échéant jusqu'en 1994 à verser un montant de 3 308 966 $ pour des locaux et des équipements.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 282 358 $ en 1990, 813 877 $ en 1991, 454 774 $ en 1992 et 1993 et 303 183 $ en 1994.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 1989

---

7. Éventualité

Le Curateur public du Québec a exercé un recours collectif en sa qualité de curateur d'office d'une bénéficiaire de l'Hôpital St-Ferdinand contre le Syndicat national des employés de l'Hôpital St-Ferdinand, la Fédération des affaires sociales et la Confédération des syndicats nationaux. Ce recours collectif porte sur une demande en dommages-intérêts, en faveur d'environ 700 bénéficiaires, pour obtenir une compensation monétaire suite aux grèves illégales, débrayages et arrêts de travail de l'automne 1984. Un jugement de la Cour supérieure, daté du 6 décembre 1989, condamne solidairement les défendeurs à payer 1 137 500 $ aux membres du groupe représenté par le Curateur public. Les deux parties ont porté cette cause en appel au début de janvier 1990.

Le poste "autres éléments d'actifs" du bilan du Fonds général comprend des frais juridiques non remboursables par le Fonds d'aide aux recours collectifs d'environ 200 000 $. Ces frais juridiques seront récupérés à même le produit du recours collectif si le jugement est favorable au Curateur ou seront assumés par le fonds général du Curateur public dans le cas contraire.

Le produit net qui pourrait être perçu lors du dénouement de cette éventualité sera comptabilisé aux comptes appropriés du fonds sous administration collective.

8. Événement postérieur à la date des états financiers

Loi sur le curateur public

La Loi sur le curateur public et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives (Projet de loi 145 de 1989, chapitre 54), sanctionnée le 22 juin 1989, est entrée en vigueur le 15 avril 1990. Cette loi remplace et vise à réformer la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80) et les régimes de protection des majeurs inaptes.

Des modifications importantes sont apportées notamment en ce qui concerne les régimes de protection, la surveillance des tutelles et des curatelles et les pouvoirs d'enquêtes du Curateur public.

Cette loi introduit de nouvelles sources de financement visant à assurer l'autofinancement des activités du Curateur public et contient des règles transitoires nécessaires à l'application de la réforme. Ces règles portent principalement sur l'intégration, dans les nouveaux régimes de protection, des personnes auparavant interdites ou incapables.

Les principaux changements apportés dans le financement et l'autofinancement des activités du Curateur public sont les suivants:

-- Le Curateur public pourra exiger des honoraires ainsi que le remboursement de ses dépenses pour la représentation des personnes.

-- Le fonds réservé constitué des revenus de placement provenant des comptes inactifs sera remplacé par le fonds de réserve du Curateur public.

   Le fonds de réserve du Curateur public sera alimenté par les revenus produits entre la dévolution des biens à l'État et la remise de ces biens au ministre des Finances et par l'excédent annuel des revenus sur les dépenses du fonds général. Le solde du fonds réservé au 15 avril 1990 sera viré à ce fonds de réserve ainsi que la somme de 11 830 616 $ représentant la portion des revenus de placement non distribués au 31 décembre 1982 incluse aux comptes inactifs.

   Le gouvernement déterminera chaque année le montant provenant du fonds de réserve qui devra être versé au Fonds consolidé du revenu ou affecté au déficit d'opération du Curateur public, le cas échéant.

-- En résumé, le Curateur public financera à compter du 15 avril 1990, ses activités principalement à même les revenus d'honoraires et le cas échéant à même les sommes prises sur le fonds de réserve que déterminera le gouvernement.

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre de la Justice
Hôtel du gouvernement du Québec

Nous avons vérifié les bilans du fonds sous administration collective et du fonds sous administration nominative du Curateur public du Québec au 31 décembre 1989, ainsi que les états des revenus de placements et de la variation des curatelles, des successions vacantes, des autres juridictions, des intérêts à distribuer aux comptes sous administration et des comptes inactifs du fonds sous administration collective de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds sous administration collective et du fonds sous administration nominative du Curateur public du Québec au 31 décembre 1989, ainsi que les résultats des opérations du fonds sous administration collective pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Montréal, le 23 février 1990

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du fonds général du Curateur public du Québec au 31 décembre 1989, ainsi que l'état de la variation du fonds réservé constitué des revenus de placements provenant des comptes inactifs et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du fonds général au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 20 avril 1990

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. C-61.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
		(note 3)
REVENUS		
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	1 840 796 $	1 745 832 $
Ventes de timbres et de photolithographies	181 574	117 997
Terrain dont le prix a été acquitté par le Fonds en fidéicommis (notes 3 et 5)		74 717
Terrain reçu à titre gratuit du gouvernement du Québec (note 5)	63 944	
Dons	89 770	2 413
Remboursements de traitements	67 562	73 256
Intérêts sur dépôts bancaires	242 623	100 031
Autres	801	12 719
	2 487 070	2 126 965
DÉPENSES (note 4)		
Programmes d'intervention	670 841	546 357
Frais de levée de fonds	229 064	178 004
Frais d'administration	377 062	367 666
	1 276 967	1 092 027
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 210 103 $	1 034 938 $

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	1 718 828 $	758 607 $
Redressement affecté à un exercice antérieur: Terrain dont le prix a été acquitté par le Fonds en fidéicommis (note 3)	74 717	
Solde redressé	1 793 545	758 607
Excédent des revenus sur les dépenses	1 210 103	1 034 938
SOLDE À LA FIN	3 003 648 $	1 793 545 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	10 976 $	93 013 $
Dépôts à terme et intérêts courus -- au coût	2 687 188	1 420 534
Débiteurs	404 929	283 302
Frais payés d'avance	3 601	1 572
	3 106 694	1 798 421
OEUVRES D'ART	18 000	13 000
TERRAINS (note 5)	138 661	74 717
	3 263 355 $	1 886 138 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	206 519 $	75 288 $
Dépôts -- clients et autres	53 188	17 305
	259 707	92 593
EXCÉDENT	3 003 648	1 793 545
	3 263 355 $	1 886 138 $

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 6)

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Gilles Barras
George Arsenault

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution, fonctions et financement

La Fondation de la faune du Québec, corporation instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1 et modifications) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Une partie des droits perçus pour les permis de pêche, de chasse ou de piégeage, dont le montant est fixé par règlement du Gouvernement, est versée par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à la Fondation à titre de contribution pour son financement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus lesquelles sont comptabilisées, à la date de cession, à leur valeur marchande estimative.

Terrains

Les terrains reçus à titre gratuit sont comptabilisés, à la date de cession, à une valeur basée sur le coût d'origine du Fonds en fidéicommis ou sur leur évaluation municipale.

Dépenses non présentées à l'état des revenus et dépenses

Le coût de certains services de soutien défrayés par le gouvernement du Québec ainsi que celui des services professionnels et techniques offerts à titre gratuit par un "parrain fondateur" ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

Opérations de la Fondation

Les opérations de la Fondation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des contributions au Fonds en fidéicommis qui le sont selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Fonds en fidéicommis

Les états financiers du Fonds en fidéicommis ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Redressement affecté à un exercice antérieur

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1989, le Fonds en fidéicommis a déboursé un montant de 74 717 $ pour l'acquisition d'un terrain. Cette transaction aurait dû être comptabilisée aux états financiers de la Fondation.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1989 de la Fondation ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter les postes suivants:

	1989
Terrains	74 717 $
Excédent	74 717
Excédent des revenus sur les dépenses	74 717

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Redressement affecté à un exercice antérieur (suite)

et les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1989 du Fonds en fidéicommis, présentés à la note 6, ont également été redressés, ce qui a pour effet de diminuer les postes suivants:

	1989
Terrain	(74 717) $
Solde du fonds	(74 717)

4. Dépenses par catégories

Programmes d'intervention

	1990	1989
Contributions aux projets sélectionnés:		
Fonds en fidéicommis - plan quinquennal	240 000 $	140 000 $
Autres	267 026	310 689
Traitements et avantages sociaux	109 657	74 828
Honoraires professionnels	17 703	
Déplacements	7 399	2 094
Publicité et promotion	26 891	17 127
Impressions et frais de bureau	2 165	281
Matériel et équipement		1 338
	670 841 $	546 357 $

Frais de levée de fonds

Honoraires professionnels	32 485 $	2 316 $
Commissions et redevances	21 565	20 769
Déplacements	6 570	8 951
Publicité et promotion	73 614	81 483
Impressions et messagerie	94 830	64 485
	229 064 $	178 004 $

Frais d'administration

Traitements et avantages sociaux	248 502 $	250 053 $
Honoraires professionnels	21 347	16 114
Déplacements	25 462	20 869
Publicité et promotion	9 629	18 273
Loyer	27 441	19 172
Matériel et équipement	15 890	22 174
Frais d'informatique et de comptabilité	213	793
Impressions et frais de bureau	28 578	19 813
Intérêts et frais bancaires		405
Autres		
	377 062 $	367 666 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

5. Terrains

	1990	1989
Terrain reçu à titre gratuit du gouvernement du Québec (a)	63 944 $	
Terrain dont le prix a été acquitté par le Fonds en fidéicommis (b)	74 717	74 717 $
	138 661 $	74 717 $

(a) Le produit de la vente éventuelle de ce terrain réduira d'autant la contribution du gouvernement du Québec à titre de partenaire au Fonds en fidéicommis.
(b) En vertu de l'entente cadre concernant le plan quinquennal sur la protection et l'aménagement des habitats fauniques, la Fondation ne peut disposer, en tout ou en partie, de ce terrain sans l'accord des parties impliquées dans cette entente.

6. Fonds en fidéicommis -- états financiers

La Fondation a convenu de mettre en oeuvre avec d'autres partenaires un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques. En vertu de cette entente, la Fondation administre un Fonds en fidéicommis. Elle s'est engagée à y placer les sommes reçues et à les affecter à l'acquisition de terres, l'aménagement et la restauration de l'habitat de la faune terrestre et du poisson dans des projets sélectionnés par les comités directeurs.

Bilan

Au 31 mars 1990

	1990	1989
Actif		
Encaisse	1 412 $	4 246 $
Dépôts à court terme -- au coût	705 000	566 271
Dépôt de garantie		2 000
	706 412 $	572 517 $
Solde du Fonds	706 412 $	572 517 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
		(note 3)
Solde du Fonds au début		
Solde déjà établi	647 234 $	310 000 $
Redressement affecté à un exercice antérieur: Terrain acquis pour la Fondation (note 3)	(74 717)	
Solde redressé	572 517	310 000
Encaissements		
Contributions de la Fondation	240 000	140 000
Contributions du gouvernement du Québec	70 000	199 295
Contributions -- Autres partenaires	197 333	33 226
Intérêts sur dépôts à terme	77 201	36 491
	584 534	409 012
Montants à reporter	1 157 051 $	719 012 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

6. Fonds en fidéicommis -- états financiers (suite)

	1990	1989
		(note 3)
Montants reportés	1 157 051 $	719 012 $
Déboursés		
Terrain acquis pour la Fondation		74 717
Acquisitions de terrains pour des projets sélectionnés	346 270	
Aménagement et restauration	46 462	69 000
Honoraires professionnels	56 458	2 165
Taxes et assurances	1 449	613
	450 639	146 495
Solde du Fonds à la fin	706 412 $	572 517 $

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ne comprennent pas ceux du Fonds en fidéicommis.

7. Engagements

En vertu des programmes pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques, la Fondation s'est engagée par entente à verser au Fonds en fidéicommis une contribution prévue de 55 000 $ et à prendre à sa charge la contribution prévue du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 400 000 $. Ces contributions au montant total de 455 000 $ seront versées dans les exercices suivants:

1991	234 000 $
1992	221 000

La Fondation s'est également engagée à verser un montant de 82 000 $ pour des contrats d'aide financière sur projets fauniques.

De plus, la Fondation a évalué et accepté divers projets fauniques pour lesquels des contrats d'aide financière n'étaient pas encore signés au 31 mars 1990. Ces engagements en cours totalisent 351 000 $.

8. Régime de retraite

Les employés de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Fondation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 10 442 $ (1989: 7 667 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié le bilan du Fonds en fidéicommis au 31 mars 1990, administré par la Fondation de la faune, ainsi que l'état de l'évolution du solde de ce Fonds de l'exercice terminé à cette date. Ces derniers sont présentés dans la note 6.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fondation et du Fonds en fidéicommis au 31 mars 1990 ainsi que les résultats des opérations de la Fondation et l'évolution du solde du Fonds en fidéicommis de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juin 1990

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
L.R.Q., c. R-2.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Aide aux bénéficiaires	591 044 $	364 845 $
Frais du conseil d'administration:		
Traitements et honoraires	47 452	46 584
Communication et frais de déplacement	7 057	6 082
	54 509	52 666
Frais de la permanence du Fonds:		
Salaires et avantages sociaux	225 106	213 405
Communication et frais de déplacement	4 507	3 815
Frais de bureau	6 875	9 294
Services professionnels	49 291	2 608
Publicité	6 315	15 415
Équipement de bureau	33 432	5 081
	325 526	249 618
	971 079	667 129
REVENUS		
Subrogations	31 229	5 915
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	12 549	1 423
Reliquats	1 020	1 000
	44 798	8 338
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	926 281	658 791
Subvention du gouvernement du Québec	800 000	845 200
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	126 281	(186 409)
EXCÉDENT AU DÉBUT	197 146	10 737
EXCÉDENT À LA FIN	70 865 $	197 146 $

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	165 966 $	81 211 $
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		195 405
Débiteur	1 020	
	166 986 $	276 616 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	56 121 $	39 470 $
Avance du gouvernement du Québec	40 000	40 000
	96 121	79 470
EXCÉDENT	70 865	197 146
	166 986 $	276 616 $

ENGAGEMENTS (note 3)

Pour le Conseil d'administration,

Allan Zilbert, président
Lina Bisson-Jolin
Danièle DesChênes

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objet

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, corporation au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R-2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Aide aux bénéficiaires

L'aide aux bénéficiaires est comptabilisée lors du déboursé.

Immobilisations

Les acquisitions d'équipement de bureau sont imputées aux opérations.

Revenus

Le reliquat découlant d'un recouvrement collectif de réclamations est comptabilisé comme revenu au moment où il est attribué au Fonds par jugement. Quant aux revenus de subrogations, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le coût de certains services de soutien défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement, n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. Engagements

Le ministre de la Justice autorise le Fonds à prendre des engagements financiers jusqu'à concurrence d'un montant de 1 200 000 $. En sus de l'aide aux bénéficiaires attribuée et versée au 31 mars 1990, il existe à cette date des engagements à cette fin d'environ 1 005 900 $ pris par les administrateurs du Fonds.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 juin 1990

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
L.R.Q., c. A-29.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Remboursement des pertes aux prêteurs	28 927 986 $	28 911 301 $
REVENUS		
Droits d'assurance	4 674 815	1 130 641
Revenus de placements (note 3)	1 572 307	930 013
Recouvrement de pertes	99 557	85 397
	6 346 679	2 146 051
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	22 581 307	26 765 250
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	27 841 744	27 895 510
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 260 437 $	1 130 260 $

AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
AVOIR AU DÉBUT	1 130 260 $	10 000 000 $
Dotation convertie en avance du gouvernement du Québec		(10 000 000)
Excédent de la contribution et des revenus sur les dépenses	5 260 437	1 130 260
AVOIR À LA FIN	6 390 697 $	1 130 260 $

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	346 079 $	535 878 $
Revenus de placements à recevoir	272 581	84 974
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
Dépôts à vue	420 846	219 436
Dépôts à terme	5 500 000	500 000
Dépôts à participation (note 5)	10 006 956	10 006 956
	16 546 462 $	11 347 244 $
PASSIF		
Créditeurs	33 017 $	68 660 $
Avances du gouvernement du Québec -- sans intérêt ni modalité de remboursement	10 122 748	10 148 324
	10 155 765	10 216 984
AVOIR	6 390 697	1 130 260
	16 546 462 $	11 347 244 $

PRÊTS ASSURÉS (note 6)

Pour le Conseil d'administration,

Michel R. St-Pierre
Gaston Grammond

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

1. Constitution et objet

Le Fonds, corporation au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Remboursements des pertes aux prêteurs

Les remboursements des pertes sur les prêts assurés sont comptabilisés lors du déboursé.

Droits d'assurance

Les droits d'assurance sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses d'administration

Les dépenses d'administration du Fonds sont défrayées à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement. Ces dépenses ne sont pas présentées à l'état des revenus et dépenses.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

3. Revenus de placements

	1990	1989
Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation	1 086 242 $	885 919 $
Autres dépôts	443 532	20 480
Intérêts sur dépôts bancaires	42 533	23 614
	1 572 307 $	930 013 $

4. Contribution du gouvernement du Québec

Selon les dispositions de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, depuis le 11 août 1988 et jusqu'au 1er avril 1992, les sommes nécessaires au paiement des obligations du Fonds sont payées à même les revenus nets que produit l'avance du Gouvernement de 10 millions $. Lorsque ces revenus sont insuffisants, le Gouvernement verse à la demande du Fonds, à même le Fonds consolidé du revenu, les sommes requises pour en parfaire le paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

5. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

	1990	1989
Nombre d'unités	12 871	12 871
Coût d'acquisition des unités	10 006 956 $	10 006 956 $
Valeur de réalisation par unité	804 $	828 $
Valeur de réalisation des unités	10 343 308 $	10 656 831 $
Pourcentage des unités détenues dans le fonds général	0,054%	0,057%

6. Prêts assurés

Les soldes en principal des prêts au 31 mars, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes, ont été établis selon les renseignements obtenus des prêteurs et se détaillent comme suit:

	1990	1989
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	1 199 070 000 $	1 313 163 000 $
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	291 225 000	43 716 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	170 674 000	246 558 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	76 112 000	58 521 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., chapitre C-77)	17 132 000	47 725 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	16 926 000	20 544 000
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75)	14 567 000	16 079 000
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	504 000	1 066 000
	1 786 210 000 $	1 747 372 000 $

Au cours de l'exercice, le Fonds a déboursé 28,9 M$ des 72 M$ qu'il estimait devoir rembourser aux prêteurs au 31 mars 1989. Selon une analyse des prêts assurés au 31 mars 1990 en défaut depuis plus d'un an, le montant estimé des pertes que le Fonds pourrait être appelé à rembourser aux prêteurs est de 42 M$. Les déboursements relatifs à ce montant s'étaleront sur les prochains exercices financiers.

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton,, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 7 juin 1990

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
L.R.Q., c. D-9.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS		
Subsides (note 3)	38 782 210 $	35 783 166 $
Intérêts et autres revenus (note 4)	2 655 479	2 069 335
	41 437 689	37 852 501
BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES (note 5)	38 871 258	36 858 533
	2 566 431	993 968
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Traitements et avantages sociaux	831 703	751 103
Honoraires professionnels	71 822	58 450
Frais de déplacement et de séjour	69 713	82 300
Locaux	192 577	179 931
Frais de bureau	211 971	227 622
Mobilier, équipement et entretien	133 500	88 193
	1 511 286	1 387 599
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 055 145	(393 631)
DÉFICIT AU DÉBUT	(452 031)	(58 400)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN (note 6)	603 114 $	(452 031)$

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	302 979 $	
Dépôts à court terme et intérêts courus -- au coût	9 204 210	8 385 112 $
Subsides à recevoir	915 560	140 178
Débiteurs	18 977	1 308
Frais payés d'avance	16 169	25 396
	10 457 895 $	8 551 994 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse		167 375 $
Bourses et subventions à payer	9 178 646 $	8 650 199
Fournisseurs et frais courus	144 035	97 251
Revenus reportés (note 7)	532 100	89 200
	9 854 781	9 004 025
EXCÉDENT (DÉFICIT) (note 6)	603 114	(452 031)
	10 457 895 $	8 551 994 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Patrick Vinay
Victor C. Goldbloom

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et fonctions

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1). Il a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre Loi ou, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Bourses et subventions accordées

Les bourses et subventions accordées dans le cadre des activités du Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont octroyées, sans égard aux conditions qui s'y rattachent et à leurs périodes de versement, en tenant compte des subsides accordés de l'exercice en cours par le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi que par des entreprises du secteur privé.

Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou encaissées.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais de fonctionnement.

3. Subsides

	1990	1989
Gouvernement du Québec		
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Bourses et subventions à la recherche	29 710 600 $	26 910 600 $
Bourses et subventions -- Santé communautaire		500 166
Autres bourses et subventions	225 000	540 000
Frais de fonctionnement du Fonds	1 452 000	1 306 400
	31 387 600	29 257 166
Régie de l'assurance-maladie du Québec	6 499 200	5 856 000
Régie de l'assurance automobile du Québec	488 110	430 000
	38 374 910	35 543 166
Autres	407 300	240 000
	38 782 210 $	35 783 166 $

4. Intérêts et autres revenus

	1990	1989
Intérêts sur dépôts à court terme	2 270 070 $	1 577 300 $
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	320 015	429 571
Autres	65 394	62 464
	2 655 479 $	2 069 335 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

5. Bourses et subventions accordées

	1990	1989
Subventions aux centres et instituts de recherche du réseau de la santé et des services sociaux	20 980 999 $	20 168 315 $
Chercheurs-boursiers à même le subside de la RAMQ	6 621 884	5 848 430
Autres bourses et subventions	11 268 375	10 841 788
	38 871 258 $	36 858 533 $

6. Excédent

Le Conseil d'administration du Fonds prévoit affecter l'excédent de 603 114 $ au 31 mars 1990, à des subventions à être accordées au cours de l'exercice 1990-1991, relativement aux programmes suivants:

- Subventions à la formation d'unités de recherche pour le traitement du SIDA.
- Subventions pour le développement et la consolidation du réseau de recherche en santé mentale.

7. Revenus reportés

Ce poste comprend un subside de 90 000 $ reçu au cours de l'exercice (62 400 $ en 1989-1990) d'une entreprise du secteur privé pour financer des subventions des exercices futurs.

8. Engagements

Bourses et subventions

Au 31 mars 1990, les engagements du Fonds à l'égard des bourses et subventions imputables à l'exercice se terminant le 31 mars 1991 sont de 31,2 M$. L'octroi de ces bourses et subventions est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

Baux

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 septembre 1991 pour des locaux administratifs et des équipements de bureaux. Le bail concernant les locaux administratifs comporte une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concernant ces baux s'élève à 188 458 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	155 848 $
1992	77 924
	233 772 $

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 18 mai 1990

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
L.R.Q., c. C-73

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS		
Cotisations	420 030 $	72 780 $
Intérêts sur placements temporaires	24 106	498
	444 136	73 278
DÉPENSES		
Allocations de présence du conseil d'administration	4 850	6 700
Frais de déplacement et de séjour	6 186	2 810
Honoraires professionnels	600	
Publicité	17 208	543
Frais bancaires	408	15
	29 252	10 068
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	414 884	63 210
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	53 870	(9 340)
EXCÉDENT À LA FIN	468 754 $	53 870 $

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	5 836 $	33 190 $
Dû par le gouvernement du Québec	40 890	20 680
Placements temporaires et intérêts courus -- au coût	422 918	
	469 644 $	53 870 $
PASSIF		
Cotisatons à remettre	890 $	
EXCÉDENT (note 3)	468 754	53 870 $
	469 644 $	53 870 $

Pour le Conseil d'administration,

François Pigeon
Damien St-Laurent

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objet

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, corporation constituée en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier, un constructeur inscrit ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fiducie conformément à sa loi constitutive.

Ce Fonds se finance par les cotisations prélevées lors de la délivrance ou le renouvellement des permis de courtier ou d'agent d'immeubles.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus.

3. Excédent

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins de recherche, de formation et d'information dans le domaine du courtage immobilier ou dans les activités connexes. L'excédent au 31 mars 1990, comprend des intérêts non utilisés de 24 604 $.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du court ge immobilier au au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 16 mai 1990

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE
L.R.Q., c. D-9.1

UTILISATION DES SUBVENTIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mai 1990

	1990	1989
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Subventions à la recherche	26 982 614 $	22 342 704 $
Bourses	14 177 700	12 177 700
Frais de fonctionnement du Fonds	2 660 900	2 535 975
	43 821 214	37 056 379
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	399 379	246 843
	44 220 593	37 303 222
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	26 344 636	22 251 140
Bourses	14 604 873	11 705 926
	40 949 509	33 957 066
	3 271 084	3 346 156
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS (note 3)	2 719 324	2 616 390
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	551 760	729 766
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 090 807	1 361 041
EXCÉDENT À LA FIN	2 642 567 $	2 090 807 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

BILAN
au 31 mai 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	129 203 $	5 809 $
Dépôts à court terme et intérêts courus -- au coût	2 987 703	2 910 441
Subventions et bourses à recouvrer et autres débiteurs	194 259	8 354
Frais payés d'avance	37 791	18 100
	3 348 956 $	2 942 704 $
PASSIF		
Subventions et bourses à payer	374 043 $	578 723 $
Créditeurs et frais courus	332 346	273 174
	706 389	851 897
EXCÉDENT	2 642 567	2 090 807
	3 348 956 $	2 942 704 $

ENGAGEMENTS (note 5)

Pour le Conseil d'administration,

Maurice Boisvert
Claude Lajeunesse

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1990

---

1. Constitution et fonctions

Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1 et modifications), a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement au moyen de subventions et de bourses, la recherche qui s'effectue dans les établissements d'enseignement post-secondaire; les travaux de chercheurs non rattachés à ces établissements; la diffusion des connaissances dans tous les domaines de la recherche; la formation de chercheurs en octroyant des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, aux personnes qui effectuent des recherches post-doctorales, à celles qui désirent réintégrer les circuits de la recherche ainsi que des bourses de perfectionnement. De plus, le Fonds met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses accordées sont comptabilisées au moment où elles sont octroyées.

Les annulations ou les remboursements de subventions et de bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et d'équipement sont imputées aux frais de fonctionnement du Fonds.

3. Frais de fonctionnement du Fonds

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	1 792 527 $	1 690 655 $
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	152 172	126 506
Services de transport et de communication	301 664	310 113
Services professionnels, administratifs et autres	54 371	55 869
Loyers et taxes d'affaires	270 265	222 458
Entretien et réparations	30 011	32 311
Frais de bureau	29 545	24 813
Mobilier et équipement	88 769	153 665
	2 719 324 $	2 616 390 $

4. Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les employés du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche est un régime contributif à cotisations déterminées. Les obligations de l'employeur sont limitées aux cotisations échues selon les dispositions du régime. Ce régime ne paiera pas de prestations au delà des fonds disponibles.

Les coûts du régime de l'année civile 1989 s'élève à 49 250 $ (47 324 $ en 1988) et représente le coût des services courants.

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1990

---

5. Engagements

a. Subventions et bourses

Au 31 mai 1990, les engagements du Fonds pour l'exercice se terminant le 31 mai 1991 à l'égard des subventions et des bourses sont de 44 024 718 $ (1990: 41 256 398 $). L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

b. Baux à long terme

Le Fonds est engagé en vertu de baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en décembre 1995 pour des espaces et de l'équipement de bureau.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concernant ces biens s'élève à 235 580 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	263 976 $
1992	127 459
1993	30 144
1994	26 640
1995	26 640
	474 859 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche au 31 mai 1990 ainsi que l'état de l'utilisation des subventions et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 mai 1990 ainsi que l'utilisation des subventions de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 21 août 1990

HYDRO-QUÉBEC
L.R.Q., c. H-5

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1989	1988
PRODUITS		
Ventes d'électricité (note 2)	5 503	5 223
Autres produits d'exploitation	56	55
	5 559	5 278
CHARGES		
Exploitation	1 597	1 391
Achats d'électricité	253	136
Amortissement des immobilisations	585	538
Taxes (note 3)	324	295
	2 759	2 360
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET PERTE DE CHANGE	2 800	2 918
Intérêts (note 4)	2 165	2 050
Perte de change	70	249
	2 235	2 299
BÉNÉFICE NET	565	619

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1989	1988
Solde au début	3 476	3 157
Bénéfice net	565	619
	4 041	3 776
Dividendes (note 11)	182	300
Solde à la fin	3 859	3 476

HYDRO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1989	1988
FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Bénéfice net	565	619
Amortissement des immobilisations	585	538
Amortissement des frais reportés	181	358
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(66)	(77)
Autres	24	3
	1 289	1 441
Variation du fonds de roulement (note 12)	(313)	355
Dividendes	(182)	(300)
	794	1 496
FONDS PROVENANT DU FINANCEMENT EXTERNE		
Émission de dette à long terme	2 894	1 860
Rachat de dette à long terme	(1 223)	(1 249)
	1 671	611
FONDS DISPONIBLES POUR INVESTISSEMENT	2 465	2 107
INVESTISSEMENT		
Immobilisations	2 412	2 033
Subventions aux programmes de vente	32	62
Autres	21	12
	2 465	2 107

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
IMMOBILISATIONS		
Propriétés et outillage (note 5)		
En exploitation	31 415	29 990
Moins amortissement cumulé	4 898	4 402
	26 517	25 588
Construction en cours	4 293	3 402
	30 810	28 990
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements temporaires	571	145
Débiteurs	1 251	1 051
Matériaux, combustibles et fournitures	289	242
	2 111	1 438
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Placements (note 6)	153	127
Frais reportés (note 7)	878	1 207
	1 031	1 334
	33 952	31 762

La présidente du Comité de vérification,

Jeannine Guillevin Wood

Le président du Conseil
et chef de la Direction,

Richard Drouin, c.r.

Montréal (Canada), le 8 février 1990

	1989	1988
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
DETTE À LONG TERME (note 8)	21 957	20 576
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	1 090	723
Dividendes à payer	182	300
Billets à payer	18	16
Intérêts courus	865	756
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 8)	1 045	989
	3 200	2 784
AUTRE ÉLÉMENT DE PASSIF		
Déclassement de la centrale nucléaire (note 9)	10	
DETTE À PERPÉTUITÉ (note 10)	552	552
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions		
Autorisé		
50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
43 741 090 actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	3 859	3 476
	8 233	7 850
	33 952	31 762

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Principales conventions comptables

a) Objets de la Société et tarifs

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'oeuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Les tarifs et les conditions auxquels l'énergie est fournie doivent être compatibles avec une saine administration financière. La Loi sur Hydro-Québec prévoit notamment que les tarifs doivent être maintenus à un niveau suffisant pour couvrir au moins tous les frais d'exploitation, l'intérêt sur la dette et l'amortissement des immobilisations sur une période maximum de 50 ans. Les tarifs sont fixés par Hydro-Québec et soumis à l'approbation du gouvernement du Québec.

b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Hydro-Québec et de ses filiales.

c) Ventes d'électricité

Les produits provenant des ventes d'électricité sont comptabilisés d'après un système de facturation cyclique. Hydro-Québec tient également compte de l'électricité livrée mais non encore facturée.

d) Propriétés et outillage

Les propriétés et l'outillage, qui comprennent les installations de production, de transport et de distribution, les immeubles administratifs et de service ainsi que les équipements de construction, d'exploitation et de recherche, sont comptabilisés au coût. Ce coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe et indirecte ainsi qu'une juste part des frais généraux d'aministration et des frais d'ingénierie et de gérance capitalisés pendant la construction. Il comprend également les frais d'emprunt capitalisés au poste Construction en cours, expliqués en f) ci-après.

Lors de leur cession, le coût des unités de propriété ainsi que le coût de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur dix ans selon la méthode à intérêts composés, basée sur un taux de 3%. Toutefois, lorsque les unités de propriété cédées sont remplacées, le coût de démantèlemnent, moins la valeur de récupération, est ajouté au coût des nouvelles unités et amorti selon la méthode et la durée de vie applicables au nouvel actif.

Les coûts des installations de production sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation, en tranches proportionnelles au nombre d'unités de production terminées et en service, par rapport au nombre total prévu dans la nouvelle installation, sur la base du coût final prévu actualisé, jusqu'à concurrence des coûts cumulés au moment des virements. Les coûts des installations de transport, de distribution et des autres installations sont virés au poste Propriétés et outillage en exploitation lorsque ces installations sont terminées et mises en exploitation.

e) Amortissement

Les immobilisations autres que l'équipement de construction, d'exploitation et de recherche sont amorties selon la méthode à intérêts composés, basée sur un taux de 3% et sur les vies utiles prévues ci-dessous:

Centrales hydrauliques, barrages et réservoirs, pylônes en acier, conducteurs des lignes de transport et immeubles administratifs et de service	50 ans
Turbines et alternateurs des centrales hydrauliques et conducteurs des lignes de distribution	40 ans
Centrale nucléaire, turbine, alternateur et réacteur de la centrale nucléaire	30 ans
Poteaux des lignes de distribution	25 ans

L'équipement de construction, d'exploitation et de recherche est amorti sur la vie utile prévue, selon la méthode linéaire.

f) Frais d'emprunt capitalisés au poste Construction en cours

Le coût des travaux de construction en cours est majoré des frais d'emprunt à un taux égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs que portent les titres d'emprunt émis par Hydro-Québec pour financer ces travaux et tient compte de la perte de change sur le capital de ces titres d'emprunt. Ce taux s'est établi à 10,30% en 1989 et à 11,80% en 1988.

---

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Recherche et développement

Les frais préliminaires d'ingénierie, de recherche et d'étude engagés dans un projet avant l'obtention de l'autorisation de construire sont imputés aux charges d'exploitation. De plus, sont imputés aux résultats les frais de recherche et de développement non reliés à des projets particuliers ou relatifs à de nouvelles sources d'énergie.

h) Matériaux, combustibles et fournitures

Les stocks de matériaux, de combustibles et de fournitures sont évalués au coût moyen.

i) Placements

Tous les placements sont comptabilisés au coût; dans le cas des placements temporaires, le coût correspond de près à la valeur du marché.

j) Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations. Toutefois, les éléments monétaires qui font l'objet d'une couverture monétaire contre les risques de change sont convertis aux cours établis selon les conditions de la couverture.

Les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont inclus dans les résultats; ceux qui sont rattachés au capital de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie restante des titres d'emprunt, sauf s'ils sont reliés à des titres d'emprunt couverts par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis, auquel cas ils sont reportés jusqu'à la date de remboursement des titres concernés.

k) Subventions aux programmes de vente

Dans le cadre de son plan d'élargissesment du marché québécois, Hydro-Québec a mis en oeuvre des programmes d'aide à la commercialisation de l'électricité. Les subventions relatives à ces programmes sont reportées et amorties selon la méthode linéaire sur les cinq ans suivant l'année de leur attribution.

l) Escompte et frais d'émission de titres d'emprunt

L'escompte et les frais d'émission de titres d'emprunt sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du titre auquel ils se rapportent.

m) Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations d'Hydro-Québec ou d'obligations émises ou garanties par les gouvernements du Québec et du Canada. Ces fonds sont déduits de la dette à long terme. Les obligations émises ou garanties par les gouvernements sont comptabilisées au coût, alors que les obligations d'Hydro-Québec sont comptabilisées à la valeur nominale, ce qui ne correspond pas nécessairement au coût ou à la valeur du marché. Le profit ou la perte qui résulte du rachat de ces obligations est inclus dans le poste Intérêts (voir note 4). L'escompte et les frais d'émission non amortis sont radiés au moment de l'annulation de ces titres.

n) Dividendes

Les dividendes déclarés par le gouvernement du Québec (voir note 11) sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

o) Déclassement de la centrale nucléaire

Les coûts futurs estimatifs de déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly 2 sont imputés aux résultats et correspondent à la somme des éléments suivants:

- la valeur actualisée du coût total de démantèlement, répartie linéairement sur la durée de vie restante de la centrale,

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

1. Principales conventions comptables (suite)

o) Déclassement de la centrale nucléaire (suite)

- la valeur actualisée du coût estimatif d'évacuation du combustible irradié, répartie proportionnellement à la consommation de ce dernier,
- Les intérêts calculés sur les sommes imputées aux exercices précédents, en appliquant le taux utilisé pour l'actualisation des montants ci-dessus.

L'obligation relative au déclassement de la centrale est comptabilisée au poste Autre élément de passif.

Ces coûts sont révisés périodiquement en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs ainsi que d'éventuels progrès technologiques en matière de déclassement de centrales nucléaires.

p) Charge de retraite

Les coûts du régime de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. La charge de retraite est imputée aux résultats et correspond à la somme des éléments suivants:

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service,
- l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés et selon la méthode des cotisations annuelles nivelées, (i) des redressements découlant de modifications au régime et aux hypothèses, (ii) des gains ou pertes actuariels et (iii) du surplus du régime déterminé au moment de l'adoption des recommandations de 1986 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

L'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées à la caisse de retraite est reflété au poste Frais reportés.

2. Ventes d'électricité

Les ventes d'électricité comprennent des ventes aux États-Unis de 194 millions de dollars (346 millions de dollars en 1988).

3. Taxes
(en millions de dollars)

	1989	1988
Taxe sur le capital	157	142
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	141	129
Taxes foncières	26	24
	324	295

4. Intérêts
(en millions de dollars)

	1989	1988
Intérêts sur titres d'emprunt	2 536	2 338
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de titres d'emprunt	22	21
Perte nette sur rachat de dette à long terme	6	3
	2 564	2 362
Moins		
Frais d'emprunt capitalisés au poste Construction en cours	323	257
Revenu net de placements	76	55
	399	312
	2 165	2 050

5. Propriétés et outillage
(en millions de dollars)

	1989			1988		
	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours	Propriétés et outillage en exploitation	Amortissement cumulé	Construction en cours
Production						
Hydraulique	14 033	1 946	2 007	13 581	1 771	1 730
Nucléaire	1 468	192	11	1 457	159	12
Autres	387	167	44	380	151	11
	15 888	2 305	2 062	15 418	2 081	1 753
Transport						
Postes	3 397	455	927	3 152	401	624
Lignes	4 246	536	828	4 156	531	537
	7 643	1 041	1 755	7 308	932	1 161
Distribution						
Postes	1 091	193	23	1 100	178	68
Lignes	4 291	603	261	3 876	560	267
	5 382	796	284	4 976	738	335
Autres						
Immeubles administratifs et de service	862	88	39	812	72	36
Équipement	918	501	14	792	430	
Divers	722	167	139	684	149	117
	2 502	756	192	2 288	651	153
Total	31 415	4 898	4 293	29 990	4 402	3 402

6. Placements
(en millions de dollars)

	1989	1988
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) (voir note 14)		
Obligations, hypothèque générale, 7 1/2%, échéant entre 1990 et 2010 (valeur nominale de 82 millions de dollars en 1989 et de 83 millions de dollars en 1988)	74	76
Actions ordinaires	34	34
	108	110
Autres	45	17
	153	127

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

7. Frais reportés
(en millions de dollars)

	1989	1988
Perte de change non réalisée	120	479
Subventions aux programmes de vente	170	226
Escompte et frais d'émission de titres d'emprunt	229	197
Charge de retraite	291	225
Autres	68	80
	878	1 207

8. Dette à long terme

La dette à long terme d'Hydro-Québec est garantie par la province de Québec, à l'exception d'un montant de 169 millions de dollars (177 millions de dollars en 1988).

Les échéances des obligations et des autres dettes à long terme ainsi que les exigences des fonds d'amortissement, converties en dollars canadiens, sont présentées dans le tableau suivant:

	1989		1988	
Années d'échéance	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré	(en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré
1989			989	
1990	1 045		1 068	
1991	1 531		1 517	
1992	1 698		1 801	
1993	1 050		863	
1994	1 044			
1 -- 5 ans	6 368	13,08%	6 238	12,31%
6 -- 10 ans	6 282	10,09%	6 089	10,44%
11 -- 15 ans	3 138	9,93%	3 046	9,75%
16 -- 20 ans	2 824	10,74%	3 319	10,67%
21 -- 25 ans	2 268	10,94%	1 682	11,36%
26 -- 30 ans	509	10,16%	434	10,25%
31 -- 35 ans				
36 -- 40 ans	1 613	8,50%	757	8,25%
	23 002	10,97%	21 565	10,92%
Moins Tranche à moins d'un an	1 045		989	
	21 957		20 576	

8. Dette à long terme (suite)

Les remboursements à effectuer en dollars canadiens et en monnaies étrangères, ainsi que leur équivalent en dollars canadiens, sont présentés ci-dessous:

	(en millions d'unités)			1989 Total (en millions de dollars)	1988 Total (en millions de dollars)
	1990 à 1994	1995 à 2029	Total	1990 à 2029	1989 à 2027
Dollars canadiens	2 275	8 863	11 138	11 138	9 608
Aux cours établis selon les conditions de la couverture monétaire					
Dollars des États-Unis	1 986	316	2 302	2 983	2 934
Deutsche marks	470	301	771	447	179
Francs suisses	575	100	675	439	195
Yens	25 000	20 450	45 450	412	412
Livres sterling		75	75	174	174
Écus		125	125	157	
				15 750	13 502
Aux cours en vigueur à la date du bilan					
Dollars des États-Unis	316	4 886	5 202*	6 027	6 058
Deutsche marks	373	385	758	518	700
Francs suisses	21	450	471	354	639
Yens					191
Livres sterling		150	150	280	324
Écus					70
Florins	75	45	120	73	81
				7 252	8 063
				23 002	21 565

* Une proportion de 91% (80% en 1988) est couverte par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis.

Hydro-Québec détient deux crédits de soutien rotatifs non utilisés de 400 millions et 750 millions de dollars des États-Unis échéant respectivement en 1993 et 1994. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR).

9. Déclassement de la centrale nucléaire

En 1989, Hydro-Québec a introduit la comptabilisation des coûts de déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly 2.

Hydro-Québec a constitué au cours de l'exercice une provision de 1 million de dollars pour le démantèlement de la centrale et de 9 millions de dollars pour l'évacuation du combustible irradié.

10. Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, portent intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire de l'eurodollar sur le marché de Londres (LIBOR) établi semestriellement. Ils sont garantis par la province de Québec et ne sont rachetables qu'au gré d'Hydro-Québec et seulement à compter de 1991. Ces billets sont présentés en dollars canadiens au taux de change en vigueur à l'émission (463 millions de dollars au taux de change en vigueur à la date du bilan).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

11. Restrictions concernant les dividendes

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, établi comme suit: 75% du bénéfice avant intérêts et perte de change et du revenu net de placements pour l'exercice, moins les intérêts sur les titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt de la Société. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25% le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Ce taux correspond au rapport entre, d'une part, l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice et, d'autre part, le total de la dette à long terme, les billets à payer, la dette à perpétuité et l'avoir de l'actionnaire, déduction faite des dividendes déclarés à l'égard de l'exercice.

Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Conformément à ce qui précède, les dividendes pour l'exercice 1989 auraient pu atteindre 238 millions de dollars; néanmoins, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 182 millions de dollars.

12. Variation du fonds de roulement
(en millions de dollars)

	1989	1988
(Augmentation) diminution des éléments d'actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires	(426)	17
Débiteurs	(200)	36
Matériaux, combustibles et fournitures	(47)	(19)
	(673)	34
Augmentation (diminution) des éléments de passif à court terme		
Créditeurs	367	129
Dividendes à payer	(118)	300
Billets à payer	2	(78)
Intérêts courus	109	(30)
	360	321
	(313)	355

13. Régime de retraite

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec est un régime contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière. Les prestations sont garanties par Hydro-Québec. Au 31 décembre 1989, 19 073 employés cotisaient au régime. Une évaluation actuarielle a été effectuée en 1989 afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées, en fonction de la rémunération de base prévue des employés jusqu'à leur retraite. L'actif de la caisse de retraite est évalué à des valeurs axées sur la valeur du marché.

13. Régime de retraite (suite)

Au 31 décembre 1989, date de l'évaluation la plus récente, le régime de retraite montrait un surplus établi comme suit:

	(en millions de dollars)
Actif de la caisse de retraite	3 178
Valeur actualisée des prestations constituées	(2 573)
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec	(21)
Surplus	584

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989, la charge de retraite s'élève à 27 millions de dollars (14 millions de dollars en 1988).

14. Engagements et investissement en immobilisations

Les chutes Churchill

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (CFLCo) ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter virtuellement toute l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls pendant une période de 40 ans à compter du 1er septembre 1976, sous réserve des quantités qui peuvent être reprises par CFLCo et dont la limite est fixée à 300 000 kilowatts. Ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues.

En vertu de ce contrat, Hydro-Québec s'est engagée à payer l'énergie, qu'elle l'utilise ou non, sous réserve de certaines limites et compensations, et à payer à CFLCo une partie des frais d'intérêt sur les dettes contractées par cette dernière pour la construction de la centrale, ainsi qu'une partie des pertes de change provenant du service de la dette en dollars des États-Unis. Hydro-Québec pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires par l'achat d'unités d'obligations subordonnées et d'actions ordinaires, si d'autres fonds n'étaient pas disponibles pour le service de la dette et pour couvrir les dépenses de CFLCo.

Investissement en immobilisations

Hydro-Québec prévoit un investissement en immobilisations de 3 480 millions de dollars pour 1990.

15. Reclassement

Certains chiffres comparatifs de 1988 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au gouvernement du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 1989 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross
Comptables agréés

Samson Bélair
Comptables agréés

Montréal, Canada
le 31 janvier 1990

HYDRO-QUÉBEC -- CAISSE DE RETRAITE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	2 689	2 425
AUGMENTATION		
Revenus de placements	293	219
Cotisations courantes		
Employés	39	38
Hydro-Québec	77	74
	116	112
Cotisation d'Hydro-Québec (note 4)	16	16
	425	347
	3 114	2 772
DIMINUTION		
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec (note 4)	3	3
Prestations versées	87	80
	90	83
SOLDE À LA FIN	3 024	2 689

HYDRO-QUÉBEC -- CAISSE DE RETRAITE

ACTIF NET
au 31 décembre
(en millions de dollars)

	1989	1988
PLACEMENTS (note 2)		
Obligations (note 3)	1 392	1 387
Actions	1 081	649
Placements à escompte considérable garantis par le gouvernement du Canada ou par des provinces	230	231
Prêts hypothécaires	69	51
Encaisse et placements à court terme	223	354
	2 995	2 672
DIVIDENDES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR	40	45
DÉBITEURS	10	6
	3 045	2 723
MOINS		
Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec (note 4)	21	34
	3 024	2 689

Pour Hydro-Québec,

La présidente du Comité de vérification,

Jeannine Guillevin Wood

Le président du Conseil
et chef de la Direction,

Richard Drouin, c.r.

Montréal (Canada), le 8 février 1990

HYDRO-QUÉBEC -- CAISSE DE RETRAITE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Principales conventions comptables

Ces états financiers ne montrent que l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec et n'indiquent pas la capacité de cette caisse de satisfaire aux obligations du Régime de retraite d'Hydro-Québec, dont l'exécution est garantie par Hydro-Québec.

a) Placements

Obligations

Les obligations sont présentées au coût amorti. Les gains ou les pertes résultant de la vente d'obligations sont calculés d'après le coût moyen amorti.

Actions

Les actions sont présentées au coût. Les revenus sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains ou les pertes résultant de la vente d'actions sont calculés d'après le coût moyen.

Placements à escompte considérable

Les placements à escompte considérable sont présentés au coût amorti.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont présentés à leur solde en capital.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont présentés au coût.

b) Comptabilisation des transactions

Les revenus de placements, les cotisations et les prestations de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus résultant d'opérations conclues en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. L'encaisse, les placements à court terme ainsi que les dividendes et intérêts à recevoir sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date du bilan. Les actions sont converties aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont reflétés dans les revenus de placements.

2. Valeur du marché des placements
(en millions de dollars)

	1989	1988
Obligations (valeur nominale de 1 395 millions de dollars en 1989 et de 1 390 millions de dollars en 1988)	1 399	1 392
Actions -- canadiennes	993	597
-- étrangères	220	75
Placements à escompte considérable	263	244
Prêts hypothécaires	69	51
Encaisse et placements à court terme	223	354
	3 167	2 713

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

3. Obligations
(en millions de dollars)

	1989	1988
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada	701	465
Émises ou garanties par la province de Québec	72	192
D'Hydro-Québec garanties par la province de Québec	146	283
Émises ou garanties par d'autres provinces	137	86
De municipalités, commissions scolaires, cégeps, hôpitaux et universités	202	212
De compagnies ou de sociétés commerciales	134	149
	1 392	1 387

4. Expertises actuarielles

Une évaluation actuarielle indépendante a été effectuée en 1989 aux fins du financement de la caisse de retraite. Elle a révélé une situation de surplus net pour l'ensemble du régime au 31 décembre 1988. Le fonds constituant le régime de base de la caisse de retraite montre un surplus de 796 millions de dollars, tandis que celui constituant les régimes supplémentaires est déficitaire de 108 millions de dollars. En vertu des règlements régissant le régime de retraite, Hydro-Québec doit assumer l'amortissement annuel de ce déficit sur une période maximale de 15 ans.

Les évaluations actuarielles antérieures faisaient état de cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec au cours des exercices 1982 à 1984. Ces cotisations et l'intérêt s'y rapportant sont comptabilisés en diminution de l'actif de la caisse de retraite au poste Cotisations excédentaires d'équilibre versées par Hydro-Québec.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs,

Nous avons vérifié l'état de l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1989 et l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 1989 ainsi que l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross
Comptables agréés

Samson Bélair
Comptables agréés

Montréal, Canada
le 31 janvier 1990

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION
L.R.Q., c. R-8.2

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	1 141 513 $	985 433 $
Conseillers en rémunération	58 568	95 455
Honoraires professionnels	11 468	26 598
Représentation et déplacements	92 498	49 312
Loyer	180 491	179 576
Mobilier, équipement et améliorations locatives	42 071	57 171
Communications	15 231	16 397
Abonnements, cotisations et congrès	49 882	36 498
Impression	118 621	63 030
Fournitures et frais de bureau	76 548	70 599
Intérêts et frais bancaires	14 359	11 568
	1 801 250	1 591 637
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	6 045	8 020
Vente de rapports	8 183	8 045
	14 228	16 065
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	1 787 022	1 575 572
Subvention du gouvernement du Québec	1 745 400	1 573 400
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	41 622	2 172
EXCÉDENT AU DÉBUT	161 370	163 542
EXCÉDENT À LA FIN	119 748 $	161 370 $

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		310 595 $
Débiteurs	797 $	1 277
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	436 350	
Frais payés d'avance	19 198	23 074
	456 345 $	334 946 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	85 636 $	
Emprunt bancaire (note 3)	140 000	
Créditeurs et frais courus	110 961	173 576 $
	336 597	173 576
EXCÉDENT	119 748	161 370
	456 345 $	334 946 $

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Louis Hérivault
Hélène Wavroch

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution, fonction et financement

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et para-public (L.R.Q., chapitre R-8.2). Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements publics, au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 2).

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputés aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

3. Emprunt bancaire

La subvention à recevoir du gouvernement du Québec a été donnée en garantie de l'emprunt bancaire.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 18 mai 1990

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
L.Q., 1988, c. 11

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 30 juin 1989

REVENUS	
Services alimentaires	866 093 $
Hébergement	812 284
Intérêts sur dépôts bancaires	79 172
Autres revenus (note 3)	522 901
	2 280 450
DÉPENSES (note 4)	
Traitements et avantages sociaux	10 138 675
Communications et déplacements	572 997
Gardiennage et autres services professionnels	777 733
Loyers	2 770 310
Entretien et réparation	2 770 016
Fournitures d'opération pédagogiques et administratrives	2 182 817
Frais financiers	25 165
	19 237 713
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	16 957 263
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	16 812 260
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION ET DÉFICIT AU 30 JUIN 1989	145 003 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 1989

ACTIF	
À COURT TERME	
Dépôts à terme	2 374 800 $
Débiteurs et intérêts courus (note 6)	381 181
Stocks (note 7)	585 673
Frais payés d'avance	20 596
	3 362 250
MOBILIER ET ÉQUIPEMENT (note 8)	145 241
	3 507 491 $
PASSIF	
À COURT TERME	
Chèques en circulation moins encaisse	357 212 $
Créditeurs et frais courus	1 414 005
Subvention du gouvernement du Québec reportée (note 5)	1 084 310
	2 855 527
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ	
Apport du gouvernement du Québec (note 9)	796 967
Déficit	145 003
	651 964
	3 507 491 $

Pour le Conseil d'administration,

Michel Fournelle
Pierre D. Brodeur

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1989

---

1. Constitution et objets

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec est une corporation constituée par une Loi spéciale (1988, chapitre 11 et modifications) sanctionnée le 15 juin 1988 et entrée en vigueur le 30 juin 1988.

Selon sa Loi constitutive, l'Institut a acquis les droits et a assumé les obligations de l'unité administrative du ministère du Tourisme appelée "Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec".

L'Institut a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les méthodes d'établissement du coût sont les suivantes:

Aliments et boissons:	coût moyen
Petit matériel de cuisine:	coût spécifique
Quincaillerie et outillage:	coût spécifique

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement cédés par le Gouvernement lors de la constitution de l'Institut sont comptabilisés à la valeur nominale de 1 $.

Le mobilier et équipement acquis depuis le 30 juin 1988 sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention annuelle du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

- Apport du gouvernement du Québec

  . contribution aux acquisitions d'immobilisations;

- Subvention de fonctionnement

  . contribution pour combler l'excédent des dépenses sur les revenus des opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du déficit.

3. Autres revenus

	1989
Formation sur mesure	285 059 $
Inscription	21 273
Séminaires	61 225
Stationnement	40 199
Téléphones -- hôtel	22 571
Services professionnels -- ententes ministérielles	22 865
Autres	69 709
	522 901 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1989

4. Dépenses

	1989
Traitements et avantages sociaux	
Traitements	9 297 693 $
Avantages sociaux	705 943
Services de l'association générale des étudiants	135 039
	10 138 675 $
Communications et déplacements	
Frais de déplacements et de représentation	166 802 $
Poste et messagerie	48 626
Téléphone	280 752
Publicité et promotion	66 508
Autres	10 309
	572 997 $
Gardiennage et autres services professionnels	
Gardiennage et sécurité	289 460 $
Formateurs et conférenciers	121 829
Administration et informatique	246 721
Buanderie et uniformes	85 175
Abonnements	20 064
Autres	14 484
	777 733 $
Loyers	
Location d'immeubles	2 681 937 $
Location d'équipement de bureautique, de reprographie et de communication	88 373
	2 770 310 $
Entretien et réparations	
Plonge et entretien ménager	1 378 264 $
Électricité et gaz	700 945
Entretien électrique et mécanique	477 681
Bâtisses et équipements	174 616
Matériel informatique et bureautique	31 125
Autres	7 385
	2 770 016 $
Fournitures d'opération pédagogiques et administratives	
Aliments, boissons et petit matériel	1 646 730 $
Fournitures d'entretien	225 830
Papeterie et impressions	140 453
Fournitures scolaires et administratives	169 804
	2 182 817 $
Frais financiers	
Frais de perceptions sur cartes de crédit	18 072 $
Autres	7 093
	25 165 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1989

5. Subvention du gouvernement du Québec

	1989
Encaissée	18 041 810 $
Reportée à l'exercice subséquent	1 084 310
	16 957 500
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	145 240
	16 812 260 $

6. Débiteurs et intérêts courus

	1989
Clients de l'hôtel	53 778 $
Service de l'éducation permanente	320 059
Intérêts courus	5 512
Avances -- frais de déplacements	7 221
	386 570
Provision pour pertes sur créances	5 389
	381 181 $

7. Stocks

	Au 30 juin 1989	Au 30 juin 1988
Aliments et boissons	161 451 $	204 008 $
Petit matériel de cuisine	171 502	160 052
Quincaillerie et outillage	252 720	287 666
	585 673 $	651 726 $

Les stocks d'ouverture au 30 juin 1988 transférés par le gouvernement du Québec à titre gratuit ont été établis par l'Institut d'après des fiches d'inventaire sans procéder à un dénombrement physique.

8. Mobilier et équipement

	1989
Mobilier et équipement transférés à titre gratuit	1 $
Mobilier, équipement et matériel roulant acquis en cours d'exercice (au coût)	145 240
	145 241 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 1989

---

8. Mobilier et équipement (suite)

Selon la loi constitutive de l'Institut, les biens meubles appartenant au gouvernement du Québec et qui, le 29 juin 1988 sont utilisés pour l'exploitation de l'unité administrative du ministère du Tourisme "Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec" deviennent au 30 juin 1988 les biens meubles de l'Institut. Cette cession de mobilier et d'équipement par le gouvernement du Québec, a été fixée à une valeur nominale de 1 $.

9. Apport du gouvernement du Québec

	1989
Actifs transférés à titre gratuit le 30 juin 1988	
Stocks	651 726 $
Mobilier et équipement	1
	651 727
Contribution aux acquisitions d'immobilisation	145 240
	796 967 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances, à l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous.

Comme le mentionne la note 7, l'Institut a établi les stocks d'ouverture au 30 juin 1988 d'après des fiches d'inventaire sans procéder à un dénombrement physique à cette date. Par conséquent, je n'ai pas été en mesure de vérifier et contrôler les quantités des stocks au 30 juin 1988. Puisque les stocks d'ouverture sont l'un des éléments qui servent à calculer les résultats des opérations et à établir le montant de l'apport du gouvernement du Québec, je n'ai pu déterminer si certains redressements portant sur l'excédent des dépenses sur les revenus et la subvention de l'exercice ainsi que sur l'apport du gouvernement du Québec, auraient été nécessaires.

À mon avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements dont il est question au paragraphe précédent, que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais assisté au dénombrement des stocks d'ouverture, l'état des revenus et dépenses et du déficit présente fidèlement les résultats des opérations de l'Institut de l'exercice terminé le 30 juin 1989 selon les conventions comptables énoncées à la note 2. De plus, à mon avis, le bilan présente fidèlement la situation financière de l'Institut au 30 juin 1989 selon ces conventions comptables.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 septembre 1989

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE
L.R.Q., c. I-13.2

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	1 714 100 $	2 066 200 $
Subventions pour la recherche --		
Gouvernement du Canada et autres	624 265	360 658
Subventions à l'édition	16 555	15 409
Intérêts sur dépôts à terme	11 519	11 106
Ventes de publications	179 824	88 614
Autres	16 478	14 403
	2 562 741	2 556 390
DÉPENSES (note 6)		
Recherche	2 784 700	2 281 895
Administration	314 577	274 631
	3 099 277	2 556 526
PERTE NETTE	536 536	136
AVOIR AU DÉBUT	423 416	423 552
(DÉFICIT) AVOIR À LA FIN	(113 120)$	423 416 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(536 536)$	(136)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	36 800	35 182
Perte sur aliénations d'immobilisations	17 706	
	(482 030)	35 046
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(41 384)	334 309
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(523 414)	369 355
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités de financement		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(6 977)	(14 666)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(76 177)	(49 388)
Produits d'aliénations d'immobilisations	5 651	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(70 526)	(49 388)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(600 917)	305 301
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	399 085	93 784
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS À LA FIN	(201 832)$	399 085 $

L'insuffisance des liquidités de l'Institut comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	18 168 $	99 085 $
Dépôts à terme -- au coût		300 000
Débiteurs	75 568	30 641
Subventions à recevoir	193 243	126 747
Stocks	154 205	163 018
Travaux en cours	11 028	14 793
Frais payés d'avance	431	3 557
	452 643	737 841
IMMOBILISATIONS (note 3)	173 300	157 280
	625 943 $	895 121 $
FONDS DE DOTATION (note 4)	393 712 $	349 827 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	220 000 $	
Créditeurs et frais courus	235 800	141 063 $
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	2 961	6 977
Revenus reportés	280 302	320 704
	739 063	468 744
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 5)		2 961
(DÉFICIT) AVOIR	(113 120)	423 416
	625 943 $	895 121 $
FONDS DE DOTATION -- SOLDE DU FONDS (note 4)	393 712 $	349 827 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour l'Institut,

Georges Lamy
Nicole Laflamme

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objets

L'Institut québécois de recherche sur la culture, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.2), a pour objets, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études sur les divers aspects des phénomènes culturels.

L'Institut, par règlement, a constitué un fonds de dotation destiné à recueillir les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution, à l'exception de celles octroyées par le Gouvernement, ses ministères ou organismes. Ces sommes doivent servir au développement de l'Institut et à défrayer les coûts de ses recherches sur la culture. Ce fonds est la propriété exclusive de l'Institut et les avoirs du fonds ne peuvent en être extraits. Seuls les bénéfices du fonds peuvent être utilisés aux fins de l'Institut.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont constitués de publications et leur évaluation inclut les coûts d'impression, de droits d'auteur et de reproduction ainsi que les services de graphisme; elle exclut toutefois les salaires, les honoraires et les autres frais indirects de production. Ils sont évalués au moindre de ces coûts ou de la valeur de réalisation nette.

Le stock de publications datant d'un an et plus au 31 mars est dévalué de 20% par année.

Travaux en cours

Les travaux en cours comprennent les coûts de révision et de correction de manuscrits, les honoraires, les services de photographie et de graphisme relatifs à des publications non terminées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur vie utile anticipée selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Équipement, ameublement et enseigne	10%
Bibliothèque	5%

Contrats de location

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de l'Institut, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

Les loyers découlant de contrats de location-exploitation sont imputés aux opérations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Ameublement	122 267 $	96 698 $	25 569 $	33 148 $
Bibliothèque	9 466	4 636	4 830	5 304
Enseigne	937	752	185	279
Équipement	166 188	52 364	113 824	75 664
	298 858	154 450	144 408	114 395
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement	65 675	36 783	28 892	42 885
	364 533 $	191 233 $	173 300 $	157 280 $

4. Fonds de dotation

	1990	1989
Revenus		
Intérêts sur dépôts à terme	43 898 $	31 760 $
Dépenses	13	3
Excédent des revenus sur les dépenses	43 885	31 757
Solde du fonds au début	349 827	318 070
Solde du fonds à la fin *	393 712 $	349 827 $
* Représenté par:		
Encaisse	306 $	29 $
Dépôts à terme -- au coût	385 934	346 929
Intérêts courus à recevoir	7 472	2 869
	393 712 $	349 827 $

L'état des revenus et dépenses et du déficit de l'Institut ne comprend pas les opérations du fonds de dotation.

5. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1990	1989
Obligations découlant de contrats de location-acquisition de 16% à 22% échéant en 1990	2 961 $	9 938 $
Versements échéant en deçà d'un an	2 961	6 977
		2 961 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

5. Obligations découlant de contrats de location-acquisition (suite)

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

Total des paiements minimums exigibles	3 178 $
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements exigibles	217
	2 961 $

6. Dépenses

	1990			1989
	Recherche	Administration	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	1 815 472 $	182 873 $	1 998 345 $	1 655 137 $
Honoraires de recherche	209 203		209 203	146 138
Activités culturelles	74 074		74 074	33 887
Frais de voyage et de représentation	74 465	46 952	121 417	99 499
Fournitures et approvisionnements	106 021	8 572	114 593	111 011
Publicité	35 117		35 117	30 616
Entretien et réparations	7 435	1 312	8 747	13 754
Loyers	172 737	30 483	203 220	203 596
Électricité et chauffage	3 535	624	4 159	4 038
Téléphone	44 609	7 239	51 848	46 429
Taxes et assurances	16 857	2 975	19 832	23 777
Honoraires professionnels		4 483	4 483	7 256
Frais de publication	152 613		152 613	79 140
Divers	2 658	543	3 201	12 477
Intérêts et frais bancaires		20 345	20 345	11 400
Dévaluation des stocks	23 574		23 574	43 189
Perte sur aliénations d'immobilisations	15 050	2 656	17 706	
Amortissement des immobilisations	31 280	5 520	36 800	35 182
	2 784 700 $	314 577 $	3 099 277 $	2 556 526 $

7. Engagements

L'Institut est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 14 mars 1996 pour des locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement d'un an.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concernant ces locaux administratifs s'élève à 200 958 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	202 112 $
1992	160 529
1993	158 104
1994	164 428
1995	171 005
1996	177 485
	1 033 663 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 de l'état des revenus et dépenses et du déficit ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois de recherche sur la culture au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 15 mai 1990

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
L.R.Q., c. C-18.1

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	170 960 $	143 546 $
Honoraires professionnels	104 890	80 742
Déplacements	7 659	11 015
Communication et publicité	21 293	26 182
Loyers, entretien et assurances	39 294	38 023
Taxes et permis	4 167	3 975
Location de mobilier et d'équipement	5 813	6 857
Déplacements et autres frais des membres	3 041	16 228
Fournitures, impressions et approvisionnements	21 753	32 036
Amortissement des immobilisations	10 284	11 166
Intérêts et frais bancaires	2 027	639
	391 181	370 409
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	7 698	5 143
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	383 483	365 266
SUBVENTIONS (note 3)	383 154	327 200
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	329	38 066
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 535	39 601
EXCÉDENT À LA FIN	1 206 $	1 535 $

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		38 540 $
Débiteurs	25 969 $	1 166
Subvention à recevoir de la Société générale des industries culturelles	7 500	15 000
Frais payés d'avance	565	3 515
	34 034	58 221
IMMOBILISATIONS (note 4)	15 569	20 898
	49 603 $	79 119 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	2 459 $	
Emrpunt bancaire	15 000	
Créditeurs et frais courus	26 335	19 327 $
Subventions reportées (note 3)	4 603	58 257
	48 397	77 584
EXCÉDENT	1 206	1 535
	49 603 $	79 119 $

ENGAGEMENTS (note 5)

Pour l'Institut,

André Link
Hélène Lauzon

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

1. Constitution et fonctions

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

L'Institut a entre autres pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma et d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement de bureau	Solde dégressif	20%
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3%

3. Subventions

	1990	1989
Gouvernement du Québec		
Fonctionnement	291 200 $	260 200 $
Étude sur l'économie du cinéma		22 000
Groupe de travail sur les salles de cinéma		35 000
Audiences publiques (a)	23 300	
Étude sur la vidéocassette	15 000	
	329 500	317 200
Société générale des industries culturelles		
Étude sur l'économie du cinéma		10 000
	329 500	327 200
À ajouter:		
Virement de subventions reportées au 31 mars 1989		
Gouvernement du Québec		
Étude sur l'économie du cinéma	33 000	
Groupe de travail sur les salles de cinéma	10 257	
Société générale des industries culturelles		
Étude sur l'économie du cinéma	15 000	
	58 257	
	387 757	
À déduire:		
Subvention reportée au 31 mars 1990		
Audiences publiques (a)	4 603	
	383 154 $	327 200 $

(a) L'Institut a reçu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1990, une subvention de 23 300 $ du gouvernement du Québec pour la tenue d'audiences publiques conformément à la Loi sur le cinéma. Au 31 mars 1990, le solde non-utilisé de cette subvention s'élève à 4 603 $.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	31 157 $	19 956 $	11 201 $	13 550 $
Équipement informatique	26 549	22 181	4 368	7 348
	57 706 $	42 137 $	15 569 $	20 898 $

5. Engagements

L'Institut est engagé en vertu de baux à long terme échéant en 1995 pour des locaux administratifs et des équipements de bureau.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concernant ces baux s'élève à 34 349 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	33 466 $
1992	4 834
1993	4 834
1994	4 834
1995	1 208
	49 176 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 18 juin 1990

LOTO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.1

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
VENTES -- Billets de loterie	1 214 543	1 158 170
COÛTS DES VENTES		
Lots attribués	570 125	542 695
Escomptes aux détaillants	62 828	60 214
Impression des billets	25 234	21 749
	658 187	624 658
BÉNÉFICE BRUT	556 356	533 512
FRAIS D'OPÉRATION		
Publicité et communication	24 881	22 228
Distribution et ventes	18 889	20 463
Informatique et systèmes	28 275	27 461
Administration	21 169	18 274
Recherche et développement	1 515	1 880
Amortissement des immobilisations	8 695	7 372
Intérêts -- net (note 3)	(93)	(4 137)
	103 331	93 541
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	453 025	439 971
Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries (note 4)	11 397	10 889
Commissions spéciales aux associations sans but lucratif (note 5)	497	411
	11 894	11 300
BÉNÉFICE NET	441 131	428 671

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	39 697	11 026
Bénéfice net	441 131	428 671
Dividende	(473 000)	(400 000)
SOLDE À LA FIN	7 828	39 697

ÉVOLUTION DES LIQUIDITÉS CONSOLIDÉES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	441 131	428 671
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	8 695	7 372
	449 826	436 043
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	11 485	16
Liquidités provenant des activités d'exploitation	461 311	436 059
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende	(477 500)	(359 500)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(659)	(752)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(478 159)	(360 252)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(31 654)	(14 767)
Produit d'aliénations de bien loués en vertu de contrats de location-acquisition		221
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(31 654)	(14 546)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(48 502)	61 261
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) AU DÉBUT	58 527	(2 734)
LIQUIDITÉS À LA FIN	10 025	58 527

Les liquidités de Loto-Québec comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

LOTO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	525	910
Dépôts à terme	9 500	57 617
Débiteurs (note 6)	17 972	14 823
Frais payés d'avance	5 956	9 198
	33 953	82 548
IMMOBILISATIONS (note 7)	67 895	44 936
	101 848	127 484
PASSIF		
À COURT TERME		
Lots aux gagnants	8 291	5 669
Dividende à payer	36 000	40 500
Créditeurs et frais courus (note 8)	33 505	16 480
Lots non réclamés (note 9)	1 107	2 090
Revenus reportés -- billets de loterie	14 947	22 842
	93 850	87 581
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION		36
	93 850	87 617
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions autorisé, émis et payé: 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	7 828	39 697
	7 998	39 867
	101 848	127 484

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,

David Clark
Francine Harel Giasson

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

1. Constitution et fonction

La Société des loteries et courses du Québec désignée sous le nom de Loto-Québec est une compagnie à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loteries et, si elle y est autorisée par le gouvernement, de tenir des courses. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en oeuvre dans les domaines de sa comptétence.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables énoncées ci-dessous dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de Lotim Inc., filiale en propriété exclusive, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 1989. Le solde des transactions intercompagnies du 1er janvier au 31 mars de chaque exercice, est présenté au bilan soit au poste débiteurs ou créditeurs selon le cas.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties, sauf les oeuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiment	2%
Mobilier de bureau	10%
Équipement	33 1/3% et 20%
Améliorations locatives	Durée des baux
Matériel roulant	30%

Revenus

Le revenu brut des ventes de billets de loterie est enregistré à la date du tirage, à l'exception du revenu des ventes de billets relatif aux loteries instantanées lequel est comptabilisé lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux revenus reportés; les escomptes aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portés aux frais payés d'avance.

Lots attribués

En plus des lots payables en argent ou en biens, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de revenus et aux lots attribués à titre de dépenses.

3. Intérêts -- net

	1990	1989
Revenu d'intérêts sur dépôts à court terme	1 866	4 269
Intérêts sur emprunts bancaires	(1 714)	
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	(59)	(132)
	93	4 137

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

4. Paiements au gouvernement du Canada suite à son retrait du domaine des loteries

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M$ en dollars de 1979.

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales. Loto-Québec devra verser approximativement la somme de 12 M$ à titre de contribution pour l'exercice 1990-1991.

5. Commissions spéciales aux associations sans but lucratif

Pour faire suite à une décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux associations sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement LOTOMATIQUE.

6. Débiteurs

	1990	1989
Détaillants	2 280	2 124
Grossistes	12 217	5 724
Société de la Loterie Interprovinciale Inc.	2 592	6 414
Divers	883	561
	17 972	14 823

7. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	3 103		3 103	3 103
Bâtiment	24 208	2 159	22 049	20 778
Améliorations locatives	12 083	7 186	4 897	6 094
Équipement	73 826	38 767	35 059	12 409
Mobilier de bureau et matériel roulant	5 336	3 151	2 185	2 088
Oeuvres d'art	602		602	464
	119 158	51 263	67 895	44 936

8. Créditeurs et frais courus

	1990	1989
Fournisseurs et frais courus *	32 628	15 669
Montant dû à la filiale Lotim Inc.	877	811
	33 505	16 480

* Incluant un montant de 36 000 $ (1989: 659 000 $) pour des obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant en 1991.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

9. Lots non réclamés

Les lots de Mini-Loto et d'Inter Plus non réclamés sont portés à une provision pour être distribués subséquemment à titre de lots bonis.

10. Engagements

Bail

La Société s'est engagée en vertu d'un bail échéant en 2003, à verser un montant total minimum de 52 625 820 $ pour la location des espaces occupés par son siège social dans un immeuble qu'elle détient, en propriété indivise, à part égale avec Immeubles Cadimont Inc.

Le loyer versé pour l'exercice terminé le 31 mars 1990 est de 4 180 158 $ (3 857 362 $ en 1989). La dépense consolidée de loyer est de 2 090 079 $.

Le loyer annuel minimum pour chacun des cinq prochains exercices s'établit à 4 048 140 $.

Réseau de loteries en direct

Le gouvernement a autorisé Loto-Québec à renouveler ses équipements informatiques de jeux et à se doter d'un site informatique de relève pour un montant total de 50 600 000 $ dont 43 210 316 $ étaient comptabilisés au 31 mars 1990. À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisent 3 219 573 $.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution des liquidités de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de Loto-Québec au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 22 mai 1990

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. M-44
FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES (note 3)		
Direction de la conservation	1 762 066 $	1 610 804 $
Direction des communications	593 768	566 215
Administration	1 875 388	1 963 837
	4 231 222	4 140 856
REVENUS		
Subventions fédérales pour projets spécifiques	246 900	324 310
Dons	106 060	58 386
Autres	114 063	110 096
	467 023	492 792
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 764 199	3 648 064
Subventions du gouvernement du Québec	3 982 300	3 043 419
EXCÉDENT DES REVENUS ET DES SUBVENTIONS SUR LES DÉPENSES	218 101	(604 645)
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS AU DÉBUT	(300 917)	303 728
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS À LA FIN	(82 816)$	(300 917)$

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FONDS DES OPÉRATIONS

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	81 396 $	
Débiteurs	108 912	60 013 $
Subventions à recevoir	26 700	17 750
Dépôt sur acquisition d'un terrain (note 6)	10 000	
Dépôt sur acquisition d'une oeuvre d'art		107 127
Frais payés d'avance	37 134	29 857
Dû par le fonds du maintien des immobilisations		288 781
	264 142 $	503 528 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		97 676 $
Emprunt bancaire		110 000
Créditeurs et frais courus	259 658 $	561 634
Subventions reportées	87 300	33 635
Dû au fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art		1 500
	346 958	804 445
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	(82 816)	(300 917)
	264 142 $	503 528 $

ÉVENTUALITÉ (note 7)

Pour le Conseil d'administration,

Mariette Clermont, présidente
Paul Noiseux, trésorier

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FONDS DE DOTATION DES ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART

REVENUS ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS		
Dons	52 124 $	37 006 $
Intérêts	6 043	570
	58 167	37 576
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	37 576	
SOLDE DU FONDS À LA FIN	95 743 $	37 576 $

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 896 $	4 237 $
Placements temporaires -- au coût amorti	93 832	31 302
Débiteurs	15	537
Dû par le fonds des opérations		1 500
	95 743 $	37 576 $
SOLDE DU FONDS	95 743 $	37 576 $

Pour le Conseil d'administration,

Mariette Clermont, présidente
Paul Noiseux, trésorier

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FONDS DU MAINTIEN DES IMMOBILISATIONS

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Subvention à recevoir	11 553 $	2 274 $
Immobilisations (note 5)	495 000	363 781
	506 553 $	366 055 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		57 $
Intérêts courus	11 553 $	2 274
	11 553	2 331
DETTE À LONG TERME		
Emprunt bancaire	495 000	74 943
Dû au fonds des opérations		288 781
	506 553 $	366 055 $

Pour le Conseil d'administration,

Mariette Clermont, présidente
Paul Noiseux, trésorier

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et fonctions

Le Musée d'Art contemporain de Montréal, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le Musée présente ses activités selon la comptabilité par fonds. La vocation et les conventions comptables de ces fonds sont décrites ci-dessous.

Fonds des opérations

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du solde déficitaire du fonds des opérations.

Fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art

Le Musée a établi un fonds de dotation destiné à acquérir des oeuvres d'art à même les revenus de ce fonds. Ces revenus se composent de dons, de contributions volontaires des visiteurs et d'intérêts.

Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art acquises à même le fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art et celui des opérations sont imputées aux dépenses.

Fonds du maintien des immobilisations

Le gouvernement du Québec autorise le financement et assume le service de la dette des dépenses effectuées dans le cadre du maintien des immobilisations du Musée. Ce fonds a été établi pour comptabiliser ces dépenses jusqu'à concurrence du montant du financement autorisé.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et seront amorties selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal des emprunts à long terme devant être contractés à leur égard.

Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe et les frais indirects.

Dette à long terme

L'emprunt bancaire est considéré comme dette à long terme vu qu'il sera substitué par financement à long terme, selon les modalités à être fixées par le gouvernement du Québec.

Les intérêts sur cet emprunt temporaire et son remboursement sont assumés par le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Fonds des opérations -- dépenses par catégorie

	Direction de la conservation	Direction des communications	Administration	Total 1990	Total 1989
Traitements et autres rémunérations	775 409 $	220 779 $	707 530 $	1 703 718 $	1 478 708 $
Services professionnels, administratifs et autres	260 741	262 858	613 636	1 137 235	1 131 305
Services de transport et de communication	410 574	98 569	95 155	604 298	567 680
Fournitures et approvisionnements	62 210	11 318	136 031	209 559	251 361
Locations	8 799	244	163 390	172 433	180 646
Entretien et réparations			84 098	84 098	62 134
Matériel et équipement	2 857		32 335	35 192	66 312
Acquisitions d'oeuvres d'art	241 476			241 476	393 354
Intérêts			43 213	43 213	9 356
	1 762 066 $	593 768 $	1 875 388 $	4 231 222 $	4 140 856 $

4. Oeuvres d'art

Le Musée a reçu par donation, au cours de l'exercice, des oeuvres d'art d'une valeur de 354 780 $ (1989: 1 539 113 $). La valeur de ces oeuvres d'art est déterminée, lorsque requis, par expertise et sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada.

La valeur des oeuvres d'art ajoutées à la collection permanente du Musée au cours de l'exercice se compose comme suit:

	1990	1989
Acquisitions par donation	354 780 $	1 539 113 $
Acquisitions assumées par le Musée	241 476	393 354
	596 256 $	1 932 467 $

La collection permanente du Musée incluant les oeuvres d'art reçues par donation n'est pas présente dans le bilan des fonds.

5. Fonds du maintien des immobilisations

	1990	1989
Immobilisations:		
Travaux de réfection de la bâtisse	224 485 $	150 830 $
Travaux de réfection du stationnement	145 021	78 188
Travaux d'aménagement des réserves d'oeuvres d'art	30 603	10 889
Matériel informatique	123 874	123 874
	523 983	363 781
Travaux de réfection imputés aux frais d'entretien et réparations du fonds des opérations	28 983	
	495 000 $	363 781 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

6. Acquisition d'immeuble en cours

Le 7 novembre 1985, le Musée a été autorisé par le gouvernement du Québec à acquérir au prix de 1 $ l'immeuble dans lequel il exerce ses activités.

Le 20 septembre 1989, le Musée a effectué un dépôt de 10 000 $ pour l'acquisition du terrain adjacent à cet immeuble. Le coût d'acquisition du terrain est de 404 195 $.

À la date de préparation des états financiers, les contrats d'acquisition pour l'immeuble et le terrain n'avaient pas encore été exécutés. Les acquisitions seront comptabilisées à la date de passation des contrats notariés.

7. Fonds des opérations -- éventualité

Le Musée conteste la légalité du paiement de la taxe d'eau et de services à la Ville de Montréal. À la date de préparation des états financiers, le litige porte sur un montant de 87 150 $. Le gain éventuel, le cas échéant, sera porté aux opérations de l'exercice alors en cours.

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations, du fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art et du fonds du maintien des immobilisations du Musée d'Art contemporain de Montréal au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde déficitaire du fonds des opérations de même que l'état des revenus et du solde du fonds de dotation des acquisitions d'oeuvres d'art de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds du Musée au 31 mars 1990 ainsi que les résultats des opérations de ces fonds de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 8 juin 1990

MUSÉE DE LA CIVILISATION
L.R.Q., c. M-44

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Traitements et autres rémunérations	6 790 034 $	5 217 739 $
Services de transport et de communication	1 749 197	1 196 855
Services professionnels, administratifs et autres	6 026 559	7 440 560
Entretien et réparations	531 476	490 237
Taxes municipales et scolaires	1 629 323	1 044 026
Loyers	417 694	302 223
Fournitures et approvisionnements	1 866 410	1 657 251
Matériel et équipement	711 606	1 400 904
Pièces de collections	105 097	206 333
Frais financiers (note 3)	4 810 884	32 749
Autres	160 776	91 960
	24 799 056	19 170 837
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	328 888	209 358
Commandites	202 190	158 000
Billetterie	634 153	185 860
Boutique de souvenirs (note 4)	155 097	53 291
Vestiaire	31 412	42 617
Subventions fédérales pour projets spécifiques	104 100	
Autres	81 058	5 328
	1 536 898	654 454
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	23 262 158	18 516 383
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Subvention de fonctionnement	18 429 200	16 400 000
Subvention pour le remboursement des intérêts sur la dette à long terme	4 194 019	
	22 623 219	16 400 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	638 939	2 116 383
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT	(1 479 552)	636 831
DÉFICIT À LA FIN	(2 118 491)$	(1 479 552)$

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	389 950 $	
Placements temporaires -- au coût	991 830	1 400 000 $
Débiteurs	8 476	7 826
Subventions à recevoir	127 577	40 000
Intérêts courus	31 282	37 475
Stock -- boutique	214 250	152 551
Frais payés d'avance	834 079	798 545
	2 597 444	2 436 397
IMMOBILISATIONS (note 5)	50 038 812	48 434 044
	52 636 256 $	50 870 441 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse		97 648 $
Créditeurs et frais courus	2 369 120 $	3 897 090
Subventions reportées		40 000
Versement sur la dette à long terme (note 6)	2 709 151	2 452 052
	5 078 271	6 486 790
DETTE À LONG TERME (note 6)	46 736 424	45 375 203
	51 814 695	51 861 993
AVOIR		
Déficit	(2 118 491)	(1 479 552)
Apport du gouvernement du Québec (note 7)	2 940 052	488 000
	821 561	(991 552)
	52 636 256 $	50 870 441 $

ENGAGEMENT (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Roger Décary
Jacques Godin

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et fonctions

Le Musée de la civilisation, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stock -- boutique

Le stock de marchandises de la boutique de souvenirs du Musée est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

-- Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur attribuée s'ils sont reçus à titre gratuit et ils ne sont pas amortis.

Les frais reliés au premier aménagement et aux travaux d'agrandissement et de réparations majeures comprenant le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects et les frais de financement temporaire durant les travaux sont capitalisés aux immeubles.

-- Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement, excluant celles reliées au premier aménagement, sont imputées aux opérations.

Pièces de collections

Les acquisitions de pièces de collections sont imputées aux opérations.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Subventions

Les subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement du capital et des intérêts sur la dette à long terme sont enregistrées lors de leur encaissement alors que les autres subventions sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du déficit.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Frais financiers

	1990	1989
Intérêts sur dette à long terme:		
Intérêts sur effet à payer	4 194 019 $	
Intérêts sur emprunts bancaires relatifs au premier aménagement du Musée	1 008 655	1 185 380 $
Moins:		
Intérêts capitalisés aux immeubles (1990: jusqu'au 31 décembre 1989, date de fin des travaux)	659 573	1 185 380
	349 082	
Intérêts sur autres emprunts bancaires	267 783	32 749
	4 810 884 $	32 749 $

4. Revenus -- boutique de souvenirs

	1990	1989
Ventes	409 376 $	125 976 $
Coût des ventes	254 279	72 685
Bénéfice brut	155 097 $	53 291 $

5. Immobilisations

	1990	1989
Maison Chevalier située dans la ville de Québec, classée bien culturel		
Terrain et bâtisse -- à la valeur attribuée	488 000 $	488 000 $
Réparations majeures -- au coût	313 927	329 772
	801 927	817 772
Musée de la civilisation		
Terrain et bâtisse -- au coût	41 940 108	41 355 667
Premier aménagement de l'immeuble -- au coût	7 296 777	6 260 605
	49 236 885	47 616 272
	50 038 812 $	48 434 044 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

6. Dette à long terme

	1990	1989
Effet à payer, 6% (taux effectif de 10,49%), garanti par le gouvernement du Québec, d'un montant original de 4 060 000 000 YENS, remboursable par versements annuels de 6 646 071 $, échéant le 30 juin 1998. Le capital et les intérêts sont couverts par des contrats de change à taux fixe prédéterminé	37 547 948 $	40 000 000 $
Emprunts bancaires *	11 897 627	7 827 255
	49 445 575	47 827 255
Versement échéant en deçà d'un an	2 709 151	2 452 052
	46 736 424 $	45 375 203 $

* Les emprunts bancaires sont considérés comme dette à long terme compte tenu de leur remboursement prévu à long terme.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1991	2 709 151 $
1992	2 993 207
1993	3 307 046
1994	3 653 792
1995	4 036 894

7. Apport du gouvernement du Québec

	1990	1989
Cession en octobre 1986 de la Maison Chevalier à la valeur attribuée correspondant à l'évalution municipale à la date de la cession	488 000 $	488 000 $
Subvention pour le remboursement du capital de la dette à long terme	2 452 052	
	2 940 052 $	488 000 $

8. Engagement

Au 31 mars 1990, le Musée était engagé pour un montant totalisant 2 328 534 $ composé comme suit:

Expositions	1 328 203 $
Gardiennage	645 881
Promotions	221 000
Autres	133 450
	2 328 534 $

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 de l'état des revenus et dépenses et du déficit ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 11 juin 1990

MUSÉE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. M-44

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES (note 3)		
Traitements et autres rémunérations	3 716 361 $	3 294 441 $
Services	1 112 877	1 148 730
Transport et communications	564 756	618 498
Fournitures et approvisionnements	426 452	469 989
Acquisition de matériel et d'équipement	286 651	75 765
Acquisition et location d'oeuvres d'art	490 809	511 194
Location de matériel, d'équipement et de locaux	213 833	183 659
Autres dépenses administratives	267 791	434 394
Intérêts sur la dette à long terme et amortissements de l'escompte et des frais d'émission d'obligations	351 001	369 290
Aménagement temporaire des locaux	230 044	326 525
	7 660 575	7 432 485
REVENUS		
Subventions fédérales pour des projets spécifiques	267 626	177 030
Intérêts et autres	289 462	234 900
Librairie	56 709	329 550
Droits d'entrée		301 746
	613 797	1 043 226
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	7 046 778	6 389 259
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	6 933 956	6 297 702
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	112 822	91 557
EXCÉDENT AU DÉBUT	180 176	271 733
EXCÉDENT À LA FIN	67 354 $	180 176 $

MUSÉE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse		197 $
Dépôt à terme -- au coût	1 200 000 $	680 000
Débiteurs et intérêts courus	84 395	82 285
Subventions à recevoir	71 300	8 280
Frais payés d'avance	234 992	111 231
Escompte et frais d'émission d'obligations -- coût amorti	11 431	17 841
	1 602 118	899 834
IMMOBILISATIONS -- AU COÛT (note 5)	24 710 026	7 499 766
	26 312 144 $	8 399 600 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	247 864 $	
Créditeurs et frais courus	1 182 616	614 830 $
Subventions fédérales reportées	122 690	88 448
Versement de la dette à long terme (note 7)	200 000	200 000
	1 753 170	903 278
DETTE À LONG TERME (note 7)	23 891 620	6 916 146
	25 644 790	7 819 424
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec (note 8)	600 000	400 000
EXCÉDENT	67 354	180 176
	667 354	580 176
	26 312 144 $	8 399 600 $

ENGAGEMENT (note 9)

Pour le Conseil d'administration,

Laurent Hamel
André Barnard

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et fonctions

Le Musée du Québec, corporation au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Musée du Québec ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

-- Immeubles et travaux d'agrandissement

Les immeubles et les travaux d'agrandissement sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Leur coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects et les frais de financement temporaire durant les travaux.

-- Matériel et équipement

Les coûts du matériel et de l'équipement acquis dans le cadre d'un projet autorisé par le gouvernement du Québec sont comptabilisés au compte "Projet d'immobilisations en cours" jusqu'à ce que les modalités du financement à long terme soient déterminées. À la date du financement à long terme, ces coûts sont alors répartis aux comptes appropriés.

Ce matériel et cet équipement acquis dans le cadre d'un projet sont présentés au coût et ils ne sont pas amortis.

Les autres acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

-- Oeuvres d'art

Les acquisitions d'oeuvres d'art sont imputées aux opérations. La collection permanente et celle de prêt du Musée incluant les oeuvres d'art reçues par donation ne sont pas présentées dans le bilan.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés lors du déboursé.

Escompte et frais d'émission d'obligations

L'escompte et les frais d'émission d'obligations sont amortis sur la durée de la dette.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Dépenses par direction

	Direction générale	Secrétariat général	Direction de la conservation	Direction des communications	Direction de l'éducation	Direction de l'administration	Total 1990	Total 1989
Traitements et autres rémunérations	170 269 $	745 505 $	1 615 322 $	385 967 $	232 327 $	566 971 $	3 716 361 $	3 294 441 $
Services:								
Services professionnels, et techniques	18 735	223 494	199 331	331 471	7 477	281 511	1 062 019	1 131 942
Services reliés à l'art		40	42 388	5 430	3 000		50 858	16 788
Transports et communications	35 697	9 533	204 929	161 611	23 025	129 961	564 756	618 498
Fournitures et approvisionnements	5 343	11 582	148 453	65 685	760	194 629	426 452	469 989
Acquisitions de matériel et d'équipement	25 859	23 375	33 189	3 961		200 267	286 651	75 765
Oeuvres d'art:								
Collection permanente			229 136				229 136	182 616
Collection de prêts			188 392				188 392	219 128
Location			73 281				73 281	109 450
Location de matériel, d'équipement et de locaux			18 019	1 594		194 220	213 833	183 659
Autres dépenses administratives	200	10 125	1 486			255 980	267 791	434 394
Intérêts sur la dette à long terme et amortissement de l'escompte et des frais d'émission d'obligations						351 001	351 001	369 290
Aménagement temporaire des locaux						230 044	230 044	326 525
Total 1990	256 103 $	1 023 654 $	2 753 926 $	955 719 $	266 589 $	2 404 584 $	7 660 575 $	
Total 1989	185 035 $	1 078 725 $	2 400 190 $	1 029 749 $	258 523 $	2 480 263 $		7 432 485 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Subventions du gouvernement du Québec

	1990	1989
Opérations courantes		
Frais de fonctionnement	6 535 300 $	5 927 500 $
Projets spécifiques	178	9 702
Coûts des nouvelles ententes salariales	40 700	
	6 576 178	5 937 202
Intérêts sur obligations de la dette à long terme	357 778	360 500
	6 933 956 $	6 297 702 $

5. Immobilisations -- au coût

	1990	1989
Immeubles	3 811 260 $	3 811 260 $
Agrandissement des immeubles en cours (a)	20 736 497	3 618 021
Projets d'immobilisations en cours (a) (b)		
- Matériel et équipement	162 269	70 485
	24 710 026 $	7 499 766 $

(a) Le coût total de ces deux projets est estimé à 26,8 M$ et sera financé par des emprunts à long terme subventionnés par le gouvernement du Québec.

(b) Projets de 835 000 $ autorisés par le gouvernement du Québec et devant se terminer en 1991-1992.

6. Oeuvres d'art

Les coûts cumulatifs des oeuvres d'art acquises, qui ont été imputés aux opérations, se détaillent comme suit:

	Collection permanente	Collection de prêt	Total
Solde au 31 mars 1989	1 424 166 $	1 038 236 $	2 462 402 $
Acquisitions	229 136	188 392	417 528
Solde au 31 mars 1990	1 653 302 $	1 226 628 $	2 879 930 $

Les oeuvres d'art reçues par donation ne sont pas incluses dans ces collections.

7. Dette à long terme

	1990	1989
Obligations, 9,25% et 10% (taux effectif de 9,55% à 10,19%), garanties par le gouvernement du Québec, échéant jusqu'en décembre 1991	3 250 000 $	3 450 000 $
Emprunts bancaires au taux préférentiel*	19 214 572	2 210 000
Créditeurs*	1 627 048	1 456 146
	24 091 620	7 116 146
Versement échéant en deçà d'un an	200 000	200 000
	23 891 620 $	6 916 146 $

* Les dettes relatives aux travaux d'agrandissement des immeubles sont considérées à long terme vu que leur remboursement se fera à même un financement par dette à long terme.

MUSÉE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

8. Apport du gouvernement du Québec

L'apport du gouvernement du Québec comprend sa contribution au remboursement en capital de la dette à long terme.

9. Engagement

La Société immobilière du Québec s'est engagée envers des entrepreneurs et des professionnels pour le compte du Musée du Québec, relativement à l'agrandissement des immeubles en cours, pour des montants totalisant environ 3,6 M$ au 31 mars 1990.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 de l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Musée du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Musée au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juin 1990

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
L.R.Q., c. S-3.2

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Prestations de sécurité du revenu	12 713 826 $	12 156 042 $
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	523 410	549 871
Déplacements	42 017	49 092
Loyers	54 302	49 185
Honoraires		3 598
Fournitures et équipement	23 055	19 886
Téléphone et communications	4 250	3 343
Divers	956	5 625
	647 990	680 600
Déduire:		
Intérêts sur dépôts bancaires	14 863	8 853
	633 127	671 747
	13 346 953	12 827 789
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	13 338 826	12 868 964
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	8 127	(41 175)
EXCÉDENT AU DÉBUT	79 827	38 652
EXCÉDENT À LA FIN	71 700 $	79 827 $

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	31 853 $	35 876 $
Dépôts à terme -- au coût	90 000	80 000
Débiteurs	9 358	3 188
	131 211 $	119 064 $
PASSIF		
Créditeurs	59 511 $	39 237 $
EXCÉDENT	71 700	79 827
	131 211 $	119 064 $

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,

Johnny Jolly, vice-président
Patrick Dooley, administrateur

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 1990

---

1. Constitution, fonction et financement

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., chapitre S-3.2 et modifications), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation comme mode de vie.

Des prestations sont versées à des unités de bénéficiaires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, du temps passé à chasser, pêcher, piéger et à exercer des activités accessoires.

Les sommes requises pour l'application de la loi précitée sont payées à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

2. Conventions comptables

Prestations et frais d'administration

Les prestations versées sont inscrites aux livres selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que les frais d'administration le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ainsi que le coût de certains services de soutien tels que services informatiques et téléphoniques assumés par le gouvernement du Québec ne sont pas présentés à l'état des opérations et de l'excédent.

3. Régime de retraite

Suite à une modification de la loi sur le RREGOP entrée en vigueur le 20 juin 1990 (1990, chapitre 32), les employés de l'Office sont assujettis à ce régime depuis le 1er janvier 1988.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 1990 ainsi que l'état des opérations et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 30 juin 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 12 septembre 1990

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-34

COÛT ET FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
COÛT DU SERVICE DE LA DETTE		
Remboursements de la dette obligataire	26 250 000 $	1 250 000 $
Intérêts sur obligations	441 972	1 527 877
Frais de gestion	1 484	2 841
	26 693 456 $	2 780 718 $
FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE		
Remboursements de la dette obligataire à même le Fonds d'amortissement (note 4)	26 250 000 $	1 250 000 $
Frais assumés par le gouvernement du Québec		
Intérêts sur obligations	441 972	1 527 877
Frais de gestion	1 484	2 841
	26 693 456 $	2 780 718 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Excédent du Fonds d'amortissement sur la dette obligataire		2 493 925 $
PASSIF		
Intérêts courus		312 716 $
Dû au gouvernement du Québec (note 3)		2 181 209
		2 493 925 $

CESSATION DES OPÉRATIONS DU FONDS (note 1)

Pour l'Office,

Jean-Marc Bard
Gilles Sanche

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objet

L'Office des autoroutes du Québec, constitué par la Loi sur les autoroutes (L.R.Q., chapitre A-34), a pour objet le remboursement de sa dette obligataire.

Cessation des opérations

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1990, l'Office a terminé le remboursement de sa dette obligataire et a donc accompli son objet, ce qui met fin à ses opérations.

À la date de préparation des états financiers, la loi constitutive de l'Office n'avait pas été abrogée.

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice.

3. Dû au gouvernement du Québec

Solde au 31 mars 1989	
Excédent du Fonds d'amortissement sur la dette obligataire au 31 mars 1989	2 493 925 $
Intérêts courus au 31 mars 1989 sur la dette obligataire à être assumés par le gouvernement du Québec	(312 716)
	2 181 209
Transactions de l'exercice	
Intérêts courus au 31 mars 1989 assumés par le gouvernement du Québec	312 716
Revenu net de l'exercice du Fonds d'amortissement viré au gouvernement du Québec	903 980
	3 397 905
Remise par le Fonds d'amortissement de l'Office	(3 397 905)
Solde au 31 mars 1990	

4. Fonds d'amortissement

Les actifs du Fonds d'amortissement de l'Office des autoroutes du Québec et ceux du gouvernement du Québec sont gérés dans un fonds commun par le ministre des Finances. En fin d'exercice, le revenu net généré par les actifs de ce Fonds commun est attribué à chaque fonds au prorata de leurs actifs respectifs.

	1990	1989
Évolution du solde du Fonds d'amortissement au cours de l'exercice		
Solde du Fonds au début	28 743 925 $	26 221 091 $
Revenu net de l'exercice		
Intérêts sur encaisse et obligations	726 272	2 514 653
Contribution du gouvernement du Québec		1 250 000
Escomptes et primes sur achats et ventes d'obligations	178 913	28 773
	905 185	3 793 426
Perte sur change non réalisée au 31 mars	(1 205)	(20 592)
	903 980*	3 772 834*
Remboursement de la dette obligataire	(26 250 000)	(1 250 000)
Remise au gouvernement du Québec du solde du Fonds d'amortissement	(3 397 905)	
Solde du Fonds à la fin		28 743 925 $

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Fonds d'amortissement (suite)

	1990	1989
* Le revenu net de l'exercice est réparti comme suit		
- au compte du gouvernement du Québec (note 3)	903 980 $	2 493 925 $
- en déduction du billet à recevoir du gouvernement du Québec		1 278 909
	903 980 $	3 772 834 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office des autoroutes du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état du coût et du financement du service de la dette de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 31 mars 1990 ainsi que le coût et le financement de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 22 août 1990

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE
L.R.Q., c. F-1.2

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Subventions (note 3)	108 544 390 $	83 789 166 $
Administration (note 4)	18 601 065	17 111 000
Intérêts sur emprunts	13 071 425	11 627 109
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 5)	51 258	118 613
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	55 264	24 053
	140 323 402	112 669 941
REVENUS		
Intérêts sur prêts	5 726 451	6 291 696
Recouvrements de dépenses	412 687	336 988
Intérêts sur dépôts bancaires	152 055	134 371
	6 291 193	6 763 055
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	134 032 209 $	105 906 886 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	1 896 415 $	669 927 $
Débiteurs	452 101	630 224
Intérêts payés d'avance		126 866
À recevoir du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	257 675	781 391
Intérêts courus et échus	1 966 992	2 376 137
Prêts (notes 6 et 7)	98 416 138	107 179 225
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	494 075	742 499
	103 483 396 $	112 506 269 $
PASSIF		
Intérêts courus	92 757 $	
Dépôts des emprunteurs	310 880	172 398 $
Revenus perçus d'avance	57 000	68 645
Dû aux institutions prêteuses	348 611	660 363
Emprunts à long terme (note 7)	98 900 000	107 600 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	3 774 148	4 004 863
	103 483 396 $	112 506 269 $

ÉVENTUALITÉS (note 9)

Pour l'Office,

Michel R. St-Pierre
Gaston Grammond

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la Loi sur le financement agricole, de la Loi sur le crédit agricole, de la Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées, de la Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs, de la Loi favorisant l'amélioration des fermes, de la Loi favorisant le crédit à la production agricole, de la Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques, de la Loi sur le prêt agricole, de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles, du programme de réaménagement foncier du secteur agricole et du programme d'une banque de terres arables.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le Gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont inscrites dans l'état des revenus et dépenses. Pour les prêts consentis le ou après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Subventions

	1990	1989
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	62 292 062 $	41 555 550 $
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	20 802 793	943 515
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	14 475 045	29 144 733
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., chapitre E-12.1)	4 639 573	5 397 031
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	4 289 218	4 456 219
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	2 043 084	2 288 713
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (Décrets 3813-76 et 3814-76)	2 426	3 075
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	189	330
	108 544 390 $	83 789 166 $

4. Administration

	1990	1989
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	14 122 319 $	12 862 279 $
Services de transport et de communication	1 076 555	945 722
Services professionnels, administratifs et autres	1 018 059	1 035 998
Entretien et réparations	38 102	32 128
Loyers	1 408 137	1 279 304
Fournitures et approvisionnements	332 302	316 873
Matériel et équipement	605 591	638 696
	18 601 065 $	17 111 000 $

5. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1990	1989
Perte totale	569 382 $	819 229 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	518 124	700 616
	51 258 $	118 613 $

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1990, des versements échus en capital de 556 652 $ (579 113 $ au 31 mars 1989).

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit:

	1990	1989
Total des emprunts	116 800 000 $	127 300 000 $
Portion afférente au financement forestier	17 900 000	19 700 000
	98 900 000 $	107 600 000 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT AGRICOLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

7. Emprunts à long terme (suite)

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en billets ou acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

8. Dû au gouvernement du Québec -- sans intérêt ni modalité de remboursement

	1990	1989
Avance pour intérêts sur emprunts	2 937 851 $	3 173 144 $
Avance pour fonds de roulement	500 000	500 000
Recouvrements de dépenses à remettre	386 998	497 177
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(50 701)	(165 458)
	3 774 148 $	4 004 863 $

9. Éventualités

L'Office est défendeur dans des poursuites judiciaires totalisant 7 834 000 $. Ces poursuites sont contestées par l'Office et il est impossible à l'heure actuelle d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers. Les montants que l'Office pourrait débourser concernant ces poursuites seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec -- financement agricole au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec -- financement agricole au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 5 juin 1990

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER
L.R.Q., c. F-1.2

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Subventions (note 3)	3 176 414 $	2 439 415 $
Intérêts sur emprunts	2 388 407	2 170 792
Administration (note 4)	1 389 790	1 279 560
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 5)	117	11 286
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières		5 282
	6 954 728	5 906 335
REVENUS		
Intérêts sur prêts	1 133 842	1 158 686
Intérêts sur dépôts bancaires	22 175	20 644
Recouvrements de dépenses	1 522	1 637
	1 157 539	1 180 967
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ASSUMÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	5 797 189 $	4 725 368 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	249 094 $	48 955 $
Débiteurs	4 243	4 507
Intérêts payés d'avance		23 227
À recevoir du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers		2 956
Intérêts courus et échus	347 586	333 033
Prêts (notes 6 et 7)	17 809 499	19 676 356
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	13 898	29 728
	18 424 320 $	20 118 762 $
PASSIF		
Intérêts courus	16 788 $	
Dépôts des emprunteurs		1 660 $
Emprunts à long terme (note 7)	17 900 000	19 700 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	507 532	417 102
	18 424 320 $	20 118 762 $

Pour l'Office,

Michel R. St-Pierre
Gaston Grammond

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la Loi sur le crédit forestier et de la Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le Gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont inscrites dans l'état des revenus et dépenses. Pour les prêts consentis le ou après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

3. Subventions

Cette dépense représente des remboursements d'intérêt équivalent à 5% des sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence des maximums prévus aux règlements.

	1990	1989
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	3 043 523 $	2 238 572 $
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	132 891	200 843
	3 176 414 $	2 439 415 $

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

4. Administration

	1990	1989
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	1 213 809 $	1 124 957 $
Services de transport et de communication	74 749	76 914
Services professionnels, administratifs et autres	21 244	12 745
Entretien et réparations	1 108	3 798
Loyers	21 174	19 003
Fournitures et approvisionnements	33 540	22 405
Matériel et équipement	24 166	19 738
	1 389 790 $	1 279 560 $

5. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1990	1989
Perte totale	17 480 $	75 779 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	17 363	64 493
	117 $	11 286 $

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1990, des versements échus en capital de 129 598 $ (102 106 $ au 31 mars 1989).

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit:

	1990	1989
Total des emprunts	116 800 000 $	127 300 000 $
Portion afférente au financement agricole	98 900 000	107 600 000
	17 900 000 $	19 700 000 $

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en billets ou acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC
FINANCEMENT FORESTIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

8. Dû au gouvernement du Québec -- sans intérêt ni modalité de remboursement

	1990	1989
Avance pour intérêts sur emprunts	454 026 $	375 222 $
Avance pour fonds de roulement	50 000	50 000
Recouvrements de dépenses à remettre	3 506	3 165
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs		(11 285)
	507 532 $	417 102 $

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec -- financement forestier au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec -- financement forestier au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 5 juin 1990

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN
L.R.Q., c. M-15.1.1
FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989 (note 3)
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	235 961 $	132 591 $
Services de transport et de communication	99 853	112 537
Services professionnels et de consultation	77 107	136 668
Location de locaux et d'équipement	14 089	7 700
Papeterie et frais de bureau	36 893	16 453
Assurances	3 130	2 336
Intérêts et frais bancaires	2 898	3 555
Acquisitions d'immobilisations	30 042	9 528
Contributions au fonds des projets spéciaux	1 038	
	501 011	421 368
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires	10 332	7 920
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	490 679	413 448
SUBVENTIONS (note 5)	582 425	575 024
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	91 746	161 576
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	161 576	
SOLDE DU FONDS À LA FIN	253 322 $	161 576 $

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

FONDS DE FONCTIONNEMENT

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	276 997 $	128 $
Débiteurs	8 111	18 402
Subventions à recevoir (note 5)	95 264	375 024
Frais payés d'avance	638	4 063
	381 010 $	397 617 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire		161 000 $
Créditeurs et frais courus	33 066 $	75 041
Subvention reportée (note 5)	93 750	
Dû au fonds des projets spéciaux	872	
	127 688	236 041
SOLDE DU FONDS	253 322	161 576
	381 010 $	397 617 $

Pour le Conseil d'administration,

Marcel Aubut
J. Desmeules

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

FONDS D'IMMOBILISATIONS

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
		(note 3)
ACTIF		
IMMOBILISATIONS		
Ameublement et équipement de bureau	17 441 $	1 651 $
Équipement informatique	16 976	6 024
Enseigne	1 853	1 853
Améliorations locatives	3 300	
	39 570 $	9 528 $
SOLDE DU FONDS		
Solde au début	9 528 $	
Immobilisations acquises à même les revenus du fonds de fonctionnement	30 042	9 528 $
Solde à la fin	39 570 $	9 528 $

Pour le Conseil d'administration,

Marcel Aubut
J. Desmeules

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

FONDS DES PROJETS SPÉCIAUX

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		
Revenus		
Contributions du fonds de fonctionnement	1 038 $	
Intérêts sur dépôts bancaires	2 606	
	3 644	
Montant provenant de la vente d'un terrain du gouvernement du Québec (note 4)	137 071	
SOLDE À LA FIN	140 715 $	

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	8 034 $	
Dépôt à terme -- au coût	129 625	
Intérêts courus sur dépôt à terme	2 184	
Dû par le fonds de fonctionnement	872	
	140 715 $	
SOLDE DU FONDS	140 715 $	

Pour le Conseil d'administration,

Marcel Aubut
J. Desmeules

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objet

Le Parc technologique du Québec métropolitain (Parc), organisme sans but lucratif, est une corporation au sens du Code civil, constituée le 17 février 1988, par lettres patentes en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (L.R.Q., chapitre M-15.1.1). Le Parc a pour objet de favoriser l'essor économique de la région de Québec en encourageant le développement et l'aménagement de la zone de la Communauté urbaine de Québec et en la réservant exclusivement aux regroupements de centres et laboratoires de recherche, d'industries et d'autres intéressés au développement industriel et de la haute technologie.

Les lettres patentes du Parc seront annulées trois ans après le début de ses opérations, soit le 16 février 1991. À la fin de son mandat, le Parc remet au Gouvernement tous ses livres et documents ainsi que tous ses biens mobiliers et immobiliers non nécessaires au paiement de ses dettes; les droits et obligations du Parc pourront être assumés par un autre organisme désigné par le Gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Parc ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

À compter du présent exercice, le Parc technologique du Québec métropolitain présente ses activités dans trois fonds distincts dont la vocation et les conventions comptables respectives sont décrits ci-dessous.

Fonds de fonctionnement

Le fonds de fonctionnement présente les opérations de la gestion courante du Parc.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux opérations.

Fonds d'immobilisations

Le fonds des immobilisations reflète les biens mobiliers et immobiliers du Parc qui ont été imputés au fonds de fonctionnement.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et ne sont pas amorties.

Fonds des projets spéciaux

Le fonds des projets spéciaux, dont les revenus proviennent de contributions de certains organismes, est établi pour des fins particulières telles que le projet du centre d'incubation, etc.

3. Modification de conventions comptables

Les états financiers du Parc ont été modifiés suite à l'adoption rétroactive de la comptabilité par fonds. L'effet de cette modification sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1989 se détaille comme suit:

État des revenus et dépenses et de l'excédent

Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses et excédent au 31 mars 1989 déjà établi	169 199 $
À ajouter:	
Annulation de l'amortissement des immobilisations	1 905
	171 104
À soustraire:	
Acquisitions d'immobilisations	9 528
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses et excédent au 31 mars 1989 redressé	**161 576 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Modification de conventions comptables (suite)

Les chiffres comparatifs de 1989, qui comprennent les opérations du 17 février 1988 au 31 mars 1989, ont été reclassés et redressés pour tenir compte de cette modification de conventions comptables.

4. Montant provenant de la vente d'un terrain du gouvernement du Québec

À la suite d'une entente approuvée par le gouvernement du Québec, le ministre des Transports a la responsabilité d'acquérir les terrains situés à l'intérieur du parc et il doit procéder à la vente des terrains sur demande écrite du Parc technologique du Québec métropolitain, à un prix que ce dernier détermine. Si ce prix de vente est inférieur à celui établi dans l'entente, il est convenu que le Parc verse la différence au ministre, s'il est supérieur le Parc conserve l'excédent.

Au cours de l'exercice, l'excédent conservé par le Parc lors de la vente d'un de ces terrains est de 137 071 $.

5. Subventions

Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)

L'Office s'est engagé à verser au Parc une subvention maximale de 600 000 $ à raison de 200 000 $ annuellement, à compter de l'exercice 1987-1988 de l'Office. Au 31 mars 1990, cette subvention était entièrement versée.

Ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR)

En vertu d'un programme spécial d'aide, ce ministère du gouvernement du Canada accorde au Parc, en compensation de ses frais d'exploitation, une subvention égale au moindre des montants suivants: 28,6% des coûts annuels admissibles pendant trois ans ou 200 000 $ par année pendant trois ans.

Ville de Québec

La Ville de Québec s'est engagée à verser au Parc une subvention globale de 375 000 $, répartie également entre les années civiles 1989, 1990 et 1991.

Ville de Sainte-Foy

La Ville de Sainte-Foy s'est engagée à verser au Parc 125 000 $ pour l'année civile 1990 et ce, pour assurer une partie des opérations de fonctionnement du Parc.

Revenus de subventions, subventions à recevoir et subvention reportée

	Revenus de subventions de l'exercice terminé le 31 mars		Au 31 mars 1990	
	1990	1989	Subventions à recevoir	Subvention reportée
Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)	200 000 $	400 000 $		
Ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR)	132 425	112 524	64 014 $	
Ville de Québec	125 000	31 250		93 750 $
Ville de Sainte-Foy	125 000	31 250	31 250	
	582 425 $	575 024 $	95 264 $	93 750 $

PARC TECHNOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds de fonctionnement, du fonds d'immobilisations et du fonds des projets spéciaux du Parc technologique du Québec métropolitain au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds de fonctionnement et l'état du solde du fonds des projets spéciaux de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds du Parc au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de leurs opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive de l'adoption de la comptabilité par fonds dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 juillet 1990

RADIO-QUÉBEC
L.R.Q., c. S-11.1

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES (note 3)		
Coût des émissions diffusées		
Émissions produites et diffusées (note 4)	33 382 267 $	35 960 037 $
Acquisitions et coproductions	19 564 380	15 393 887
	52 946 647	51 353 924
Coût de distribution		
Mise en ondes et réseau	10 471 788	10 313 908
Services à la programmation	5 731 002	7 264 572
	16 202 790	17 578 480
Coût des émissions diffusées et de distribution	69 149 437	68 932 404
Administration	8 013 024	7 478 872
Frais financiers (note 5)	2 829 718	2 885 651
	79 992 179	79 296 927
REVENUS (note 6)	15 911 949	14 154 024
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE	64 080 230	65 142 903
Coûts reliés à la réorganisation des opérations et à la fermeture de certains bureaux régionaux		606 569
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	64 080 230	65 749 472
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	62 226 500	61 676 500
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA SUBVENTION	1 853 730	4 072 972
AVOIR AU DÉBUT	3 569 883	7 642 855
AVOIR À LA FIN	1 716 153 $	3 569 883 $

RADIO-QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus et la subvention	(1 853 730) $	(4 072 972) $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	3 346 316	3 360 296
Revenus reportés	(10 268)	(6 957)
	1 482 318	(719 633)
Variation des éléments d'actif et passif liés à l'exploitation	3 187 705	(1 848 394)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	4 670 023	(2 568 027)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations	4 450 000	10 000 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 109 957)	(1 924 598)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition		983 868
Encaissement des créances garanties	292 623	261 055
Liquidités provenant des activités de financement	2 632 666	9 320 325
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 892 667)	(2 674 913)
Augmentation des frais reportés	(513 169)	(101 681)
Acquisitions de biens loués en vertu de contrats de location-acquisition		(264 374)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(2 405 836)	(3 040 968)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	4 896 853	3 711 330
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	12 357 099	16 068 429
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS À LA FIN	7 460 246 $	12 357 099 $

L'insuffisance des liquidités comprend les chèques en circulation moins l'encaisse et les emprunts auprès d'institutions financières.

RADIO-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Débiteurs	3 223 431 $	4 206 577 $
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec à recevoir	396 100	390 800
Émissions réalisées et en cours de production	4 715 610	4 606 154
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	12 833 570	11 179 464
Fournitures techniques et de production	505 470	543 433
Frais payés d'avance	379 896	405 136
Versements sur créances garanties (note 7)	328 176	292 623
	22 382 253	21 624 187
CRÉANCES GARANTIES (note 7)	2 187 404	2 515 580
IMMOBILISATIONS (note 8)	23 408 088	24 861 737
FRAIS REPORTÉS (note 9)	614 850	101 681
	48 592 595 $	49 103 185 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	802 156 $	413 539 $
Emprunts auprès d'institutions financières	6 658 090	11 943 560
Créditeurs et frais courus	6 564 081	4 886 277
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions	6 401 856	4 169 442
Versements sur dette à long terme (note 10)	2 647 976	2 105 159
Revenus reportés (note 12)	61 635	62 535
	23 135 794	23 580 512
DETTE À LONG TERME (note 10)	21 623 795	19 826 569
AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 11)	1 800 000	1 800 000
REVENUS REPORTÉS (note 12)	316 853	326 221
	46 876 442	45 533 302
AVOIR	1 716 153	3 569 883
	48 592 595 $	49 103 185 $

FONDS DE PRODUCTION DE MATÉRIEL AUDIO-VISUEL À CARACTÈRE ÉDUCATIF (note 13)

ÉVENTUALITÉS (note 14)

ENGAGEMENTS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,

Guy Lord
Françoise Bertrand

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objets

Radio-Québec, corporation au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.1), a principalement pour objets d'établir et d'exploiter une entreprise de radio-télévision éducative sur l'ensemble du territoire québécois et aussi d'établir, de posséder et d'exploiter un service de production de documents audio-visuels et de radio-télévision.

2. Conventions comptables

Les états financiers de Radio-Québec ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers cumulent les comptes de la Société et ceux du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût et incluent les coûts directs des fournitures et des services ainsi que la part des frais généraux et de main-d'oeuvre reliée à chaque émission. Le coût total d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Produits dérivés

Les coûts de production des produits dérivés (disques, imprimés, figurines, etc.) sont imputés aux opérations dans l'exercice où ils sont encourus alors que les revenus et royautés provenant de la vente de ces produits le sont selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Participations au coût des émissions du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif

Les participations au coût de ces émissions sont inscrites aux revenus reportés dès qu'elles sont attribuées et sont virées aux revenus aux dates de diffusion des émissions.

Les revenus de ce Fonds sont réinvestis dans des productions du même type.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des coproductions

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audio-visuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où une autre base est spécifiée au contrat, la base suivante est utilisée:

70% pour la première diffusion;
30% pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux coproductions, la participation de Radio-Québec et les droits sont capitalisés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

2. Conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

	Taux
Réseau d'antennes	5%
Améliorations au réseau d'antennes	10%
Centre de mise en ondes	20%
Matériel technique	10%
Ameublement et agencement	10%
Équipement informatique	20%
Matériel roulant	20%
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'oeuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Vacances aux employés

Les vacances aux employés sont comptabilisées lors de leur paiement.

Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'avoir.

3. Dépenses par catégorie

	1990	1989
Traitements, salaires et avantages sociaux	37 140 191 $	37 003 295 $
Services de transport et de communication	3 463 693	3 746 416
Services professionnels, administratifs et autres	13 614 349	12 339 190
Loyers	6 569 469	6 325 478
Fournitures et approvisionnements	3 294 196	3 434 851
Droits de télédiffusion et de distribution	9 628 247	9 550 574
Amortissement des immobilisations	3 346 316	3 360 296
Frais financiers	2 829 718	2 885 651
Mauvaises créances	116 173	7 709
	80 002 352	78 653 460
Émissions réalisées et en cours de production et participation dans des coproductions -- Variation de l'exercice	(10 173)	643 467
	79 992 179 $	79 296 927 $

RADIO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Coût des émissions produites et diffusées

	1990	1989
Émissions réalisées et en cours de production au début	4 606 154 $	7 010 537 $
Coût de production de l'exercice:		
Productions nationales	19 146 517	20 560 585
Productions régionales	4 720 158	4 502 978
Amortissement du matériel technique	1 064 382	1 214 108
Frais généraux	4 618 823	4 308 746
Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif	4 441 843	2 969 237
	33 991 723	33 555 654
	38 597 877	40 566 191
Moins: Émissions réalisées et en cours de production à la fin	4 715 610	4 606 154
Coût des émissions produites et diffusées	33 882 267 $	35 960 037 $

5. Frais financiers

	1990	1989
Intérêts sur obligations	1 773 918 $	1 419 652 $
Intérêts sur emprunts auprès d'institutions financières	281 809	481 898
Intérêts sur contrats de location-acquisition	773 991	984 101
	2 829 718 $	2 885 651 $

6. Revenus

	1990	1989
Ventes, services et participations	15 351 738 $	13 529 198 $
Intérêts sur prêt hypothécaire et dépôts bancaires	560 211	624 826
	15 911 949 $	14 154 024 $

7. Créances garanties

	1990	1989
Prêt hypothécaire, au taux de 12,25%, remboursable par versements mensuels égaux de 49 685 $ jusqu'en 1991 et de 38 217 $ jusqu'en 1997	2 477 825 $	2 759 428 $
Solde de prix de vente	37 755	48 775
	2 515 580	2 808 203
Versements échéant en deçà d'un an	328 176	292 623
	2 187 404 $	2 515 580 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

8. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	23 201 308 $	8 226 795 $	14 974 513 $	15 386 009 $
Centre de mise en ondes	366 923	366 923		67 319
Matériel technique	8 991 186	6 443 165	2 548 021	2 038 270
Ameublement et agencement	1 299 045	1 191 620	107 425	63 014
Équipement informatique	777 858	412 138	365 720	166 104
Matériel roulant	88 819	77 515	11 304	18 786
Améliorations locatives	2 345 350	1 851 102	494 248	761 135
	37 070 489	18 569 258	18 501 231	18 500 637
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition:				
Matériel technique	11 160 383	6 582 501	4 577 882	5 745 016
Ameublement et agencement	871 284	681 041	190 243	281 144
Équipement informatique	377 077	238 345	138 732	334 940
	12 408 744	7 501 887	4 906 857	6 361 100
	49 479 233 $	26 071 145 $	23 408 088 $	24 861 737 $

9. Frais reportés

Coûts d'études et d'analyses reliés au regroupement des installations de Radio-Québec. Lorsque le projet sera réalisé, les coûts seront amortis selon la durée du bail à intervenir.

10. Dette à long terme

	1990	1989
Obligations, série "A", 17,5%, remboursables par versements annuels, échéant le 23 décembre 1996 (a) (b)	2 575 000 $	2 775 000 $
Obligations, série "1", dont 5 000 000 $ à 9,75% remboursables le 25 mai 1993 et 5 000 000 $ à 11,25% remboursables le 25 mai 2008 (a)	10 000 000	10 000 000
Obligations, série "2", 9,75%, remboursables le 6 septembre 1994 (a)	4 450 000	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, au taux variant de 10% à 18,9%, échéant en 1997 (c)	7 246 771	9 156 728
	24 271 771	21 931 728
Versements échéant en deçà d'un an	2 647 976	2 105 159
	21 623 795 $	19 826 569 $

(a) Le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour la totalité des sommes dues.

(b) Les versements en capital à effectuer sur les obligations série "A" pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1991	225 000 $
1992	300 000
1993	425 000
1994	425 000
1995	450 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

10. Dette à long terme (suite)

(c) Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1991	2 907 435 $
1992	2 370 393
1993	1 523 679
1994	635 713
1995	263 517
1996 et 1997	517 947
Total des paiements minimums exigibles	8 218 684
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	971 913
	7 246 771 $

11. Avance du gouvernement du Québec

Avance, ne portant pas intérêt et sans modalité de remboursement, de 1 800 000 $ consentie pour la constitution du Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif.

12. Revenus reportés

Radio-Québec a perçu un loyer de 455 000 $ couvrant une période de 20 ans débutant le 1er décembre 1982, pour des biens soumis à bail et pour leurs droits d'usage. Le loyer crédité aux revenus annuellement est établi selon une formule permettant de dégager un taux de rendement constant sur la durée du bail.

13. Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif

Les opérations de ce Fonds sont cumulées à celles de Radio-Québec aux fins de présentation aux états financiers.

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par Radio-Québec.

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
Revenus		
Royautés sur vente de produits dérivés	1 005 394 $	1 672 218 $
Droits de diffusion	534 400	431 700
Ventes de cours et de matériel didactique		44 166
Participations dans les productions:		
Radio-Québec	692 400	
Autres participants	2 351 458	445 542
Montants à reporter	4 583 652 $	2 593 626 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

13. Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif (suite)

REVENUS ET DÉPENSES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
Montants reportés	4 583 652 $	2 593 626 $
Dépenses		
Coût des émissions produites et diffusées		
Émissions réalisées et en cours de production au début	2 411 412	465 263
Coût de production des émissions de l'exercice incluant les frais généraux	7 004 848	5 074 857
	9 416 260	5 540 120
Moins: Émissions réalisées et en cours de production à la fin	3 288 841	2 411 412
	6 127 419	3 128 708
Coût de vente et de distribution	906 079	1 161 389
	7 033 498	4 290 097
Moins: Dépenses assumées par Radio-Québec	2 071 954	1 635 553
	4 961 544	2 654 544
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	377 892 $	60 918 $

SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
Solde du Fonds au début	590 958 $	651 876 $
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	377 892	60 918
Solde du Fonds à la fin	213 066 $	590 958 $

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
Actif		
Débiteurs	275 000 $	394 949 $
Émissions réalisées et en cours de production	3 288 841	2 411 412
	3 563 841 $	2 806 361 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

13. Fonds de production de matériel audio-visuel à caractère éducatif (suite)

BILAN (suite)
au 31 mars 1990

	1990	1989
Passif		
Dû à Radio-Québec	1 550 775 $	324 507 $
Créditeurs		90 896
	1 550 775	415 403
Avance du gouvernement du Québec	1 800 000	1 800 000
	3 350 775	2 215 403
Solde du Fonds	213 066	590 958
	3 563 841 $	2 806 361 $

14. Éventualités

Une action en justice pour allégations diffamatoires, fausses et trompeuses au montant de 900 000 $ a été intentée conjointement contre Radio-Québec et d'autres intervenants. De plus, une réclamation de 704 000 $ de taxe sur la vente au détail a été émise par le ministère du Revenu du Québec le 5 juin 1989 pour les années 1984 à 1987. La direction de Radio-Québec est actuellement dans l'impossibilité de prévoir l'issue de ces litiges et conséquemment, aucune provision pour perte éventuelle n'a été comptabilisée. Tout montant pouvant résulter du dénouement de ces litiges sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

15. Engagements

Radio-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2013 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 6 ans.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concernant ces baux s'élève à 6 569 469 $.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	4 840 159 $
1992	3 932 548
1993	3 042 084
1994	2 418 750
1995	976 699
1996 et subséquemment	572 759
	15 782 999 $

16. Échanges de services

Radio-Québec a effectué au cours de l'exercice des échanges de services pour un montant d'environ 1 606 500 $ (1989: 1 830 000 $). Le montant d'échanges de services non comptabilisé aux opérations est établi en fonction de la valeur des services acquis ou des services rendus. Ces transactions n'ont aucun effet sur les résultats nets des opérations de Radio-Québec.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

RADIO-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de Radio-Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de Radio-Québec au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 20 juin 1990

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-4

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS		
Contributions		
Immatriculation	358 271	355 586
Permis de conduire	90 973	91 661
Droits de délivrance et de renouvellement	56 453	54 129
Revenus de placements (note 3)	440 282	394 064
Autres	5 006	4 936
	950 985	900 376
DÉPENSES		
Indemnisation		
Remplacement du revenu	128 772	124 991
Décès	45 284	40 660
Forfaitaires pour séquelles	44 085	45 465
Frais de séjour et vêtements	11 935	10 357
Frais de réadaptation	11 922	10 410
Expertise médicale	6 196	6 297
Frais de transport ambulancier (note 4)	40 149	3 092
Coût des services de santé (note 5)	74 617	70 875
Orthèses, prothèses et autres	10 356	8 409
Augmentation de la réserve actuarielle	387 200	360 300
	760 516	680 856
Frais d'administration (note 6)	161 146	148 527
	921 662	829 383
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	29 323	70 993
Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs (note 7)	253 500	264 800
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	282 823	335 793

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	282 823	335 793
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Augmentation nette de la réserve actuarielle	133 700	95 500
Amortissement des immobilisations	3 925	5 567
Perte sur aliénations d'immobilisations	234	402
	420 682	437 262
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	28 273	(19 913)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	448 955	417 349
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue -- variation	(11 977)	39 056
Dépôts à participation	(451 512)	(459 855)
Acquisitions d'immobilisations	(11 009)	(1 845)
Produit d'aliénations d'immobilisations	430	7 615
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(474 068)	(415 029)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(25 113)	2 320
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	4 501	2 181
LIQUIDITÉS À LA FIN	(20 612)	4 501

RÉSERVE DE STABILISATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	939 756	603 963
Excédent des revenus sur les dépenses	282 823	335 793
SOLDE À LA FIN	1 222 579	939 756

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse		4 501
Débiteurs	5 602	5 475
Revenus de placements courus	44 338	41 329
Frais payés d'avance (note 8)	5 008	7 341
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	37 790	25 813
Dépôts à participation (note 9)	4 539 457	4 087 945
Immobilisations (note 10)	20 008	13 588
	4 652 203	4 185 992
PASSIF ET RÉSERVE		
Chèques en circulation moins encaisse	20 612	
Créditeurs et frais courus	17 522	15 691
Frais de transport ambulancier à payer (note 4)	37 000	
Dû au gouvernement du Québec (note 11)	78 208	162 421
Obligations envers les victimes -- réserve actuarielle (note 12)	2 771 300	2 637 600
Contributions reportées	240 418	227 686
Revenus de placements reportés	264 564	202 838
	3 429 624	3 246 236
RÉSERVE DE STABILISATION	1 222 579	939 756
	4 652 203	4 185 992

ENGAGEMENTS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,

Jean P. Vézina, président-directeur-général
Louis-Marie Beaulieu, administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Constitution et fonctions

La Loi sur la Régie de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., chapitre R-4 et modifications), fait de la Régie une corporation au sens du Code civil. Elle a pour fonctions:

a) d'appliquer le régime d'indemnisation des victimes de dommages corporels prévu par la Loi sur l'assurance automobile;
b) d'appliquer le régime de compensation des dommages matériels prévu par le titre IV de la Loi sur l'assurance automobile;
c) d'appliquer le Code de la sécurité routière notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière concernant les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
d) de promouvoir la sécurité routière en ce qui a trait au comportement des usagers sur la route de même qu'aux normes de sécurité relatives aux véhicules utilisés.

La Régie jouit des droits et privilèges d'un mandataire du Gouvernement. Elle perçoit les droits exigibles lors de l'immatriculation d'un véhicule et de la délivrance d'un permis de conduire.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit:

	Méthode	Vie utile
Bâtisses	Linéaire	50 ans
Équipement	Linéaire	5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	Maximum 5 ans
	Compte tenu de la valeur résiduelle	

Les acquisitions d'équipement, de matériel informatique et de logiciels dont le coût unitaire est inférieur au seuil minimum de capitalisation sont imputées aux opérations ainsi que le mobilier, l'agencement et les améliorations des aires locatives.

L'immeuble en construction comprend tous les coûts directs s'y rapportant et il n'est pas amorti.

c) Réserve actuarielle

La réserve actuarielle correspond:

1. pour les demandes produites et acceptées, à la valeur capitalisée des indemnités de remplacement du revenu et de décès ainsi que des autres indemnités, déduction faite de la valeur actualisée des recouvrements;
2. pour les demandes à l'étude ou non encore produites, à la valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront;
3. pour les frais de gestion futurs, à la valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités.

d) Recouvrements d'indemnités versées

Les créances provenant des indemnités à recouvrer pour des accidents survenus avant le 1er mars 1978 ne sont pas inscrites au bilan. Les montants perçus au cours de l'exercice sont imputés aux opérations en réduction des indemnités versées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

2. Conventions comptables (suite)

e) Contributions

Les contributions d'immatriculation et de permis de conduire sont inscrites aux revenus selon la période qui s'étend du premier jour du mois de leur émission ou de leur renouvellement jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance.

f) Revenus de placements

Le revenu attribué par la Caisse de dépôt et placement du Québec aux détenteurs d'unités de dépôts à participation du Fonds général comprend les gains et pertes à la vente de placements. Cette partie est reportée et amortie sur une période de 10 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Revenus de placements
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Dépôts à participation:		
Revenu attribué	496 484	373 312
Moins: gains et pertes à la vente de placements	102 414	14 622
	394 070	358 690
Amortissement des revenus de placements reportés	40 688	30 807
	434 758	389 497
Dépôts à vue	4 703	4 055
Soldes bancaires	821	512
	440 282	394 064

4. Frais de transport ambulancier

Le Gouvernement a haussé, à compter du 21 décembre 1988, la tarification du transport ambulancier pour la prise en charge des accidentés de la route. Une décision du Conseil des ministres du 7 février 1990 recommande plutôt de proposer une modification à la Loi sur l'assurance automobile afin d'y prévoir le versement par la Régie d'un montant forfaitaire additionnel au tarif de base à titre de contribution au coût du transport ambulancier. Pour l'exercice financier 1989, ce montant forfaitaire a été établi à 37 M$.

5. Coût des services de santé

Ce coût comprend 67 881 778 $ (1988: 65 208 240 $) à titre de versement annuel au gouvernement du Québec pour le remboursement du coût des services de santé consécutif aux accidents routiers.

6. Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Traitements et charges sociales	83 413	78 530
Frais de déplacement	2 304	2 134
Frais de perception des contributions	9 695	8 059
Services administratifs et professionnels	15 120	11 647
Frais de communication	9 121	8 494
Information et publicité	4 486	4 840
Mobilier, agencement et équipement	1 745	2 319
Frais d'entretien	668	589
Location de locaux et d'équipement	10 060	9 565
Matériel informatique et bureautique	4 235	3 042
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	7 879	6 650
Impression, fournitures et autres dépenses	8 495	7 091
Amortissement des immobilisations	3 925	5 567
	161 146	148 527

7. Redressement de la réserve actuarielle des exercices antérieurs

Une comparaison de la réserve des années antérieures établie au 31 décembre 1989 avec celle anticipée sur la base de l'évaluation précédente nous permet d'établir à 253 500 000 $ (1988: 264 800 000 $) le montant dégagé par l'ensemble des changements effectués ou des écarts observés dans le cadre de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 1989.

De ce montant, 133 100 000 $ (1988: 158 300 000 $) dépendent de facteurs économiques; le solde découle d'autres hypothèses notamment celles reliées aux durées d'incapacité.

8. Frais payés d'avance

En décembre 1988, la Régie a loué un ordinateur afin de répondre à un besoin additionnel de puissance. En contrepartie, la Régie a cédé au locateur un ordinateur dont la valeur marchande est amortie, en tenant compte de sa valeur résiduelle, sur la durée du bail à titre de frais de location.

9. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds général. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur de réalisation de l'avoir net du Fonds général à la fin de chaque mois.

	1989	1988
Nombre d'unités	5 870 360	5 338 735
Coût des unités	4 539 457 104 $	4 087 945 143 $
Valeur de réalisation des unités	5 053 792 337 $	4 391 685 587 $
Pourcentage des unités détenues dans le Fonds général	24,9%	23,9%

10. Immobilisations
(en milliers de dollars)

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrain	1 636		1 636	1 636
Immeuble en construction	7 074		7 074	362
Bâtisse	3 294	197	3 097	3 113
Matériel informatique et logiciels	19 898	11 788	8 110	8 295
Équipement	616	525	91	182
	32 518	12 510	20 008	13 588

Le coût projeté de l'immeuble en construction est de 50 M$ dont 7 074 000 $ est inscrit aux immobilisations et 12 586 000 $ aux engagements pour les années 1990 à 1992.

11. Dû au gouvernement du Québec

Ce poste comprend un montant de 75 M$ (1988: 150 M$) à verser au gouvernement du Québec le 30 mars 1990 pour le coût d'immobilisations en matière de sécurité routière.

12. Obligations envers les victimes -- réserve actuarielle
(en milliers de dollars)

	1989	1988
Indemnisation:		
Demandes produites et acceptées		
Valeur capitalisée des indemnités futures incluant la revalorisation des rentes	2 482 500	2 362 000
Demandes à l'étude ou non encore produites		
Valeur actuelle estimative des indemnités qui en découleront	138 200	141 400
	2 620 700	2 503 400
Frais de gestion futurs		
Valeur actuelle estimative des frais nécessaires au paiement des indemnités	150 600	134 200
	2 771 300	2 637 600

13. Engagements
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 1989, les engagements contractuels minimaux pour la construction d'un immeuble, la location de locaux, l'acquisition de matériel informatique et de logiciels et pour le programme d'intervention en réadaptation se répartissent comme suit:

1990	24 170
1991	12 298
1992	7 395
1993	3 199
1994	1 760
1995 et exercices subséquents	1 869
	50 691

14. Régimes de retraite

Les employés de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et l'employeur. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 505 311 $ (1988: 3 281 340 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

15. Modification à la Loi sur l'assurance automobile

La Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives (1989, chapitre 15) sanctionnée le 19 juin 1989 modifie les indemnités pour dommages corporels versées aux victimes d'accidents de la route et vise notamment à augmenter graduellement au cours des années 1990, 1991 et 1992, la couverture des dommages subis par des personnes blessées gravement. Certaines dispositions de cette loi, en vigueur à compter du 1er janvier 1990, ont entraîné une majoration de la réserve actuarielle de 18,1 M$ au 31 décembre 1989 et une diminution du même montant de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice. Elles entraîneront également des coûts supplémentaires d'environ 17 M$ en 1990, 45 M$ en 1991 et 70 M$ en 1992.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CERTIFICAT
relatif à l'évaluation de la réserve actuarielle de la Régie de l'assurance automobile du Québec
au 31 décembre 1989

L'évaluation au 31 décembre 1989 du montant nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures, découlant d'accidents survenus avant le 1er janvier 1990, a été effectuée en conformité avec les exigences de l'article 153 de la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25).

Les indemnités visées par l'évaluation sont celles prévues au Titre II, au chapitre II du Titre IV et au chapitre II du Titre V de la Loi sur l'assurance automobile pour les accidents survenus entre le 1er mars 1978 et le 1er janvier 1990 ainsi que celles prévues au chapitre III du Titre IV de ladite Loi pour les accidents survenus entre le 30 septembre 1961 et le 1er mars 1978. L'impact des mesures transitoires prévues par la Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives (1989, chapitre 15) a aussi été évalué.

Le montant de la réserve actuarielle au 31 décembre 1989 s'établit à 2 771,3 millions de dollars et constitue une provision nécessaire et suffisante au paiement desdites indemnités.

À mon avis, les données ayant servi à l'évaluation sont suffisantes et dignes de foi, les hypothèses et méthodes utilisées sont adéquates et appropriées aux circonstances et l'évaluation a été effectuée en conformité avec les principes actuariels généralement reconnus.

Marc Tardif, f.s.a., f.i.c.a.
Blondeau & compagnie

Montréal, le 14 mars 1990

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de la réserve de stabilisation et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 30 mars 1990

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-26
FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

REVENUS ET DÉPENSES ET BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
REVENUS		
Primes	15 300 626 $	13 701 276 $
Intérêts sur dépôts et autres créances	3 525 209	1 427 872
Honoraires d'inspection		5 477
Autres	13 422	
	18 839 257	15 134 625
DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Traitements et autres rémunérations	214 896	199 925
Autres frais d'administration	189 168	152 434
Frais d'inspection		5 477
	404 064	357 836
BÉNÉFICE NET	18 435 193	14 776 789
BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS AU DÉBUT	35 411 873	20 635 084
BÉNÉFICES NETS ACCUMULÉS À LA FIN	53 847 066 $	35 411 873 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	18 435 193 $	14 776 789 $
Avance consentie à une institution inscrite	(2 500 000)	
Recouvrement de réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis	666 130	400 000
Variation des autres éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	287 437	(996 540)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	16 888 760	14 180 249
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(16 404 147)	(9 684 049)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	484 613	4 496 200
ENCAISSE AU DÉBUT	4 497 530	1 330
ENCAISSE À LA FIN	4 982 143 $	4 497 530 $

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

BILAN
au 31 décembre 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	4 982 143 $	4 497 530 $
Primes à recevoir	1 386 482	1 710 170
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	36 676 899	20 272 752
Avances à une institution inscrite (note 3)	10 000 000	7 500 000
Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis (note 4)	2 388 463	3 054 593
Débiteurs	371 958	201 881
	55 805 945 $	37 236 926 $
PASSIF		
Créditeurs	958 879 $	825 053 $
AVOIR NET DU FONDS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 000 000	1 000 000
Bénéfices nets accumulés	53 847 066	35 411 873
	54 847 066	36 411 873
	55 805 945 $	37 236 926 $

DÉPÔTS GARANTIS (note 5)
ÉVENTUALITÉ (note 6)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Marie Bouchard
Jean-Michel Paris

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Constitution, objets et financement

La Régie de l'assurance-dépôts du Québec, constituée en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objets:

-- De régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;

-- De garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 60 000 $;

-- De gérer un fonds d'assurance-dépôts;

-- D'administrer un régime de permis.

En vertu de cette Loi:

-- Le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par la Régie sont versées à ce Fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre à la Régie;

-- Lorsque les ressources de la Régie sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du Gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances à la Régie ou garantir le paiement de tout engagement de cette dernière. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 000 000 $.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Primes

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Provision pour pertes

La provision pour pertes, établie par une analyse cas par cas, résultant d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants ou encore d'interventions spéciales, est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés.

Frais d'administration

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie est assumé par le gouvernement du Québec et n'est pas présenté à l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

3. Avances à une institution inscrite

	1989	1988
La Financière, prêts-épargne Inc.		
-- Avance, ne portant pas intérêt, remboursable en 1991, et entièrement garantie par un dépôt à long terme auprès d'une institution financière	5 000 000 $	5 000 000 $
-- Avance, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 1 250 000 $ les 1er octobre 1990, 1991, 1992 et 1993 respectivement, et entièrement garantie par des obligations	5 000 000	
-- Avance substituée en février 1989		2 500 000
	10 000 000 $	7 500 000 $

4. Réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis

	1989	1988
Réclamations	11 188 463 $	11 854 593 $
Provision pour pertes	8 800 000	8 800 000
	2 388 463 $	3 054 593 $

Lorsque la Régie paie un dépôt d'argent en lieu et place d'une institution, il y a subrogation des droits du déposant contre l'institution et la Régie réclame de cette dernière la somme ainsi payée.

5. Dépôts garantis

Selon les déclarations annuelles des dépôts garantis au 30 avril 1989 soumises par les institutions inscrites, ces dépôts s'élèvent à 48,2 milliards $ (1988: 41,7 milliards $), dont 12,7 milliards $ (1988: 10 milliards $) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte la Régie de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

6. Éventualité

La Compagnie Crown Trust

Cette société de fiducie, constituée en corporation en vertu d'une loi ontarienne, a été l'objet d'une prise de possession, le 7 janvier 1983, par le gouvernement de l'Ontario.

La Compagnie Central Trust, selon les termes d'une entente intervenue le 7 février 1983, entre la Compagnie Crown Trust, la Compagnie Central Trust, la Société d'assurance-dépôts du Canada et the Registrar under the Loan and Trust Corporations Act (Ontario) a été désignée pour administrer pendant une période de cinq ans les opérations de la Compagnie Crown Trust. Suite à l'expiration de cette entente, les actifs de la Compagnie Crown Trust ont été confiés à un liquidateur, le 19 février 1988.

Les dépôts reçus au Québec par Crown Trust étant garantis par la Régie, une entente est à intervenir avec la Société d'assurance-dépôts du Canada pour déterminer la nature et le montant des pertes que la Régie pourrait être appelée à assumer.

Compte tenu des renseignements obtenus et des clauses de l'entente à intervenir, la Régie est d'avis que le règlement de cette affaire n'aura que peu d'impact sur l'avoir net du Fonds d'assurance-dépôts. Toute somme que la Régie pourrait être appelée à débourser à cet égard, sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-dépôts de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec au 31 décembre 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et des bénéfices nets accumulés et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Fonds au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 9 mars 1990

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-5

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	Régime d'assurance-maladie	Assistance - maladie	Autres programmes	Total 1990	Total 1989
COÛT DES PROGRAMMES					
Services médicaux	1 708 546		72 018	1 780 564	1 666 814
Services optométriques	46 740	3 268		50 008	45 022
Services dentaires	74 505	37 275		111 780	115 242
Médicaments et services pharmaceutiques	341 831	106 483	193	448 507	395 347
Prothèses	28 716	9 444		38 160	32 743
Bourses et primes	20 079			20 079	22 536
Services hospitaliers (note 3)			117 530	117 530	116 146
	2 220 417	156 470	189 741	2 566 628	2 393 850
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers			2 374	2 374	2 048
	2 220 417	156 470	187 367	2 564 254	2 391 802
Frais d'administration (note 4)	55 174	5 457	2 028	62 659	59 287
	2 275 591	161 927	189 395	2 626 913	2 451 089
SOURCES DE FINANCEMENT					
Fonds des services de santé	2 223 267			2 223 267	2 066 661
Gouvernement du Québec		161 927	171 382	333 309	317 835
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 3)			18 013	18 013	17 991
Commission de la santé et de la sécurité du travail	50 390			50 390	47 008
Autres	1 934			1 934	1 594
	2 275 591	161 927	189 395	2 626 913	2 451 089

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	16 020	4 175
Contributions à recevoir du Fonds des services de santé	203 820	192 553
Frais à récupérer:		
Programme d'assistance-maladie	43 019	28 331
Autres programmes	44 470	52 991
Autres créances	2 807	2 962
	310 136	281 012
IMMEUBLE DU SIÈGE SOCIAL (note 5)	15 400	16 000
	325 536	297 012
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation	57 851	64 807
Services à payer	244 536	208 067
Autres créditeurs et frais courus	7 749	8 138
	310 136	281 012
DETTE À LONG TERME (note 6)	15 400	16 000
	325 536	297 012

Pour la Régie,

Réjean Cantin
Clément Richer

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

1. Constitution, fonction et financement

La Régie, corporation constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5 et modifications), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance-maladie et tout autre programme que la Loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre, entre autres, le programme d'assistance-maladie du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle ainsi que les éléments suivants de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux: la rémunération des résidents en médecine, le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec et la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers. La Régie paie en outre les services professionnels rendus par les médecins oeuvrant dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi encourus.

Le financement du régime d'assurance-maladie s'effectue à même le Fonds des services de santé qui est constitué de la contribution des employeurs et des sommes qu'y verse le ministre des Finances à même le Fonds consolidé du revenu et selon les besoins de la Régie.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Sources de financement

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des sommes recouvrées des tiers et des contributions des ressortissants étrangers qui le sont lors de leur encaissement.

Coût des programmes

Les montants imputés au coût des programmes comprennent la valeur estimative des demandes de paiement reçues jusqu'au 30 avril à l'égard des services rendus et des médicaments fournis avant le 1er avril.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

L'immeuble du siège social est comptabilisé au prix coûtant et l'amortissement correspond à la partie de la dette à long terme remboursée au cours de l'exercice. Les acquisitions d'ameublement et d'équipement ainsi que les dépenses pour l'amélioration des aires locatives sont imputées aux frais d'administration.

3. Services hospitaliers

	1990	1989
Services hospitaliers reçus hors du Québec par ses résidents	99 517	98 155
Services hospitaliers reçus au Québec par des résidents des autres provinces	18 013	17 991
	117 530	116 146

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

4. Frais d'administration

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	41 801	39 345
Locaux, équipement et ameublement	10 296	10 146
Fournitures et approvisionnements	2 537	2 554
Services de transport et de communication	2 962	2 894
Intérêts sur la dette à long terme	1 710	1 931
Services professionnels et autres	2 753	1 996
Amortissement de l'immeuble du siège social	600	421
	62 659	59 287

5. Immeuble du siège social

	1990	1989
Coût de l'immeuble	18 537	18 537
Amortissement accumulé	3 137	2 537
	15 400	16 000

6. Dette à long terme

	1990	1989
Obligations, série "A", 10,875% l'an, remboursables par versements annuels de 600 000 $ en capital plus les intérêts et échéant le 30 septembre 1995. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts sont garantis par le gouvernement du Québec	15 400	16 000

7. Rémunération des professionnels de la santé

L'entente avec l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec est expirée depuis le 31 mai 1988, celle avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires depuis le 31 mai 1989 et celle avec la Fédération des médecins résidents du Québec depuis le 30 juin 1989. D'ici la conclusion des nouvelles ententes, les professionnels concernés sont rémunérés selon les tarifs en vigueur.

8. Régimes de retraite

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 788 749 $ (1989: 1 701 292 $) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. De plus, les contributions pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 4 193 105 $ (1989: 4 086 804 $) et sont incluses au coût des programmes dans Services médicaux et Services dentaires. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance-maladie du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état du coût et du financement des programmes administrés par la Régie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 29 mai 1990

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. A-30
FONDS D'ASSURANCE

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Revenus		
Cotisations des assurés	62 700 730 $	65 172 952 $
Contribution du gouvernement du Québec	125 401 460	130 345 904
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 3)	3 479 000	2 842 000
	191 581 190	198 360 856
Intérêts sur dépôts		2 087 027
	191 581 190	200 447 883
Dépenses		
Compensations aux assurés	192 895 165	263 602 392
Frais d'administration (note 4)	2 760 990	2 456 360
Intérêts sur emprunt	4 255 098	
	199 911 253	266 058 752
Moins: Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec	2 760 990	2 456 360
	197 150 263	263 602 392
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	5 569 073	63 154 509
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
Revenus		
Cotisations des assurés	19 751 178	15 687 940
Contribution du gouvernement du Québec	19 751 178	15 687 940
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 3)	71 000	58 000
	39 573 356	31 433 880
Intérêts sur dépôts	3 885 749	2 933 867
	43 459 105	34 367 747
Dépenses		
Indemnités et compensations	28 182 986	37 618 196
Frais d'administration (note 4)	15 645 600	13 919 377
	43 828 586	51 537 573
Moins: Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec	15 645 600	13 919 377
	28 182 986	37 618 196
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	15 276 119	(3 250 449)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DES FONDS D'ASSURANCE	9 707 046 $	(66 404 958)$

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES		
Déficit au début	173 317 930 $	110 163 421 $
Excédent des dépenses sur les revenus	5 569 073	63 154 509
Déficit à la fin	178 887 003	173 317 930
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE		
(Déficit) Excédent au début	(387 999)	2 862 450
Excédent des revenus sur les dépenses	15 276 119	(3 250 449)
Excédent (déficit) à la fin	14 888 120	(387 999)
DÉFICIT À LA FIN DES FONDS D'ASSURANCE	163 998 883 $	173 705 929 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

BILAN CUMULÉ
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse		1 951 831 $
Contribution du gouvernement du Québec à recevoir et courue	7 343 129 $	7 101 590
Débiteurs et intérêts courus	2 041 028	27 850 881
Avances aux assurés (note 5)	46 105 644	34 912 288
	55 489 801 $	71 816 590 $
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	1 119 959 $	
Emprunt bancaire		15 000 000 $
Créditeurs et frais courus	484 934	248 251
Provision pour indemnités et compensations aux assurés	96 468 729	104 819 533
Cotisations et contribution non gagnées	121 415 062	125 454 735
	219 488 684	245 522 519
DÉFICIT		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles -- déficit (note 6)	178 887 003	173 317 930
Fonds d'assurance-récolte -- (excédent) déficit (note 7)	(14 888 120)	387 999
Déficit des fonds d'assurance	163 998 883	173 705 929
	55 489 801 $	71 816 590 $

Pour la Régie,

Guy Blanchet
Norbert Dubé

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution, objet et financement

La Régie des assurances agricoles du Québec, corporation au sens du Code civil, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre A-30), a pour objet d'administrer l'assurance-récolte et les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles prescrits par le Gouvernement.

Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ont pour but de garantir aux producteurs un revenu annuel net positif. Les cotisations des assurés aux régimes et la contribution du Gouvernement égale au double des cotisations alimentent un fonds d'assurance qui doit permettre à long terme le paiement aux assurés des compensations auxquelles ils ont droit.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des compensations, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le Gouvernement.

La Régie peut, au moyen d'un emprunt, parfaire le paiement des compensations en vertu du régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Elle peut céder en garantie de cet emprunt tout ou partie des cotisations qu'elle perçoit et des contributions que lui verse le Gouvernement. Le Gouvernement détermine le montant, le taux d'intérêt, les conditions et les modalités d'un emprunt ainsi que les conditions d'une cession des cotisations et des contributions notamment quant à la signification de cette cession. Le Gouvernement peut aussi garantir un emprunt fait par la Régie.

Assurance-récolte

L'assurance-récolte garantit aux cultivateurs un rendement minimum de leurs cultures moyennant des cotisations. Les cotisations des assurés et une contribution du même montant de la part du Gouvernement doivent servir à constituer un fonds d'assurance, qui à long terme, permettra de payer des indemnités et compensations garanties par contrat.

Lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes pour le paiement des indemnités et compensations, le ministre des Finances est autorisé à faire à la Régie, à même le Fonds consolidé du revenu, des avances pour parfaire tels paiements. Ces avances sont remboursables aux conditions fixées par le Gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le bilan cumulé comprend le bilan du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et du fonds d'assurance-récolte.

Cotisations, contribution et compensations aux assurés

Les cotisations et la contribution des régimes sont comptabilisées comme revenus dans l'exercice au cours duquel se termine, et ce pour chaque régime, l'année d'assurance et/ou la période de fixation des prix utilisés pour la compensation.

Avances aux assurés

Les avances aux assurés représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte avant la fin de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix. Cette mesure est appliquée lorsque l'écart entre le prix garanti par la Régie et le prix du marché le justifie et qu'il est évident qu'un écart se maintiendra jusqu'à l'échéance de l'année d'assurance ou de la période de fixation des prix.

Frais d'administration

Pour fins de présentation des états financiers, les frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec sont répartis entre les fonds d'assurance.

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

2. Conventions comptables (suite)

Le coût des avantages sociaux ainsi que celui de certains services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses des fonds d'assurance.

Le coût des acquisitions du matériel et de l'équipement est imputé aux frais d'administration, conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

3. Contribution spéciale du gouvernement du Québec

À la suite d'une autorisation du gouvernement du Québec, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec doit verser à la Régie, au cours des exercices 1989 à 1993, une contribution annuelle spéciale de 2 900 000 $ représentant le cinquième du total des déficits accumulés au 31 mars 1988, aux fonds d'assurance-récolte et d'assurance-stabilisation des revenus agricoles dans la production de betteraves sucrières. Cette contribution est majorée des intérêts courus, le cas échéant, et se compose comme suit:

	1990	1989
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	3 479 000 $	2 842 000 $
Fonds d'assurance-récolte	71 000	58 000
	3 550 000 $	2 900 000 $

4. Frais d'administration

	1990	1989
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	1 064 850 $	941 382 $
Services de transport et de communication	181 894	155 260
Services professionnels, administratifs et autres	1 233 538	1 057 406
Entretien et réparations	14 257	15 304
Loyers	150 344	152 477
Fournitures et approvisionnements	60 388	59 460
Matériel et équipement	51 336	72 056
Autres dépenses	4 383	3 015
	2 760 990 $	2 456 360 $
Fonds d'assurance-récolte		
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	6 034 150 $	5 334 497 $
Services de transport et de communication	1 030 730	879 804
Services professionnels, administratifs et autres	6 990 047	5 991 969
Entretien et réparations	80 792	86 723
Loyers	851 947	864 037
Fournitures et approvisionnements	342 196	336 941
Matériel et équipement	290 904	408 319
Autres dépenses	24 834	17 087
	15 645 600 $	13 919 377 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

5. Avances aux assurés

	1990	1989
Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Producteurs de céréales, de maïs-grain et de soya *	46 105 644 $	
Producteurs de maïs-grain		8 199 615 $
Producteurs de céréales		4 893 829
Producteurs de porcelets		21 818 844
	46 105 644 $	34 912 288 $

* Ce régime remplace les régimes des producteurs de maïs-grain et de céréales à compter de l'année d'assurance 1989.

6. Continuité par régime du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1989	Cotisations	Contributions	Compensation aux assurés pour les années d'assurance		Répartition des intérêts sur emprunt	Solde (déficitaire) au 31 mars 1990
				Courantes	Antérieures		
Régime des producteurs de							
Veaux d'embouche	(21 541 943)$	11 956 650 $	23 913 300 $	39 683 238 $	(9 736)$	(260 479)$	(25 085 016)$
Bouvillons et bovins d'abattage	(13 490 159)	5 342 730	10 685 460	15 198 060	245 343	73 303	(12 978 675)
Veaux lourds	(789 302)	3 187 539	6 375 078	8 993 120	96 051	(250 224)	(65 632)
Porcelets	39 584 470	4 612 249	9 224 498	28 881 234	2 632	(2 349 088)	26 886 439
Porcs à l'engraissement	(18 611 630)	5 179 522	10 359 044	36 820 085	95 174	2 645 891	(42 634 214)
Agneaux	(4 918 696)	1 628 397	3 256 794	5 293 494	1 173	351 643	(5 679 815)
Pommes de terre	(26 034 608)	3 288 684	6 577 368		413 897	1 805 122	(18 387 575)
Maïs-grains	(73 213 435)	15 382 877	30 765 754	31 223 078	1 270 741	1 692 776	(61 251 399)
Céréales	(41 990 049)	12 122 082	24 244 164	23 152 433	1 540 755	(657 440)	(29 659 551)
Betteraves sucrières	(12 312 578)		3 479 000		(5 607)	1 203 594	(10 031 565)
	(173 317 930)$	62 700 730 $	128 880 460 $	189 244 742 $	3 650 423 $	4 255 098 $	(178 887 003)$

Régime	Années d'assurance courantes
Veaux d'embouche	1989
Bouvillons et bovins d'abattage	1989
Veaux lourds	1989
Porcelets	1988
Porcs à l'engraissement	1989
Agneaux	1989
Pommes de terre	1988
Maïs-grain	1988
Céréales	1988

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

7. Continuité par catégorie de culture du Fonds d'assurance-récolte

	Solde (déficitaire) au 31 mars 1989	Année d'assurance 1989			Années d'assurance antérieures-indemnités et compensations	Répartition des intérêts sur dépôts	Solde (déficitaire) au 31 mars 1990
		Cotisations	Contributions	Indemnités et compensations			
Systèmes collectifs							
Céréales	(2 042 852)$	770 204 $	770 204 $	666 350 $	(1 000)$	(60 804)$	(1 228 598)$
Maïs fourrager	1 638 775	170 229	170 229	150 343		255 467	2 084 357
Foin	(6 082 031)	5 942 254	5 942 254	1 418 085	241	689 566	5 073 717
Maïs-grain	(2 240 732)	526 303	526 303	337 466		(165 223)	(1 690 815)
Miel	(510 401)	113 726	113 726	14 093		(38 755)	(335 797)
Systèmes individuels							
Grandes cultures							
Céréales	3 477 190					460 417	3 937 607
Maïs fourrager	2 189 130	382	382			289 939	2 479 833
Foin	3 673 308					486 373	4 159 681
Cultures commerciales							
Céréales commerciales	(1 649 554)	1 539 886	1 539 886	2 630 737	148 653	83 921	(1 266 251)
Céréales d'automne	(355 489)	461 293	461 293	2 317 531	666	(86 424)	(1 837 524)
Céréales de semence	520 327	4 166	4 166	10 503		69 517	587 673
Légumineuses	271 569	385 998	385 998	1 548 201		4 926	(499 710)
Maïs-grain	8 006 596	4 360 437	4 360 437	5 789 015	13 746	1 999 182	12 923 891
Cultures fruitières							
Bleuets	(158 536)	76 909	76 909	106 491	3 901	(7 108)	(122 218)
Fraises	(1 408 295)	270 330	270 330	778 192		(152 482)	(1 798 309)
Framboises	(320 922)	35 928	35 928	47 667	602	(31 510)	(328 845)
Pommiers nains et semi-nains	628 765	80 525	80 525	36 149		104 883	858 549
Pommes (classées)	(4 448 125)	1 240 270	1 240 270	4 249 043		(467 391)	(6 684 019)
Pommes (non classées)	(276 267)	72 142	72 142	129 273		(15 985)	(277 241)
Cultures industrielles							
Betteraves sucrières	(228 837)		71 000			(21 763)	(179 600)
Haricots jaunes	529 546	40 129	40 129	90 141		71 871	591 534
Haricots verts	6 434	43 115	43 115	49 653		3 819	46 830
Maïs sucré	194 765	122 251	122 251	204 019		41 240	276 488
Pois verts non ridés	384 605	114 504	114 504	285 448		60 296	388 461
Pois verts ridés	817 705	111 680	111 680	87 244		129 225	1 083 046
Tabac à cigare et à pipe	263 828	4 693	4 693	3 257		35 968	305 925
Tabac jaune	7 417 740	455 663	455 663	1 541 574		1 010 701	7 798 193
Cultures de serres							
Concombres	(37 627)	3 606	3 606	3 110		(4 221)	(37 746)
Laitue	(5 686)				149	(574)	(6 409)
Tomates	(20 501)	30 128	30 128	20 039		4 129	23 845
Cultures maraîchères							
Feuillus	(967 202)	451 587	451 587	701 544	41 902	(41 272)	(848 746)
Fruits	(817 473)	199 183	199 183	249 312	773	(65 512)	(734 704)
Racines	(2 248 994)	549 040	549 040	800 080	22 451	(162 892)	(2 136 337)
Vivaces	(1 550)	10 454	10 454	34 863		733	(14 772)
Pommes de terre	(5 120 672)	1 442 349	1 442 349	3 087 032	53 670	(448 620)	(5 825 296)
Divers	(1 466 536)	121 814	121 814	478 070	32 707	(145 888)	(1 879 573)
	(387 999)$	19 751 178 $	19 822 178 $	27 864 525 $	318 461 $	3 885 749 $	14 888 120 $

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs du bilan cumulé de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan cumulé des fonds d'assurance administrés par la Régie des assurances agricoles du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds d'assurance administrés par la Régie au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de leurs opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 21 septembre 1990

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
L.R.Q., c. R-7
FONDS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS
exercice clos le 31 octobre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS		
Installations sportives		
Loyers et droits d'entrée	6 020	6 313
Stationnement	2 036	2 117
Appartements, espaces commerciaux et à bureaux		
Loyers et stationnement	11 960	11 638
Redevances des concessions alimentaires	471	593
Restauration	1 471	1 204
Publicité	1 532	1 278
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	732	775
Travaux et services facturés à des locataires	575	1 241
Services touristiques	2 795	2 428
Autres revenus	183	252
	27 775	27 839
DÉPENSES		
Traitements des employés réguliers	7 392	7 077
Traitements des employés occasionnels	2 452	2 474
Charges sociales	881	875
Contrats de service	7 495	6 910
Matériaux et location d'équipement	2 094	2 033
Aliments et boissons pour restauration	531	483
Énergie, chauffage, éclairage et climatisation	5 077	4 994
Assurances, taxes et servitude	1 062	1 243
Provision auto-assurance	170	170
Honoraires professionnels	472	596
Commissions, cachets et droits	425	489
Intérêts sur les emprunts à court terme	113	12
Intérêts sur dette à long terme	555	555
Billets d'événements aux fins de revente	510	313
Papeterie, impression, téléphone et messagerie	541	582
Publicité	939	827
Autres dépenses	431	408
Amortissement des immobilisations	1 647	1 992
Frais imputés au fonds de construction	(431)	(374)
	32 356	31 659
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(4 581)	(3 820)
Postes exceptionnels (note 4)	(534)	(1 204)
DÉFICIT TOTAL	(5 115)	(5 024)
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	5 115	5 024

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS D'EXPLOITATION

BILAN
31 octobre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	175	69
Comptes-clients et autres débiteurs	740	453
Solde de la subvention à recevoir	1 365	674
Avances au fonds de construction	1 409	32
Stocks	818	634
Frais payés d'avance	246	311
	4 753	2 173
IMMOBILISATIONS (note 6)	11 049	8 728
	15 802	10 901
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Avances bancaires	893	375
Emprunts à court terme	335	168
Comptes-fournisseurs et engagements à payer	8 013	4 017
Revenus reportés	1 051	1 001
	10 292	5 561
Provision auto-assurance	510	340
Dette à long-terme (note 7)	5 000	5 000
	15 802	10 901

PASSIF ÉVENTUEL (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre Bibeau, administrateur
André Grou, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice clos le 31 octobre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du fonds spécial olympique	78 707	58 541
Remboursements d'emprunts à long terme	(63 000)	(53 000)
	15 707	5 541
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction	(18 753)	(6 202)
Recouvrement de l'avance sur un contrat de construction	27	337
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	3 408	(56)
	(15 318)	(5 921)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	389	(380)
SITUATION DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(407)	(27)
SITUATION DES LIQUIDITÉS À LA FIN	(18)	(407)

Les liquidités du fonds de construction de la Régie représentent le découvert de banque.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FONDS DE CONSTRUCTION

BILAN
31 octobre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
COÛTS DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES		
Coût de construction des installations (note 8)	1 226 354	1 206 364
Intérêts sur emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 242 514	1 222 524
Contributions reçues (note 9)	(858 143)	(779 436)
	384 371	443 088
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Débiteurs	3	6
Avance sur un contrat de construction	96	123
Frais devant être assumés par le fonds spécial olympique (note 10)	76 552	94 942
	76 651	95 071
	461 022	538 159
PASSIF		
Banque, solde à découvert	18	407
Dette à long terme (note 11)	443 161	518 740
Fournisseurs et engagements à payer	3 614	2 377
Retenue sur un contrat de construction	1 000	3 000
Dû au fonds d'exploitation	1 409	32
Intérêts courus	11 820	13 603
	461 022	538 159

PASSIF ÉVENTUEL (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Pierre Bibeau, administrateur
André Grou, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 octobre 1989
(en milliers de dollars)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Régie des installations olympiques (la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi constituant la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire des installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXIe Olympiade, du Village olympique et du Centre Paul-Sauvé et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

2. Organisme associé

Le fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu 17,974% de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actif immobilier du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3. Principales pratiques comptables

a) Frais imputés du fonds d'exploitation au fonds de construction

La Régie impute au fonds de construction tous les frais administratifs, directs et indirects, reliés au parachèvement des installations et au règlement des dossiers préolympiques.

b) Impôts

-- sur le revenu

Corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

-- fonciers

La Régie n'est pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

c) Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix coûtant (méthode du coût moyen) et de la valeur nette de réalisation.

e) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Équipements et appareils électroménagers	20%
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	10%
Aménagements locatifs et spécifiques	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux loués et 20 % pour les autres
Matériel roulant	10% et 26,33%

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1989
(en milliers de dollars)

3. Principales pratiques comptables (suite)

f) Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques et des installations du Centre Paul-Sauvé, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût des divers équipements et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

g) Cession de biens

Lors de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au fonds spécial olympique.

h) Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses revenus d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme ainsi que tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change lors du remboursement de dettes en devises étrangères qui sont assumées directement par le fonds spécial olympique.

i) Conversion des devises étrangères

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en devises des États-Unis. Ces emprunts sont convertis en devises canadiennes au taux de change en vigueur à la date du bilan. Au cours des exercices subséquents, la perte ou le gain résultant de la conversion augmentera ou réduira les frais devant être assumés par le fonds spécial olympique.

j) Pertes de change réalisées sur la dette à long terme en devises étrangères

Certains emprunts à long terme du fonds de construction remboursables en devises des États-Unis ont fait l'objet d'une convention d'échange de devises ("swap") tel que le décrit la note 11. Il en résulte une perte réalisée qui est comptabilisée et amortie selon la méthode linéaire jusqu'à l'échéance de la dette.

k) Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

4. Postes exceptionnels

	1989	1988
Produits de réclamations		15
Frais de réparations majeures	(534)	(164)
Radiation d'immobilisations		(1 055)
	(534)	(1 204)

5. Subvention du gouvernement du Québec

La subvention du gouvernement du Québec à titre d'assistance financière à la Régie pour couvrir le déficit d'exploitation a été fixée de la façon suivante:

	1989	1988
Déficit total de l'exercice	5 115	5 024

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1989
(en milliers de dollars)

5. Subvention du gouvernement du Québec (suite)

Le Conseil du Trésor du gouvernement du Québec verse à la Régie une subvention d'assistance financière établie de la façon suivante:

a) La Régie établit sa demande de subvention lors de la présentation du budget annuel.

b) Le Gouvernement verse 75% de la subvention prévue au cours de l'année.

c) Le Gouvernement verse, sur présentation des états financiers de la Régie, le solde requis pour combler le déficit d'exploitation jusqu'au maximum prévu lors de l'élaboration du budget.

d) Si le déficit d'exploitation d'une année s'avère supérieur à la subvention prévue, l'écart devrait alors être comblé par le Gouvernement au cours de l'exercice suivant, en augmentant d'autant la subvention d'équilibre prévue.

e) Si le versement de la première tranche (75%) de la subvention engendre un surplus, ce dernier devrait alors être récupéré par le Gouvernement, en réduisant d'autant la subvention de l'exercice suivant.

6. Immobilisations

	1989			1988
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	6 345	5 469	876	886
Appareils électroménagers	1 342	1 301	41	14
Tableaux d'affichage électronique extérieurs	1 239	795	444	568
Aménagements locatifs et spécifiques	12 250	8 253	3 997	4 559
Matériel roulant	896	523	373	402
Projets en cours	5 318		5 318	2 299
	27 390	16 341	11 049	8 728

7. Dette à long terme du fonds d'exploitation

	1989	1988
Obligations, portant intérêts au taux de 11,10% payables semestriellement, échéant le 24 septembre 1992	5 000	5 000

Les obligations sont garanties par le gouvernement du Québec.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1989
(en milliers de dollars)

8. Coût de construction des installations

	1989	1988
Parc olympique		
Solde au début	1 105 991	1 099 602
Coût de parachèvement	19 628	6 372
Frais de financement et d'émission de la dette à long terme	14	17
Solde à la fin	1 125 633	1 105 991
Village olympique		
Solde au début	100 373	100 193
Coût de parachèvement	348	180
Solde à la fin	100 721	100 373
	1 226 354	1 206 364

9. Contributions reçues

	1989	1988
Fonds spécial olympique	596 132	517 425
Comité organisateur des Jeux Olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	858 143	779 436

10. Frais devant être assumés par le fonds spécial olympique

	1989	1988
Intérêts courus sur emprunts	11 820	13 603
Pertes de change réalisées et non réalisées sur la dette à long terme en devises étrangères	64 732	81 339
	76 552	94 942

11. Dette à long terme du fonds de construction

	1989	1988
Obligations, portant intérêts au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1% payables semestriellement, échéant le 10 juillet 1990		25 000
Obligations, portant intérêts au taux bancaire annuel préférentiel moins 5/8 de 1% payables semestriellement, échéant le 1er décembre 1991	12 000	50 000
Billets de 250 000 000 $ en devises des États-Unis, portant intérêts au taux interbanque de l'eurodollar sur le marché de Londres payables trimestriellement, échéant en novembre 1994	293 375	306 450
Montants à reporter	305 375	381 450

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1989
(en milliers de dollars)

11. Dette à long terme du fonds de construction (suite)

	1989	1988
Montants reportés	305 375	381 450
Obligations portant intérêts au taux de 9,6% payables semestriellement, échéant le 17 novembre 1993 (a)	88 306	88 258
Billet de 40 000 000 $ en devises des États-Unis, portant intérêt au taux de 7,9866% payables annuellement, échéant le 21 février 1994 (b)	49 480	49 032
	443 161	518 740

Tous les billets et obligations sont garantis par le gouvernement du Québec.

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

1990 --
1991 --
1992 -- 12 000 000 $
1993 --
1994 -- 137 786 400 $

a) Ces obligations pour un montant de 100 000 000 $ en devises canadiennes font l'objet d'une convention d'échange de devises ("swap"). Au moment de l'emprunt, la Régie et une banque ont convenu d'échanger 100 000 000 $ en devises canadiennes contre 72 000 000 $ en devises des États-Unis. Cet emprunt a été principalement utilisé pour refinancer des billets de 70 000 000 $ en devises des États-Unis.

En vertu de la convention d'échange, la Régie rembourse semestriellement à la banque les intérêts courus sur un capital de 72 000 000 $ en devises des États-Unis au taux de 7,81% alors que la banque verse à la Régie les intérêts courus au taux de 9,6% pour un montant de 100 000 000 $ en devises canadiennes. Par la suite, la Régie paie les intérêts au porteur des obligations en devises canadiennes.

À l'échéance de la convention d'échange et de l'emprunt, la Régie remboursera à la banque 72 000 000 $ en devises des États-Unis alors que la banque remboursera à la Régie une somme de 100 000 000 $ en devises canadiennes et la Régie remboursera les obligations de 100 000 000 $ en devises canadiennes.

De plus, la convention d'échange de devises ("swap") mentionnée précédemment a fait l'objet, le 16 novembre 1988, de deux nouvelles conventions d'échanges de devises. Suite à ces nouvelles conventions, la Régie a convenu avec deux banques d'échanger 72 000 000 $ en devises des États-Unis contre 88 306 400 $ en devises canadiennes.

En vertu des nouvelles conventions d'échanges, la Régie rembourse semestriellement aux banques les intérêts courus sur un capital de 38 998 400 $ et de 49 308 000 $ en devises canadiennes respectivement aux taux de 8,89% et 8,75% alors que les banques versent à la Régie les intérêts courus aux taux de 7,81% sur un montant de 72 000 000 $ en devises des États-Unis.

À l'échéance des conventions d'échanges, la Régie remboursera à ces banques 88 306 400 $ en devises canadiennes alors que ces banques rembourseront à la Régie 72 000 000 $ en devises des États-Unis.

b) Ces billets, pour un montant de 40 000 000 $ en devises des États-Unis, font l'objet d'une convention d'échange de devises ("swap"). La Régie et une banque ont convenu d'échanger 40 000 000 $ en devises des États-Unis contre 49 480 000 $ en devises canadiennes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 octobre 1989
(en milliers de dollars)

11. Dette à long terme du fonds de construction (suite)

En vertu de la convention d'échange, la Régie rembourse annuellement à la banque les intérêts courus sur un capital de 49 480 000 $ en devises canadiennes aux taux de 8,92% alors que la banque verse à la Régie les intérêts courus aux taux de 7,9866% sur un montant de 40 000 000 $ en devises des États-Unis. Par la suite, la Régie paie les intérêts au détenteur des billets en devises des États-Unis.

À l'échéance de la convention d'échange et de l'emprunt, la Régie remboursera à la banque 49 480 000 $ en devises canadiennes alors que la banque remboursera à la Régie une somme de 40 000 000 $ en devises des États-Unis et la Régie remboursera les billets de 40 000 000 $ en devises des États-Unis.

12. Passif éventuel

Des poursuites et des réclamations ont été intentées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 1989, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 7 400 000 $ (7 000 000 $ en 1988).

Après analyse, une évaluation permet de croire que les provisions actuelles présentées dans les fournisseurs et engagements à payer du fonds d'exploitation et du fonds de construction pour des montants de 100 000 $ et 1 000 000 $ respectivement sont suffisantes pour l'ensemble des dossiers. Toute différence entre le montant payé et la provision serait imputée aux résultats de l'exercice ou au coût des installations olympiques, selon le cas.

Au cours de l'exercice, des réclamations relatives au parachèvement des installations olympiques ont été présentées à la Régie pour un montant de 42 500 000 $. Conformément à un décret, ce litige sera soumis à un arbitrage, sous l'égide du Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1987, la Régie a obtenu une sentence arbitrale favorable n'entraînant aucun débours concernant une poursuite s'élevant à 24 000 000 $. Cependant, la requérante a entamé des procédures en évocation à l'encontre de cette décision.

13. Évolution de la situation financière

L'état de l'évolution de la situation financière du fonds d'exploitation n'apporterait aucun renseignement significatif pour une meilleure compréhension des états financiers.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 1989 ainsi que les états des résultats du fonds d'exploitation et de l'évolution de la situation financière du fonds de construction de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 octobre 1989 ainsi que les résultats de l'exploitation et l'évolution de la situation financière du fonds de construction pour l'exercice clos à cette date selon les principales pratiques comptables énoncées à la note 3 des états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés
Comptables agréés

Montréal, le 19 janvier 1990

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
L.R.Q., c. R-9, R-17 ET A-17
L.Q., 1988, c. 38

ÉVOLUTION DU COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
REVENUS		
Cotisations au Régime	2 179 289	1 938 526
Revenus de placements -- net (note 4)	1 500 286	1 174 796
Autres revenus	305	70
	3 679 880	3 113 392
PRESTATIONS VERSÉES AUX PARTICIPANTS		
Rentes de retraite	1 886 811	1 679 590
Rentes de conjoint survivant	669 769	613 052
Rentes d'orphelin	13 452	13 767
Rentes d'invalidité	328 255	311 525
Rentes d'enfant d'invalide	5 063	5 099
Prestations de décès	52 439	46 986
	2 955 789	2 670 019
REMBOURSEMENTS DE PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	7 482	7 669
	2 963 271	2 677 688
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 5)	68 232	66 421
	3 031 503	2 744 109
AUGMENTATION DE L'EXERCICE	648 377	369 283
SOLDE DU COMPTE AU DÉBUT	13 446 663	13 077 380
SOLDE DU COMPTE À LA FIN	14 095 040	13 446 663

ADMINISTRATION DE PROGRAMMES DE SÉCURITÉ DU REVENU
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ADMINISTRATION DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE		
Revenus d'honoraires d'enregistrement	1 407	1 388
Frais d'administration (note 5)	3 531	3 133
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	2 124	1 745
ADMINISTRATION DES ALLOCATIONS D'AIDE AUX FAMILLES		
Frais d'administration assumés par le gouvernement du Québec (note 5)	7 635	6 285

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

COMPTE DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
au 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Dépôts au Fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à terme	25 000	25 000
Dépôts à participation (note 6)	13 971 409	13 365 504
Revenus à recevoir	118 547	98 911
	14 114 956	13 489 415
Cotisations à recevoir du ministère du Revenu	11 784	
Débiteurs	4 895	3 776
Immobilisations (note 7)	3 680	4 018
Développement de systèmes informatiques (note 8)	4 300	5 080
	14 139 615	13 502 289
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	31 969	30 303
Emprunt bancaire	2 306	
Cotisations à rembourser au ministère du Revenu		9 576
Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec		2 000
Créditeurs	10 300	13 747
	44 575	55 626
SOLDE DU COMPTE (note 9)	14 095 040	13 446 663

Pour le Conseil d'administration,

Claude Legault
Stephen Jarislowsky

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et mandats de la Régie

La Régie a été constituée en corporation en juillet 1965 par la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9 et modifications).

La Régie administre la Loi sur le régime de rentes du Québec, la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (1989, chapitre 38) et la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes (L.R.Q., chapitre R-17 et modifications). Elle assume également la responsabilité administrative de la Loi sur les allocations d'aide aux familles (L.R.Q., chapitre A-17 et modifications).

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite, entrée en vigueur le 1er janvier 1990, remplace la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes à l'exception de certaines dispositions qui continuent d'avoir effet jusqu'à la date fixée par le gouvernement du Québec.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à ces lois. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les allocations d'aide aux familles, la Régie est chargée d'administrer le programme qui vise à compenser une partie des charges familiales en versant des allocations.

2. Description du régime de rentes

Le régime de rentes du Québec est un régime obligatoire qui assure aux travailleurs et aux personnes à leur charge une protection de base contre la perte de revenu résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

Les cotisations au régime sont partagées également entre les employés et les employeurs depuis le 1er janvier 1966, date de son entrée en vigueur. Les taux annuels de ces cotisations (employeurs et employés), de 1966 à 1991 inclusivement, sont mentionnés à la note 9.

3. Conventions comptables

Les états financiers de la Régie ont été préparés par la Direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Les revenus de dépôts à participation attribués, par la Caisse de dépôt et placement du Québec, incluant les gains et pertes à la vente de placements, sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Matériel de communication	25%
Ameublement et équipement de bureau	20%
Équipement et logiciels informatiques	20%
Ordinateur	33 1/3%
Équipement de bureautique	33 1/3%
Véhicules	33 1/3%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail.

Développement de systèmes informatiques

Les coûts de développement de systèmes sont capitalisés et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20%.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Conventions comptables (suite)

Cotisations au Régime

Les revenus de cotisations au Régime sont constitués des cotisations, pénalités et intérêts attribués à la Régie par le ministère du Revenu au cours de l'exercice.

Ces revenus attribués par le ministère à la Régie sont provisoires et demeurent sujets à vérification et à rectifications. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations au Régime de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Rentes et prestations

Les rentes et prestations sont comptabilisées lors du paiement.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont inscrits aux livres selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Honoraires d'enregistrement -- Régimes complémentaires de retraite

Les revenus d'honoraires et d'amendes sont comptabilisés lors de leur encaissement.

4. Revenus de placements-net

	1990	1989
Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à participation		
Revenus de placements	1 221 463 471 $	1 173 281 700 $
Gains et pertes à la vente de placements	260 576 347	(4 680 107)
	1 482 039 818	1 168 601 593
Dépôts à vue	17 584 189	5 773 597
Dépôts à terme	432 890	1 642 377
	1 500 056 897	1 176 017 567
Intérêts sur dépôts bancaires	244 970	208 048
Intérêts sur emprunt bancaire	(8 979)	(196 305)
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(6 668)	(1 233 415)
	1 500 286 220 $	1 174 795 895 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

5. Frais d'administration

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	30 701 050 $	28 981 664 $
Transport et communications	8 357 947	8 047 060
Services professionnels	3 260 117	3 184 481
Entretien et réparations	764 453	724 309
Loyers	4 898 491	3 896 918
Fournitures	1 000 249	1 045 671
Matériel et équipement	148 782	104 057
Frais bancaires	299 924	330 660
Autres dépenses	101 699	139 162
Frais de perception des cotisations par le ministère du Revenu	25 113 543	24 376 200
Créances irrécouvrables	224 046	213 642
Amortissement des immobilisations et du développement de systèmes informatiques	4 528 385	4 794 917
	79 398 686	75 838 741
Moins: Frais imputés à l'administration de programmes de sécurité du revenu		
Régimes complémentaires de rentes	3 531 343	3 133 137
Allocations d'aide aux familles	7 635 310	6 284 668
	11 166 653	9 417 805
Frais d'administration du Régime de rentes du Québec	68 232 033 $	66 420 936 $

6. Dépôts à participation

Les dépôts à participation au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

	1990	1989
Nombres d'unités	17 786 501	17 076 612
Coût d'acquisition des unités	13 971 409 618 $	13 365 504 392 $
Valeur de réalisation par unité	803,61 $	827,97 $
Valeur de réalisation des unités	14 293 410 068 $	14 138 922 438 $
Pourcentage des unités détenues dans le fonds général	75,0 %	75,8 %

7. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel de communication	292 220 $	279 869 $	12 351 $	16 332 $
Ameublement et équipement de bureau	2 049 904	1 288 194	761 710	895 400
Équipement et logiciels informatiques	5 173 936	3 398 329	1 775 607	1 751 584
Équipement de bureautique	2 960 402	2 456 064	504 338	816 920
Améliorations locatives	1 507 311	884 889	622 422	528 844
Véhicules	54 476	51 002	3 474	8 840
	12 038 249 $	8 358 347 $	3 679 902 $	4 017 920 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

8. Développement de systèmes informatiques

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Développement de systèmes informatiques	11 972 886 $	7 672 200 $	4 300 686 $	5 080 469 $

9. Solde du compte du Régime de rentes du Québec

Le solde du compte du Régime de rentes représente les fonds disponibles au 31 mars 1990 pour le paiement des rentes et prestations et le remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Le solde ne couvre pas la valeur actualisée des obligations accumulées au 31 mars 1990 par le Régime.

Entre 1966 et 1986, le taux de cotisation était fixé à 3,6% des gains cotisables. Il est passé à 3,8% en 1987, à 4,0% en 1988 puis à 4,2% en 1989 puis à 4,4% en 1990. Ces taux, plus que suffisants pour couvrir les prestations versées et les frais d'administration depuis le début du Régime, ont entraîné l'accumulation d'un solde de 14,1 milliards $ au compte du Régime de rentes au 31 mars 1990.

Les dispositions actuelles de la Loi sur le régime de rentes du Québec stipulent que le taux de cotisation à être appliqué en 1991 sera de 4,6%. La dernière analyse actuarielle effectuée au 31 décembre 1988 prévoit qu'en maintenant, après 1991, une hausse annuelle des cotisations de 0,2% jusqu'à ce que le taux atteigne 13,2%, les fonds accumulés du Régime de rentes demeureront suffisants pour payer les prestations dues.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec, cette analyse actuarielle en date du 31 décembre 1988 a été déposée à l'Assemblée nationale le 16 juin 1989. Elle doit servir à la détermination par le Parlement des taux de cotisation applicables à compter de 1992.

Cependant, si le taux de cotisation demeurait constant à 4,6% après 1991, les fonds accumulés devraient être graduellement désinvestis à partir de 1996 et seraient épuisés en 2005.

10. Régimes de retraite

Les employés de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires. Le coût de ces régimes est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Toutefois, en ce qui a trait au Régime de retraite des fonctionnaires, les employeurs assument, depuis le 1er janvier 1990, la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les employés. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 035 046 $ (1989: 953 073 $) pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et à 321 435 $ (1989: 318 256 $) pour le Régime de retraite des fonctionnaires. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état de son évolution et l'état de l'administration de programmes de sécurité du revenu de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement le solde du compte du Régime de rentes du Québec au 31 mars 1990 ainsi que ses opérations et son évolution de même que les opérations de l'administration de certains programmes de sécurité du revenu de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 mai 1990

SIDBEC
L.R.Q., c. E-14

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1989	1988
VENTES NETTES	651 959	646 419
DÉPENSES		
Coût des marchandises vendues, excluant l'amortissement y afférent	550 340	530 707
Frais de vente et d'administration	17 412	15 579
Intérêts sur le passif à long terme (notes 8, 9 et 10)	10 403	19 001
Autres intérêts	5 778	6 970
Amortissement des immobilisations	28 194	28 202
	612 127	600 459
	39 832	45 960
Quote-part (de la perte nette) du bénéfice net d'une société en commandite	(85)	381
BÉNÉFICE DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES AVANT LES POSTES SUIVANTS:	39 747	46 341
Régime de participation aux bénéfices (note 7)	2 800	3 700
BÉNÉFICE DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU ET POSTE EXTRAORDINAIRE	36 947	42 641
Impôts sur le revenu (note 13)	1 441	1 663
BÉNÉFICE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	35 506	40 978
Poste extraordinaire (note 13)	1 441	1 663
BÉNÉFICE NET DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES	36 947	42 641
SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
(Perte) bénéfice	(234)	313
Quote-part du bénéfice net de la société en coparticipation	605	267
BÉNÉFICE NET DU SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES	371	580
BÉNÉFICE NET	37 318	43 221

SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT		
Apport du gouvernement du Québec pour les activités minières abandonnées	45 572	21 175
	45 572	21 175
Virement au déficit (note 12)	(45 572)	(21 175)
SOLDE À LA FIN		

DÉFICIT CONSOLIDÉ DU SECTEUR D'ACTIVITÉS CONTINUÉES
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	231 738	274 379
Bénéfice net	36 947	42 641
SOLDE À LA FIN	194 791	231 738

DÉFICIT CONSOLIDÉ DU SECTEUR D'ACTIVITÉS ABANDONNÉES
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	464 595	486 350
Virement du surplus d'apport (note 12)	(45 572)	(21 175)
	419 023	465 175
BÉNÉFICE NET	(371)	(580)
SOLDE À LA FIN	418 652	464 595

SIDBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (note 14)
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1989	1988
EXPLOITATION		
Bénéfice avant poste extraordinaire	35 506	40 978
Éléments hors caisse:		
Amortissement des immobilisations	28 194	28 202
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	353	(450)
Quote-part de la perte nette (du bénéfice net) d'une société en commandite	85	(381)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(1 222)	(24 395)
Poste extraordinaire	1 441	1 663
	64 357	45 617
FINANCEMENT		
Dette à long terme		7 325
Dû à l'actionnaire		(72 705)
Versements sur le passif à long terme	(11 007)	(10 020)
Variation du poste autre passif	(165)	(478)
Émission de capital-actions		81 560
	(11 172)	5 682
INVESTISSEMENT		
Placement dans les sociétés en commandite	(2 179)	492
Acquisitions d'immobilisations	(33 179)	(24 916)
Produit de la cession d'immobilisations	281	965
Variation du poste autre actif	744	(59)
	(34 333)	(23 518)
DIMINUTION DU DÉCOUVERT ET DES EMPRUNTS BANCAIRES	(18 852)	(27 781)
DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES AU DÉBUT	38 582	66 363
DÉCOUVERT ET EMPRUNTS BANCAIRES À LA FIN	19 730	38 582

SIDBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Comptes clients (note 6)	67 025	68 161
Stocks (notes 1 et 6)	177 478	176 149
Frais payés d'avance	298	242
	244 801	244 552
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 2)	7 288	11 019
PLACEMENTS		
Société en coparticipation (note 3)	11 588	10 983
Sociétés en commandite (note 4)	4 260	2 166
	15 848	13 149
IMMOBILISATIONS (notes 5 et 8)		
Coût	607 168	575 765
Amortissement cumulé	339 950	312 898
	267 218	262 867
AUTRE ACTIF	1 989	2 799
	537 144	534 386

Au nom du Conseil d'administration,

John LeBoutillier
Robert Després

	1989	1988
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert et emprunts bancaires (note 6)	19 730	38 582
Comptes fournisseurs et frais courus	86 336	84 677
Régime de participation aux bénéfices (note 7)	2 800	3 700
Dû à la société en coparticipation	800	454
Versements sur la dette à long terme et sur la dette garantie par l'actionnaire (notes 8 et 9)	11 043	10 887
	120 709	138 300
DETTE À LONG TERME (note 8)	28 775	30 688
DETTE GARANTIE PAR L'ACTIONNAIRE (note 9)	352 907	281 104
DÛ À L'ACTIONNAIRE (note 10)		132 266
AUTRE PASSIF	2 302	2 467
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	645 894	645 894
Déficit du secteur d'activités continuées	(194 791)	(231 738)
	451 103	414 156
Déficit du secteur d'activités abandonnées (note 12)	(418 652)	(464 595)
	32 451	(50 439)
	537 144	534 386

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989

Statut et nature des activités

La compagnie, constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec et régie à certains égards par une loi spéciale de la province de Québec, exploite des complexes sidérurgiques.

Conventions comptables

Principe de consolidation:

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la compagnie et de sa filiale en propriété exclusive.

Stocks:

Les produits en cours et les produits finis sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les matières premières sont évaluées au moindre du coût, du coût de remplacement et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Placements:

Les placements sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Immobilisations:

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Aménagement des terrains	- 4%
Bâtiments	- 2½% à 10%
Matériel et outillage	- 4% à 20%
Matériel roulant	- 4% à 25%
Mobilier et agencements	- 7% à 20%
Autres	- 5% à 8%

Régimes de retraite:

Les coûts des régimes de retraite sont établis périodiquement par des actuaires indépendants. La charge de retraite, établie sur la base des hypothèses émises par la direction, est imputée aux opérations annuellement et comprend les éléments suivants:

-- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé au prorata des années de service; et

-- l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, selon la méthode de l'annuité, a) des redressements découlant de modifications aux régimes et aux hypothèses, b) des gains ou pertes actuariels et c) du déficit des régimes déterminés au moment de l'adoption des recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

L'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées à la caisse de retraite est reflété au bilan au poste autre actif.

Conversion des devises étrangères:

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif ainsi que les revenus et les dépenses libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice, sauf ceux afférents à la dette à long terme, qui sont reportés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

1. Stocks

	1989	1988
Produits en cours et produits finis	111 262	107 211
Matières premières et fournitures	66 216	68 938
	177 478	176 149

2. Subventions à recevoir

La direction estime que le gouvernement du Québec a convenu de prendre à sa charge les frais financiers engagés pour son secteur d'activités abandonnées. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a confirmé qu'il présentera au Conseil du trésor les demandes de crédits budgétaires y afférents.

Ce montant d'aide gouvernementale a été présenté en diminution des dépenses d'intérêt relatives au secteur d'activités abandonnées. Cette subvention sera versée par le gouvernement du Québec au moment où ces frais financiers seront déboursés par la compagnie.

Si le Gouvernement décidait de verser un montant moindre, la réduction de la subvention serait imputée aux résultats du secteur d'activités abandonnées de l'exercice alors en cours.

Les subventions à recevoir regroupent les éléments suivants:

	1989	1988
Intérêts	18 657	20 083
Frais d'émission reportés	506	506
Gains reportés résultant des fluctuations dans les taux de change	(11 875)	(9 570)
	7 288	11 019

3. Placement dans la Société en coparticipation

Statut et nature des activités:

La Société en coparticipation, Normines Inc., est constituée selon la Loi sur les compagnies du Québec. Elle regroupe comme actionnaires Sidbec (avec une participation de 50,1%), British Steel plc et La Compagnie Minière Québec Cartier (CMQC).

En vertu d'un protocole d'entente daté d'octobre 1984, la Société en coparticipation a cessé ses opérations minières en décembre 1984, a fermé ses installations minières et a loué ses installations de Port-Cartier à la CMQC pour une période de 15 ans.

La CMQC pourra à sa seule discrétion mettre fin au bail en donnant un préavis de 12 mois.

Le bilan de la Société en coparticipation se résume comme suit:

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

3. Placement dans la Société en coparticipation (suite)

BILAN
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	Total	Quote-part de la compagnie	
	1989	1989	1988
Actif			
Actif à court terme	4 728	2 369	2 246
Autres postes	20 593	10 317	10 270
	25 321	12 686	12 516
Passif et capital utilisé dans l'entreprise			
Passif à court terme	2 190	1 098	1 533
Capital utilisé dans l'entreprise	23 131	11 588	10 983
	25 321	12 686	12 516

Engagements:

Les actionnaires se sont engagés à payer ou à rembourser à la Société en coparticipation certains coûts résiduels et les coûts éventuels d'une fermeture permanente de l'usine de bouletage, incluant le capital et les intérêts des obligations à payer.

Éventualités:

Au cours de l'exercice, la compagnie a reçu des avis de cotisation pour les exercices 1984 à 1988 inclusivement relatifs à la taxe sur le capital pour un total net de 6 707 960 $.

La compagnie s'est opposée à ces avis de cotisation; par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Toutefois, au cours de l'exercice, la compagnie a dû effectuer un dépôt de 2 326 588 $ pour l'exercice 1984. Pour les exercices 1985 à 1987, la compagnie a émis une lettre de garantie de 8 100 000 $ en faveur du ministère du Revenu du Québec, montant qui couvre ces trois (3) exercices et les intérêts courus pour l'exercice à venir.

Tout paiement en regard des avis de cotisation sera traité comme un redressement affecté aux exercices antérieurs.

4. Placements dans les sociétés en commandite

La compagnie a une participation de 50% dans Sorevco, Société en commandite, qui a pour but d'exploiter une entreprise de galvanisation. Celle-ci est actuellement dans sa phase de construction. L'autre sociétaire est Dofasco Inc. De plus, la compagnie a une participation de 40% dans Tubes Delta, société en commandite, qui a pour but d'exploiter une entreprise de laminage à forfait. L'autre sociétaire est Acier Nova Ltée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

5. Immobilisations

	1989		1988	
	Coût	Coût non amorti	Coût	Coût non amorti
Terrains	6 252	6 252	6 252	6 252
Aménagement des terrains	9 585	3 379	9 376	3 508
Bâtiments	102 979	35 463	100 878	37 970
Matériel et outillage	396 992	157 594	378 583	156 683
Matériel roulant	5 333	1 827	6 102	2 214
Mobilier et agencements	12 001	5 198	9 875	4 624
Autres	11 681	2 174	10 877	2 127
Constructions en cours	23 734	23 734	16 684	16 684
	568 557	235 621	538 627	230 062
Matériel et outillage loués en vertu de contrats de location-acquisition	38 611	31 597	37 138	32 805
	607 168	267 218	575 765	262 867

6. Découvert et emprunts bancaires

Les comptes clients et les stocks sont affectés à la garantie du découvert et des emprunts bancaires.

7. Régime de participation aux bénéfices

Un régime de participation aux bénéfices a été mis en place pour la période du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1990. Au cours d'une année civile, si le bénéfice de Sidbec-Dosco Inc. établi selon les dispositions du régime est de 12 500 000 $, un montant forfaitaire pouvant atteindre 500 $ est versé à tout employé qui aura travaillé le nombre d'heures prescrites. Si le bénéfice s'élève à plus de 12 500 000 $, le montant de la prime de participation aux bénéfices est augmenté d'un autre montant forfaitaire calculé comme suit: le montant du bénéfice excédant 12 500 000 $ est multiplié par 0,06; le résultat obtenu est divisé par la masse salariale payée au cours de l'année et multiplié par le salaire gagné par chaque employé au cours de cette même année.

8. Dette à long terme

	1989	1988
Filiale - Sidbec-Dosco Inc.:		
Obligations relatives aux biens loués en vertu de contrats de location-acquisition, remboursables par versements mensuels, échéant en l'an 2000 et garanties par une charge spécifique de premier rang de 15 000 000 $ sur l'usine de Longueuil et de 4 000 000 $ sur le four poussant du laminoir à chaud de Contrecoeur	30 568	32 325
Versements exigibles à court terme	1 793	1 637
	28 775	30 688

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

8. Dette à long terme (suite)

Les loyers minimaux payables en vertu de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit:

1990	4 395
1991	4 395
1992	4 395
1993	4 395
1994	4 395
1995 à 2000	24 121
Total des loyers minimaux futurs	46 096
Intérêts, au taux implicite moyen de 8,74%, et taxes inclus dans les loyers minimaux futurs	15 528
	30 568

La dépense d'intérêt est de 2 733 000 $ (2 112 000 $ en 1988).

9. Dette garantie par l'actionnaire

	1989	1988
Le gouvernement du Québec a garanti le remboursement de capital et le paiement des intérêts des dettes qui suivent:		
Débentures à fonds d'amortissement détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec:		
9 1/4%, série "A", échéant le 15 décembre 1990	7 250	7 500
8 3/4%, série "B", échéant le 15 juin 1991	7 500	7 750
9%, série "C", échéant le 1er septembre 1991	7 500	7 750
10 3/4%, série "D", échéant le 1er octobre 1989		5 000
10 1/4/%, série "E", échéant le 15 mai 1995	22 000	24 000
10 3/4%, série "F", échéant le 16 février 1996	26 500	28 000
Emprunt bancaire à terme, au taux bancaire préférentiel, remboursable par tranches de 20 000 000 $ le 26 avril de chacune des années jusqu'en 1993 inclusivement	80 000	100 000
Emprunt de 6 000 000 000 ¥, une ligne de crédit en faveur de Sidbec relativement à une convention d'échange de taux d'intérêt et de devises. L'emprunt porte intérêt au taux de 11,726% S.A., payable les 1 octobre et 1 avril de chacune des années, et vient à échéance le 1 avril 1992	55 815	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

9. Dette garantie par l'actionnaire (suite)

	1989	1988
Emprunt de 5 000 000 000 ¥, deux lignes de crédit en faveur de Sidbec relativement à deux conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises. L'emprunt porte intérêt au taux 10,99% S.A., payable les 28 août et 28 février de chacune des années, et vient à échéance le 28 février 1992	45 742	
Obligations à escompte:		
Au taux d'intérêt de 7,6%, échéant le 1er novembre 1995, d'une valeur nominale de 97 893 250 $ (84 500 000 $ US), à la valeur escomptée au taux de 11,042%	83 876	84 654
Au taux d'intérêt de 8,82%, échéant le 30 août 1997, d'une valeur nominale de 29 411 765 $, à la valeur escomptée au taux de 11,15%	25 974	25 700
	362 157	290 354
Versements exigibles à court terme	9 250	9 250
	352 907	281 104

Le versement exigible à court terme sur l'emprunt bancaire à terme n'a pas été présenté dans le passif à court terme parce que la compagnie ne prévoit pas le rembourser à même le fonds de roulement.

Les versements sur les débentures à fonds d'amortissement au cours des cinq prochains exercices, d'après les échéances et les exigences des fonds d'amortissement, s'établissent comme suit:

1990	9 250
1991	14 500
1992	9 000
1993	9 000
1994	9 000

Au cours de l'exercice, les dépenses d'intérêt au montant de 35 341 000 $ (37 005 000 $ en 1988) sur le passif à long terme du secteur d'activités abandonnées ont été remboursées par le gouvernement du Québec. La dépense d'intérêt sur la dette du secteur d'activités continuées est de 7 670 000 $ (8 635 000 $ en 1988).

10. Dû à l'actionnaire

	1989	1988
Dû à l'actionnaire, au taux bancaire préférentiel		132 266

La dépense d'intérêt était de 8 254 000 $ en 1988.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

11. Capital-actions

Autorisé:
80 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 $ chacune

	1989	1988
Émis et payé:		
64 589 398 actions ordinaires	645 894	645 894

12. Virement du surplus d'apport au déficit

À la suite de résolutions des administrateurs, ratifiées par l'actionnaire, le déficit du secteur d'activités abandonnées a été réduit en 1987 de 20 000 000 $, en 1988 de 21 175 000 $ et au cours de l'exercice de 45 572 000 $ par le virement du surplus d'apport.

13. Impôts sur le revenu

La filiale est exonérée de l'impôt sur le revenu au fédéral et au Québec. Cependant, la filiale est assujettie à l'impôt sur le revenu en Ontario.

L'écart entre l'amortissement comptable et l'allocation du coût en capital s'élève à 358 000 000 $ (404 000 000 $ en 1988) pour lequel la filiale n'a pas comptabilisé les impôts sur le revenu reportés débiteurs.

Au cours de l'exercice, la filiale a récupéré des impôts sur le revenu reportés débiteurs et, en 1988, les avantages fiscaux résultant du recouvrement des pertes d'exercices antérieurs.

14. Évolution de la situation financière consolidée

L'état de l'évolution de la situation financière comprend les éléments de variation du secteur d'activités continuées et exclut par conséquent les éléments de variation du secteur d'activités abandonnées qui se détaillent comme suit:

	1989	1988
Exploitation		
Bénéfice net	371	580
Éléments hors caisse:		
Quote-part du bénéfice net de la société en coparticipation	(605)	(267)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	2 144	(251)
	1 910	62
Financement		
Subventions à recevoir	3 731	40 437
Dette garantie par l'actionnaire	101 053	(173 940)
Dû à l'actionnaire	(132 266)	132 266
Versement sur le passif à long terme	(20 000)	(20 000)
Surplus d'apport	45 572	21 175
	(1 910)	(62)

SIDBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

15. Régimes de retraite

Une évaluation actuarielle a été effectuée afin de déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite constituées. Au 31 décembre 1989, les régimes de retraite affichaient un déficit établi comme suit:

	1989	1988
Actif des caisses de retraite	107 938	102 288
Valeur actualisée des prestations de retraite constituées	(139 848)	(133 773)
Déficit	31 910	31 485

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989, la charge de retraite s'élève à 7 181 900 $ (6 680 500 $ en 1988).

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
Sidbec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Sidbec au 31 décembre 1989, ainsi que les états consolidés des résultats, du surplus d'apport, du déficit des secteurs d'activités continuées et abandonnées et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la compagnie, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1989, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
Comptables agréés

Montréal, le 24 janvier 1990

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS
L.R.Q., c. C-37.1
FONDS D'ADMINISTRATION

REVENUS ET DÉPENSES
exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS		
Subvention du ministère des Affaires municipales	2 974 400 $	2 550 000 $
Aéroport de Gatineau	289 484	259 054
Propriétés en location	98 272	122 232
Ventes de terrains et rentes emphytéotiques	258 127	383 822
Vente d'équipements touristiques et récréatifs (note 4)	3	2
Vente de terrains du parc technologique des Hautes Plaines	362 690	1 260 000
Intérêts	193 349	130 131
Vente de véhicules et équipements		4 402
Produits d'assurance		25 490
Participation à des activités régionales		24 738
Autres revenus	508	2 584
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	25 214	6 529
	4 202 047	4 768 984
DÉPENSES		
Salaires et charges sociales	1 476 966	1 431 200
Transports et communications	380 590	367 814
Services professionnels et administratifs	264 107	350 943
Entretien et réparations	14 795	25 300
Mauvaises créances (recouvrées)	264	(4 000)
Charges locatives	140 116	117 889
Approvisionnements	27 531	42 657
Immobilisations à même les revenus		
-- Administration	379 334	480 630
-- Indemnités d'expropriation	3 852	21 315
Provision pour taxes d'améliorations locales futures	51 617	35 285
Provision pour fonds d'acquisition et de développement de terrains industriels	50 517	106 523
Remise à la Ville de Hull du produit de la vente des terrains du parc technologique des Hautes Plaines	362 690	1 260 000
Centres touristiques et récréatifs (voir page 376)		218 709
Aéroport de Gatineau (voir page 376)	652 206	803 682
Propriétés en location (voir page 376)	76 189	109 225
	3 880 774	5 367 172
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	321 273 $	(598 188)$

DÉFICIT
exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
Surplus (déficit) au début	(329 697)$	268 491 $
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	321 273	(598 188)
Déficit à la fin	(8 424)$	(329 697)$

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN
31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	136 329 $	44 622 $
Dépôt à terme	692 055	400 000
Débiteurs (note 5)	46 379	57 776
Stock	63 894	30 585
Frais payés d'avance	116 189	142 862
Avance au fonds des immobilisations	7 745	9 225
Encaisse réservé pour indemnités d'expropriation	137 614	259 771
Hypothèques à recevoir (note 6)	54 970	54 970
	1 255 175 $	999 811 $
PASSIF ET DÉFICIT		
Créditeurs et frais courus	82 574 $	141 762 $
Congés de maladies et vacances courues	109 853	100 500
Contributions de l'employeur au régime de rentes des employés (note 7)	313 445	242 363
Engagements	360 464	331 629
Indemnités d'expropriation	83 401	219 024
Dépôts sur vente de terrains	75 829	104 325
Provision pour taxes d'améliorations locales futures (note 8)	79 222	81 609
Provision pour acquisition et développement de terrains (note 9)	158 811	108 296
	1 263 599	1 329 508
DÉFICIT	(8 424)	(329 697)
	1 255 175 $	999 811 $

Pour le Conseil,

Jean-Marie Séguin, président-directeur général
Guy Gagnon, secrétaire général

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DES IMMOBILISATIONS

CAPITAL IMMOBILISÉ
exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
		(redressé)
SOLDE AU DÉBUT, TEL QUE DÉJÀ ÉTABLI	33 633 376 $	48 322 981 $
Redressement affecté à l'exercice antérieur (note 10)	(562 220)	
SOLDE REDRESSÉ	33 071 156	48 322 981
Ajouter:		
Subvention de l'Office de planification et de développement du Québec		132 008
Immobilisations à même les revenus		
Indemnités d'expropriation	3 852	21 315
Administration	379 558	445 438
Centres touristiques et récréatifs		3 735
Achat d'un terrain du mini-parc urbain de Hull		35 192
	383 410	637 688
	33 454 566	48 960 669
Déduire:		
Coût des terrains vendus	139 381	152 962
Coût des équipements touristiques et récréatifs vendus	4 278 624	15 661 276
Coût des immobilisations vendues	11 177	
Coût du terrain du mini-parc urbain de Hull donné en échange du terrain acquis		40 205
Coût et produits d'assurance des autres biens vendus ou détruits		35 070
	4 429 182	15 889 513
SOLDE À LA FIN	29 025 384 $	33 071 156 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

FONDS DES IMMOBILISATIONS

BILAN
31 mars 1990

	1990	1989
		(redressé)
ACTIF		
Immobilisations, au coût (note 11)	31 880 488 $	35 794 893 $
Dépôt sur rachat d'un terrain	9 500	12 000
	31 889 988 $	35 806 893 $
PASSIF ET CAPITAL IMMOBILISÉ		
Dû au fonds d'administration	7 745 $	9 225 $
Dette auprès de la Ville de Hull relativement au parc technologique des Hautes Plaines (note 12)		
Emprunt hypothécaire de premier rang	2 654 537	358 210
Dû	1 754	2 368 302
Dette auprès de la Ville de Maniwaki relativement au parc industriel de Maniwaki (note 13)	200 568	
	2 864 604	2 735 737
Capital immobilisé	29 025 384	33 071 156
	31 889 988 $	35 806 893 $

Pour le Conseil,

Jean-Marie Séguin, président-directeur général
Guy Gagnon, secrétaire général

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
RÉSULTATS		
CENTRES TOURISTIQUES ET RÉCRÉATIFS		
Dépenses		
Salaires et charges sociales		78 783 $
Transports et communications		1 087
Services professionnels et administratifs		101 921
Entretien et réparations		5 296
Approvisionnements		27 887
Immobilisations à même les revenus		3 735
		218 709 $
AÉROPORT DE GATINEAU		
Dépenses		
Salaires et charges sociales	160 752 $	194 164 $
Transports et communications	3 046	7 007
Services professionnels et administratifs	83 469	130 532
Entretien et réparations	164 826	233 805
Charges locatives	965	2 842
Approvisionnements	238 924	235 332
Immobilisations à même les revenus	224	
	652 206	803 682
Revenus	289 484	259 054
Excédent des dépenses sur les revenus	362 722 $	544 628 $
PROPRIÉTÉS EN LOCATION		
Dépenses		
Services professionnels et administratifs	50 034 $	84 227 $
Entretien et réparations	21 816	23 748
Approvisionnements	4 339	1 250
	76 189	109 225
Revenus	98 272	122 232
Excédent des revenus sur les dépenses	22 083 $	13 007 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et nature des opérations

La Société, constituée en vertu de la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais, a pour objet de favoriser l'essor économique de la région de l'Outaouais et de réaliser des projets d'équipements industriels, commerciaux, récréatifs et touristiques.

2. Principes comptables

a) États financiers

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les usages particuliers de la comptabilité par fonds.

b) Engagements

La Société comptabilise aux engagements tous les montants approuvés par le conseil d'administration pour des projets spécifiques qu'ils aient fait ou non l'objet d'un contrat ou d'une commande ferme à la fin de l'exercice.

c) Fonds d'administration et des immobilisations

Le fonds d'administration présente les activités reliées au fonctionnement de la Société alors que le fonds des immobilisations reflète les biens mobiliers et immobiliers de la Société ainsi que leur mode de financement.

d) Immobilisations

Les dépenses en immobilisations non sujettes à des subventions ou à un financement à long terme sont comptabilisées au titre d'immobilisations à même les revenus dans le fonds d'administration. Le produit de la cession d'immobilisations est comptabilisé dans le fonds d'administration et le coût des immobilisations cédées au cours de l'exercice est crédité au fonds des immobilisations.

Toutes les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont comptabilisées au fonds des immobilisations à leur coût d'origine et ne sont pas amorties.

e) Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

3. Changement à la méthode de comptabilisation des engagements

Au cours de l'exercice, la Société a adopté prospectivement la convention comptable d'inscrire comme engagements tous les montants approuvés par le conseil d'administration pour des projets spécifiques qu'il y ait ou non existence d'un contrat ou d'une commande ferme à la fin de l'exercice.

4. Vente d'équipements touristiques et récréatifs

Au cours de l'exercice, la Société a cédé une partie du centre touristique de la Haute-Gatineau à la Société immobilière du Québec pour une valeur nominale de 1 $, le parc du Lac Beauchamp à la Ville de Gatineau pour une valeur nominale de 1 $ et le parc du Lac Leamy à la Ville de Hull pour une valeur nominale de 1 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

5. Débiteurs

	1990	1989
Shell Canada		2 497 $
Aéroport de Gatineau		252
Loyers	11 466 $	9 482
Autres	21 990	10 552
Avance au régime de rentes de la Société	12 923	9 503
Indemnité d'assurance		25 490
	46 379 $	57 776 $

6. Hypothèques à recevoir

Deux hypothèques ont été consenties en 1984 et 1985 pour deux terrains situés dans le parc industriel de Gatineau; elles sont sans intérêt et encaissables en trois versements égaux échéant en décembre 1990, 1991 et 1992.

7. Contributions de l'employeur au régime de rentes des employés

Les contributions de la Société sont estimées lors des évaluations actuarielles en tenant compte du solde du coût des rentes créditées pour services courant et des sommes nécessaires à la liquidation de tout déficit actuariel. Selon l'évaluation actuarielle la plus récente, soit au 31 décembre 1988, le régime présente un surplus actuariel de 823 300 $. La dépense de 1990 se chiffre à 71 082 $ (1989, 137 051 $).

8. Provision pour taxes d'améliorations locales futures

La Société s'est engagée à payer les taxes d'améliorations locales relatives aux terrains vendus dans le Parc industriel de Gatineau jusqu'à leur échéance en 1996. Afin de rencontrer cet engagement, la Société affecte une partie du prix de vente des terrains pour pourvoir aux taxes d'améliorations locales futures. Un passif est inscrit au bilan correspondant aux sommes ainsi accumulées.

9. Provision pour acquisition et développement de terrains

Cette provision a été créée pour l'acquisition et le développement de nouveaux terrains. Le montant de cette provision est établi annuellement par le conseil d'administration et correspond à un pourcentage du produit de la vente de terrains, variant en fonction de l'emplacement des terrains vendus.

En vertu d'une résolution en date du 24 avril 1990, la Société radie la provision pour acquisition et développement de terrain. Les sommes accumulées seront incluses dans la programmation budgétaire pour l'exercice financier 1990-1991 à titre de revenus.

10. Redressement affecté à l'exercice antérieur

Ce redressement représente une régularisation du coût des équipements touristiques et récréatifs du centre touristique de la Haute-Gatineau vendus en 1989. Il a pour effet de réduire les immobilisations et le capital immobilisé.

11. Immobilisations

	1990	1989 (redressé)
Infrastructures et équipements industriels et commerciaux		
Parc d'Aylmer	805 738 $	726 529 $
Parc industriel de Gatineau	5 434 712	5 274 878
Aéroport régional de Gatineau	9 219 985	9 219 985
Mini-parc urbain de Hull	227 604	227 604
Propriété, 82 rue Front	824 500	824 500
Parc technologique des Hautes Plaines	2 654 537	2 724 758
Parc industriel de Maniwaki	200 568	
Montants à reporter	19 367 644 $	18 998 254 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

11. Immobilisations (suite)

	1990	1989
Montants reportés	19 367 644 $	18 998 254 $
Équipements touristiques et récréatifs		
Marina du Lac Deschênes	3 086 495	3 083 494
Auberge Symmes	1 058 463	1 058 463
Parc du Lac Leamy		1 778 773
Parc du Lac Beauchamp		2 499 851
Centre touristique de la Haute-Gatineau	120 000	120 000
Vallée du ruisseau Meech	7 467 548	7 467 548
	11 732 506	16 008 129
Autres		
Ameublement et équipement	615 698	614 070
Véhicules	164 640	174 440
	780 338	788 510
	31 880 488 $	35 794 893 $

12. Parc technologique des Hautes Plaines

En vertu d'un protocole d'entente signé en 1987 avec la Ville de Hull et tel qu'il fut autorisé par le gouvernement du Québec, la Société a procédé à l'acquisition de terrains nécessaires à l'implantation d'un parc pour industries non polluantes dans le secteur des Hautes Plaines à Hull.

Conformément à ce protocole, tous les coûts d'acquisition ainsi que les dépenses courantes reliées à la gestion des terrains et payés par la Société seront remboursés par la Ville de Hull. En considération des sommes pour lesquelles la Ville de Hull se rend responsable, la Société a accordé une hypothèque de premier rang en faveur de la Ville de Hull contre les terrains acquis pour un montant de 2 654 537 $ incluant intérêts calculés à 12%. Au fur et à mesure que des parcelles de terrain sont vendues, la Société s'est engagée à verser à la Ville la totalité des sommes ainsi encaissées, en réduction de l'emprunt hypothécaire.

Au cours de l'exercice, le coût des immobilisations du Parc technologique des Hautes Plaintes a été établi au montant de l'hypothèque à payer à la Ville de Hull. Les chiffres de l'exercice précédent ont été modifiés en conséquence.

13. Parc industriel de Maniwaki

En vertu d'un protocole d'entente signé en octobre 1988 avec la Ville de Maniwaki et tel qu'il fut autorisé par le gouvernement du Québec, la Société peut procéder à l'acquisition de terrains nécessaires à l'implantation d'un parc industriel dans le secteur de Maniwaki.

Conformément à ce protocole, tous les coûts d'acquisition ainsi que les dépenses courantes reliées à la gestion des terrains et payés par la Société seront remboursés par la Ville de Maniwaki. Au moment jugé opportun par la Ville, la Société cédera les terrains ainsi acquis à celle-ci. Tous les coûts relatifs à cette cession seront assumés par la Ville.

Au 31 mars 1990, des sommes de 200 568 $ ont été engagées par la Société relativement à ce protocole.

14. Engagements

La Société est en voie de ceder la Marina du Lac Deschênes ainsi que l'Auberge Symmes à la municipalité d'Aylmer. Un bail a été signé avec la municipalité pour la location du centre et de ses équipements sur une base mensuelle pour une valeur nominale de 1 $, et ce, dans l'attente de pouvoir procéder à sa vente pour une valeur nominale. De plus, suite à la résolution 89/90-9-6, la Société procédera au rachat d'un terrain vendu en 1983 à Bell Canada pour la somme de 327 692 $.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

15. Éventualités

Au 31 mars 1990, certains cas d'expropriation soumis au Tribunal d'Expropriation étaient non réglés. Les demandes des expropriés plus indemnités supplémentaires incluant les intérêts aux taux prescrits totalisent 141 193 $. Tout paiement pouvant résulter du règlement final de ces cas d'expropriation serait imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel un jugement serait rendu.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Affaires municipales du Québec

Nous avons vérifié les états des revenus et dépenses et du déficit du fonds d'administration et l'état du capital immobilisé du fonds des immobilisations de la Société d'Aménagement de l'Outaouais de l'exercice terminé le 31 mars 1990, ainsi que les bilans des fonds d'administration et des immmobilisations à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la Société pour l'exercice terminé au 31 mars 1990 et sa situation financière à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers et, à l'exception du changement à la méthode de comptabilisation des engagements dont il est question a la note 3 des états financiers, ces conventions comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les états financiers de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre cabinet de comptables agréés.

Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross
Comptables agréés

Hull, Québec
Le 6 juin 1990

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES
L.R.Q., c. D-8

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 1990

	(3 mois) 31 mars 1990	(12 mois) 31 décembre 1989
RECOUVREMENT -- SEBJ, HYDRO-QUÉBEC ET ENTITÉS AFFILIÉES	1 488 312 $	6 902 294 $
REVENUS D'OPÉRATION	697 105	2 092 896
REDEVANCES -- LES RESSOURCES DU LAC MESTON INC.	520 000	560 000
	2 705 417	9 555 190
REMISE DE REVENUS -- SEBJ, HYDRO-QUÉBEC	132 260	636 140
REVENUS NETS	2 573 157	8 919 050
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	279 761	1 284 037
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	1 669 288	7 177 706
Amortissements	57 063	231 163
Intérêts et frais bancaires	82 520	284 865
	2 088 632	8 977 771
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	484 525	(58 721)
POSTE EXTRAORDINAIRE		400 000
BÉNÉFICE NET	484 525 $	341 279 $

DÉFICIT
exercice terminé le 31 mars 1990

	(3 mois) 31 mars 1990	(12 mois) 31 décembre 1989
Solde au début	(59 369 933)$	(59 711 212)$
Bénéfice net	484 525	341 279
Solde à la fin	(58 885 408)$	(59 369 933)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars 1990

	(3 mois) 31 mars 1990	(12 mois) 31 décembre 1989
EXPLOITATION		
Bénéfice (perte) avant poste extraordinaire	484 525 $	(58 721)$
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités		
Amortissements	57 063	231 163
Profit sur ventes d'immobilisations	(19 022)	(17 104)
	522 566	155 338
Règlement d'un litige		400 000
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	57 585	(549 142)
Liquidités provenant de l'exploitation	580 151	6 196
INVESTISSEMENT		
Encaissement de prêts	1 006	12 505
Achats d'immobilisations	(1 416)	(626 156)
Ventes d'immobilisations	19 022	29 702
Contributions SEBJ et Hydro-Québec		358 683
Liquidités provenant de (absorbées par) l'investissement	18 612	(225 266)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	598 763	(219 070)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(568 497)	(349 427)
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE) À LA FIN (note 9)	30 266 $	(568 497)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

BILAN
31 mars 1990

	31 mars 1990	31 décembre 1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	721 028 $	95 141 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 893 891	1 900 000
Débiteurs (note 3)	1 884 897	2 389 099
Avances à des compagnies affiliées	97 879	96 080
Frais imputables au prochain exercice	4 948	18 838
	4 602 643	4 499 158
PLACEMENTS (note 4)	2 966 599	2 067 605
IMMOBILISATIONS (note 5)	2 029 886	2 085 533
INFRASTRUCTURES	91 000	91 000
	9 690 128 $	9 643 296 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 6)	2 584 653 $	2 563 638 $
Créditeurs et frais courus	1 517 451	1 987 054
Retenues sur contrats	170 932	160 037
	4 273 036	4 710 729
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	60 000 000	60 000 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit (note 8)	(58 885 408)	(59 369 933)
	5 417 092	4 932 567
	9 690 128 $	9 643 296 $

Au nom du Conseil d'administration,

Jean-Louis Dulac
Robert-Paul Chauvelot

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Existence juridique et type d'activités

La Société de développement de la Baie James (SDBJ) est une société paragouvernementale constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James - 1977 L.R.Q., c. D-8, dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour objet de susciter le développement et l'exploitation des richesses naturelles autres que les ressources hydroélectriques qui se trouvent sur le territoire de la Baie James ainsi que de voir à l'administration et à l'aménagement de ce territoire.

2. Principales pratiques comptables

Présentation des états financiers

Les états financiers sont destinés à la Ministre responsable de l'application de la Loi sur le développement de la région de la Baie James soit, la ministre de l'Énergie et Ressources, l'Assemblée Nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Compte tenu de la décision du conseil d'administration de dissoudre les filiales, nous croyons qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé au coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Immobilisations

Le coût non amorti des immobilisations est réduit des contributions de tierces parties. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant sur les périodes suivantes:

Immeubles	20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Machinerie et équipement	3 ans
Matériel roulant	3 ans

Infrastructures

En vertu d'une convention avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), la SDBJ a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que les routes permanentes et d'hiver, ponts, aéroports et centre-ville de la municipalité de la Baie James agglomération de Radisson au coût total de 408 390 660 $. La SEBJ assumait jusqu'au 31 décembre 1985, 99% des coûts nets de construction, soit 400 766 705 $, et 100% des frais d'entretien et d'exploitation. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1985 une dévaluation de 7 526 955 $ a été enregistrée afin d'en refléter la valeur de réalisation. La SDBJ a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder et les transporter sans le consentement de la SEBJ. Les frais d'entretien et d'exploitation concernant la route et l'aéroport sont assumés conjointement par la SEBJ et Hydro-Québec.

Impôts sur le revenu

Étant des sociétés paragouvernementales, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

3. Débiteurs

	31 mars 1990	31 décembre 1989
Société d'énergie de la Baie James	767 225 $	1 053 329 $
Hydro-Québec	512 089	772 409
Portion à court terme des prêts à recevoir	6 175	7 951
Autres	734 498	690 500
	2 019 987	2 524 189
Provision pour créances douteuses	135 090	135 090
	1 884 897 $	2 389 099 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Placements

	31 mars 1990	31 décembre 1989
Placements dans les filiales		
Actions de Somine Inc. détenues à 100%	1 $	1 $
Actions de Sodab détenues à 51%	510	510
Actions de Société de Tourisme de la Baie James détenues à 100%	100	100
Actions de Fer Albanel Limitée détenues à 51%	1	1
	612	612
Placements en actions		
2 875 778 actions ordinaires de Les Ressources Campbell Inc. (valeur boursière 1990, 2 473 169 $; 1989, 2 616 958 $)	2 965 514	2 965 514
	2 966 126	2 966 126
Prêts à recevoir	473	1 479
	2 966 599 $	2 967 605 $

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé et contributions	31 mars 1990 Coût non amorti	31 décembre 1989 Coût non amorti
Terrains	94 914 $		94 914 $	94 914 $
Immeubles	4 301 759	2 521 273 $	1 780 486	1 826 057
Maisons modulaires	861 668	797 391	64 277	66 665
Mobilier et équipement de bureau	1 359 422	1 293 204	66 218	69 526
Machinerie et équipement	1 631 601	1 631 601		
Matériel roulant	2 133 175	2 109 184	23 991	28 371
	10 382 539 $	8 352 653 $	2 029 886 $	2 085 533 $

Un montant de 5 288 796 $ est inclus dans l'amortissement cumulé à titre de contributions de la part de la SEBJ, de l'Hydro-Québec et de la municipalité de la Baie James.

6. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont garantis par le gouvernement du Québec pour une somme maximale de 17 100 000 $. Toutefois pour tout emprunt supérieur à 3 000 000 $ la SDBJ doit obtenir une autorisation spécifique du ministre des Affaires municipales. Au 31 mars 1990, le Ministre avait autorisé des emprunts totalisant 3 000 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

7. Capital-actions

	31 mars 1990	31 décembre 1989
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
6 000 000 d'actions ordinaires	60 000 000 $	60 000 000 $

Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. L'article 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James prévoyait le paiement à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, d'une somme n'excédant pas 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions; 6 000 0000 d'actions ont été entièrement émises et payées. Le ministre des Finances a cessé de souscrire le 2 mars 1977.

8. Déficit accumulé

Le déficit accumulé de la SDBJ était de 58 885 408 $ en date du 31 décembre 1990 et provient principalement de radiations et de dévaluations d'actifs effectuées aux états financiers.

Les radiations et les dévaluations cumulées aux états financiers sont de trois ordres et totalisent 68 909 534 $. Le bénéfice d'opération accumulé depuis la création de la SDBJ et ses filiales est de 10 024 126 $. La répartition est la suivante:

Dévaluation pour refléter la valeur de réalisation dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ	
Infrastructures	7 526 955 $
Développement régional	4 768 089
Protection de l'environnement	4 507 019
	16 802 063
Dévaluation d'actifs miniers pour refléter la cession éventuelle desdits actifs, dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ, à d'autres entités gouvernementales	
Somine Inc.	19 330 886
Fer Albanel	5 890 070
	25 220 956
Radiation d'actifs miniers suite à l'abandon des projets d'exploration et d'opération minières	
Projet d'exploration	14 357 099
Mine Joe Mann	12 529 416
	26 886 515
Bénéfice d'opération accumulé	
Filiales	(1 153 937)
SDBJ	11 178 063
	10 024 126
	58 885 408 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

9. Liquidités (insuffisance)

	31 mars 1990	31 décembre 1989
Encaisse	721 028 $	95 141 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 893 891	1 900 000
Emprunts bancaires	(2 584 653)	(2 563 638)
	30 266 $	(568 497)$

10. Changement de fin d'exercice

Au cours de l'exercice, la société a modifié ses règlements afin de changer la fin de son exercice du 31 décembre au 31 mars.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Madame la ministre Lise Bacon
Responsable de l'application de la Loi sur le
développement de la région de la Baie James
Hôtel du Gouvernement
Québec

Nous avons vérifié le bilan de Société de développement de la Baie James au 31 mars 1990 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice de trois mois terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de 3 mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne
Comptables agréés

Amos, le 30 juin 1990

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES
L.R.Q., c. S-10.001

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS		
Revenus de placements (note 3)	672 609 $	854 905 $
Intérêts sur dépôts à terme	748 949	480 179
Autres	17 368	19 764
	1 438 926	1 354 848
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	3 870 200	4 073 700
	5 309 126	5 428 548
DÉPENSES		
Programmes d'aide:		
Prises en charge d'intérêts	1 066 104	663 257
Garanties de prêts assumées	790 359	462 383
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes (note 6c)	(156 719)	262 992
	1 699 744	1 388 632
Frais d'administration (note 4)	2 149 083	2 032 325
Frais financiers (note 5)	935 541	616 360
	4 784 368	4 037 317
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA CONTRIBUTION SUR LES DÉPENSES	524 758	1 391 231
EXCÉDENT (DÉFICIT) AU DÉBUT	1 013 812	(377 419)
EXCÉDENT À LA FIN	1 538 570 $	1 013 812 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus et de la contribution sur les dépenses	524 758 $	1 391 231 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes	(156 719)	262 992
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	(335 786)	(305 633)
	32 253	1 348 590
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	471 526	74 750
Liquidités provenant des activités d'exploitation	503 779	1 423 340
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées par les activités de financement:		
Remboursements d'avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs -- souscripteurs (note 8)	(5 949 408)	(2 777 037)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Aides financières déboursées	(13 000)	(1 140 900)
Aides financières remboursées	1 129 422	1 610 684
Avances remboursées par la filiale	4 800 000	
Liquidités provenant des activités d'investissement	5 916 422	469 784
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	470 793	(883 913)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	3 012 903	3 896 816
LIQUIDITÉS À LA FIN	3 483 696 $	3 012 903 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	63 380 $	119 503 $
Dépôts à terme -- au coût	5 115 000	5 460 000
Débiteurs et intérêts courus	101 285	110 218
Frais payés d'avance	17 294	26 461
	5 296 959	5 716 182
PLACEMENTS		
Filiale (notes 6a et 7)	700 020	5 164 234
Aide financière et intérêts échus et courus (note 6b)	3 233 563	4 249 722
	3 933 583	9 413 956
IMMEUBLE DU SIÈGE SOCIAL	422 817	422 817
	9 653 359 $	15 552 955 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	1 694 684 $	2 566 600 $
Créditeurs et frais courus	200 799	235 671
Prises en charge d'intérêts à payer	284 340	143 433
Intérêts à payer sur avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs	290 935	
	2 470 758	2 945 704
AVANCES -- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS (note 8)	5 644 031	11 593 439
	8 114 789	14 539 143
EXCÉDENT (note 9)	1 538 570	1 013 812
	9 653 359 $	15 552 955 $

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Claude Hudon
Léopold Beaulieu

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objet

La Société de développement des coopératives est une corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-10.001), entrée en vigueur le 6 juin 1984. À cette même date, la Société a acquis les droits de la Société de développement coopératif et en a assumé les obligations.

La Société de développement des coopératives a pour objet de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions du Québec et la création d'emplois dans ces régions. Pour la réalisation de son objet, la Société administre des programmes d'aide financière établis par le gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

-- Filiale

La participation de la Société dans sa filiale en propriété exclusive (S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.) est présentée à la valeur de réalisation nette.

Les états financiers de cette filiale ne sont pas consolidés avec ceux de la Société considérant la cessation graduelle des opérations de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.

-- Aide financière

L'aide financière est comptabilisée au coût.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur prêts et sur avances est établie en évaluant pour chaque cas présentant des difficultés majeures de perception, la perte anticipée. Pour les participations en parts privilégiées, la provision est établie par évaluation de chacune d'elles.

Immobilisations

-- Matériel et équipement

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux opérations.

-- Immeuble du siège social

L'immeuble du siège social est comptabilisé au coût et n'est pas amorti.

3. Revenus de placements

	1990	1989
Intérêts sur aide financière	224 273 $	399 242 $
Intérêts minimaux sur avances à une filiale	112 550	150 030
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	335 786	305 633
	672 609 $	854 905 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

4. Frais d'administration

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	1 601 767 $	1 422 433 $
Frais de voyage et de déplacement	130 976	142 567
Frais de publicité et d'information	41 485	45 555
Fournitures de bureau	94 049	105 331
Honoraires professionnels	15 868	31 245
Télécommunications	78 570	71 442
Frais d'assemblée	17 992	14 947
Loyer et frais d'occupation	129 452	119 478
Matériel et équipement	38 924	79 327
	2 149 083 $	2 032 325 $

5. Frais financiers

	1990	1989
Intérêts sur emprunt bancaire	342 631 $	250 405 $
Intérêts sur avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (intérêts minimaux -- 3% en 1989)	592 910	365 955
	935 541 $	616 360 $

6. Placements

a. Filiale -- à la valeur de réalisation nette

	Coût 31 mars 1990	Valeur de réalisation nette 1990	Valeur de réalisation nette 1989
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive:			
10 000 actions ordinaires	1 000 000 $	20 $	
499 actions privilégiées, catégorie "C", 8% non cumulatifs, rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune	499 000	499 000	163 234 $
Avances sur billets, intérêts minimaux 3%	201 000	201 000	5 001 000
	1 700 000 $	700 020 $	5 164 234 $

Le calcul de la valeur de réalisation nette tient compte d'un bénéfice net non vérifié de 16 776 $ pour le premier trimestre de 1990 (90 104 $ en 1989).

Le sommaire des états financiers vérifiés de la filiale des exercices terminés les 31 décembre 1989 et 1988 est présenté à la note 7.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

6. Placements (suite)

b. Aide financière et intérêts échus et courus -- au coût

	1990	1989
Actions ordinaires		10 000 $
Parts privilégiées	2 657 520 $	2 747 030
Avances	26 091	514 495
Prêts subordonnés	1 494 902	3 365 414
Prêts garantis	466 500	587 600
	4 645 013	7 224 539
Intérêts échus et courus	74 829	236 518
	4 719 842	7 461 057
Provision pour pertes	1 486 279	3 211 335
	3 233 563 $	4 249 722 $

La valeur aux livres des placements effectués avant le 6 juin 1984, comprenant le placement dans la filiale, s'établit à 2 163 962 $ (31 mars 1989: 7 698 098 $) après déduction d'une provision pour pertes de 695 794 $ (31 mars 1989: 2 355 519 $).

c. Provision pour pertes

	1990	1989
Solde au début	3 211 335 $	3 112 675 $
Radiations de l'exercice	1 568 337	164 332
	1 642 998	2 948 343
Provision de l'exercice	(156 719)	262 992
Solde à la fin	1 486 279 $	3 211 335 $

7. Filiale en propriété exclusive -- sommaire des états financiers vérifiés

S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.
BILAN
au 31 décembre 1989

	1989	1988
Actif		
À court terme	621 253 $	4 952 190 $
Placements, au coût	63 070	118 690
	684 323 $	5 070 880 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

7. Filiale en propriété exclusive -- sommaire des états financiers vérifiés (suite)

	1989	1988
Passif et avoir de l'actionnaire		
À court terme	1 079 $	750 $
Avance de l'actionnaire	201 000	5 001 000
Capital-actions	1 499 000	1 499 000
Déficit	(1 016 756)	(1 429 870)
	684 323 $	5 070 880 $

RÉSULTATS ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
Revenus	586 695 $	456 958 $
Dépenses	173 581	185 429
Bénéfice net	413 114	271 529
Déficit au début	1 429 870	1 701 399
Déficit à la fin	1 016 756 $	1 429 870 $

Les dépenses de l'exercice 1989 incluent 148 057 $ (1988: 150 441 $) d'intérêts minimaux de 3% sur l'avance de l'actionnaire.

8. Avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs

	1990			1989
	Avances du gouvernement du Québec	Avances des coopérateurs-souscripteurs	Total	Total
Solde au début	10 156 047 $	1 437 392 $	11 593 439 $	14 370 476 $
Remboursements	5 212 277	737 131	5 949 408	2 777 037
Solde à la fin	4 943 770 $	700 261 $	5 644 031 $	11 593 439 $

Ces avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses concernant l'aide financière consentie à même ces avances à la condition que l'excédent cumulé de ces opérations ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3%; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent de l'exercice, le Conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus 1/2 de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé à l'excédent au moment du déboursement.

Selon l'article 47 de sa loi constitutive, la Société doit rembourser, à compter du 6 juin 1984, au gouvernement du Québec et aux coopérateurs-souscripteurs leurs avances au prorata et à même les remboursements d'aide financière consentie avant cette date. Durant l'exercice, ces remboursements en capital d'aide financière s'élève à 5 900 322 $ (1989: 1 199 902 $).

Les remboursements effectués en avril couvrant des remboursements en capital d'aide financière reçus avant le 31 mars 1990 s'élèvent à 271 718 $ (31 mars 1989: 320 804 $).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

8. Avances -- gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (suite)

OPÉRATIONS EFFECTUÉES À MÊME LES AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DES COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS POUR FINS DE CALCUL DES INTÉRÊTS de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
Revenus		
Revenus de placements	603 151 $	761 272 $
Intérêts sur dépôts à terme	488 281	322 856
Diminution de la provision pour pertes	91 388	237 470
Autres	3 000	1 515
	1 185 820	1 323 113
Dépenses		
Intérêts sur avances (intérêts minimaux -- 3% en 1989)	592 910	365 955
Excédent des revenus sur les dépenses	592 910	957 158
Déficit au début	(400 475)	(1 357 633)
Excédent (déficit) à la fin	192 435 $	(400 475)$

9. Excédent

	1990	1989
Excédent (déficit) des opérations avant le 6 juin 1984 à même les avances du gouvernement et des coopérateurs-souscripteurs	192 435 $	(400 475)$
Excédent des contributions du gouvernement du Québec sur le coût net d'application de la loi constitutive de la Société	923 318	991 470
Inscription à l'actif de l'immeuble du siège social	422 817	422 817
	1 538 570 $	1 013 812 $

10. Éventualités et engagements

Éventualités

Les emprunts contractés par des entreprises coopératives à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 23 322 063 $ au 31 mars 1990 (31 mars 1989: 23 664 000 $). Tout règlement relatif à ces éventualités sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Engagements

Les prises en charge d'intérêts sur les emprunts contractés par les entreprises coopératives sont accordées selon certaines conditions. Les paiements estimatifs futurs s'établissent comme suit:

1991	855 660 $
1992	338 390
1993	199 780
1994	135 150
1995	36 800
1996	8 980
	1 574 760 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des coopératives au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 18 mai 1990

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC
L.R.Q., C. S-11.01

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
REVENUS		
Intérêts sur prêts, contributions remboursables et compensation (note 3)	43 380	16 804
Intérêts sur dépôts bancaires	563	256
Dividendes	36	25
Primes gagnées	910	13
Honoraires de garantie de remboursement de prêts (note 4)	797	566
Honoraires de gestion	1 945	1 706
Gain (perte) sur aliénation de participation dans le capital-actions de sociétés	250	(1 392)
Gain sur aliénations d'options d'achat de capital-actions de sociétés	3 836	
	51 717	17 978
CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	109 759	58 676
	161 476	76 654
DÉPENSES		
Frais financiers (note 6)	31 577	9 819
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés (note 10)	18 906	3 991
Réclamations d'intérêts	910	13
	51 393	13 823
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 5)		
Soutien financier aux entreprises	100 165	49 190
Dépenses de fonctionnement	9 594	9 486
	109 759	58 676
	161 152	72 499
REVENU NET	324	4 155

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées nettes provenant de l'exploitation (note 17)	18 353	8 160
Variation d'autres éléments d'actif et de passif	(4 855)	(431)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	13 498	7 729
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	72 550	35 586
Remboursement de la dette à long terme	(16 800)	
Avances du gouvernement du Québec	119 810	65 573
Liquidités provenant des activités de financement	175 560	101 159
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Opérations de prêts, de contributions remboursables et de participation dans le capital-actions de sociétés	(332 595)	(175 173)
Acquisition d'immobilisations	(152)	(600)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(332 747)	(175 773)
AUGMENTATION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE	143 689	66 885
ENDETTEMENT BANCAIRE AU DÉBUT	104 950	38 065
ENDETTEMENT BANCAIRE À LA FIN	248 639	104 950

L'endettement bancaire de la Société comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse.

FONDS DE RÉSERVE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	28 679	24 524
Revenu net	324	4 155
SOLDE À LA FIN	29 003	28 679

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Prêts (note 7)	764 776	503 325
Contributions remboursables (note 8)	40 805	4 000
Participation dans le capital-actions de sociétés (note 9)	123 305	91 766
Intérêts échus et courus	4 603	2 487
	933 489	601 578
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés (note 10)	32 720	16 614
	900 769	584 964
Encaisse	411	1 250
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	19 720	5 838
Intérêts payés d'avance	3 134	747
Créance à recevoir garantie (note 11)	10 650	10 650
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme -- coût non amorti	614	12
Immobilisations (note 12)	1 828	1 961
	937 126	605 422
PASSIF		
Dette à long terme (note 13)	280 810	223 308
Avances du gouvernement du Québec (note 14)	300 415	180 605
Intérêts échus et courus sur dette à long terme et sur avances du gouvernement du Québec	9 359	6 491
Emprunt bancaire	249 050	106 200
Aide financière en cours de déboursement	16 384	5 635
Contributions du gouvernement du Québec perçues d'avance	238	118
Créditeurs et frais courus	122	354
Revenus reportés (note 15)	18 801	21 088
	875 179	543 799
AVOIR		
Dotation du gouvernement du Québec (note 16)	32 944	32 944
Fonds de réserve	29 003	28 679
	61 947	61 623
	937 126	605 422

ENGAGEMENTS (note 18
ÉVENTUALITÉS (note 19)

Pour le Conseil d'administration,

Gabriel Savard
Guy Savard

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Société de développement industriel du Québec est une corporation au sens du Code civil, à but non lucratif et constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-11.01). Elle a pour objet de favoriser le développement économique du Québec, notamment en encourageant le développement des entreprises, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation.

Pour la réalisation de son objet, la Société accorde une aide financière à une entreprise dans le cadre des programmes d'aide financière établis par règlement et destinés à favoriser le développement économique du Québec. Elle conseille également en matière de structure de capital les entreprises qui présentent une demande d'aide financière.

La Société doit s'assurer que l'entreprise, à laquelle elle accorde une aide, possède la structure financière requise, le personnel technique et de gestion adéquat et les moyens de production et de commercialisation voulus pour assurer la réalisation de son projet, lequel doit présenter des perspectives de rentabilité.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Participation dans le capital-actions de sociétés

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est comptabilisée au coût à la rubrique "Participation dans le capital-actions de sociétés". Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide accordée, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes.

Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés

La provision pour pertes sur les prêts est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque compte présentant des difficultés majeures de perception et pour les autres, en appliquant, pour couvrir les pertes éventuelles, un taux basé sur l'expérience des pertes encourues sur les prêts. Pour la participation dans le capital-actions de sociétés, la provision pour pertes est établie par évaluation de chacun des comptes.

Aucune provision n'est pourvue à l'égard des pertes sur les prêts, contributions remboursables et participation dans le capital-actions de sociétés pour lesquelles le remboursement est garanti par le gouvernement du Québec.

Escompte et frais d'émission de la dette à long terme

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis, selon la méthode linéaire, sur la durée de l'emprunt concerné.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthodes	Taux
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	10%
Ameublement et équipement	Solde dégressif	10%

Dette à long terme

Les obligations à un fort taux d'escompte sont inscrites à leur valeur actualisée augmentée annuellement de la capitalisation de l'escompte s'apparentant à de l'intérêt, selon la méthode de l'intérêt réel. Cet escompte s'apparentant à de l'intérêt est imputé à chaque année aux frais financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Revenus reportés

a. Contribution aux intérêts sur obligations

La contribution reçue du gouvernement du Québec, représentant la différence entre la valeur actualisée des obligations à un fort taux d'escompte et leur valeur nominale, a été reportée au moment de l'émission. Cette contribution est virée aux opérations selon la méthode de l'intérêt réel sur la durée de ces obligations.

b. Contribution à l'acquisition d'immobilisations

Le coût d'acquisition des immobilisations est assumé par le gouvernement du Québec à même les deniers accordés à cette fin par le Parlement. Cette contribution est reportée et virée aux opérations selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

c. Protection contre la hausse du taux d'intérêt

Les primes perçues et les intérêts qu'elles génèrent sont inscrits comme revenus reportés et sont virés aux opérations au fur et à mesure que les réclamations sont acceptées. Le gouvernement du Québec assume, le cas échéant, les frais excédentaires de ce programme.

Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés

Les frais relatifs aux subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des sociétés sont imputés aux opérations de l'exercice au cours duquel ces dernières ont produit leur réclamation et ont satisfait à toutes les conditions posées par la Société. La contribution correspondante du gouvernement du Québec est alors considérée acquise à la Société.

Garanties de remboursement de prêts

L'exécution d'une garantie de remboursement de prêts, imputée au gouvernement du Québec ou assumée par la Société, est comptabilisée lorsque la Société a approuvé la réclamation produite par l'institution financière.

Prêts participatifs

Lors de l'autorisation d'un prêt participatif, la Société exige une prime pour tenir compte du risque. Cette prime peut prendre la forme d'une option d'achat d'une partie du capital-actions de l'entreprise, d'une majoration du taux d'intérêt ou de toute autre forme et elle est comptabilisée lorsqu'elle est réalisée.

Dépenses de fonctionnement assumées par le gouvernement du Québec

Les dépenses de fonctionnement et le coût des avantages sociaux sont assumés par le gouvernement du Québec. Cependant, le coût des avantages sociaux n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

3. Intérêts sur prêts, contributions remboursables et compensation

	1990	1989
Prêts garantis par le gouvernement du Québec	9 825	8 414
Prêts non garantis par le gouvernement du Québec	2 652	2 521
Prêts participatifs garantis par le gouvernement du Québec	12 259	787
Prêts participatifs non garantis par le gouvernement du Québec	10 709	2 204
Contributions remboursables garanties par le gouvernement du Québec	948	
	36 393	13 926
Compensation du gouvernement du Québec à l'égard de certains prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché ou exemptés d'intérêts	6 987	2 878
	43 380	16 804

4. Honoraires de garantie de remboursement de prêts

	1990	1989
Garanties assumées par le gouvernement du Québec	651	436
Garanties assumées par la Société	146	130
	797	566

5. Contributions du gouvernement du Québec (1)

Les contributions servent à rembourser les dépenses suivantes:

	Loi sur la Société de développement industriel du Québec					
	Mandat général (2)	Mandats spéciaux (3)	Loi sur le MICT (4)	Autres lois (5)	Total 1990	Total 1989
Soutien financier aux entreprises						
Subventions et prises en charge d'une partie du coût des emprunts contractés par des entreprises	20 801	29 485	1 071	2 047	53 404	36 990
Exonérations de remboursements de prêts, de contributions remboursables et d'intérêts	2 413	33 187	139		35 739	1 713
Exécutions de garanties de remboursement de prêts	4 330		1 406		5 736	6 379
Pertes sur prêts	4 751	33		109	4 893	2 445
Pertes sur aliénation de participation dans le capital-actions de sociétés	155		238		393	1 663
	32 450	62 705	2 854	2 156	100 165	49 190
Montants à reporter					100 165	49 190

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

5. Contributions du gouvernement du Québec (1) (suite)

	Total 1990	Total 1989
Montants reportés	100 165	49 190
Dépenses de fonctionnement		
Traitements et autres rémunérations	6 757	6 742
Services informatiques	173	121
Loyers de bureau	1 242	1 199
Amortissement des immobilisations	285	270
Autres	1 137	1 154
	9 594	9 486
Total des contributions	109 759	58 676

(1) Des contributions additionnelles de 31 770 000 $ sont présentées distinctement: i) à l'état des revenus et dépenses: 6 987 000 $ pour compenser le manque à gagner sur certains prêts consentis à des taux inférieurs à celui du marché ou exemptés d'intérêts et 24 631 000 $ en contrepartie de certains frais financiers encourus; ii) au passif à titre de revenus reportés: 152 000 $ pour l'acquisition d'immobilisations.

(2) Comprend les programmes: regroupement d'entreprises, aide à l'investissement pour les entreprises à technologie moderne et les entreprises dynamiques, prêt de capitalisation, aide au développement de l'industrie électronique, aide à l'investissement pour les entreprises du tertiaire moteur, financement des entreprises, crédit à l'implantation et aide aux activités de recherche et d'innovation.

(3) Article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec.

(4) Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT) comprenant les programmes d'urgence d'aide à la P.M.E., accès à la bourse, nouveaux entrepreneurs, petite et moyenne entreprise innovatrice, modernisation pour les industries du textile, bonneterie et vêtement ainsi qu'innovation dans l'industrie du meuble.

(5) Comprend la Loi sur l'aide au développement touristique et la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise.

6. Frais financiers

	1990	1989
Intérêts sur la dette à long terme	25 393	17 560
Intérêts sur avances du gouvernement du Québec	5 863	3 227
Intérêts et frais bancaires	24 919	8 702
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	33	27
Frais d'une émission d'obligations assumés par le gouvernement du Québec		133
	56 208	29 649
Contribution du gouvernement du Québec	(24 631)	(19 830)
	31 577	9 819

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

7. Prêts

	1990	1989
Prêts garantis par le gouvernement du Québec		
Prêts portant intérêt		
Aide aux activités de recherche et d'innovation	46 614	52 653
P.M.E. Innovatrice	1 734	3 043
Aide au développement touristique	3 048	3 860
Crédit à l'implantation	14 076	16 975
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	9 598	7 997
Prêts sans intérêt		
Aide au développement touristique	12 907	9 200
Technologie moderne et entreprises dynamiques	213 389	158 669
Tertiaire moteur	871	706
Industrie électronique	158	158
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	145 519	133 420
Prêts participatifs portant intérêt		
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	156 555	32 479
	604 469	419 160
Prêts non garantis par le gouvernement du Québec		
Prêts portant intérêt		
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	21 395	24 340
Financement des exportations	2 785	2 154
Aide à l'exportation	96	52
Financement	1 598	245
Prêts participatifs portant intérêt		
Aide à l'investissement	100 349	47 243
Aide aux activités de recherche et d'innovation	4 975	1 672
Aide à l'investissement touristique	26 153	7 890
Aide à l'exportation	2 956	569
	160 307	84 165
	764 776	503 325

8. Contributions remboursables

	1990	1989
Contributions remboursables portant intérêt	28 350	
Contributions remboursables ne portant pas intérêt	12 455	4 000
	40 805	4 000

Ces contributions remboursables, garanties par le gouvernement du Québec, ont été octroyées par mandats spéciaux selon l'article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec. Leur remboursement et, le cas échéant, le paiement des intérêts s'y rapportant, sont soumis à certaines conditions prévues dans les conventions d'aide.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

9. Participation dans le capital-actions de sociétés

	1990	1989
Participation garantie par le gouvernement du Québec		
Actions ordinaires et privilégiées		
Urgence d'aide à la P.M.E.	334	661
Financement des entreprises	2 466	5 466
P.M.E. Innovatrice	1 476	1 869
Prêt de capitalisation	2 684	1 931
Aide aux activités de recherche et d'innovation	3 793	682
Aide au développement touristique	83	83
Crédit à l'implantation	364	
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	65 086	40 060
Actions d'une classe particulière		
Aide au développement touristique	7 252	5 754
Technologie moderne et entreprises dynamiques	33 723	28 764
Tertiaire moteur	112	77
	117 373	85 347
Participation non garantie par le gouvernement du Québec		
Actions ordinaires et privilégiées		
Aide à l'investissement	128	
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	4 517	5 196
Financement des exportations	470	570
Formation de consortium	817	653
	5 932	6 419
	123 305	91 766

10. Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés

	1990	1989
Solde au début	16 614	19 023
Radiations		
Prêts	(2 121)	(4 826)
Participation dans le capital-actions de sociétés	(679)	(1 574)
	(2 800)	(6 400)
Provision additionnelle requise pour l'exercice		
Prêts	18 413	3 821
Participation dans le capital-actions de sociétés	493	170
	18 906	3 991
Solde à la fin	32 720	16 614

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

10. Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés (suite)

	1990	1989
La provision pour pertes se répartit comme suit		
Prêts	32 082	15 790
Participation dans le capital-actions de sociétés	638	824
	32 720	16 614

Les pertes anticipées découlant des prêts, contributions remboursables et participation dans le capital-actions de sociétés garantis par le gouvernement du Québec s'établissent à 75 286 000 $ au 31 mars 1990 (31 mars 1989: 31 402 000 $). Sont exclues de ces pertes anticipées celles se rapportant aux prêts sans intérêt vu que leur remboursement ne devient généralement exigible que 15 ans après leur déboursement et celles se rapportant aux actions d'une classe particulière lesquelles ne comportent aucune date de rachat.

11. Créance à recevoir garantie

Cette créance garantie provient de conventions de vente et de paiement intervenues le 21 juillet 1981 avec l'actionnaire principal d'une entreprise industrielle dans laquelle la Société détenait une participation de 40% dans le capital-actions.

Nonobstant les clauses des conventions qui stipulent que la disposition de la participation dans le capital-actions de cette entreprise a été effectuée pour un prix de 3 600 000 $, lequel montant, avec les intérêts composés annuellement au taux d'intérêt bancaire préférentiel quotidien en vigueur à compter du 30 juillet 1981, formera une somme totale de 10 650 000 $ à la date d'échéance, la Société estime que la substance des conventions intervenues est de lui permettre de recouvrer à long terme mais sans rendement l'aide accordée à cette entreprise et en conséquence, elle considère que de façon ultime elle n'aura réalisé aucun profit ni subi aucune perte à la suite de ce recouvrement.

Cette créance de 10 650 000 $ inscrite à sa valeur globale de recouvrement et garantie par une banque à charte canadienne est encaissable au cours du prochain exercice financier.

La valeur actualisée de cette créance s'établit à 10 451 340 $ au 31 mars 1990, soit 3 600 000 $ pour le prix de vente et 6 851 340 $ pour les intérêts courus à cette date.

12. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Matériel informatique et logiciels	2 824	1 021	1 803	1 948
Ameublement et équipement	34	9	25	13
	2 858	1 030	1 828	1 961

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

13. Dette à long terme

Le paiement du capital et des intérêts de la dette à long terme est garanti par le gouvernement du Québec.

	1990	1989
Obligations, série "C", 12,5%, échéant le 3 décembre 1989		16 800
Obligations, série "D", sans intérêt, échéant le 7 juin 1995: valeur nominale de 30 000 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,05% l'an	17 174	15 422
Obligations, série "E", portant intérêt au taux annuel équivalent au taux préférentiel moyen de trois banques à charte moins 5/8 de 1% et échéant le 24 mars 1991. La Société peut, à son gré, racheter les obligations de cette émission à leur valeur nominale à toute date de paiement d'intérêt par multiple de 5 000 000 $	35 000	35 000
Obligations, série "F", portant intérêt au taux annuel de 8,25% et échéant le 15 mai 1992. Les obligations sont échangeables, au gré du détenteur, en obligations série "2F" de la Société portant intérêt au taux de 9,125% l'an à compter de la date d'immatriculation lors de l'échange et échéant le 15 mai 2007	110 000	110 000
Obligations, série "G", 10%, échéant le 1er décembre 1999	50 000	
Emprunt de 1 190 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 6% (taux effectif de 8,88% compte tenu du contrat de change), remboursable le 6 février 1997. Les remboursements de capital et d'intérêts sont couverts par un contrat de change à taux fixe prédéterminé	10 500	10 500
Emprunt de 3 810 000 000 YENS, portant intérêt au taux réel de 5,5% (taux effectif de 10,84% compte tenu des contrats de change), remboursable le 22 mars 1996. Les remboursements de capital et d'intérêts sont couverts par deux contrats de change à taux fixe prédéterminé	35 586	35 586
Acceptation bancaire, portant intérêt au taux réel de 13,375% (taux moyen effectif de 10,96% compte tenu des conventions d'échange de taux, échéant le 15 mai 1999)	20 000	
Acceptation bancaire, portant intérêt aux taux réel de 13,46% (taux effectif de 11,25% compte tenu de la convention d'échange de taux, échéant le 15 décembre 1995)	2 550	
	280 810	223 308

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

14. Avances du gouvernement du Québec

	1990	1989
Avances remboursables portant intérêt selon les conventions d'aide financière à l'exception de celles concernant les mandats spéciaux qui portent intérêt à des taux se situant entre de 8% et 15,75%		
Programme P.M.E. Innovatrice:		
Prêts	1 734	3 043
Intérêts échus et courus	424	455
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec):		
Prêts portant intérêt	477	
Prêts participatifs portant intérêt	3 000	
Contributions remboursables portant intérêt	27 402	
Participation dans le capital-actions de sociétés	40 000	40 000
Avances remboursables ne portant pas intérêt		
Programme P.M.E. Innovatrice:		
Participation dans le capital-actions de sociétés	1 476	1 869
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)		
Contributions remboursables ne portant pas intérêt	12 455	4 000
Participation dans le capital-actions de sociétés	25 025	
Prêts sans intérêt	147 335	96 643
Participation dans le capital-actions d'une classe particulière de sociétés	41 087	34 595
	300 415	180 605

15. Revenus reportés

	1990	1989
Contribution du gouvernement du Québec aux intérêts sur obligations série "D"		
Solde au début	14 578	16 151
Contribution virée aux opérations	1 752	1 573
Solde à la fin	12 826	14 578
Contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations		
Solde au début	1 961	1 631
Contribution reçue	152	600
	2 113	2 231
Contribution virée aux opérations	285	270
Solde à la fin	1 828	1 961
Montants à reporter	14 654	16 539

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

15. Revenus reportés (suite)

	1990	1989
Montants reportés	14 654	16 539
Protection contre la hausse du taux d'intérêt		
Solde au début	4 549	4 172
Primes perçues et intérêts	508	390
	5 057	4 562
Primes gagnées suite aux réclamations d'intérêts	910	13
Solde à la fin	4 147	4 549
	18 801	21 088

16. Dotation du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec est autorisé à payer à la Société sur le Fonds consolidé du revenu une somme de 100 M$ pour la constitution d'une dotation. Aux 31 mars 1989 et 1990, cette dotation est de 32 944 115 $.

17. Évolution de la situation financière

	1990	1989
Activités d'exploitation		
Revenu net	324	4 155
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	285	270
Provision pour pertes sur prêts et sur participation dans le capital-actions de sociétés	18 906	3 991
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission d'obligations	33	27
Capitalisation de l'escompte sur obligations s'apparentant à de l'intérêt	1 752	1 573
Revenus reportés virés aux opérations	(2 947)	(1 856)
Rentrées nettes provenant de l'exploitation	18 353	8 160

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

18. Engagements

	1990	1989
Aides financières autorisées, non déboursées au 31 mars et qui seront financées par la Société		
Prêts		
Garantis par le gouvernement du Québec	53 025	100 068
Non garantis par le gouvernement du Québec	68 670	81 672
Contributions remboursables garanties par le gouvernement du Québec	45 533	
Participation dans le capital-actions de sociétés		
Garantie par le gouvernement du Québec	12 888	13 000
Non garantie par le gouvernement du Québec	313	467

Aides financières autorisées, soumises à certaines conditions de la Société, non déboursées au 31 mars. Ces aides seront financées à même les crédits votés annuellement par le Parlement.

Exercice	Prises en charge d'une partie du coût des emprunts	Subventions	Contributions remboursables et prêts sans intérêt	Actions d'une classe particulière		
1991	57 301	12 976	49 527	8 400		
1992	32 362	6 256	18 632	3 677		
1993	18 061	2 156	13 047	1 821		
1994	2 035	4 211	6 226	249		
1995 et suivants	3		305	34		
	109 762	25 599	87 737	14 181	237 279	409 903
					417 708	605 110

Sur la base de l'expérience des trois dernières années, la Société estime que la liquidation des engagements au 31 mars 1990 pourrait résulter en des déboursés d'environ 344 308 000 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

19. Éventualités

La Société garantit le remboursement de prêts contractés par des entreprises auprès d'institutions prêteuses, consent des garanties d'indemnisation en faveur d'assureurs et accorde des exonérations de remboursement soumises à certaines conditions. Pour certains programmes d'aide, les pertes éventuelles seront assumées par le gouvernement du Québec. Les montants maximaux de ces garanties de prêts, conventions d'indemnisation et exonérations de remboursement se répartissent comme suit:

	1990	1989
Garantie de remboursement de prêts		
Assumée par la Société		
Financement des exportations	9 346	10 869
Financement pour les entreprises du secteur manufacturier	2 520	780
Financement	800	
	12 666	11 649
Assumée par le gouvernement du Québec		
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec)	237 235	90 055
Aide au développement touristique	3 529	3 714
Urgence d'aide à la P.M.E.	53	1 132
Financement des entreprises	41 932	101 897
Prêt de capitalisation	40 142	41 947
	322 891	238 745
	335 557	250 394
Conventions d'indemnisation assumées par le gouvernement du Québec	120 000	140 000
Exonération de remboursement de prêts et de contributions remboursables accordée selon certaines conditions		
Assumée par le gouvernement du Québec		
Crédit à l'implantation	9 363	12 868
Aide aux activités de recherche et d'innovation	26 244	40 762
Mandats spéciaux (article 7 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec	28 350	
	63 957	53 630
	519 514	444 024

L'exécution de ces garanties de remboursement de prêts, que la Société et le gouvernement du Québec seraient appelés à assumer, pourrait résulter en une perte d'environ 4 667 000 $ et 23 583 000 $ respectivement.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de son exploitation.

Tout règlement relatif à ces éventualités sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

20. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement industriel du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du fonds de réserve et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 8 juin 1990

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES
L.R.Q., c. S-11.02

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
des exercices terminés les 31 mars 1990 et 1989

	1990	1989
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	4 500 $	
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus		5 001 $
	4 500	5 001
DÉPENSES		
Augmentation de la provision pour réclamations à payer		12 681
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	4 500	(7 680)
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT	(4 342)	3 338
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	158 $	(4 342)$

BILAN
aux 31 mars 1990 et 1989

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	158 $	3 339 $
PASSIF		
Réclamations à payer		7 681 $
EXCÉDENT (DÉFICIT)	158 $	(4 342)
	158 $	3 339 $

Pour la Société,

Pierre Boisvert

SOCIÉTÉ DE LA MAISON DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

NOTE COMPLÉMENTAIRE
31 mars 1990 et 1989

Constitution, objets et cessation des activités

La Société de la Maison des sciences et des techniques, organisme constitué par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-11.02), a pour objets l'établissement, l'administration et l'exploitation de la Maison des sciences et des techniques destinée à promouvoir la culture scientifique et technique et à faire connaître les sciences et les techniques ainsi que leurs incidences économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Le 25 juin 1986, le gouvernement du Québec a suspendu pour une période indéterminée les activités de la Société et en a assumé les droits et obligations à compter de cette date.

La Société a remis son encaisse de 158 $ au gouvernement du Québec le 30 août 1990. Depuis cette date, n'ayant aucun actif ni passif, elle est, par conséquent, inopérante.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans de la Société de la Maison des sciences et des techniques aux 31 mars 1990 et 1989 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent des exercices terminés à ces dates. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société aux 31 mars 1990 et 1989 ainsi que les résultats de ses opérations des exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1988.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 6 novembre 1990

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. S-12.1

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 30 août 1989

	1989	1988
REVENUS		
Locations	3 092 408 $	3 022 371 $
Redevances et autres revenus de billetterie	993 458	1 025 311
Services auxiliaires	2 553 955	2 377 346
Animation culturelle	312 882	245 793
Production de spectacles	325 527	166 847
Revenus financiers nets (note 3)	157 155	444 181
Autres	782 392	742 543
	8 217 777	8 024 392
DÉPENSES (note 4)		
Services administratifs	5 377 504	4 695 425
Services de soutien	4 404 977	4 768 818
Services auxiliaires	1 268 759	1 206 342
Animation culturelle	460 430	329 233
Production de spectacles	508 389	247 046
Direction artistique	222 362	216 267
	12 242 421	11 463 131
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	4 024 644	3 438 739
Subventions de fonctionnement du gouvernement du Québec excluant celle pour le service de la dette	4 258 400	4 276 248
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	233 756 $	837 509 $

AVOIR
de l'exercice terminé le 30 août 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	21 951 958 $	20 587 109 $
Augmentation nette de l'avoir		
Subvention du gouvernement du Québec		
- au remboursement de la dette à long terme	803 000	286 000
- au Fonds d'amortissement (note 5)	598 000	570 000
- au Fonds de production (note 9)	50 000	
Amortissement des réparations majeures et maintien des immobilisations	(438 545)	
Amortissement des frais reportés	(23 020)	(23 982)
	989 435	832 018
Revenus du Fonds d'amortissement (note 5)	332 285	532 831
	1 321 720	1 364 849
SOLDE À LA FIN	23 273 678 $	21 951 958 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 30 août 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses de l'exercice à verser au gouvernement du Québec	233 756 $	837 509 $
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	1 253 195	190 724
Liquidités provenant des activités d'exploitation	1 486 951	1 028 233
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	9 467 518	19 503 000
Remboursement de la dette à long terme	(1 870 749)	(16 972 923)
Subvention du gouvernement du Québec		
- au remboursement de la dette à long terme	803 000	286 000
- au Fonds d'amortissement	598 000	570 000
- au Fonds de production	50 000	
Revenu du Fonds d'amortissement	332 285	532 831
Frais reportés -- frais d'émission d'obligations		(28 460)
Liquidités provenant des activités de financement	9 380 054	3 890 448
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(12 157 723)	(3 176 657)
Investissement dans une société en participation	(50 000)	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(12 207 723)	(3 176 657)
REMISE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Excédent accumulé des subventions et des revenus sur les dépenses au 31 août 1988	(1 440 881)	
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(2 781 599)	1 742 024
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 316 734	574 710
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS À LA FIN	(464 865)$	2 316 734 $

L'insuffisance des liquidités de l'entité comprend l'emprunt bancaire diminué de l'encaisse.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 30 août 1989 (1988: 31 août)

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	35 135 $	1 775 335 $
Dépôt à terme		541 399
Débiteurs	380 482	381 238
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec		2 079 673
Stocks et frais payés d'avance	318 731	300 305
Investissement dans une société en participation, au coût (note 9)	50 000	
Immobilisations (note 6)	88 067 809	76 348 631
Frais reportés	413 399	436 419
	89 265 556 $	81 863 000 $
PASSIF		
Emprunt bancaire	500 000 $	
Dépôts -- Locations et ventes de billets	1 482 113	1 600 001 $
Fournisseurs et frais courus	1 416 114	1 107 134
Dû au gouvernement du Québec (note 7)	233 756	1 440 881
Subvention du gouvernement du Québec reportée		999 900
Dette à long terme (note 8)	62 359 895	54 763 126
	65 991 878	59 911 042
AVOIR	23 273 678	21 951 958
	89 265 556 $	81 863 000 $

FONDS DE PRODUCTION (note 9)

Pour le Conseil d'administration,

Danièle Touchette Robitaille
Alan B. Gold

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 août 1989

---

1. Constitution et objet

La Société de la Place des Arts de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-12.1), a pour fonctions d'administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles. En vertu de l'article 32 de cette loi, les sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde est versé annuellement au Fonds consolidé du revenu.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

Immobilisations

Emplacement

L'emplacement est comptabilisé au coût.

Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art

Le montant porté aux livres pour les édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art comprend les coûts de construction des édifices, les coûts d'équipement, mobilier et oeuvres d'art acquis comme premier aménagement ainsi que les frais de financement temporaire durant la construction.

Les édifices ainsi que l'équipement, le mobilier et les oeuvres d'art qui ont été capitalisés ne sont pas amortis.

Réparations majeures et maintien des immobilisations

Les réparations majeures et les coûts de maintien des immobilisations sont inscrits au coût et sont amortis selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal des emprunts à long terme contractés à leur égard. Considérant le mode de financement des opérations et de la dette à long terme de la Société par le gouvernement, cet amortissement est imputé directement à l'avoir de la Société.

Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Équipement, mobilier et oeuvres d'art

Les acquisitions d'équipement, de mobilier et d'oeuvres d'art autres que celles comprises dans les réparations majeures et le maintien des immobilisations sont imputées aux opérations de l'exercice.

Redevances sur les billets vendus

Les revenus provenant des redevances sur la vente de billets sont comptabilisés lors de leur encaissement.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Frais reportés

Depuis le 30 août 1984, l'escompte et les frais d'émission des obligations de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée restante des emprunts.

Considérant le mode de financement des opérations et de la dette à long terme de la Société par le gouvernement, cet amortissement est imputé directement à l'avoir de la Société.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 août 1989

3. Revenus financiers nets

	1989	1988
Intérêts sur obligations	(4 807 835)$	(3 927 254)$
Subvention du gouvernement du Québec -- intérêts sur obligations	4 807 835	3 927 254
Intérêts sur emprunts et avances bancaires	(5 077)	(730 786)
Intérêts imputés aux édifices en cours de construction		357 191
Intérêts imputés aux réparations majeures et maintien des immobilisations		643 191
Intérêts sur dépôts bancaires	162 232	174 585
	157 155 $	444 181 $

4. Compensation tenant lieu de taxes assumée par le gouvernement du Québec

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les immeubles appartenant à la Société sont exempts de toutes taxes foncières, municipales ou scolaires. En vertu de cette loi, le gouvernement du Québec a versé à la Ville de Montréal une compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles de la Société au montant de 6 519 953 $ pour l'année civile 1988 (6 385 302 $ pour 1987).

5. Fonds d'amortissement

	1989	1988
Évolution du solde du Fonds au cours de l'exercice		
Solde au début	(4 661)$	552 508 $
Subvention du gouvernement du Québec	598 000	570 000
Revenu du Fonds de l'exercice		
Gain sur rachat anticipé d'obligations	329 670	526 913
Intérêts	2 615	5 918
	332 285	532 831
Remboursement de la dette obligataire	(999 000)	(1 660 000)
Solde débiteur à la fin	(73 376)$	(4 661)$
Le solde débiteur du Fonds se compose comme suit:		
Dû au Fonds de fonctionnement	73 376 $	
Découvert bancaire		4 661 $

Le passif du Fonds d'amortissement est intégré aux états financiers de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 août 1989

6. Immobilisations

	1989	1988
Emplacements, au coût	6 948 642 $	6 948 642 $
Édifices, équipement, mobilier et oeuvres d'art, au coût	41 865 959	41 865 959
	48 814 601	48 814 601
Édifices en cours de construction, au coût (1)	15 482 934	4 140 249
Réparations majeures et maintien des immobilisations, au coût non amorti (2)	23 770 274	23 393 781
	88 067 809 $	76 348 631 $

(1) Édifices en cours de construction

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à construire, sur l'emplacement de la Place des Arts, un édifice devant abriter le Musée d'art contemporain de Montréal, un nouveau théâtre et un stationnement, ainsi qu'à réaménager la scène, l'arrière-scène et la façade nord de la Salle Wilfrid-Pelletier.

Pour financer ces projets, la Société a été autorisée par le gouvernement du Québec à contracter des emprunts temporaires. Le principal et les intérêts sur ces emprunts seront refinancés par émissions d'obligations selon les modalités à être fixées par le gouvernement.

Le coût autorisé de ces travaux et la subvention maximale du gouvernement du Québec au financement de ce coût sont les suivants:

	Coût autorisé des travaux *	Subvention maximale du gouvernement au financement **
Musée d'Art contemporain de Montréal	26 238 500 $	
Nouveau théâtre	2 200 000	
	28 438 500 $	25 129 000 $
Stationnement	6 000 000	6 000 000
Réaménagement -- Salle Wilfrid-Pelletier	11 144 800	11 144 800
	45 583 300 $	42 273 800 $

* Excluant les frais de financement temporaire.

** L'écart de 3 309 500 $ entre le coût autorisé des travaux et la subvention maximale du gouvernement du Québec à son financement représente les coûts additionnels résultant de l'augmentation de la taille des projets. Il est prévu que cet écart devra être financé par d'autres sources.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 août 1989

6. **Immobilisations (suite)**

Les coûts accumulés sur ces travaux de construction se répartissent comme suit:

	1989	1988
Musée d'Art contemporain de Montréal		
Coût de construction	4 143 942 $	2 815 457 $
Frais de financement temporaire	852 092	617 920
	4 996 034	3 433 377
Nouveau théâtre		
Coût de construction	201 413	53 087
Frais de financement temporaire	11 555	3 457
	212 968	56 544
Stationnement		
Coût de construction	5 523 783	498 692
Frais de financement temporaire	271 254	12 676
	5 795 037	511 368
Réaménagement -- Salle Wilfrid-Pelletier		
Coût de construction	4 398 370	138 960
Frais de financement temporaire	80 525	
	4 478 895	138 960
	15 482 934 $	4 140 249 $

(2) Réparations majeures et maintien des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à effectuer certaines dépenses ayant trait au renouvellement et à l'amélioration des équipements techniques de scène ainsi qu'à la rénovation, au réaménagement et aux réparations majeures des biens meubles et immeubles et des installations. Le coût de ces travaux, excluant les frais de financement temporaire était estimé à 21,6 M$. De plus, le gouvernement du Québec, dans le cadre d'un programme de maintien des actifs, a autorisé la Société à effectuer des rénovations aux édifices et à remplacer des équipements de scène pour un montant de 1 M$. Au 30 août 1989, le coût pour compléter ces travaux s'élevait à environ 2,2 M$.

Les coûts accumulés sur ces travaux de réparations et de maintien se répartissent comme suit:

	1989	1988
Coût d'acquisition	20 398 528 $	19 661 414 $
Frais de financement temporaire	3 810 291	3 732 367
	24 208 819	23 393 781
Amortissement accumulé imputé à l'avoir de la Société	(438 545)	
Coût non amorti	23 770 274 $	23 393 781 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 août 1989

7. Dû au gouvernement du Québec

	1989	1988
Solde au début	1 440 881 $	603 372 $
Règlement par compensation avec la subvention de fonctionnement de l'exercice	1 440 881	
		603 372
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses de l'exercice	233 756	837 509
Solde à la fin	233 756 $	1 440 881 $

8. Dette à long terme

	1989	1988
Obligations garanties par le gouvernement du Québec		
Émission du 15 avril 1965 -- 18 200 000 $		
5,75% à Fonds d'amortissement échéant le 15 avril 2005	9 479 000 $	10 478 000 $
Émission du 1er juin 1966 -- 13 000 000 $		
6,25% en série, échéant de 1967 à 1991	661 000	964 000
6,25% à Fonds d'amortissement à compter du 1er juin 1992, échéant le 1er juin 2006	8 392 000	8 392 000
	9 053 000	9 356 000
Émission du 6 novembre 1980 -- 13 700 000 $		
12,50% et 13% en série, échéant de 1981 à 1990	3 000 000	3 000 000
13,50% à Fonds d'amortissement à compter du 6 novembre 1986, échéant le 6 novembre 2000	4 000 000	4 000 000
	7 000 000	7 000 000
Émission du 19 février 1985 -- 6 000 000 $		
12%, 12,20% et 12,25% en série, échéant de 1994 à 2003 et 2005	6 000 000	6 000 000
Émission du 16 février 1988 -- 19 000 000 $		
9% à 11,25% échéant de 1989 à 2008	18 500 000	19 000 000
	50 032 000	51 834 000
Autres dettes		
Emprunts et avances bancaires	9 838 150	1 946 272
Fournisseurs et frais courus	2 312 138	736 498
Emprunt sans intérêt, remboursable en 43 versements mensuels de 5 729 $, échéant en 1992	177 607	246 356
	12 327 895	2 929 126
	62 359 895 $	54 763 126 $

Les emprunts et avances bancaires, les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus se rapportent aux édifices en cours de construction ainsi qu'aux réparations majeures et au maintien des immobilisations. Ces dettes sont considérées comme dette à long terme vu que leur remboursement est prévu se faire à même un financement à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 août 1989

---

8. Dette à long terme (suite)

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette obligataire.

Le montant des versements en principal à effectuer au cours des cinq prochains exercices en vertu des clauses de rachat et d'amortissement de la dette obligataire et du prêt sans intérêt se détaille comme suit:

1989-1990	1 515 750 $
1990-1991	4 565 750
1991-1992	1 590 106
1992-1993	9 604 000
1993-1994	1 838 000

9. Fonds de production

La Société a été autorisée par le gouvernement du Québec, le 29 mars 1989, à constituer un fonds de production pour couvrir les besoins des activités spéciales de production de spectacles.

Une subvention maximale de 500 000 $ a été accordée à cette fin à la Société dont une somme de 50 000 $ a été reçue au cours de l'exercice et le solde sera versé en 1989-1990.

Les données financières de ce Fonds sont cumulées à celles de la Société aux fins de présentation des états financiers.

Bilan au 30 août 1989

Actif

Investissement dans une société en participation, au coût	50 000 $
Solde du Fonds	50 000 $

Investissement dans une société en participation, au coût

Le 25 avril 1989, la Société a conclu une entente de coproduction d'un spectacle avec deux partenaires lui assurant une participation de 33 1/3 % dans les résultats d'une société en participation. Au 30 août 1989, la Société avait déboursé 50 000 $ à cette fin. Le premier exercice financier de cette société en participation se terminera le 31 décembre 1989.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 30 août 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'avoir et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugé nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 30 août 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 novembre 1989

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR
L.R.Q., c. S-12

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
REVENUS DES OPÉRATIONS		
Forestières	29 939	23 126
Sylvicoles	23 060	7 590
Industrielles	25 291	59 533
	78 290	90 249
COÛTS DES OPÉRATIONS		
Forestières	27 872	21 110
Sylvicoles	23 476	7 742
Industrielles	23 214	58 889
	74 562	87 741
BÉNÉFICE BRUT	3 728	2 508
Revenus d'intérêts (note 4)	5 015	5 176
Contribution du gouvernement du Québec		4 700
Autres revenus	2 050	795
	10 793	13 179
Coût des mandats spéciaux (note 5)	335	434
Frais généraux et d'administration	8 345	7 803
Frais financiers (note 6)	1 806	2 999
	10 486	11 236
BÉNÉFICE (PERTE) D'OPÉRATIONS	307	1 943
Participation dans les résultats d'entreprises (note 7)	(110)	7 667
Récupération d'impôts sur le revenu	116	171
(Pertes) gains sur aliénations de placements	(344)	8 986
	(338)	16 824
(PERTE) BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	(31)	18 767
ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		(638)
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(31)	18 129
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	40 807	22 678
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	40 776	40 807

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte) bénéfice avant éléments extraordinaires	(31)	18 767
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissements - société mère	663	292
Amortissements - filiales et entreprise en participation	1 224	2 482
Pertes (gains) sur aliénations d'actifs	49	(9 032)
Participation dans les résultats d'entreprises	783	(6 856)
Impôts reportés		(171)
Autres	772	238
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(6 852)	1 285
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(3 392)	7 005
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions		17 500
Addition à la dette à long terme	76 988	6 580
Aide gouvernementale		3
	76 988	24 083
Remboursement de la dette à long terme	(5 627)	(12 143)
Liquidités provenant des activités de financement	71 361	11 940
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions:		
Immobilisations	(2 507)	(5 342)
Placements	(64 886)	(71 230)
Autres éléments d'actif	(2 407)	(1 399)
Participations minoritaires		(1 430)
	(69 800)	(79 401)
Produit des aliénations:		
Immobilisations	57	20 516
Placements	3 805	31 909
Autres éléments d'actif	1 633	690
	5 495	53 115
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(64 305)	(26 286)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	3 664	(7 341)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	6 414	13 755
LIQUIDITÉS À LA FIN	10 078	6 414

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués des avances bancaires.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	15 345	13 446
Débiteurs et intérêts courus	20 797	15 073
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec		4 700
Stocks (note 8)	8 197	9 838
Frais payés d'avance	382	225
Versements à recevoir sur placements (note 9)	1 635	3 210
	46 356	46 492
PLACEMENTS (note 9)	215 603	152 976
IMMOBILISATIONS (note 10)	16 431	15 929
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 11)	1 652	2 425
	280 042	217 822
PASSIF		
À COURT TERME		
Avances bancaires (note 12)	5 267	7 032
Créditeurs et frais courus	6 208	10 520
Avances du gouvernement du Québec	1 500	4 500
Versements sur la dette à long terme (note 13)	767	764
	13 742	22 816
DETTE À LONG TERME (note 13)	95 317	23 976
AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE	280	296
	109 339	47 088
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé:		
1 250 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 1 250 000 actions	125 000	125 000
SURPLUS D'APPORT (note 14)	4 927	4 927
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	40 776	40 807
	170 703	170 734
	280 042	217 822

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 15)

Pour le Conseil d'administration,

Robert C. Darveau
François G. Tremblay

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objets

La Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec -- REXFOR est une société à fonds social dont toutes les actions sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-12), elle a pour objets:

- de récupérer et d'exploiter toute agglomération de bois du domaine public que lui désigne le gouvernement et d'exécuter ou diriger les recherches nécessaires à ces fins;
- de revaloriser, par toute mesure sylvicole appropriée, de conserver et de protéger les forêts et les terrains à vocation forestière qui lui sont indiqués par le gouvernement;
- de stimuler l'implantation et le développement de l'industrie forestière ainsi que la création d'emplois nouveaux.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de REXFOR, fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction, ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus dans le cadre des conventions comptables qui se résument comme suit:

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de REXFOR, ceux des filiales faisant partie de la consolidation ainsi que la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de l'entreprise en participation.

Entreprises faisant partie de la consolidation

Filiales en propriété exclusive:

Proforêt Inc.
Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc.
Gestion 1195 Inc.
Les produits forestiers St-Alphonse inc.
Les Bois de l'Est du Québec (1985) inc.
Les Bois de l'Est du Québec (1986) inc.
Énerbois inc.

Entreprise en participation:

Scierie Grand Remous Enr.

Filiale exclue de la consolidation

Lignarex Inc. (participation 52,37%)

Cette filiale est en voie de dissolution.

Stocks

Les stocks de bois, de fournitures et de carburant sont évalués au moindre du coût, selon la méthode de l'épuisement successif ou du coût moyen, et de la valeur de réalisation nette ou de la valeur de remplacement.

Le coût comprend la matière première, la main-d'oeuvre directe et les frais généraux de fabrication déduction faite, le cas échéant, de la valeur nette de réalisation des sous-produits.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Placements

REXFOR comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'exercer à l'égard de cette société une influence sensible sur les décisions financières et administratives. Les participations dans une société en commandite et dans la filiale en voie de dissolution sont comptabilisées également à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de toute moins-value de nature permanente. La provision pour perte sur prêts et avances est établie selon la méthode de l'analyse des cas spécifiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le coût des immobilisations construites par REXFOR pour son propre usage comprend les matériaux, la main-d'oeuvre directe, une part des frais généraux et les frais financiers engagés durant la construction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés et varient selon la vie utile des biens.

	Taux
Aménagements de terrains	de 2,50% à 10,00%
Chemins en forêt *	de 10,00% à 33,33%
Bâtisses et camps en forêt	de 2,50% à 33,33%
Machinerie et équipement	de 6,67% à 20,00%
Équipement informatique	20,00%
Matériel roulant	de 10,00% à 33,33%

Durant la fermeture temporaire d'usines ou de divisions forestières, les immobilisations reliées directement à la production ne sont pas amorties.

* Certaines filiales amortissent les chemins en forêt en fonction du volume coupé dans l'année par rapport au volume total à couper.

Autres éléments d'actif

L'amortissement des frais de démarrage, de premier établissement et de développement des logiciels informatiques est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20% et 33%. Les frais préliminaires reliés à l'étude des différents projets sont différés pour être ensuite soit imputés aux opérations, soit capitalisés selon les résultats de ces études.

L'excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis est amorti sur une période de 20 ans.

Les terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente sont évalués au moindre du coût amorti ou de la valeur de réalisation nette.

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations et pour la création d'emplois sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont présentées au passif. Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées. Quant à celles reliées à la création d'emplois, elles sont virées aux résultats au fur et à mesure de la réalisation des conditions rattachées à ces subventions.

Conversion en devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes non réalisés sur le change étranger sont imputés aux opérations de l'exercice.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

3. Consolidation proportionnelle d'une entreprise en participation

Au 31 mars 1990, la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses de l'entreprise en participation, Scierie Grand Remous Enr., comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, se compose comme suit:

	1990	1989
Actif	5 843	7 830
Passif	6 214	7 204
Revenus	6 878	14 782
Dépenses	7 875	15 901

4. Revenus d'intérêts

	1990	1989
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	2 317	1 398
Intérêts sur prêts, avances et obligations	2 698	3 778
	5 015	5 176

5. Coût des mandats spéciaux

	1990	1989
Perte sur opération spéciale d'achat et de vente de matière ligneuse	132	
Projets abandonnés	203	96
Provision pour perte de valeur d'un placement effectué dans le cadre du plan de relance d'une entreprise		338
	335	434

6. Frais financiers

	1990	1989
Intérêts sur la dette à long terme	1 257	2 461
Autres intérêts	549	538
	1 806	2 999

7. Participation dans les résultats d'entreprises

La participation dans les résultats d'entreprises dont le placement est présenté à la valeur de consolidation se détaille comme suit:

	1990	1989
Filiale exclue de la consolidation	43	50
Sociétés satellites	(790)	7 106
Société en commandite	637	511
	(110)	7 667

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT
FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

8. Stocks

	1990	1989
Bois en grume	5 053	6 748
Bois d'oeuvre	1 721	2 149
Autres bois	797	391
Fournitures et carburant	626	550
	8 197	9 838

9. Placements

	1990	1989
À la valeur de consolidation		
Participations dans une filiale exclue de la consolidation	258	258
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	(87)	(130)
	171	128
Participation dans une société en commandite	3 000	3 000
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	2 999	2 361
	5 999	5 361
Participations dans des sociétés satellites	174 073	112 399
Quote-part dans les bénéfices non répartis depuis la date d'acquisition	13 710	15 173
	(a) 187 783	127 572
	193 953	133 061
Au coût d'acquisition		
Actions privilégiées	108	108
Prêts hypothécaires		145
Obligations et débentures	20 111	20 289
Prêts et avances		
avec intérêts		53
sans intérêt	3 066	2 950
	23 285	23 545
Provision pour perte sur prêts et avances		420
	217 238	156 186
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	1 635	3 210
	215 603	152 976

(a) Ce montant comprend un placement inscrit à 30 049 000 $ dont la valeur boursière est de 25 746 000 $.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT
FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

10. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains et aménagements	1 190	79	1 111	948
Chemins en forêt	71	71		17
Bâtisses et camps en forêt	8 375	3 489	4 886	5 309
Machinerie et équipement	14 040	5 750	8 290	8 279
Équipement informatique	1 587	1 049	538	244
Matériel roulant	3 467	1 861	1 606	1 132
	28 730	12 299	16 431	15 929

La dépense d'amortissement des immobilisations de l'exercice s'élève à 2 049 000 $ (2 913 000 $ en 1988-1989) déduction faite de l'amortissement de l'aide gouvernementale reportée au montant de 13 000 $ (686 000 $ en 1988-1989).

11. Autres éléments d'actif

	1990	1989
Frais de démarrage et de premier établissement - au coût amorti	593	676
Frais de développement des logiciels informatiques - au coût amorti	328	349
Coût des études reliées aux projets d'investissements	574	655
Excédent du prix d'achat des actions sur la valeur comptable de l'actif net acquis - au coût amorti		344
Terrains, bâtisses, machinerie et équipement destinés à la revente	101	101
Autres	56	300
	1 652	2 425

12. Avances bancaires

Des comptes débiteurs et des stocks sont donnés en garantie de certaines avances bancaires.

13. Dette à long terme

	1990	1989
Rexfor		
Avances du gouvernement du Québec:		
- Sans intérêt pour le financement de l'accord intervenu le 17 août 1971 avec les Industries I.T.T. du Canada Ltée, remboursables entre les années 1997 et 2000. Solde des avances au montant de 13 680 000 $, à la valeur actualisée au taux de 11,50% l'an	5 132	4 603
- Avec intérêts capitalisés au taux préférentiel bancaire plus 1%, sans modalité de remboursement	3 828	3 463
- Sans intérêt, sans modalité de remboursement	5 000	5 000
- Sans intérêt, remboursables au même rythme que le remboursement du placement relié à cette avance	74 600	
Montants à reporter	88 560	13 066

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

13. Dette à long terme (suite)

	1990	1989
Montants reportés	88 560	13 066
Gestion 1195 Inc.		
- Emprunts hypothécaires, 11,75%, remboursables par versements mensuels de 22 000 $ comprenant capital et intérêts, échéant le 1er septembre 1990	1 940	1 983
Les Produits Forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc.		
- Crédit rotatif, portant intérêts au taux préférentiel bancaire, renouvelable annuellement à partir d'avril 1990 ou convertible en prêt à terme portant intérêts au taux préférentiel bancaire majoré de 1/4% les deux premières années et de 3/8% par la suite, remboursable en 60 versements mensuels égaux et consécutifs, garanti par une obligation de première hypothèque	2 500	1 019
Scierie Grand Remous Enr.		
- Emprunt, taux d'intérêt variable, remboursable par versements trimestriels de 150 000 $, échéant en 1993	2 100	2 550
Les Bois de l'Est du Québec (1985) Inc.		
- Acceptations bancaires, taux de base, renouvelables annuellement		5 000
- Autres - moins de 500 000 $	984	1 122
	96 084	24 740
Versements échéant au cours du prochain exercice	767	764
	95 317	23 976

Certains actifs sont donnés en garantie des dettes bancaires.

Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1990-1991 -- 767 000 $, 1991-1992 -- 764 000 $, 1992-1993 -- 771 000 $, 1993-1994 -- 414 000$, 1994-1995 -- 77 000 $.

14. Surplus d'apport

Le surplus d'apport représente essentiellement l'annulation, le 20 juin 1973, d'avances consenties par le gouvernement du Québec.

15. Engagements et éventualités

Engagements

- REXFOR a signé avec une de ses sociétés satellites un contrat d'approvisionnement de 426 000 mètres cubes de matières ligneuses annuellement jusqu'au 31 mars 1994.

- En vertu d'un protocole d'entente, REXFOR s'est portée garante de l'exécution d'un contrat de fourniture de matières ligneuses intervenu entre une de ses filiales et une société affiliée selon un calendrier s'échelonnant d'avril 1989 à décembre 1993. Selon ce contrat, la société affiliée s'engage à acheter de la filiale au moins 50% du volume de matières ligneuses requis pour son usine dont la consommation totale en matières ligneuses prévue sur une base annuelle est de l'ordre de 80 000 tonnes métriques anhydres.

Éventualités

- REXFOR s'est engagée à cautionner 50% d'un emprunt contracté par une société satellite pour financer l'excédent du coût des travaux de démarrage prévus. Le montant maximum du cautionnement est fixé à 15 000 000 $ et il est garanti par le gouvernement du Québec.

- REXFOR s'est engagée à cautionner 10% d'un emprunt contracté par une société satellite pour financer un projet d'implantation d'une usine de pâte chimico-thermomécanique blanchie. Le montant maximum du cautionnement est fixé à 14 700 000 $ et il est garanti par le gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION, D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIERS DU QUÉBEC -- REXFOR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

15. Engagements et éventualités (suite)

Éventualités (suite)

- REXFOR est poursuivie pour un montant de 2 600 000 $ pour dommages relativement au retrait de son offre d'achat des actifs d'un groupe d'entreprises. Un jugement de la Cour a libéré REXFOR pour tout dommage. Cependant, la demanderesse a porté ce jugement en appel.

- REXFOR a reçu une réclamation par action judiciaire de 1 400 000 $ d'un entrepreneur relativement à des travaux de nettoyage de débris exécutés au bief d'amont de la rivière Outardes. Un jugement de la Cour supérieure a condamné REXFOR à payer un montant de 20 000 $ plus les intérêts y afférents, lequel a été acquitté en avril 1988. La demanderesse a porté ce jugement en appel.

- Diverses poursuites contre REXFOR sont en cours et totalisent 1 050 000 $.

Les montants que REXFOR pourrait débourser concernant ces éventualités seront imputés à l'exercice alors en cours.

16. Avantage fiscal éventuel

Des filiales disposent d'un montant de 6 387 000 $ de crédits d'impôts à l'investissement, de 3 000 000 $ de pertes fiscales à valoir puisqu'en 1995 contre des revenus imposables et de pertes nettes en capital de l'ordre de 2 000 000 $ reportables indéfiniment. L'avantage fiscal pouvant en résulter n'a pas été comptabilisé.

17. Opérations entre apparentés

Les débiteurs et intérêts courus incluent un montant de 13 901 000 $ à recevoir de sociétés satellites.

Au cours de l'exercice, REXFOR et ses filiales ont conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec leurs sociétés satellites et la filiale exclue de la consolidation. Ces transactions entre apparentés comportent des revenus d'opérations de 35 559 000 $, des coûts d'opérations de 365 000 $, des revenus de placements de 3 700 000 $ et des revenus divers de 235 000 $.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec - REXFOR au 31 mars 1990 ainsi que l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 23 mai 1990

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13

RÉSULTATS
exercice de 53 semaines terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
VENTES (note 3)	1 051 708	1 040 916
FRAIS D'EXPLOITATION		
Coût des marchandises vendues	487 020	486 676
Ventes et mise en marché, distribution et administration	168 755	162 865
	655 775	649 541
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, AMORTISSEMENTS ET POSTE EXCEPTIONNEL	395 933	391 375
Intérêts sur emprunts à court terme	3 624	2 676
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	1 666	1 678
Amortissement des immobilisations	4 907	5 267
Amortissement de l'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	407	407
	10 604	10 028
BÉNÉFICE AVANT POSTE EXCEPTIONNEL	385 329	381 347
POSTE EXCEPTIONNEL		
Profit sur vente d'un terrain	2 320	
BÉNÉFICE NET	387 649	381 347

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercice de 53 semaines terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	980	633
Bénéfice net	387 649	381 347
	388 629	381 980
Dividende au ministre des Finances	385 000	381 000
SOLDE À LA FIN	3 629	980

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice de 53 semaines terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
EXPLOITATION		
Bénéfice net	387 649	381 347
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissements	5 314	5 674
Profit sur vente d'immobilisations		
Vente d'un terrain	(2 320)	
Autres	(91)	
Augmentation de la provision pour crédits de congés de maladie cumulés	500	500
	391 052	387 521
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas de liquidités	(14 965)	43 924
Liquidités provenant de l'exploitation	376 087	431 445
INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations	(4 859)	(5 724)
Ventes d'immobilisations	3 562	369
Liquidités absorbées par l'investissement	(1 297)	(5 355)
FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, liquidités absorbées par le financement	(153)	(138)
DISTRIBUTIONS À L'ACTIONNAIRE		
Dividende, liquidités absorbées par les distributions	(472 000)	(250 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(97 363)	175 952
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE) AU DÉBUT	69 738	(106 214)
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE) À LA FIN (note 4)	(27 625)	69 738

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse		11 238
Dépôts à terme	15 200	58 500
Débiteurs	17 876	20 223
Stocks	115 367	96 186
Frais imputables au prochain exercice	6 421	6 596
	154 864	192 743
IMMOBILISATIONS (note 5)	44 390	45 589
IMMEUBLE LOUÉ EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 6)	10 989	11 396
	210 243	249 728
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	42 825	
Créditeurs et frais courus	57 299	55 586
Dividende	50 000	137 000
	150 124	192 586
PROVISION POUR CRÉDITS DE CONGÉS DE MALADIE CUMULÉS	11 600	11 100
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (note 7)	14 890	15 062
	176 614	218 748
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
300 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
300 000 actions	30 000	30 000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	3 629	980
	33 629	30 980
	210 243	249 728

ÉVENTUALITÉ (note 8)

Au nom du Conseil d'administration,

Alain Cousineau, administrateur
Jean-Marc Baronet, administrateur

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

1. Statut

La compagnie est constituée en vertu d'une loi du Québec.

2. Principales pratiques comptables

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent les principales pratiques suivantes:

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.
La méthode de l'épuisement successif est utilisée dans le calcul du coût.

Immobilisations

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant, sauf l'amortissement du matériel roulant qui est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif. Les taux suivants sont utilisés:

Immeubles	2,5% et 10%
Mobilier et machinerie	taux variant entre 2,8% et 50%
Matériel roulant	taux variant entre 20% et 30%
Améliorations locatives	selon la durée des baux
Pavage et stationnements	8%

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant au taux de 2,5%.

3. Ventes

	1990	1989
Distributeurs autorisés		
Ventes	204 527	199 204
Escomptes	29 320	29 793
	175 207	169 411
Succursales		
Ventes	876 501	871 505
	1 051 708	1 040 916

4. Liquidités

	1990	1989
Encaisse (découvert bancaire)	(42 825)	11 238
Dépôts à terme	15 200	58 500
	(27 625)	69 738

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti 1990	Coût non amorti 1989
Terrains	5 082		5 082	6 054
Immeubles	18 445	5 104	13 341	11 685
Mobilier et machinerie	55 944	35 354	20 590	22 249
Matériel roulant	3 909	2 309	1 600	1 295
Améliorations locatives	12 630	9 560	3 070	3 651
Pavage et stationnements	1 140	433	707	655
	97 150	52 760	44 390	45 589

6. Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

	Valeur brute	Amortissement cumulé	Valeur non amortie 1990	Valeur non amortie 1989
Immeuble	16 280	5 291	10 989	11 396

7. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	1990	1989
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 151 658 $ incluant les intérêts calculés à 11%.	15 062	15 215
Versements échéant au cours du prochain exercice	172	153
	14 890	15 062

Versements des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
1991	172	1 648	1 820
1992	191	1 629	1 820
1993	214	1 606	1 820
1994	238	1 582	1 820
1995	266	1 554	1 820
1996 à 2012	13 981	17 012	30 993
	15 062	25 031	40 093

8. Éventualité

Suite à l'annulation du projet de privatisation de certaines succursales du réseau, la Société des alcools du Québec a été poursuivie par certains soumissionnaires pour forcer l'octroi des contrats de franchisé et/ou demander un montant à titre de dommages et intérêts.

Concernant ces poursuites, si la Société des alcools du Québec avait à rembourser quelque montant que ce soit, ce montant serait alors imputé aux résultats de l'exercice en cours.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

9. Régime de retraite

Une évaluation actuarielle du passif résultant des services antérieurs au 31 décembre 1975 a été établie à 88,8 millions de dollars. La Société des alcools du Québec rembourse à la Commission administrative du régime de retraite des fonctionnaires du Québec, ce montant plus les intérêts s'y appliquant, en 23 versements annuels consécutifs de 10,35 millions de dollars chacun, depuis le 31 décembre 1978.

10. Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société des alcools du Québec s'est engagée à payer un montant total de 51,4 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à:

	(en millions de dollars)
1991	12,6
1992	10,5
1993	8,1
1994	6,4
1995	4,4
1996 à 2004	9,4

11. Chiffres comparatifs

Les chiffres de l'exercice précédent couvrent la période de 52 semaines terminé le 25 mars 1989. La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur Gérard D. Levesque
Ministre des Finances du Québec,
Actionnaire de la Société des alcools du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des alcools du Québec au 31 mars 1990 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice de 53 semaines terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société des alcools du Québec, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de 53 semaines terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux,
Comptables agréés

Montréal, le 30 avril 1990

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-13.01

RÉSULTATS
exercice clos le 31 mai
(en milliers de dollars)

	1990	1989
REVENUS BRUTS (annexe A)	30 936	29 610
DÉPENSES DIRECTES (annexe B)	27 353	24 921
PROFIT D'OPÉRATION (annexe A)	3 583	4 689
AUTRES DÉPENSES		
Intérêts sur la dette à long terme (annexe C)	(2 972)	(2 228)
Amortissement (annexe C)	(3 114)	(2 623)
	(6 086)	(4 851)
PERTE D'EXPLOITATION (annexe A)	(2 503)	(162)
FRAIS DU SIÈGE SOCIAL (annexe A)	(3 178)	(3 077)
PERTE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	(5 681)	(3 239)
POSTE EXTRAORDINAIRE		579
PERTE NETTE	(5 681)	(2 660)

DÉFICIT
exercice clos le 31 mai
(en milliers de dollars)

	1990	1989
DÉFICIT AU DÉBUT	(8 707)	(6 047)
Ajouter:		
Perte nette	(5 681)	(2 660)
DÉFICIT À LA FIN	(14 388)	(8 707)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice clos le 31 mai
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte avant poste extraordinaire	(5 681)	(3 239)
Éléments d'exploitation n'impliquant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissement des immobilisations	3 200	2 699
Perte sur aliénation d'immobilisations	230	
Variation nette des autres postes	5 428	(4 568)
	3 177	(5 108)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	5 500	7 751
Augmentation de la dette à long terme	6 129	6 732
Diminution de la dette à long terme	(1 177)	(3 654)
	10 452	10 829
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (note 4)	(13 625)	(8 138)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	163	665
Subventions aux immobilisations (note 4)	752	1 511
	(12 710)	(5 962)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	919	(241)
SITUATION DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	85	326
SITUATION DES LIQUIDITÉS À LA FIN	1 004	85

Les liquidités de la Société représentent l'encaisse.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILAN
31 mai
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 004	85
Comptes-clients et autres débiteurs	512	3 182
Stocks	591	538
Placements à court terme (note 3)	977	3 948
Frais reportés au prochain exercice	1 962	1 854
	5 046	9 607
IMMOBILISATIONS (note 4)	56 901	47 621
AUTRES ACTIFS (note 5)	3 000	3 000
	64 947	60 228
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	3 193	3 334
Dépôts de clients	4 236	4 147
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	1 766	1 191
	9 195	8 672
DETTE À LONG TERME (note 6)	27 601	23 224
	36 796	31 896
VALEUR NETTE		
Capital-actions (note 7)	42 539	37 039
Déficit	(14 388)	(8 707)
	28 151	28 332
	64 947	60 228

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Paul Phaneuf, administrateur
Raymond E. Lavoie, administrateur

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ANNEXES -- AUTRES RENSEIGNEMENTS
exercice clos le 31 mai
(en milliers de dollars)

A -- RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT

	Revenus bruts		Profit (perte) d'opération		Profit (perte) d'exploitation	
	31 mai 1990	31 mai 1989	31 mai 1990	31 mai 1989	31 mai 1990	31 mai 1989
STATION TOURISTIQUE DU PARC DU MONT STE-ANNE	14 589	14 660	2 641	4 004	(1 938)	178
SERVICES DE POURVOIRIES EN CHASSE ET PÊCHE						
Réserve de l'Île d'Anticosti	5 066	4 549	496	629	(145)	195
Réserve faunique des Laurentides	3 963	3 474	178	244	(117)	56
Réserve faunique de La Vérendrye	849	720	300	207	246	168
Rivières à saumons						
St-Jean	216	163	55	8	46	1
Ste-Anne	99	96	47	41	35	41
Matapédia et Patapédia	409	426	110	60	54	32
	10 602	9 428	1 186	1 189	119	493
SERVICES HÔTELIERS						
Manoir Montmorency	2 224	2 214	(386)	(440)	(506)	(553)
Auberge de Fort Prével	698	776	(6)	(141)	(122)	(246)
Gîte du Mont-Albert	833	846	(42)	(235)	(127)	(284)
	3 755	3 836	(434)	(816)	(755)	(1 083)
CENTRES TOURISTIQUES ET CAMPINGS						
Village historique de Val-Jalbert	523	435	31	32	(40)	4
Baie de Percé	99	91	33	27	22	23
Fort Témiscamingue	25	21	(16)	(16)	(19)	(19)
Kénogami	98	90	(62)	(63)	(77)	(75)
Parc des Voltigeurs	233	269	(57)	(36)	(76)	(51)
Haute Gatineau	14	25	(71)	(91)	(71)	(91)
Petite-Rouge	314	224	(92)	(107)	(92)	(107)
Lac Simon	308	288	97	59	97	59
Lac Leslie	39	29	(61)	(57)	(61)	(57)
Lac de l'Argile	337	214	(112)	(186)	(112)	(186)
Subvention -- Outaouais			500	750	500	750
	1 990	1 686	190	312	71	250
TOTAL DES ÉTABLISSEMENTS	30 936	29 610	3 583	4 689	(2 503)	(162)
FRAIS DU SIÈGE SOCIAL					(3 178)	(3 077)
PERTE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE					(5 681)	(3 239)

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ANNEXES -- AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mai
(en milliers de dollars)

B -- DÉPENSES DIRECTES PAR NATURE, PAR ÉTABLISSEMENT

	Traitements		Autres dépenses directes		Total dépenses directes	
	31 mai 1990	31 mai 1989	31 mai 1990	31 mai 1989	31 mai 1990	31 mai 1989
STATION TOURISTIQUE DU PARC DU MONT STE-ANNE	6 110	5 592	5 838	5 064	11 948	10 656
SERVICES DE POURVOIRIES EN CHASSE ET PÊCHE						
Réserve de l'Île d'Anticosti	2 074	1 876	2 496	2 044	4 570	3 920
Réserve faunique des Laurentides	2 170	1 939	1 615	1 291	3 785	3 230
Réserve faunique de La Vérendrye	272	262	277	251	549	513
Rivières à saumons						
St-Jean	110	101	51	54	161	155
Ste-Anne	41	47	11	8	52	55
Matapédia et Patapédia	224	255	75	111	299	366
	4 891	4 480	4 525	3 759	9 416	8 239
SERVICES HÔTELIERS						
Manoir Montmorency	1 355	1 332	1 255	1 322	2 610	2 654
Auberge de Fort Prével	330	411	374	506	704	917
Gîte du Mont-Albert	417	534	458	547	875	1 081
	2 102	2 277	2 087	2 375	4 189	4 652
CENTRES TOURISTIQUES ET CAMPINGS						
Village historique de Val-Jalbert	254	211	238	192	492	403
Baie de Percé	35	33	31	31	66	64
Fort Témiscamingue	25	23	16	14	41	37
Kénogami	74	71	86	82	160	153
Parc des Voltigeurs	134	128	156	177	290	305
Haute Gatineau	43	60	42	56	85	116
Petite-Rouge	248	198	158	133	406	331
Lac Simon	134	122	77	107	211	229
Lac Leslie	57	51	43	35	100	86
Lac de l'Argile	242	193	207	207	449	400
Subvention -- Outaouais	(289)	(487)	(211)	(263)	(500)	(750)
	957	603	843	771	1 800	1 374
TOTAL DES ÉTABLISSEMENTS	14 060	12 952	13 293	11 969	27 353	24 921
SIÈGE SOCIAL	2 223	2 080	863	921	3 086	3 001
TOTAL -- DÉPENSES DIRECTES	16 283	15 032	14 156	12 890	30 439	27 922

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ANNEXES -- AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)
exercice clos le 31 mai
(en milliers de dollars)

C -- AUTRES DÉPENSES PAR NATURE, PAR ÉTABLISSEMENT

	Intérêt sur dette à long terme		Amortissement		Total autres dépenses	
	31 mai 1990	31 mai 1989	31 mai 1990	31 mai 1989	31 mai 1990	31 mai 1989
STATION TOURISTIQUE DU PARC DU MONT STE-ANNE	2 443	1 963	2 136	1 863	4 579	3 826
SERVICES DE POURVOIRIES EN CHASSE ET PÊCHE						
Réserve de l'Ile d'Anticosti	257	119	384	315	641	434
Réserve faunique des Laurentides	133	70	162	118	295	188
Réserve faunique de La Vérendrye	13	5	41	34	54	39
Rivières à saumons						
St-Jean	5	5	4	2	9	7
Ste-Anne	6		6		12	
Matapédia et Patapédia	21	6	35	22	56	28
	435	205	632	491	1 067	696
SERVICES HÔTELIERS						
Manoir Montmorency			120	113	120	113
Auberge de Fort Prével	13	26	103	79	116	105
Gite du Mont-Albert	42	21	43	28	85	49
	55	47	266	220	321	267
CENTRES TOURISTIQUES ET CAMPINGS						
Village historique de Val-Jalbert	33	13	38	15	71	28
Baie de Percé	4		7	4	11	4
Fort Témiscamingue			3	3	3	3
Kénogami			15	12	15	12
Parc des Voltigeurs	2		17	15	19	15
	39	13	80	49	119	62
TOTAL DES ÉTABLISSEMENTS	2 972	2 228	3 114	2 623	6 086	4 851
SIÈGE SOCIAL	6		86	76	92	76
TOTAL -- AUTRES DÉPENSES	2 978	2 228	3 200	2 699	6 178	4 927

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mai 1990
(en milliers de dollars)

1. Statuts constitutifs

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chap. S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984.

2. Conventions comptables

a) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

b) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui ont été transférées à la Société par décret en 1985-1986, en 1986-1987 et en 1988-1989.

La répartition de la valeur globale entre les actifs transférés à la Société a été établie comme suit:

-- les établissements qui étaient déficitaires ont été cédés pour une valeur nominale sauf ceux dont la valeur du fonds de terrain a été établie à la valeur municipale;

-- la valeur des autres équipements est fonction des revenus nets qu'ils génèrent, sur la base d'une vente en bloc.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants (sauf l'année d'acquisition où on applique un demi-taux indépendamment de la date d'acquisition):

Bâtiments, pistes de ski et enneigement artificiel (incluant leurs infrastructures et leurs chemins d'accès)	4%
Remontées mécaniques incluant leur installation	5%
Matériel roulant incluant l'équipement lourd utilisé en montagne	14% à 20%
Mobilier, équipement et améliorations locatives	20%

Les coûts rattachés au développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne sont amortis linéairement sur une période de quinze ans débutant avec l'année d'ouverture du village du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne.

c) Location-acquisition

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment.

L'amortissement de ces biens est calculé en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon la méthode linéaire et aux taux suivants:

Remontées mécaniques	5%
Équipement	20%
Matériel roulant	14%

d) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances de la province de Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

e) Régime de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle effectuée pour les employés de la Société.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1990
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables

f) Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de ces dernières. Les subventions relatives aux frais d'exploitation sont comptabilisées en réduction de ces derniers.

3. Placements à court terme

	1990	1989
Acceptations bancaires, 13,55% et 13,65% échéant le 4 juillet 1990 et le 31 août 1990	977	3 948

4. Immobilisations

	Solde au 31 mai 89	Additions	Subventions	Dispositions	Solde au 31 mai 90
Coût et valeurs transférées					
Terrains	5 020			9	5 011
Bâtiments, pistes de ski et infrastructures	19 644	4 096	433	6	23 301
Remontées mécaniques	2 386	8 212	195	287	10 116
Enneigement artificiel	14 105	743			14 848
Matériel roulant	2 196	549	65	334	2 346
Mobilier, équipement et améliorations locatives	3 017	605	59	67	3 496
Travaux en cours	1 040	(580)			460
	47 408	13 625	752	703	59 578
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement et remontées mécaniques	7 458				7 458
Matériel roulant	290				290
	7 748				7 748
Coût total	55 156	13 625	752	703	67 326
Amortissement cumulé					
Coût et valeurs transférées	7 129	2 361		310	9 180
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	406	839			1 245
	7 535	3 200		310	10 425
Valeur nette	47 621	10 425	752	393	56 901

5. Autres actifs

	1990	1989
Coûts rattachés au développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne		
Achat de droits d'exclusivité commerciale	3 000	3 000

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1990
(en milliers de dollars)

6. Dette à long terme

	1990	1989
Emprunts, garantis en vertu d'un acte de fiducie à charge fixe et flottante sur les installations du Parc du Mont-Sainte-Anne, d'un montant original de 18 983 $, amortis sur une période de 15 à 25 ans, portant intérêts au taux moyen pondéré de 10,45%, échéant à des exercices entre 2005 et 2013	17 878	12 921
Emprunt, garanti par une hypothèque sur les établissements de la Société autres que le Parc du Mont-Sainte-Anne et le Manoir Montmorency, d'un montant original de 4 786 $, amorti sur une période de 15 ans, avec intérêts au taux moyen pondéré de 11,94%, échéant en 2004	4 487	4 157
Dû en vertu de contrats de location-acquisition, dont les montants originaux totalisent 7 638 $, garanti par des remontées mécaniques et d'autres équipements loués en vertu de tels contrats, payable entre 12 et 14 ans, avec intérêts, au taux moyen pondéré de 10,64%, échéant 2000 et 2001	6 792	7 119
Obligation de la Ville de Beaupré, d'un montant original de 324 $, avec intérêts au taux de 5 3/8%, échéant en 2006	210	218
	29 367	24 415
Portion échéant au cours du prochain exercice	1 766	1 191
	27 601	23 224

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

	Contrats de location-acquisition			Emprunts	Total
	Paiements minimums	Intérêt	Capital	Capital	Capital
1991	1 068	710	358	1 408	1 766
1992	1 068	671	397	865	1 262
1993	1 068	625	443	1 364	1 807
1994	1 068	578	490	1 366	1 856
1995	1 068	523	545	861	1 406

7. Capital-actions

Autorisé:
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, votantes, d'une valeur nominale de 100 $ — 75 000

	1990	1989
Émis:		
Émises en paiement de transfert d'actifs: 260 136 actions	26 014	26 014
Émises et payées au comptant: 165 250 actions (1989 -- 110 250)	16 525	11 025
	42 539	37 039

Au cours de l'exercice, la Société a émis 55 000 actions pour une considération au comptant de 5 500 000 $.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mai 1990
(en milliers de dollars)

8. Engagements contractuels

La Société est liée par des contrats de location ou d'achat représentant des engagements pour les exercices suivants:

1991	1 271
1992	557
1993	313
1994	194
1995 et suivantes	777

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 1989 ont été reclassifiés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1990.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société des établissements de plein air du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mai 1990 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Société au 31 mai 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Malette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés,
Comptables agréés

Québec, le 29 juin 1990

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-14

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
		(note 3)
DÉPENSES		
Frais d'exploitation	21 984 588 $	20 978 222 $
Frais généraux et d'administration	3 841 160	3 948 394
Amortissement des immobilisations	2 283 137	2 304 036
Intérêts sur obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 804 009	2 868 784
	30 912 894	30 099 436
REVENUS		
Transport des véhicules	4 443 248	4 322 899
Transport des passagers	3 170 323	3 240 711
Autres (note 4)	748 793	1 082 777
	8 362 364	8 646 387
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	22 550 530	21 453 049
Participations gouvernementales (note 5)	19 791 904	22 738 482
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(2 758 626)$	1 285 433 $

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) AU DÉBUT		
Solde déjà établi	353 748 $	(577 931)$
Redressements affectés aux exercices antérieurs (note 3)	713 117	359 363
Solde redressé	1 066 865	(218 568)
(Perte nette) bénéfice net	(2 758 626)	1 285 433
(DÉFICIT) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	(1 691 761)$	1 066 865 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) bénéfice net	(2 758 626)$	1 285 433 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 283 137	2 304 036
Virement de participations gouvernementales reportées	(916 904)	(1 052 482)
Perte sur aliénations d'immobilisations	1 481	512
	(1 390 912)	2 537 499
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	186 520	(94 077)
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'exploitation	(1 204 392)	2 443 422
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Participation gouvernementale aux immobilisations	3 082	3 620
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(1 179 167)	(1 103 805)
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(1 176 085)	(1 100 185)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(133 818)	(45 691)
Produit d'aliénations d'immobilisations		391
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(133 818)	(45 300)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(2 514 295)	1 297 937
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	4 176 286	2 878 349
LIQUDITÉS À LA FIN	1 661 991 $	4 176 286 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 261 991 $	976 286 $
Dépôts à terme -- au coût	400 000	3 200 000
Débiteurs et intérêts courus	348 599	872 881
	2 010 590	5 049 167
PLACEMENT (note 6)	27 500	27 500
IMMOBILISATIONS (note 7)	32 843 134	34 993 934
	34 881 224 $	40 070 601 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	2 883 758 $	3 221 520 $
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	1 311 257	1 179 167
	4 195 015	4 400 687
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE DE LOCATION-ACQUISITION (note 8)	24 154 028	25 465 285
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES (note 9)	6 723 942	7 637 764
	35 072 985	37 503 736
AVOIR DÉFICITAIRE DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	1 500 000	1 500 000
(Déficit) Bénéfices non répartis	(1 691 761)	1 066 865
	(191 761)	2 566 865
	34 881 224 $	40 070 601 $

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Jean-Yves Gagnon
Lise Dufour

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objet

La Société des Traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Une valeur basée sur le coût d'origine ou sur la valeur foncière municipale ou déterminée à la suite d'une évaluation technique a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Les immobilisations sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Quais	Solde dégressif	5%
Bâtiments	Solde dégressif	10%
Navires	Solde dégressif	15%
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20%
Matériel roulant	Solde dégressif	30%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Navires loués en vertu de contrats de location-acquisition	En fonction du remboursement du principal des obligations correspondantes	

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Recouvrement des assureurs

Le recouvrement des assureurs résultant d'accidents imputables aux navires de la Société est comptabilisé lors de l'encaissement.

3. Redressements affectés aux exercices antérieurs

Au cours de l'exercice, la Société a obtenu le remboursement d'une somme de 576 607 $ en taxe d'accise et en taxe de vente perçues par le gouvernement du Canada sur le carburant utilisé pour l'exploitation de la traverse Matane -- Baie-Comeau -- Godbout pour la période du 1er janvier 1987 au 31 mars 1989.

De plus, à la suite d'une entente avec un créancier sur les frais de location d'un navire, un montant à payer de 136 510 $ au 31 mars 1989 a été annulé rétroactivement à cette date.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1989 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	1989
Débiteurs et intérêts courus	576 607 $
Créditeurs	(136 510)
Bénéfice net	353 754
Bénéfice non réparti	713 117

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Autres revenus

	1990	1989
Intérêts sur dépôts bancaires	425 166 $	353 221 $
Dividendes	27 500	22 000
Stationnement et divers	82 155	78 292
Machines distributrices	47 356	51 220
Concession alimentaire	99 045	68 682
Recouvrements des assureurs pour réclamations d'accidents imputables aux navires	(2 149)	454 874
Location de navires	71 201	55 000
Perte sur aliénations d'immobilisations	(1 481)	(512)
	748 793 $	1 082 777 $

5. Participations gouvernementales

	1990	1989
Subvention de fonctionnement reçue du gouvernement du Québec	18 875 000 $	21 686 000 $
Virement de participations gouvernementales reportées	916 904	1 052 482
	19 791 904 $	22 738 482 $

6. Placement

Ce placement représente 55 000 actions ordinaires classe "A", sans valeur nominale, des 767 500 actions émises par la Compagnie de gestion de Matane Inc.

7. Immobilisations

	1990				1989
	Immobilisations				
	Acquises par donation	Autres	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	64 794 $	18 145 $		82 939 $	82 939 $
Quais	3 795 452	74 622	2 192 178 $	1 677 896	1 766 206
Bâtiments	1 535 755	404 851	1 152 594	788 012	875 568
Navires	25 476 038	889 956	21 937 569	4 428 425	5 151 808
Ameublement et équipement	15 088	556 722	391 101	180 709	186 891
Matériel roulant		73 763	43 819	29 944	7 939
Améliorations locatives	215 930	637 793	284 175	569 548	619 241
	31 103 057	2 655 852	26 001 436	7 757 473	8 690 592
Navires*		31 011 585	5 925 924	25 085 661	26 303 342
	31 103 057 $	33 667 437 $	31 927 360 $	32 843 134 $	34 993 934 $

* Ces navires sont loués en vertu de contrats de location-acquisition.

Installations portuaires -- Les gares et quais de Matane et Godbout appartenant au gouvernement du Québec sont mis gratuitement à la disposition de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

8. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	1990	1989
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, à des taux variant de 10,6% à 10,8%, échéant jusqu'en 2001	25 465 285 $	26 644 452 $
Versements échéant en deçà d'un an	1 311 257	1 179 167
	24 154 028 $	25 465 285 $

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant des contrats de location-acquisition, en prenant pour acquis que les loyers demeureront aux montants versés en 1990, s'établissent comme suit:

1991	4 021 690 $
1992	3 979 826
1993	3 979 826
1994	3 979 826
1995	3 979 826
1996 à 2001	25 457 877
Total des paiements minimums exigibles	45 398 871
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	19 933 586
	25 465 285 $

9. Participations gouvernementales reportées

Participations gouvernementales à l'acquisition d'immobilisations:

	1990	1989
a. Gouvernement du Québec		
Solde au début	7 119 305 $	8 117 759 $
Participation de l'exercice	3 082	3 620
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(870 457)	(1 002 074)
Solde à la fin	6 251 930	7 119 305
b. Gouvernement du Canada		
Solde au début	518 459	568 867
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(46 447)	(50 408)
Solde à la fin	472 012	518 459
	6 723 942 $	7 637 764 $
Ce solde se rapporte aux éléments suivants:		
Terrains	64 794 $	64 794 $
Quais	1 635 106	1 721 164
Bâtiments	617 455	686 061
Navires	4 254 237	4 954 904
Ameublement et équipement	1 196	1 892
Améliorations locatives	151 154	161 950
	6 723 942	7 590 765
Solde non dépensé de la subvention spéciale pour réparations majeures		46 999
	6 723 942 $	7 637 764 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

10. Capital-actions

	1990	1989
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
15 000 actions	1 500 000 $	1 500 000 $

11. Engagements

La Société est engagée par un bail à long terme échéant en 1996 pour la location d'un navire. Ce bail comporte une option d'achat en 1995 au prix de 849 660 $.

La Société est également engagée par un bail à long terme échéant en 2004 pour des locaux à la gare de Lévis. Ce bail comporte une première option de renouvellement de quinze ans et une option additionnelle de quatorze ans.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concernant le navire s'élève à 627 277 $ et celle concernant les locaux de la gare à 38 558 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	635 180 $
1992	635 180
1993	635 180
1994	635 180
1995	635 180
1996 et subséquemment	940 029
	4 115 929 $

12. Régimes de retraite

-- Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)

La majorité des employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Le coût de ce régime est partagé également depuis le 1er juillet 1982 entre les employés et les employeurs. Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Les contributions de la Société imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 345 680 $ (1989: 336 272 $). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

-- Autres régimes

Les autres employés participent à deux régimes de retraite inter-entreprises et la responsabilité de la Société se limite aux contributions pour services courants à titre d'employeur. Les contributions de la Société imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 209 988 $ (1989: 212 965 $).

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société des Traversiers du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des résultats, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 22 mai 1990

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS
exercice terminé le 31 janvier 1990

	1990	1989
REVENUS		
Intérêts et autres revenus	28 294 $	24 828 $
Frais généraux et d'administration (voir page 461)	81 475	118 347
PERTE NETTE	53 181	93 519
SURPLUS AU DÉBUT	322 465	415 984
SURPLUS À LA FIN	269 284 $	322 465 $

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 janvier 1990

	1990	1989
EXPLOITATION		
Perte nette	(53 181)$	(93 519)$
Amortissements, poste ne comportant aucun mouvement de liquidités	7 546	9 432
	(45 635)	(84 087)
Variation nette des postes du fonds de roulement net constituant pas des liquidités	2 863	12 246
Liquidités absorbées par l'exploitation	(42 772)	(71 841)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations, liquidités absorbées par l'investissement		(2 800)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(42 772)	(74 641)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	283 674	358 315
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 4)	240 902 $	283 674 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

BILAN
31 janvier 1990

	1990	1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	4 270 $	
Dépôts à terme et intérêts courus	236 632	296 956 $
Débiteurs		7 246
	240 902	304 202
IMMOBILISATIONS (note 3)	30 182	37 728
	271 084 $	341 930 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire		13 282 $
Créditeurs et frais courus	1 800 $	6 183
	1 800	19 465
SURPLUS	269 284	322 465
	271 084 $	341 930 $

Au nom du Conseil d'administration,

Florian Rompré
Alain Lelouche

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 janvier 1990

	1990	1989
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Services extérieurs et consultants	33 227 $	43 142 $
Frais de vérification et conseils administratifs	2 410	3 116
Frais de représentation	4 623	3 734
Frais de déplacement	27 545	54 411
Appel d'offres		1 505
Abonnements et cotisations	931	
Intérêts bancaires	638	481
Poste et messagerie	123	159
Matériel de bureau	2 532	1 297
Taxes	25	75
Amortissement des immobilisations	7 546	9 432
Livres et journaux	819	
Dépenses de bureau	1 056	
Frais divers		995
	81 475 $	118 347 $

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 janvier 1990

---

1. Statut et nature des activités

La Société à but non lucratif, constituée en vertu de la 3ième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour fonction de promouvoir la distribution des ressources éducatives québécoises et d'exécuter des projets éducatifs à l'extérieur du Québec. Depuis l'exercice 1986-1987, la Société n'a pas obtenu de subvention du Québec. Il n'y avait plus aucune ressource permanente à l'emploi de la Société.

2. Principale pratique comptable

Immobilisations

L'amortissement du mobilier et de l'équipement de bureau est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20%.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement accumulé	1990 Coût non amorti	1989 Coût non amorti
Mobilier et équipement de bureau	134 091 $	103 909 $	30 182 $	37 728 $

4. Liquidités

	1990	1989
Encaisse (découvert bancaire)	4 270 $	(13 282)$
Dépôts à terme et intérêts courus	236 632	296 956
	240 902 $	283 674 $

5. Engagements

Un contrat a été signé le 2 octobre 1989 avec la compagnie Hualou (C.F.C.) inc. pour la somme de 12 750 $ pour services professionnels. Cette somme est payable en 6 versements égaux de 2 125 $ chacun. Le contrat débute le 4 octobre 1989 et se termine le 3 avril 1990. Le solde de cet engagement est de 4 250 $ au 31 janvier 1990.

Un contrat a été signé le 13 février 1990 avec Madame Marie-Andrée Lortie pour une somme 3 904 $ pour agir à titre de secrétaire-dactylographe. Cette somme est payable en deux versements. Le premier au montant de 1 464 $ est payable le 16 février 1990 et le deuxième au montant de 2 440 $ est payable le 30 mars 1990.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES DU QUÉBEC (SEREQ)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Conseil d'administration de
Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ)

Nous avons vérifié le bilan de Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ) au 31 janvier 1990 ainsi que les états de revenus et dépenses et surplus et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 janvier 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux
Comptables agréés

Montréal, le 26 avril 1990

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-8

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS		
Contributions (note 3)		
Gouvernement du Québec	209 936	191 897
Société canadienne d'hypothèques et de logement	177 394	148 277
	387 330	340 174
Intérêts sur prêts et autres revenus	43 592	43 940
	430 922	384 114
DÉPENSES		
Coût des programmes (note 3)	356 255	311 842
Frais d'administration -- net (note 4)	31 075	28 332
	387 330	340 174
Intérêts sur emprunts -- net (note 5)	40 489	42 245
	427 819	382 419
REVENU NET DE L'EXERCICE	3 103	1 695
EXCÉDENT AU DÉBUT	3 415	1 720
EXCÉDENT À LA FIN	6 518	3 415

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATON FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation (note 12)	(13 854)	(1 686)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	1 624 521	1 680 341
Remboursements d'emprunts	(1 486 871)	(1 593 138)
Augmentation (diminution) des sommes dues au fonds d'assurance des sinistres	672	(307)
Liquidités provenant des activités de financement	138 322	86 896
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Nouveaux investissements		
Immeubles d'habitation	(124 283)	(124 377)
Prêts	(6 253)	(1 256)
Encaissements sur prêts	8 552	8 765
Acquisition d'une propriété sous financement de la Société		
Immeuble d'habitation	(52)	(57)
Prêt et intérêts courus	52	57
Disposition d'une propriété		55
Liquidités utilisées par les activités d'investissement	(121 984)	(116 813)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	2 484	(31 603)
(CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE) ENCAISSE ET DÉPÔT À TERME AU DÉBUT	(214)	31 389
ENCAISSE (CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE) À LA FIN	2 270	(214)

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Immeubles d'habitation (note 6)	1 491 551	1 372 311
Prêts et intérêts courus (note 7)	568 673	571 153
Contributions à recevoir		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	85 042	80 199
Gouvernement du Québec (note 8)	59 829	25 017
Débiteurs	10 642	7 165
Encaisse	2 270	
	2 218 012	2 055 845
PASSIF		
Emprunts et intérêts courus (note 9)	2 083 542	1 942 089
Contribution reportée -- gouvernement du Québec (note 10)	79 090	66 504
Créditeurs (note 11)	42 826	38 259
Fonds d'assurance des sinistres	6 036	5 364
Chèques en circulation moins encaisse		214
	2 211 494	2 052 430
EXCÉDENT	6 518	3 415
	2 218 012	2 055 845

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 14)

Pour la Société,

Guy G. Bouchat, président du Conseil d'administration
Jean-Paul Arsenault, président-directeur général

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE DES SINISTRES

BILAN
au 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
Débiteurs		
Société d'habitation du Québec	6 036	5 364
Autres		1
Encaisse	17	2
	6 053	5 367
PASSIF		
Réclamations en voie de règlement	2 134	802
Solde du fonds	3 919	4 565
	6 053	5 367

Pour la Société,

Guy G. Bouchat, président du Conseil d'administration
Jean-Paul Arsenault, président-directeur général

ÉVOLUTION DU FONDS
au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS		
Primes	1 011	719
Intérêts	754	568
	1 765	1 287
DÉPENSES		
Réclamations	2 317	857
Frais d'administration	94	96
	2 411	953
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	(646)	334
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	4 565	4 231
SOLDE DU FONDS À LA FIN	3 919	4 565

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

---

1. Constitution et objets

La Société d'habitation du Québec, corporation constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets:

-- d'aviser le ministre responsable sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
-- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
-- de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
-- de favoriser le développement et la mise en oeuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
-- de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
-- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

De plus, la Société administre un fonds d'assurance depuis 1979 pour couvrir les pertes lors de sinistres à ses immeubles d'habitation et à ceux des offices municipaux d'habitation. Les pertes individuelles excédant 500 milliers de dollars ne sont pas couvertes par ce fonds d'assurance. Ces pertes sont partageables en parts égales entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation du Québec, agissant pour le compte du gouvernement du Québec, conformément aux ententes-cadres Canada-Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

a) Immeubles d'habitation

i. Les immeubles d'habitation de la Société sont inscrits au coût.

Pour les projets d'immeubles d'habitation en construction, des intérêts ainsi que des frais d'administration sont ajoutés aux autres coûts encourus jusqu'à la date du début de l'exploitation. Le taux d'intérêt imputé est égal à la moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs des emprunts à court terme contractés pour financer ces projets.

Dans le cas des propriétés acquises par défaut de paiement, leur coût est comptabilisé au montant du solde du prêt plus les intérêts courus jusqu'à la date de dation en paiement et les déboursés effectués lors de la prise de possession.

ii. L'amortissement des immeubles d'habitation correspond au recouvrement de la partie capital du service de la dette imputé au Programme de logement sans but lucratif. Le recouvrement s'effectue généralement sur une période de 35 à 50 ans.

Aucun amortissement n'est pris relativement aux immeubles d'habitation tant que les emprunts afférents n'ont pas été mis sous remboursement.

b) Contributions

Les contributions du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au coût des programmes de l'exercice sont inscrites aux résultats en autant que les coûts afférents à ces programmes y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

c) Coût des programmes

Logement sans but lucratif

Aux fins de la gestion du Programme de logement sans but lucratif, la Société a conclu des conventions d'exploitation avec certains organismes en vue de leur confier l'administration de ses projets d'habitation pour une période n'excédant pas 50 ans. Ces conventions prévoient, entre autres, le versement d'une subvention pour aider à combler le déficit d'exploitation des logements sous gestion.

Le coût du Programme de logement sans but lucratif est établi à partir des budgets produits par les organismes concernés et approuvés par la Société ou, le cas échéant, à partir des budgets préparés et approuvés par la Société. Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des états financiers vérifiés de ces organismes, ainsi que les frais reliés au refinancement des emprunts.

Supplément au loyer

L'aide accordée par la Société en vertu de conventions n'excède pas 15 ans.

Lorsque le Programme de supplément au loyer s'adresse à des organismes, le coût de ce programme est comptabilisé à partir des demandes de subvention produites par les organismes concernés et approuvées par la Société ou, le cas échéant, à partir des estimés préparés et approuvés par la Société.

Ce coût comprend également des modifications se rapportant aux exercices antérieurs résultant de l'analyse et de l'approbation par la Société des rapports financiers requis.

Par ailleurs, lorsque les bénéfices de ce programme sont octroyés à des individus, la Société enregistre ces bénéfices conformément à la convention comptable applicable aux "autres programmes".

Aide à la mise de fonds

Le coût de ce programme est constitué des intérêts sur les prêts garantis ainsi que de toute perte que la Société doit assumer lors de l'exécution des garanties.

Aide à la restauration Canada-Québec

L'aide financière accordée prend la forme d'un prêt avec remise potentielle. Le prêt est considéré comme une dépense de l'année courante dès que le versement du prêt est approuvé par la Société.

Autres programmes

Le coût de chacun des autres programmes est enregistré aux livres en autant que les demandes de subvention aient été approuvées par la Société ou son mandataire, le cas échéant, et que les paiements qui en découlent, viennent à échéance avant la fin de l'exercice.

d) Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux frais d'administration.

e) Fonds d'assurance des sinistres

i. Réclamations

Les réclamations sont inscrites au coût ou à la valeur estimative des sinistres et couvrent les sinistres déclarés à la Société au plus tard un mois après la fin de l'exercice.

ii. Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux frais d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

f) Régimes de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des résultats et de l'excédent de la Société.

3. Coût et contributions aux programmes

	1989			1988		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*
Logement sans but lucratif						
Public						
Immeubles d'habitation de la Société gérés par des mandataires	146 488	50 058	96 430	130 881	44 105	86 776
Immeubles des offices municipaux d'habitation	38 084	16 584	21 500	35 557	13 412	22 145
Logements spéciaux	515	180	335			
	185 087	66 822	118 265	166 438	57 517	108 921
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes sans but lucratif	9 519	2 380	7 139	3 470	882	2 588
Autochtones en milieu rural	3 328	765	2 563	2 093	492	1 601
Autochtones en milieu urbain	2 953	688	2 265	1 500	360	1 140
	15 800	3 833	11 967	7 063	1 734	5 329
	200 887	70 655	130 232	173 501	59 251	114 250
Aide aux personnes						
Allocation-logement en faveur des personnes âgées	24 660	24 660		21 460	21 460	
Supplément au loyer	18 815	9 607	9 208	11 794	6 580	5 214
Aide à l'accession à la propriété résidentielle	7 888	7 888		13 285	13 285	
Aide à la mise de fonds	4 588	4 588		35	35	
Loi sur l'habitation familiale	486	486		758	758	
Montants à reporter	56 437	47 229	9 208	47 332	42 118	5 214

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

3. Coût et contributions aux programmes (suite)

	1989			1988		
		Contributions			Contributions	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*	Coût	Gouvernement du Québec	S.C.H.L.*
Aide aux personnes (suite)						
Montants reportés	56 437	47 229	9 208	47 332	42 118	5 214
Relogement temporaire des victimes de la mousse d'urée formaldéhyde	11	11		11	11	
Corvée-Habitation				345	345	
	56 448	47 240	9 208	47 688	42 474	5 214
Aide aux organismes communautaires et à la restauration						
Aide à la restauration Canada-Québec	70 987	36 493	34 494	53 331	26 705	26 626
Aide à la restauration résidentielle	26 644	26 644		34 281	34 281	
Aide au logement populaire	1 076	1 076		2 146	2 146	
Aide aux organismes sans but lucratif s'occupent des sans-abri	984	984		621	621	
Réparations d'urgence	391	98	293	274	75	199
Acquisition et aménagement des terrains Angus	(1 162)	(1 162)				
	98 920	64 133	34 787	90 653	63 828	26 825
Coût des programmes	356 255	182 028	174 227	311 842	165 553	146 289
Frais d'administration -- net (note 4)	31 075	27 908	3 167	28 332	26 344	1 988
Coût total des programmes	387 330	209 936	177 394	340 174	191 897	148 277

* Société canadienne d'hypothèques et de logement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

4. Frais d'administration -- net

	1989	1988
Traitements et autres rémunérations	20 911	19 411
Services de transport et de communication	2 286	1 938
Services professionnels, administratifs et autres	3 455	2 797
Entretien et réparations	106	282
Loyers	3 534	3 212
Fournitures et approvisionnements	710	659
Matériel et équipement	825	478
Subventions diverses	163	173
Autres dépenses	24	14
	32 014	28 964
Frais imputés		
Au coût des immeubles d'habitation en construction	821	519
À la Société de gestion immobilière SHQ	118	113
	939	632
	31 075	28 332

5. Intérêts sur emprunts -- net

	1989	1988
Intérêts sur emprunts obligataires	171 634	154 840
Intérêts sur emprunts hypothécaires	82	88
Intérêts sur emprunts à terme	901	1 102
Intérêts sur financement temporaire	27 616	23 994
Intérêts sur avances du fonds d'assurance des sinistres	752	566
	200 985	180 590
Recouvrement d'intérêts *	810	811
	200 175	179 779
Intérêts imputés		
Au coût du Programme de logement sans but lucratif	148 986	131 786
Au coût des immeubles d'habitation en construction **	6 472	4 444
Au coût du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec	4 228	1 304
	159 686	137 534
	40 489	42 245

* Relativement à la dette à long terme contractée pour la réalisation de résidences d'étudiants.

** Les taux imputés en 1989 ont varié de 10,71% à 12,58% (8,63% à 10,71% en 1988).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

6. Immeubles d'habitation

	1989	1988
Immeubles d'habitation parachevés	1 425 664	1 292 701
Amortissement cumulé	19 563	14 468
	1 406 101	1 278 233
Immeubles d'habitation en construction	85 450	94 078
	1 491 551	1 372 311

L'amortissement de l'exercice au montant de 5 095 $ (1988: 4 089 $) est imputé au coût du Programme de logement sans but lucratif.

7. Prêts et intérêts courus

	1989	1988
Prêts hypothécaires -- 6 7/8% à 15 1/8% remboursables par mensualités ou annuités sur des périodes n'excédant pas 50 ans	526 861	530 394
Prêts sans garantie hypothécaire -- 6 7/8% à 11,99% remboursables par mensualités sur des périodes n'excédant pas 50 ans	13 847	14 015
Obligations municipales -- 6 7/8% à 9 5/8% remboursables par annuités sur des périodes n'excédant pas 15 ans et rachetables par anticipation	7 999	9 647
Avances	10 848	7 834
Intérêts courus	9 123	9 263
	568 678	571 153

8. Contributions à recevoir -- gouvernement du Québec

Les contributions à recevoir du gouvernement du Québec au 31 décembre 1988 et au 31 décembre 1989 incluent un montant de 12,4 millions de dollars relativement au fonds constitué pour le Programme de relance de la construction domiciliaire.

Ce fonds est géré par la Société de gestion immobilière -- SHQ qui a été substituée, le 1er mai 1986, à Corvée-Habitation (voir compte correspondant de cette créance à la note 11).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

9. Emprunts et intérêts courus

	1989	1988
Gouvernement du Québec		
Obligations -- 6 7/8% à 15,98% remboursables par versements annuels ou semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	126 023	126 610
Intérêts courus	7 049	7 077
	133 072	133 687
Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Obligations -- 6 7/8% à 11% remboursables par versements annuels ou semi-annuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans et rachetables par anticipation	851 071	856 477
Emprunts hypothécaires -- 3 1/2% à 7 7/8% remboursables par versements mensuels sur des périodes n'excédant pas 50 ans	1 424	1 605
Intérêts courus	48 919	49 159
	901 414	907 241
Autres		
Obligations -- 8,85% à 16 1/4% remboursables par versements annuels de 1990 à 2009 et assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement	749 215	702 607
Emprunts à terme -- 9 3/8% à 11,99% remboursables par versements annuels ou mensuels échéant de 1990 à 1994	7 171	9 163
Financement temporaire: institutions financières	268 250	169 042
Intérêts courus	24 420	20 349
	1 049 056	901 161
	2 083 542	1 942 089

En tenant compte des refinancements prévus, le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sur les obligations, les emprunts hypothécaires et les emprunts à terme se détaille comme suit:

1990 -- 12 330
1991 -- 13 120
1992 -- 13 212
1993 -- 12 292
1994 -- 13 315

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

10. Contribution reportée -- gouvernement du Québec

	1989	1988
Évolution de l'exercice:		
Contribution (note 3)	209 936	191 897
Moins:		
Partie à long terme du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec, imputée à la contribution à recevoir du gouvernement du Québec	(28 806)	(19 222)
	181 130	172 675
Encaissements afférents à la contribution	193 716	181 677
Augmentation de la contribution reportée	12 586	9 002
Contribution reportée au début	66 504	57 502
Contribution reportée à la fin	79 090	66 504

11. Créditeurs

	1989	1988
Fournisseurs et retenues sur contrats	21 152	19 999
Société de gestion immobilière SHQ -- Fonds de relance de la construction domiciliaire	12 368	12 368
Bénéficiaires de subventions et divers	9 306	5 892
	42 826	38 259

12. Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation

	1989	1988
Revenu net de l'exercice	3 103	1 695
Amortissement des immeubles d'habitation	5 095	4 089
	8 198	5 784
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(22 052)	(7 470)
	(13 854)	(1 686)

13. Société de gestion immobilière SHQ

La Société d'habitation du Québec a confié à la Société de gestion immobilière SHQ le mandat d'administrer certains de ses immeubles. Le budget d'exploitation net alloué à ce mandataire pour le présent exercice financier se chiffre à 1,5 million de dollars. Le financement est assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour un montant de 1,2 million de dollars et par le gouvernement du Québec pour un montant de 0,3 million de dollars. Ces données financières sont incluses dans l'état des résultats et de l'excédent de la Société d'habitation du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

14. Engagements et éventualités

Programme d'aide à la restauration résidentielle

En vertu de ce programme, la Société rembourse tout emprunt effectué par un propriétaire jusqu'à concurrence du montant de la promesse de subvention de la Société. Les remboursements des soldes de ces emprunts au 31 décembre 1989 s'échelonneront comme suit au cours des cinq prochains exercices:

1990	--	17 530
1991	--	9 255
1992	--	4 161
1993	--	886
1994	--	92

Construction

Les engagements de la Société envers les entrepreneurs pour les travaux à effectuer sur des immeubles d'habitation en construction s'élevaient à 22 millions de dollars au 31 décembre 1989 (1988: 37 millions de dollars).

Programme d'aide à la mise de fonds

Dans le cadre du Programme d'aide à la mise de fonds, la Société garantit, selon certaines limites, le remboursement de l'emprunt effectué par les requérants pour l'acquisition d'un premier logement; le montant des prêts ainsi garantis totalise 72 millions de dollars au 31 décembre 1989 (1988: 6 millions de dollars.)

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans de la Société d'habitation du Québec et du fonds d'assurance des sinistres au 31 décembre 1989 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de la Société de même que l'état de l'évolution du fonds d'assurance des sinistres de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société et du fonds d'assurance des sinistres au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière de la Société de même que l'évolution du fonds d'assurance des sinistres pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 3 mai 1990

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE
L.R.Q., c. S-8.1
FONDS DES OPÉRATIONS

REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES (note 3)		
Traitements et avantages sociaux	312 162 $	215 785 $
Services professionnels, administratifs et autres (note 4)	33 243	52 220
Services de transport et de communication (note 5)	91 566	80 060
Impression et frais de bureau	30 947	34 126
Matériel et équipement (note 6)	4 748	18 538
Location d'équipement de bureau	5 569	5 367
	478 235	406 096
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	16 933	20 455
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	461 302	385 641
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	416 000	400 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LA CONTRIBUTION	(45 302)	14 359
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	115 605	101 246
SOLDE DU FONDS À LA FIN	70 303 $	115 605 $

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	37 337 $	49 489 $
Placements temporaires et intérêts courus (note 7)	64 417	99 876
	101 754 $	149 365 $
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	31 226 $	32 182 $
Dû au fonds d'assistance financière	225	1 578
	31 451	33 760
SOLDE DU FONDS	70 303	115 605
	101 754 $	149 365 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Pour le Conseil d'administration,

Yvon Martineau
Serge Godin

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

ÉVOLUTION DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
AUGMENTATION DU FONDS		
Contributions des donateurs (note 9)	432 505 $	372 100 $
Intérêts sur dépôts bancaires, placements temporaires et avances au fonds des opérations	148 425	83 108
	580 930	455 208
DIMINUTION DU FONDS		
Paiements pour exécutions de garanties de prêts	130 769	98 939
Variation de la provison pour exécutions de garanties de prêts	195 570	46 003
	326 339	144 942
AUGMENTATION DE L'EXERCICE	254 591	310 266
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	970 579	660 313
SOLDE DU FONDS À LA FIN	1 225 170 $	970 579 $

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Encaisse	2 764 $	32 105 $
Placements temporaires et intérêts courus (note 7)	1 463 754	982 899
Dû par le fonds des opérations	225	1 578
	1 466 743 $	1 016 582 $
PASSIF		
Provision pour exécutions de garanties de prêts (note 10)	241 573 $	46 003 $
SOLDE DU FONDS	1 225 170	970 579
	1 466 743 $	1 016 582 $

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

Yvon Martineau
Serge Godin

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et fonctions

La Société d'Investissement Jeunesse, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8.1), a pour fonctions de:

- Développer, avec la participation des entreprises privées ou publiques, l'esprit d'entreprise chez les jeunes;
- Fournir une aide financière ou technique aux jeunes qui veulent établir une entreprise;
- Favoriser la création d'emploi pour les jeunes par toutes mesures appropriées, notamment par une aide financière et technique à l'établissement ou à l'expansion de toute entreprise;
- Favoriser l'échange d'expertises et d'informations entre les entreprises et les jeunes entrepreneurs;
- Favoriser le parrainage des jeunes entrepreneurs par des gens d'affaires; et
- Constituer et d'administrer tout fonds requis pour l'exercice de ses fonctions.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Fonds des opérations

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Société autres que celles du fonds d'assistance financière.

Fonds d'assistance financière

La Société a constitué un fonds d'assistance financière destiné à recueillir les contributions des donateurs. Ces contributions sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Ce fonds permet de défrayer les pertes et les frais inhérents à l'exécution de garanties que la Société accorde sur les prêts servant au démarrage d'entreprises par des jeunes promoteurs.

Provision pour exécutions de garanties de prêts

Une provision est établie pour couvrir les exécutions de garanties de prêts accordées par la Société lorsque le paiement est inévitable à la suite d'une réclamation d'une institution financière ou est probable.

Immobilisations

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Certaines dépenses défrayées à même les crédits de différents ministères et organismes du Gouvernement ne sont pas présentées à l'état des revenus et dépenses du fonds des opérations.

3. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Dépenses estimées et non présentées dans l'état des revenus et dépenses du fonds des opérations:

	1990	1989
Loyer -- locaux administratifs	43 490 $	51 014 $
Traitements et avantages sociaux		37 971
	43 490 $	88 985 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Services professionnels, administratifs et autres

	1990	1989
Honoraires professionnels	9 686 $	14 056 $
Honoraires de vérification interne	11 220	29 458
Déplacements des membres des comités	2 539	3 064
Réparations et entretien du mobilier et de l'équipement	3 746	2 144
Abonnements et cotisations aux associations	3 710	2 204
Assurances	747	429
Formation	542	865
Intérêts sur avances consenties par le fonds d'assistance financière	1 053	
	33 243 $	52 220 $

5. Services de transport et de communication

	1990	1989
Déplacements et représentation	20 230 $	18 400 $
Communication	14 029	13 911
Poste et messagerie	7 249	8 015
Promotion	50 058	32 091
Campagne de financement		7 643
	91 566 $	80 060 $

6. Matériel et équipement

	1990	1989
Mobilier et équipement de bureau	2 548 $	10 963 $
Matériel informatique	2 200	7 575
	4 748 $	18 538 $

7. Placements temporaires et intérêts courus

Les placements temporaires et intérêts courus sont comptabilisés au coût et leur valeur marchande est sensiblement égale à leur valeur comptable.

8. Engagements

La Société est engagée par des baux d'une durée variant d'un à trois ans pour la location d'équipement de bureau. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	5 314 $
1992	4 763
1993	610
	10 687 $

9. Contributions des donateurs

La Société détient à la date de préparation des états financiers des engagements de contributions de donateurs au fonds d'assistance financière totalisant 447 645 $ (1989: 618 700 $). Ces montants sont encaissables sur une période de trois ans.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

9. Contributions des donateurs (suite)

Les contributions de donateurs encaissées par la Société depuis le début de ses opérations jusqu'au 31 mars 1990 s'élèvent à 1 425 105 $.

10. Provision pour exécutions de garanties de prêts

	1990	1989
Provision pour paiements inévitables à la suite de réclamations des institutions financières	78 956 $	46 003 $
Provision pour paiements probables	162 617	
	241 573 $	46 003 $

11. Éventualités

Au 31 mars 1990, les garanties de prêts consenties par le fonds d'assistance financière à des institutions financières non incluses à la provision s'élèvent à 547 137 $ (1989: 701 175 $).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les bilans du fonds des opérations et du fonds d'assistance financière de la Société d'Investissement Jeunesse au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du solde du fonds des opérations et l'état de l'évolution du fonds d'assistance financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats du fonds des opérations et l'évolution du fonds d'assistance financière de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 14 mai 1990

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
L.R.Q., c. S-14.01

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 août 1989

	1989	1988
REVENUS		
Locations de salles	694 633 $	631 266 $
Redevances et frais de services	391 598	336 098
Production et présentation de spectacles	590 420	672 232
Services auxiliaires (note 3)	766 451	658 365
Revenus financiers nets (note 4)	253 431	250 212
Autres	163 107	137 873
	2 859 640	2 686 046
DÉPENSES		
Services administratifs (note 5)	819 312	663 689
Services de soutien (note 6)	3 440 276	3 180 517
Communications	363 138	234 632
Production et présentation de spectacles (note 7)	792 315	777 995
Services auxiliaires (note 8)	725 938	597 116
	6 140 979	5 453 949
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 281 339	2 767 903
Subventions de fonctionnement du gouvernement du Québec excluant celles pour le service de la dette	3 505 600	3 430 221
EXCÉDENT DES SUBVENTIONS ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	224 261	662 318
Partie de l'excédent de l'exercice viré au déficit		195 203
EXCÉDENT DE L'EXERCICE À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1988: SOLDE DE L'EXCÉDENT) (note 10)	224 261 $	467 115 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 août 1989

	1989	1983
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses de l'exercice	224 261 $	662 318 $
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des frais d'émission d'obligations reportés	8 321	8 321
	232 582	670 639
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(761 329)	(2 435 556)
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(528 747)	(1 764 917)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	797 765	451 164
Subvention du gouvernement du Québec au fonds de production	186 715	
Liquidités provenant des activités de financement	984 480	451 164
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(904 790)	(432 078)
REMISE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Solde de l'excédent des subventions et des revenus sur les dépenses de l'exercice 1987-1988	(467 115)	
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(916 172)	(1 745 831)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	2 193 128	3 938 959
LIQUIDITÉS À LA FIN	1 276 956 $	2 193 128 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	526 956 $	801 193 $
Dépôts à terme	750 000	1 391 935
Débiteurs	81 358	83 848
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	42 169	
Stocks de fournitures	62 906	74 597
Immobilisations (note 9)	5 603 165	4 698 375
Frais d'émission d'obligations reportés	31 173	39 494
	7 097 727 $	7 089 442 $
PASSIF		
Dépôts -- ventes de billets	530 993 $	461 883 $
Fournisseurs et frais courus	500 031	426 082
Dû au gouvernement du Québec (note 10)	224 261	467 115
Subventions reportées (note 11)	113 343	989 743
Fonds de production (note 12)	186 715	
Dette à long terme (note 13)	5 542 384	4 744 619
	7 097 727 $	7 089 442 $

Pour le Conseil d'administration,

Louis Vézina
Claude Vadboncoeur

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 1989

---

1. Constitution et objet

La Société du Grand Théâtre de Québec, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre de Québec ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles. En vertu de l'article 32 de cette loi, les sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde en est versé annuellement au Fonds consolidé du revenu.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice compte tenu des conventions comptables énoncées ci-dessous.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont évalués au prix coûtant.

Immobilisations

Les coûts des immobilisations acquises dans le cadre d'un projet sont accumulés dans un compte "Projets d'immobilisations en cours" jusqu'à ce que les modalités du financement à long terme soient déterminées. Ces coûts comprennent le matériel, la main-d'oeuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs ainsi que les frais de financement temporaire. Les subventions du gouvernement du Québec pour frais de financement temporaire des projets d'immobilisations en cours sont déduites directement de ces coûts. Après que le projet ait été financé à long terme, ces coûts sont alors répartis aux diverses catégories d'immobilisations.

Ces immobilisations acquises dans le cadre d'un projet sont présentées au coût et elles ne sont pas amorties.

Les autres immobilisations sont imputées aux opérations.

Les locaux occupés par la Société sont la propriété du gouvernement du Québec et les coûts afférents aux réparations majeures sont assumés par celui-ci.

Frais d'émission d'obligations reportés

L'escompte et les frais d'émission d'obligations de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée restante de l'emprunt.

Redevances et frais de services

Les revenus provenant des redevances et des frais de services sont comptabilisés lors de l'encaissement.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés lors du paiement.

3. Revenus -- services auxiliaires

	1989	1988
Services scéniques	698 413 $	596 094 $
Ateliers	18 326	17 080
Concessions de bars	49 712	45 191
	766 451 $	658 365 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1989

4. Revenus financiers nets

	1989	1988
Intérêts sur la dette à long terme	(550 097) $	(448 581) $
Intérêts capitalisés aux projets d'immobilisations en cours	149 785	48 269
Subventions du gouvernement du Québec pour le service de la dette -- intérêts sur obligations	400 312	400 312
Intérêts sur dépôts bancaires	262 925	259 382
Intérêts et frais bancaires	(1 173)	(849)
Amortissement des frais d'émission d'obligations reportés	(8 321)	(8 321)
	253 431 $	250 212 $

5. Dépenses -- services administratifs

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	521 301 $	421 703 $
Indemnités de départ	2 189	3 497
Honoraires professionnels	76 349	67 401
Déplacements et représentation	43 587	53 900
Communications	15 205	11 900
Papeterie et fournitures	23 875	14 924
Assurances incendie et responsabilité	20 202	24 521
Matériel et équipement	91 621	47 611
Autres frais	24 983	18 232
	819 312 $	663 689 $

6. Dépenses -- services de soutien

	1989	1988
Entretien, gardiennage et électricité	1 175 965 $	1 129 946 $
Exploitation des salles	576 521	517 264
Exploitation des guichets	542 882	469 014
Taxes municipales et scolaires	987 087	969 558
Améliorations locatives	157 821	94 735
	3 440 276 $	3 180 517 $

7. Dépenses -- production et présentation de spectacles

Les dépenses pour les spectacles produits et présentés par la Société n'incluent pas de frais pour la location de salles normalement facturés aux producteurs. Ces frais non imputés à ces productions et présentations, qui n'entrainent pas d'entrées ni de sorties de fonds, représentent 86 681 $ en 1989 (103 158 $ en 1988).

8. Dépenses -- services auxiliaires

	1989	1988
Services scéniques	702 174 $	572 465 $
Ateliers	15 447	16 214
Concessions de bars	8 317	8 437
	725 938 $	597 116 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1989

9. Immobilisations

	Au coût	
	1989	1988
Équipements techniques de scène	2 372 829 $	2 372 829 $
Améliorations locatives	1 408 434	1 408 434
Ameublement et équipement de bureau	76 649	76 649
	3 857 912	3 857 912
Projets d'immobilisations en cours *	1 804 775	840 463
Subventions du gouvernement du Québec	(59 522)	
	1 745 253	840 463
	5 603 165 $	4 698 375 $

* Projets de 2 638 000 $ autorisés par le gouvernement du Québec, dont 788 000 $ terminés en 1988-1989 et 1 850 000 $ devant se terminer en 1989-1990.

L'immeuble abritant le Grand Théâtre de Québec est la propriété du gouvernement du Québec et aucun loyer n'est imputé à la Société. Cependant, en janvier 1985, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à acquérir pour le prix de 1 $ l'immeuble occupé par le Grand Théâtre de Québec. Le contrat d'acquisition de cet immeuble n'a pas encore été exécuté.

10. Dû au gouvernement du Québec

	1989	1988
Solde au début	467 115 $	
Règlement par compensation avec la subvention de fonctionnement de l'exercice	(467 115)	
Excédent des subventions et des revenus sur les dépenses de l'exercice à verser au gouvernement du Québec * (1988: solde de l'excédent)	224 261	467 115 $
Solde à la fin	224 261 $	467 115 $

* Selon l'article 32 de la loi constitutive de la Société cité dans la note 1.

11. Subventions reportées

	1989	1988
Subventions de fonctionnement applicables à l'exercice suivant encaissées avant le 31 août		876 400 $
Subvention encaissée en 1986-1987 aux fins d'acquitter un droit de mutation relatif à l'acquisition prévue de l'immeuble dans lequel la Société exerce ses activités	113 343 $	113 343
	113 343 $	989 743 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 1989

---

12. Fonds de production

	1989
Subvention reçue au cours de l'exercice et solde au 31 août 1989	186 715 $

La Société a été autorisée par le gouvernement du Québec, le 29 mars 1989, à constituer un fonds de production pour assurer la réalisation de sa mission telle que décrite à l'article 20 de sa loi constitutive.

13. Dette à long terme

	1989	1988
Obligations série «1»		
10%, échéant le 27 mars 1991	1 825 000 $	1 825 000 $
10,25%, échéant le 27 mars 1996	2 125 000	2 125 000
Emprunts bancaires *	1 474 000	736 000
Fournisseurs et frais courus *	118 384	58 619
	5 542 384 $	4 744 619 $

* Les emprunts bancaires, les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus qui se rapportent aux projets d'immobilisations en cours sont considérés comme dette à long terme vu que leur remboursement se fera à même un financement à long terme.

Le gouvernement du Québec verse des subventions pour pourvoir au paiement du service de la dette obligataire.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 août 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 3 novembre 1989

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DES EMPLOYÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations pour le service courant		
Employés	57 871 $	61 263 $
Employeur	82 778	81 108
	140 649	142 371
Cotisations additionnelles d'employés	37 396	
	178 045	142 371
Intérêts sur dépôts	223 932	210 952
	401 977	353 323
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations de cessation de service	120 443	124 999
Prestations pour l'achat de rentes de retraite		50 674
Frais de gestion	5 194	4 916
	125 637	180 589
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	276 340	172 734
ACTIF NET DISPONIBLE AU DÉBUT	2 017 295	1 844 561
ACTIF NET DISPONIBLE À LA FIN	2 293 635 $	2 017 295 $

ACTIF NET DISPONIBLE
au 31 décembre 1988

	1988	1987
ACTIF		
Dépôts dans les fonds généraux d'une compagnie mutuelle d'assurance et intérêts accumulés	2 283 452 $	2 022 207 $
Cotisations à recevoir	10 183	16 281
	2 293 635	2 038 488
PASSIF		
Prestations de cessation de service à payer		21 193
ACTIF NET DISPONIBLE	2 293 635 $	2 017 295 $

Pour le Conseil d'administration,

Louis Vézina
Claude Vadboncoeur

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES DES EMPLOYÉS

NOTE COMPLÉMENTAIRE
31 décembre 1988

Description du régime

Le régime supplémentaire de rentes des employés de la Société du Grand Théâtre de Québec est un régime contributif à cotisations déterminées et il est constitué par les cotisations des employés et de l'employeur.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible du régime supplémentaire de rentes des employés de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 décembre 1988 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement l'actif net de ce régime au 31 décembre 1988 ainsi que son évolution de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 mars 1989

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
L.R.Q., c. S-14.1

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS		
Locations d'espaces -- événements	2 310 788 $	1 883 166 $
Redevances (note 3)	2 046 579	1 236 425
Services auxiliaires (note 4)	1 932 078	1 720 153
	6 289 445	4 839 744
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration (note 5)	14 231 350	13 369 586
Frais d'événements (note 6)	1 879 649	1 899 045
Frais financiers -- net (note 7)	10 082 000	9 582 792
	26 192 999	24 851 423
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	19 903 554	20 011 679
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 8)	20 356 577	17 019 051
EXCÉDENT DE LA SUBVENTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	453 023	(2 992 628)
(DÉFICIT) EXCÉDENT AU DÉBUT	(642 570)	2 350 058
DÉFICIT À LA FIN	(189 547)$	(642 570)$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses	453 023 $	(2 992 628)$
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des frais reportés	431 747	379 406
Dévaluation de l'équipement destiné à la vente	374 054	
Perte sur aliénations d'immobilisations	163 310	6 644
	1 422 134	(2 606 578)
Variation des éléments d'actif et passif liés à l'exploitation	61 157	(1 001 808)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation	1 483 291	(3 608 386)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(1 229 679)	(580 949)
Produit d'aliénations d'immobilisations	44 975	1 000
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 184 704)	(579 949)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apport du gouvernement du Québec	792 423	580 949
Subvention spéciale du gouvernement du Québec pour le paiement d'une réclamation relative à la construction de la bâtisse	381 000	
Liquidités provenant des activités de financement	1 173 423	580 949
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	1 472 010	(3 607 386)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	4 754 452	8 361 838
LIQUIDITÉS À LA FIN	6 226 462 $	4 754 452 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse ainsi que les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	326 462 $	354 452 $
Dépôts à terme -- au coût	5 900 000	4 400 000
Débiteurs et intérêts courus	456 586	435 827
Frais payés d'avance	362 202	139 200
	7 045 250	5 329 479
IMMOBILISATIONS (note 9)	85 443 927	85 177 587
FRAIS REPORTÉS, AU COÛT AMORTI	4 688 192	5 119 939
	97 177 369 $	95 627 005 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	3 871 889 $	3 836 206 $
Dépôts des clients	1 041 547	772 312
	4 913 436	4 608 518
DETTE À LONG TERME (note 10)	86 500 000	86 500 000
	91 413 436	91 108 518
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Apport du gouvernement du Québec (note 11)	5 953 480	5 161 057
Déficit	189 547	642 570
	5 763 933	4 518 487
	97 177 369 $	95 627 005 $

ÉVENTUALITÉ (note 13)

Pour le Conseil d'administration,

Bruno M. Fragasso
Lucette L. St-Amant

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

1. Constitution et objets

La Société du Palais des congrès de Montréal, corporation au sens du Code civil constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets:

-- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
-- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
-- d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction, selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles ne sont pas amorties.

Les subventions reçues à l'égard des immobilisations sont comptabilisées en diminution de leur coût.

Cependant, l'équipement destiné à la vente est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Frais reportés

Le coût d'un contrat de change fixant les montants en devises canadiennes lors du remboursement du capital et des intérêts d'un emprunt en monnaie étrangère est reporté.

L'amortissement de ces frais reportés est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'emprunt et est comptabilisé à la date de paiement des intérêts.

Subvention du gouvernement du Québec

La Société comptabilise la subvention annuelle du gouvernement du Québec selon la répartition suivante:

-- Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société
  Contribution aux acquisitions d'immobilisations
  Contribution au remboursement de la dette à long terme
-- Subvention de fonctionnement
  Contribution pour combler l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice

3. Redevances

	1990	1989
Billets vendus	132 934 $	192 543 $
Services alimentaires	1 529 494	837 564
Services électriques	182 339	121 659
Services audio-visuels	193 626	77 671
Autres	8 186	6 988
	2 046 579 $	1 236 425 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Services auxiliaires

	1990	1989
Stationnement	694 412 $	593 766 $
Aménagement	384 886	345 548
Audio-visuel	443 590	432 718
Vestiaire	105 447	114 080
Info-Montréal	7 757	7 200
Médiatique	25 635	16 449
Kiosque de souvenirs	101 871	68 630
Autres	168 480	141 762
	1 932 078 $	1 720 153 $

5. Frais d'opération et d'administration

	1990	1989
Taxes	4 464 458 $	4 387 120 $
Assurances et permis	109 503	136 959
Électricité et chauffage	839 868	957 466
Gardiennage	414 745	483 933
Entretien et réparations	2 823 237	2 259 522
Loyer	17 246	11 055
Publicité et promotion	802 267	1 117 352
Traitements et avantages sociaux	3 474 030	3 354 306
Services professionnels et administratifs	417 920	320 779
Frais de déplacement	55 881	58 275
Téléphone et messagerie	115 499	124 247
Papeterie et impression	117 373	92 477
Perte sur aliénations d'immobilisations	163 310	6 644
Perte sur dévaluation de l'équipement destiné à la vente	374 054	
Autres frais	41 959	59 451
	14 231 350 $	13 369 586 $

6. Frais d'événements

	1990	1989
Traitements -- personnel à l'événement	750 117 $	785 039 $
Créations de pages	10 338	13 547
Services alimentaires	9 703	13 674
Aménagement	819 898	851 765
Services audio-visuels	124 001	83 236
Impression de billets	1 881	5 361
Sécurité	5 194	22 452
Kiosque de souvenirs	104 402	71 082
Autres frais	54 115	52 889
	1 879 649 $	1 899 045 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

7. Frais financiers -- net

	1990	1989
Intérêts sur la dette à long terme	10 244 302 $	9 589 021 $
Amortissement des frais reportés	431 747	379 406
Autres intérêts et frais bancaires	8 132	15 673
	10 684 181	9 984 100
Intérêts sur solde bancaire et dépôts à terme	602 181	401 308
	10 082 000 $	9 582 792 $

8. Subventions du gouvernement du Québec

	1990	1989
Subvention de fonctionnement	20 356 577 $	17 019 051 $
Subvention spéciale pour le paiement d'une réclamation, relative à la construction de la bâtisse, déduite du coût des immobilisations	381 000	
Apport du gouvernement du Québec à l'avoir de la Société: Contribution aux acquisitions d'immobilisations	792 423	580 949
	21 530 000 $	17 600 000 $

9. Immobilisations

	1990	1989
Terrains	2 985 051 $	2 985 051 $
Bâtisse	99 269 407	98 254 196
Mobilier et équipement	8 724 907	9 140 778
Équipement destiné à la vente	48 000	
	111 027 365	110 380 025
À déduire:		
Subvention du gouvernement du Canada	24 000 000	24 000 000
Subvention du gouvernement du Québec	881 000	500 000
Subvention du gouvernement du Canada sous forme de transferts à titre gratuit de mobilier et équipement	464 600	464 600
Subvention d'Hydro-Québec	237 838	237 838
	25 583 438	25 202 438
	85 443 927 $	85 177 587 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

10. Dette à long terme

	1990	1989
Emprunt bancaire		
Crédits rotatifs à taux variables, remboursables le 15 novembre 1990	12 000 000 $	
Billet à payer		
The Industrial Bank of Japan Limited, 20 000 000 $ US, 13% l'an (taux effectif de 13,35% compte tenu des frais reportés), non rachetable par anticipation et échéant le 27 septembre 1996. Le capital et les intérêts sont couverts par un contrat de change à taux fixes prédéterminés	32 500 000	32 500 000 $
Obligations		
Série "B", 12,85% l'an		12 000 000
Série "C", 13,20% l'an, non rachetables par anticipation et échéant le 16 novembre 1994	12 000 000	12 000 000
Série "D", à taux d'intérêt variable, rachetables et échéant le 14 mars 1991	30 000 000	30 000 000
	42 000 000	54 000 000
	86 500 000 $	86 500 000 $

Le capital et les intérêts de la dette à long terme sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, ces dettes seront refinancées à long terme.

11. Apport du gouvernement du Québec

	1990	1989
Contribution aux acquisitions d'immobilisations	5 831 607 $	5 039 184 $
Mobilier transféré à titre gratuit	121 873	121 873
	5 953 480 $	5 161 057 $

12. Régime de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 130 072 $ (109 882 $ en 1989). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

13. Éventualité

Une réclamation non-judiciaire relative à la construction de la bâtisse, au montant de 23 M$, a été soumise contre la Société devant un tribunal arbitral dont la sentence est non-exécutoire. Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, il est difficile d'évaluer le dénouement de cette réclamation; en conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'est comptabilisée.

La perte pouvant résulter de cette éventualité sera imputée au coût de la bâtisse dans l'exercice alors en cours.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 22 juin 1990

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-15

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS (note 3)	4 780 256 $	11 392 096 $
DÉPENSES D'OPÉRATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS (note 4)		
Administration générale	954 161	842 029
Bâtisses	350 243	414 431
Installations portuaires	257 186	167 156
Matériel et équipement	130 276	118 157
Réseau d'aqueduc et d'égout	102 964	77 489
Réseau d'eau industrielle	515 691	417 524
Routes et rues	219 894	206 412
Terrains et parcs de stationnement	171 708	77 625
	2 702 123	2 320 823
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	2 504 546	2 523 061
	5 206 669	4 843 884
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS D'OPÉRATION	426 413	(6 548 212)
Service de la dette et participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour (note 5)	7 652 279	5 460 461
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS AVANT POSTE SUIVANT	8 078 692	(1 087 751)
Dépenses assumées par le gouvernement du Québec (note 6)	6 052 543	4 360 833
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	2 026 149 $	(5 448 584)$

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	3 232 111 $	8 712 495 $
Excédent des dépenses sur les revenus	2 026 149	(5 448 584)
Apport du gouvernement du Québec pour le remboursement de la dette à long terme	(5 000 000)	
Acquisitions d'immobilisations assumées par le gouvernement du Québec	(35 583)	(31 800)
SOLDE À LA FIN	222 677 $	3 232 111 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus	(2 026 149)$	5 448 584 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	2 504 546	2 523 061
(Gain) Perte sur aliénations d'immobilisations	(126 169)	22 664
Gain sur ventes de lots	(219 854)	(6 941 596)
	132 374	1 052 713
Encaissements sur ventes de lots et soldes de prix de vente	876 837	1 573 822
Acquisitions de lots à vendre	(355 817)	
Variation d'autres éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(529 827)	410 098
Liquidités provenant des activités d'exploitation	123 567	3 036 633
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme -- variation	(3 500 000)	7 500 000
Subvention du gouvernement du Québec au remboursement de la dette à long terme	5 000 000	
Liquidités provenant des activités de financement	1 500 000	7 500 000
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
de l'exercice courant	(1 979 761)	(9 692 993)
en règlement d'un litige		(1 478 906)
	(1 979 761)	(11 171 899)
Contribution du gouvernement du Québec aux acquisitions d'immobilisations	35 583	31 800
Produit d'aliénations d'immobilisations	640 000	610 000
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(1 304 178)	(10 530 099)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	319 389	6 534
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	371 640	365 106
LIQUIDITÉS À LA FIN	691 029 $	371 640 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et le dépôt à terme.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	191 029 $	371 640 $
Dépôt à terme -- au coût	500 000	
Débiteurs	478 521	625 546
Soldes de prix de vente de lots (note 7)	621 058	653 601
Frais payés d'avance	455 148	170 029
	2 245 756	1 820 816
SOLDES DE PRIX DE VENTE DE LOTS (note 7)	4 923 788	5 544 846
LOTS À VENDRE	3 782 201	3 429 766
IMMOBILISATIONS (note 8)	44 768 606	45 807 222
	55 720 351 $	56 602 650 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	1 159 764 $	1 134 413 $
Dû au gouvernement du Québec	228 633	6 952
Estimations progressives et retenues sur contrats	288 026	877 638
Revenus reportés	266 605	268 100
Dépôts sur vente de lots		47 658
	1 943 028	2 334 761
DETTE À LONG TERME (note 9)	54 000 000	57 500 000
DÉFICIT	(222 677)	(3 232 111)
	55 720 351 $	56 602 650 $

ENGAGEMENTS (note 10)

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour la Société,

Nicole D. Gélinas
Pierre Clouâtre

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objet

La Société, constituée par la Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec (L.R.Q., chapitre S-15), a pour principal objet de favoriser l'essor économique du centre du Québec en aménageant un parc industriel dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour et de le pourvoir de toutes les installations qui peuvent être requises pour assurer son développement.

En vertu de sa loi constitutive, les sommes provenant des opérations de la Société doivent être affectées au paiement des taxes et au remboursement des emprunts et autres obligations de la Société ainsi que des avances faites par le gouvernement du Québec, et le solde est versé au Fonds consolidé du revenu.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Lots à vendre

Les lots à vendre sont présentés au coût moyen. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts applicables à ces lots sont imputés aux opérations.

La vente d'un lot est comptabilisée à la date d'exécution de l'acte notarié s'y rapportant.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins les subventions du gouvernement du Québec s'y rapportant. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéraire, aux taux suivants:

Bâtisses	2 1/2% à 10%
Aqueduc et égout	3 1/3% à 100%
Gazoduc	3 1/3%
Routes, rues, aires d'entreposage et de stationnement	4% et 5%
Installations portuaires	2 1/2% à 12 1/2%
Usine et réseau d'eau industrielle	2 1/2% et 5%
Réseau ferroviaire	2 1/2%
Machinerie industrielle	6 2/3%
Ameublement, agencement et équipement	10%
Matériel informatique, bureautique et roulant	20%

Dépenses non présentées dans l'état des revenus et dépenses

Le coût des avantages sociaux incluant la contribution de l'employeur aux régimes de retraite gouvernementaux ainsi que le coût de certains services de soutien sont assumés par divers ministères et organismes du Gouvernement et ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

3. Revenus

	1990	1989
Vente de lots:		
Vente de lots	223 236 $	7 649 029 $
Coût des lots vendus	3 382	707 433
Montants à reporter	219 854 $	6 941 596 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. **Revenus** (suite)

	1990	1989
Montants reportés	219 854 $	6 941 596 $
Autres revenus:		
Loyers -- édifices	350 253	370 896
Loyers -- terrains	484 121	503 533
Vente de servitudes	341 600	1 000
Droits portuaires	1 575 037	1 227 211
Eau industrielle	476 333	423 760
Eau potable	219 297	213 863
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	165 905	154 330
Intérêts sur soldes de prix de vente de lots	631 694	1 478 139
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	94 925	61 828
Gain sur aliénations d'immobilisations	162 597	
Divers	58 640	15 940
	4 560 402	4 450 500
	4 780 256 $	11 392 096 $

4. **Dépenses d'opération par catégorie**

	1990	1989
Traitements, salaires et allocations	827 081 $	799 874 $
Fournitures et approvisionnement	713 989	563 638
Entretien et réparations	453 941	382 744
Taxes foncières	289 053	263 141
Services professionnels	168 324	202 511
Mauvaises créances	199	602
Transport et communications	198 128	59 892
Loyers	9 313	21 545
Perte sur aliénations d'immobilisations	36 428	22 664
Autres	5 667	4 212
	2 702 123 $	2 320 823 $

5. **Service de la dette et participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour**

	1990	1989
Intérêts sur dette à long terme	6 072 148 $	5 223 225 $
Participation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Bécancour	1 627 381	284 486
Moins:		
Subvention du ministère des Affaires municipales relative à cette participation	(47 250)	(47 250)
	1 580 131	237 236
	7 652 279 $	5 460 461 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

6. Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

	1990	1989
Traitements, salaires et allocations	827 081 $	799 874 $
Intérêts sur dette à long terme	3 676 100	2 326 417
Fournitures et approvisionnement	713 989	563 638
Entretien et réparations	453 941	382 744
Services professionnels	168 324	202 511
Transport et communications	198 128	59 892
Loyers	9 313	21 545
Autres	5 667	4 212
	6 052 543 $	4 360 833 $

7. Soldes de prix de vente de lots

	1990	1989
Garanti par hypothèque de premier rang à 10,2%, remboursable par versements semi-annuels de 558 666 $, capital et intérêts, échéant le 1er février 1997	5 494 846 $	6 011 827 $
Autres	50 000	186 620 $
	5 544 846	6 198 447
Portion échéant en deçà d'un an	621 058	653 601
	4 923 788 $	5 544 846 $

8. Immobilisations

	1990			1989
	Coût*	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrains	61 926 $		61 926 $	68 798 $
Bâtisses	3 291 717	1 036 185 $	2 255 532	2 759 238
Aqueduc et égout	5 032 094	2 765 189	2 266 905	2 322 295
Gazoduc	674 843	44 990	629 853	652 348
Routes, rues, aires d'entreposage et de stationnement	7 749 117	4 133 915	3 615 202	3 010 375
Installations portuaires	37 297 435	10 964 483	26 332 952	27 427 719
Usine et réseau d'eau industrielle	11 280 665	2 495 598	8 785 067	8 697 292
Réseau ferroviaire	575 568	108 806	466 762	481 152
Matériel et équipement	663 647	309 240	354 407	388 005
	66 627 012 $	21 858 406 $	44 768 606 $	45 807 222 $

* Coût moins subventions du gouvernement du Québec s'y rapportant.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

9. Dette à long terme

	1990	1989
Billets à terme, The Industrial Bank of Japan Ltd., The Yasuka Fire and Marine Insurance Co. Ltd., The Nissan Fire and Marine Insurance Co. Ltd., The Toyo Fire and Marine Insurance Co. Ltd., garantis par le gouvernement du Québec, 9,57%, intérêts payables semi-annuelement, échéant en 1993	35 000 000 $	35 000 000 $
Acceptation bancaire, 13,60% (1989: 11,79%)	19 000 000	22 500 000
	54 000 000 $	57 500 000 $

10. Engagements

Service de la dette de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le Gouvernement le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'aqueduc et d'égout desservant une partie de la Ville de Bécancour et le parc industriel.

La Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à deux règlements d'emprunts de la Ville de Bécancour, réduit des subventions versées par le ministère des Affaires municipales relativement à ces règlements et de certains autres revenus.

Évolution de l'exercice des emprunts sur obligations relatifs à cet engagement:

Émissions originales	Au 31 mars 1989	Versements de l'exercice			Au 31 mars 1990
		Montant	Intérêts	Capital	
1 000 000 $	82 000 $	88 970 $	6 970 $	82 000 $	
1 478 000	1 280 000	1 443 200	163 200	1 280 000	
672 000	592 000	64 285	54 285	10 000	582 000 $
450 000	220 900	30 926	30 926		220 900
3 600 000 $	2 174 900 $	1 627 381 $	255 381 $	1 372 000 $	802 900 $

Contrats relatifs à l'aménagement et aux installations du parc industriel

Au 31 mars 1990, les engagements de la Société envers des entrepreneurs pour des travaux d'infrastructure en cours s'élevaient à 290 694 $.

11. Éventualités

a. En février 1987, suite à une action intentée par un entrepreneur contre une compagnie chargée de l'aménagement portuaire, cette dernière a été autorisée, par la cour, à appeler en garantie la Société pour un montant de 846 890 $.

b. Une action en justice totalisant environ 113 000 $ a été intentée contre la Société.

c. La Société a reçu, conjointement avec deux entreprises installées dans le parc, une mise en demeure pour un montant de 504 000 $.

Selon l'opinion de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de ces éventualités. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle découlant de ces poursuites n'est comptabilisée. Les montants pouvant résulter du dénouement des éventualités a. et b. seront capitalisés aux immobilisations à la date du règlement alors que celui relatif à l'éventualité c. sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel du centre du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 25 mai 1990

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD
L.R.Q., c. S-11.04

RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS		
Subvention -- Gouvernement du Québec	100 000 $	258 600 $
Intérêts	13 025	23 703
Profit à la vente d'immobilisations	500	
	113 525	282 303
DÉPENSES		
Frais généraux et d'administration	106 616	455 986
Frais de publicité et d'impression	3 300	(7 824)
Frais de recherche		871
	109 916	449 033
	(3 609)	166 730
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS Projet Pointe-de-la-Martinière	14 992	26 625
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS POUR L'EXERCICE	11 383 $	193 355 $

DÉFICIT
pour l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 835 975 $	1 642 620 $
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice	11 383	193 355
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 847 358 $	1 835 975 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice	(11 383)$	(193 355)$
Amortissement des immobilisations n'affectant pas les liquidités	9 313	7 200
	(2 070)	(186 155)
Diminution (augmentation) nette des soldes de fonds de roulement hors caisse liés à l'exploitation		
Avances	92 196	(92 196)
Intérêts à recevoir	9	1 444
Avances pour frais de déplacement		1 200
Comptes créditeurs et dettes courues	1 702	(59 667)
	93 907	(149 219)
Liquidités provenant des (affectées aux) activités d'exploitation	91 837	(335 374)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Nouvelles immobilisations et liquidités affectées aux activités d'investissement	(976)	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS NETTES	90 861	(335 374)
LIQUIDITÉS NETTES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	25 595	360 969
LIQUIDITÉS NETTES À LA FIN DE L'EXERCICE	116 456 $	25 595 $
Les liquidités nettes s'établissent comme suit:		
Encaisse	41 456 $	25 595 $
Dépôts à terme	75 000	
	116 456 $	25 595 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	41 456 $	25 595 $
Dépôts à terme	75 000	
Intérêts à recevoir	489	498
Avances à Société de promotion économique du Québec Métropolitain, sans intérêt		92 196
	116 945	118 289
IMMOBILISATIONS (note 3)	2 777 024	2 785 361
	2 893 969 $	2 903 650 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et dettes courues	2 327 $	625 $
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé		
1 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 $ chacune		
Émis et entièrement payé		
1 000 actions	1 000	1 000
SURPLUS D'APPORT	4 738 000	4 738 000
DÉFICIT	(1 847 358)	(1 835 975)
	2 891 642	2 903 025
	2 893 969 $	2 903 650 $

Au nom du Conseil,

Denis Grenier, administrateur
Ross Gaudreault, administrateur

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPENSES
pour l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	25 570 $	232 749 $
Indemnité de départ		34 125
Appointements des administrateurs		5 700
Loyer	6 220	49 128
Assurances	3 023	1 112
Taxes d'affaires		654
Télécommunications et frais de poste	7 095	15 653
Banque de données	48	1 774
Traitement des données	1 746	2 278
Frais de bureau	2 935	5 174
Location et entretien d'équipement	1 894	2 829
Frais de déplacement et de représentation	4 972	34 113
Honoraires de consultation	37 225	53 899
Honoraires juridiques et de vérification	6 296	9 243
Frais bancaires	279	355
Amortissement		
Mobilier et équipement de bureau	8 302	5 930
Équipement informatique	1 011	1 270
	106 616 $	455 986 $

RÉSULTATS -- PROJET POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS		
Location de bâtiments et remboursement de taxes	9 744 $	3 058 $
DÉPENSES		
Taxes	20 753	23 724
Entretien	3 008	2 150
Assurances	975	709
Frais de démolition		3 100
	24 736	29 683
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	14 992 $	26 625 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
pour l'exercice terminé le 31 mars 1990

---

1. Statut et nature des activités

En vertu du projet de loi 27 de l'Assemblée nationale, sanctionné le 17 juin 1988, le nom de la Société a été modifié pour celui de Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud et les objets de la Société sont dorénavant les suivants:

-- favoriser, dans le territoire de la ville de Lauzon, le développement d'un parc industriel et portuaire destiné aux projets industriels d'envergure;
-- gérer le parc industriel et portuaire; et
-- acquérir, vendre ou échanger des terrains dans le territoire de la ville de Lauzon.

2. Conventions comptables

Immobilisations

Le prix coûtant des terrains à Pointe-de-la-Martinière comprend le coût d'acquisition et tous les frais s'y rapportant, tels que les frais de notaires, d'arpentage, d'urbanisme et autres.

L'amortissement du mobilier, de l'équipement de bureau ainsi que de l'équipement informatique est calculé selon la méthode du solde dégressif.

Surplus d'apport

Toutes les sommes reçues depuis le 1er février 1982 des gouvernements fédéral et provincial en vertu de l'entente auxiliaire Canada -- Québec pour l'acquisition et le développement de terrains industriels à Pointe-de-la-Martinière et pour la participation financière de la Société à des projets industriels sont inscrites au surplus d'apport.

3. Immobilisations

		1990			1989
	Taux d'amortissement	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Montant net	Montant net
Terrains					
Pointe-de-la-Martinière		2 758 678 $		2 758 678 $	2 758 678 $
Mobilier et équipement de bureau	35%	67 428	52 010 $	15 418	23 719
Équipement informatique	30%	5 956	3 028	2 928	2 964
		2 832 062 $	55 038 $	2 777 024 $	2 785 361 $

L'amortissement de l'exercice s'élève à 9 313 $ (7 200 $ en 1989).

4. Passif éventuel

Des réclamations en dommages s'élevant à 117 000 $ ont été déposées contre la Société par un groupe de personnes qui avaient reçu un avis d'expropriation. À cause du jugement rendu dans l'affaire Irving, la Société a enregistré une ordonnance de désistement. À la date des états financiers, il est impossible de déterminer avec précision le montant que la Société pourrait être amenée à payer et, par conséquent, aucune provision n'a été inscrite aux états financiers de la Société.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE QUÉBEC-SUD

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires

Nous avons vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud au 31 mars 1990 et les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Laliberté Lanctôt,
Comptables agréés

Québec, Canada
Le 3 mai 1990

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE
L.Q., 1975, c. 48

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
REVENUS		
Péage	1 242 681 $	1 330 769 $
Intérêts sur dépôts bancaires	33 865	6 447
Autres	5 080	2 649
	1 281 626	1 339 865
DÉPENSES		
Frais d'opération et d'administration		
Desserte	387 721	385 969
Contrat de gérance	51 000	48 000
Taxes municipales et scolaires	338 889	354 500
Assurances	45 769	53 900
Entretien, réparations et électricité	141 473	172 966
Traitements, bénéfices marginaux et jetons de présence des membres du Conseil d'administration	16 010	15 858
Frais de déplacement	18 896	16 025
Frais de bureau	33 040	20 987
Intérêts et frais bancaires	15	3 304
Honoraires professionnels	8 500	
Amortissement du complexe du port ferroviaire	59 883	62 183
	1 101 196	1 133 692
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	180 430	206 173
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 469 501	1 263 328
EXCÉDENT À LA FIN	1 649 931 $	1 469 501 $

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

BILAN
au 31 décembre 1989

	1989	1988
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	461 440 $	180 405 $
Débiteurs	81 564	107 037
Frais payés d'avance	15 036	14 715
	558 040	302 157
COMPLEXE DU PORT FERROVIAIRE (note 3)		
Frais capitalisés	9 731 766	9 715 580
Moins: Contributions	7 831 772	7 831 772
	1 899 994	1 883 808
Amortissement accumulé	762 216	702 333
	1 137 778	1 181 475
	1 695 818 $	1 483 632 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	45 887 $	14 131 $
EXCÉDENT	1 649 931	1 469 501
	1 695 818 $	1 483 632 $

Pour le Conseil d'administration,

Jacques Asselin
Jean-Guy Rousseau

SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE BAIE-COMEAU-HAUTERIVE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

1. Constitution et objet

La Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive, corporation sans but lucratif constituée par une loi spéciale (Lois du Québec, 1975, chapitre 48) et régie par la troisième partie de la Loi sur les compagnies, a pour objet d'exploiter le complexe du port ferroviaire situé à Baie-Comeau.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Complexe du port ferroviaire

Les frais capitalisés au complexe du port ferroviaire comprenant principalement un quai et des installations connexes, moins les contributions, sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 5%.

3. Complexe du port ferroviaire

	1989	1988
Frais capitalisés -- au coût	9 731 766 $	9 715 580 $
Moins: Contributions		
Gouvernement du Québec	3 831 772	3 831 772
Gouvernement du Canada	2 000 000	2 000 000
Ville de Baie-Comeau	1 000 000	1 000 000
Canadien National	1 000 000	1 000 000
	7 831 772	7 831 772
	1 899 994 $	1 883 808 $
Additions des frais capitalisés de l'exercice	16 186 $	99 106 $

Le complexe du port ferroviaire est érigé sur des terrains loués du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de la Compagnie de papier Q.N.S. Limitée. Le coût annuel de location de ces terrains s'élève à 378 $.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive au 31 décembre 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 22 février 1990

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-17

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1989	1988
VENTES	559 441	539 830
BÉNÉFICE AVANT LES POSTES SUIVANTS	71 118	129 547
Déduire		
Amortissement des immobilisations	21 735	21 830
Amortissement des frais de démarrage	7 203	7 353
Amortissement d'achalandage	900	900
Amortissement du gain sur change reporté	(7 515)	(7 328)
Intérêts et frais sur la dette à long terme	17 748	18 209
Intérêts et frais sur la dette à court terme	3 246	189
	43 317	41 153
Ajouter		
Revenus de placements	27 565	21 963
Quote-part dans les bénéfices (pertes) de sociétés satellites	(5 767)	24 833
	21 798	46 796
	49 599	135 190
Perte prévisible sur les contrats en cours (note 5)	(257 506)	
Participations minoritaires	(822)	5 466
BÉNÉFICE (PERTE) SUR ACTIVITÉS MAINTENUES	(208 729)	140 656
ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
Bénéfice (perte) sur activités abandonnées (note 2)	(21 628)	4 419
Quote-part du bénéfice sur activités abandonnées de sociétés satellites	2 916	1 934
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(227 441)	147 009

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT	451 845	322 326
Bénéfice net (perte nette)	(227 441)	147 009
Virement du surplus d'apport		2 510
	224 404	471 845
Dividendes	25 000	20 000
SOLDE À LA FIN	199 404	451 845

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités générées sur activités maintenues (note 8)	89 220	144 931
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation et des retenues sur contrats	24 254	(44 508)
	113 474	100 423
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la dette à long terme	(2 404)	(8 890)
Variation des avances à long terme sur contrats et revenus reportés	(11 102)	(8 796)
Augmentation des participations minoritaires		20 500
Dividendes payés	(25 000)	(20 000)
	(38 506)	(17 186)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements à long terme, net	(13 116)	(4 203)
Frais de démarrage, net	(293)	48
Augmentation d'immobilisations, net	(82 267)	(32 529)
Autres éléments d'actif	(8 843)	
	(104 519)	(36 684)
VARIATION DES LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS MAINTENUES	(29 551)	46 553
LIQUIDITÉS GÉNÉRÉES (UTILISÉES) SUR ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(37 696)	35 438
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	213 286	131 295
LIQUIDITÉS À LA FIN	146 039	213 286

Les liquidités sont constituées de l'encaisse et des placements temporaires, moins les emprunts bancaires.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements temporaires	194 797	215 819
Débiteurs	110 778	127 405
Contrats en cours, déduction faite de la facturation progressive	2 730	
Stocks	45 446	35 199
Frais payés d'avance	4 470	3 642
Tranche à moins d'un an des placements à long terme	5 355	4 105
Actif net sur activités abandonnées (note 2)		10 886
	363 576	397 056
PLACEMENTS À LONG TERME (note 3)	409 564	413 938
IMMOBILISATIONS, MOINS AMORTISSEMENT DE 138 660 000 $ (144 398 000 $ EN 1988)	396 950	336 106
FRAIS DE DÉMARRAGE, MOINS AMORTISSEMENT DE 23 851 000 $ (16 648 000 $ EN 1988)	12 457	19 367
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	15 449	11 180
	1 197 996	1 177 647
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 4)	48 758	2 533
Créditeurs et dettes courues	98 780	91 762
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	21 087	20 452
Passif net sur activités abandonnées (note 2)	3 610	
Facturation progressive, nette des coûts de contrats en cours		20 889
Tranche à moins d'un an des avances à long terme		7 500
	172 235	143 136
GAIN SUR CHANGE REPORTÉ	16 386	19 262
AVANCES À LONG TERME SUR CONTRATS ET REVENUS REPORTÉS	28 450	32 052
PROVISION POUR PERTE PRÉVISIBLE SUR LES CONTRATS EN COURS (note 5)	257 506	
DETTE À LONG TERME (note 6)	159 494	167 172
PARTICIPATIONS MINORITAIRES	21 610	20 788
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 7)	347 500	347 500
Écarts de conversion	(4 589)	(4 108)
Bénéfices non répartis	199 404	451 845
	542 315	795 237
	1 197 996	1 177 647

Pour le Conseil,

Paul Berthiaume, administrateur
Franco Fava, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales comptabilisés selon la méthode de consolidation intégrale et les comptes des sociétés en nom collectif et en commandite selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Les résultats des filiales, sociétés en nom collectif et sociétés en commandite, sont compris dans les états consolidés à compter des dates d'acquisition des participations et jusqu'à leur vente, le cas échéant.

b) Comptabilisation des revenus sur contrats de conception et fabrication

La société comptabilise ses revenus du secteur naval, de génie maritime et industriel selon la méthode de l'avancement des travaux et ceux du secteur hydro-électrique lors de l'achèvement des unités produites. Elle pourvoit à toute perte prévisible, s'il y a lieu.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

d) Contrats en cours

Les contrats en cours comprennent les coûts de main-d'oeuvre directe, de matériaux et de frais généraux y afférents, majorés des gains estimatifs.

e) Placements à long terme

Les placements dans Domtar Inc. et Ligma Corporation, des sociétés satellites, sont présentés à la valeur de consolidation. Les autres placements à long terme sont présentés au coût.

f) Achalandage de consolidation

L'achalandage est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de quarante ans.

g) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, moins toutes subventions s'y rapportant. L'amortissement est principalement pourvu selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation.

h) Frais de démarrage

Les frais de démarrage comprennent l'excédent des frais d'exploitation encourus pendant la période de mise en exploitation d'une usine d'aluminium sur les frais équivalents en régime normal d'opération, de même que les frais financiers engagés pendant cette période. Ces frais sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode d'amortissement linéaire et proportionnellement au nombre de cuves mises en marche.

i) Impôts sur le revenu

Les bénéfices de la société et de ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les autres sociétés pourvoient aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables (suite)

j) Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires résultant d'opérations conclues en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les ventes, les achats et les dépenses en capital sont convertis au cours de l'exercice au taux de change au moment de la transaction.

Les gains et les pertes de change rattachés à la conversion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie restante des titres d'emprunt.

Le poste écarts de conversion paraissant à l'avoir de l'actionnaire, comprend principalement le gain ou la perte de change résultant de la conversion des investissements dans des sociétés étrangères.

k) Régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées afférents aux services courants sont portés aux résultats de l'exercice. Les coûts des services passés ainsi que les surplus ou déficit actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés couvert par ces régimes.

2. Activités abandonnées

Au cours de l'exercice, la direction a décidé d'abandonner les activités de la société MIL Vickers Inc. qui concevait et fabriquait des produits industriels. L'actif (passif) net comprend les éléments suivants évalués à leur valeur de réalisation.

	1989	1988
Actif (passif) net sur activités abandonnées		
Actif à court terme excluant les immobilisations aux fins de revente	18 939	13 643
Immobilisations aux fins de revente	4 500	7 380
Passif à court terme	(27 049)	(10 137)
	(3 610)	10 886
Bénéfice (perte) sur activités abandonnées		
MIL Vickers Inc.	(21 628)	(4 972)
Industries Tanguay Inc. et Bio-Méga Inc.		9 391
	(21 628)	4 419

Les ventes provenant des activités abandonnées s'élèvent à 17 774 000 $ en 1989 (30 349 000 $ en 1988).

3. Placements à long terme

Domtar Inc., valeur du marché 312 195 000 $ (351 219 000 $ en 1988)	352 898	360 988
Ligma Corporation	7 577	
Autres		
Débentures subordonnées, 6%, remboursables jusqu'en 1997	20 000	22 500
Billets subordonnés, à un taux maximal de 8 1/2% jusqu'en mars 1993 et au taux préférentiel par la suite, remboursables en 1998	20 000	20 000
Billet, 8%, remboursable en 1990	2 500	2 500
Autres placements	11 944	12 055
	414 919	418 043
Tranche à moins d'un an	5 355	4 105
	409 564	413 938

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

3. Placements à long terme (suite)

La société détient 27,69% (27,82% en 1988) des actions donnant droit de vote de Domtar Inc. La valeur de consolidation du placement inclut un montant d'achalandage non amorti de 34 175 000 $ (35 397 000 $ en 1988).

Le 7 mars 1989, la société a souscrit à 45% des actions donnant droit de vote de Ligma Corporation au prix total de 15 726 680 $ (13 196 845 $ US). La valeur de consolidation du placement inclut un montant d'achalandage non amorti de 3 740 000 $ (3 228 000 $ US).

Les montants d'achalandage proviennent de l'excédent du coût des actions sur la valeur comptable des éléments d'actif net des sociétés satellites à leur date d'acquisition et sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de quarante ans.

4. Garanties des emprunts bancaires

L'emprunt bancaire à court terme d'une filiale au montant de 37 389 000 $ (828 000 $ en 1988) et les lettres de garantie bancaire de la filiale sont garantis par un transport général des stocks et dettes de livres ainsi que certains dépôts à terme de la filiale de même que par des obligations émises en vertu d'actes de fiducie créant des charges fixes et flottantes sur tous les autres biens de la filiale non grevés de façon spécifique.

5. Provision pour perte prévisible sur les contrats en cours

Une filiale de la société a comptabilisé comme provision et perte de l'exercice 257 506 000 $ représentant l'excédent du coût total prévisible de construction de navires sur leur prix de vente. La provision a été établie avec l'aide de rapports d'experts en génie maritime; les travaux de construction de navires doivent se terminer en 1994. La provision pour perte prévisible a été présentée à long terme car elle ne devrait pas affecter le fonds de roulement de la société avant la fin de l'année 1991.

6. Dette à long terme

	1989	1988
Filiales		
Emprunts bancaires, au taux préférentiel plus 1/8 de 1% ou au taux LIBOR majoré de 1/2 de 1%, garantis par la province de Québec, remboursables en versements semi-annuels	146 635	168 827
Dû au gouvernement fédéral, sans intérêt, remboursable par versements annuels de 1 000 000 $ à compter de 1991	10 000	3 333
Emprunt, au taux préférentiel, garanti par des obligations émises aux termes d'actes de fiducie comportant des charges fixes ou flottantes sur tous les biens d'une filiale non grevés de façon spécifique, remboursable jusqu'en 1997	7 200	8 105
Obligation relative à l'amélioration du fonds de pension d'une filiale, 7%, remboursable jusqu'en 1994	5 381	
Dû à une société satellite, sans intérêt ni modalité de remboursement	5 000	
Obligations, 11 1/8%, garanties par un acte de fiducie de premier rang comportant des charges spécifiques ou flottantes sur tous les biens d'une filiale non grevés de façon spécifique, remboursables jusqu'en 1991	2 920	4 220
Autres	3 445	3 139
Montants à reporter	180 581	187 624

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

6. Dette à long terme (suite)

	1989	1988
Montants reportés	180 581	187 624
Tranche à moins d'un an	21 087	20 452
	159 494	167 172

La dette à long terme de la société comprend 126 650 000 $ (141 550 000 $ en 1988) en devises des États-Unis.

En vertu de conventions d'échange de paiements d'intérêts, une filiale a établi des taux fixes sur une portion de ces emprunts totalisant 70 000 000 $US, à un taux d'intérêt effectif moyen de 9,90% sur une période moyenne restante de 1,3 ans.

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de:

	$Can	$US
1990	3 836 000	14 900 000
1991	4 751 000	16 763 000
1992	4 030 000	18 625 000
1993	3 184 000	20 487 000
1994	2 580 000	22 350 000

7. Capital-actions

Les actions de la société sont détenues par la province de Québec.

	1989	1988
Autorisé, valeur nominale de 10 $		
41 500 000 actions ordinaires		
Émis et payé		
34 750 000 actions ordinaires	347 500	347 500

8. Liquidités générées sur activités maintenues

	1989	1988
Bénéfice (perte) sur activités maintenues	(208 729)	140 656
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	21 735	21 830
Amortissement des frais de démarrage	7 203	7 353
Amortissement du gain sur change reporté	(7 515)	(7 328)
Autres amortissements	900	900
Gain sur réalisation d'immobilisations	(477)	(189)
Quote-part dans les pertes (bénéfices) de sociétés satellites	5 767	(24 833)
Dividendes d'une société satellite	12 008	12 008
Participations minoritaires	822	(5 466)
Provision pour perte prévisible sur les contrats en cours	257 506	
	89 220	144 931

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 décembre 1989
(en milliers de dollars)

9. Engagements

a) Société générale d'aluminerie Inc.

Les propriétaires de l'aluminerie de Bécancour ont annoncé le 1er décembre 1988 la construction, au coût de 550 000 000 $, d'une troisième série de cuves d'électrolyse à leur usine à Bécancour. Au 31 décembre 1989, le solde des engagements à venir était de 316 000 000 $. La quote-part de cet engagement pour la société s'élève à 78 842 000 $.

b) Pétromont, société en commandite

Pétromont, société en commandite, affiliée à Éthylec Inc., a reçu au cours des exercices financiers de 1983 et de 1984 une aide financière totalisant 50 000 000 $ des gouvernements du Canada et du Québec pour la compenser de pertes subies au cours de ces exercices. Cette aide financière comporte des clauses de remboursement éventuel à compter de l'exercice se terminant le 31 décembre 1993, établies en fonction de la rentabilité de la société sans toutefois pouvoir excéder 10 000 000 $ au cours d'un exercice financier donné. Un remboursement de 10 000 000 $ a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 et a été renversé en 1989 suite à l'obtention du report de l'application des clauses de remboursement. La quote-part aux états financiers de la société s'établit à 5 000 000 $.

Aux termes d'une entente terminée le 31 décembre 1989, le gouvernement du Québec a octroyé au cours des exercices financiers antérieurs une aide financière à Pétromont, société en commandite, pour la compenser de certaines pertes d'exploitation et pourvoir au financement de certains investissements. Cette entente comporte certaines clauses de remboursement. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1989, la société en commandite n'a rien remboursé au gouvernement du Québec (2 977 000 $ en 1988). La quote-part du remboursement aux états financiers de la société s'est établie à 1 488 000 $ en 1988. Le remboursement que pourra exiger le gouvernement du Québec de la société en commandite ne pourra excéder 5 100 000 $ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1990.

c) 2645-6608 Québec Inc.

Les propriétaires du projet de l'aluminerie Alouette ont signé le 1er septembre 1989 une entente prévoyant la construction, à Sept-Iles, d'une aluminerie au coût estimatif de 1 200 000 000 $. La quote-part de cet engagement pour la société s'élève à 240 000 000 $.

d) Donohue St-Félicien Inc.

Aux termes d'une convention intervenue en juin 1977, la société s'est engagée à prêter les fonds requis par Donohue St-Félicien Inc. pour le paiement des intérêts et du capital des obligations première hypothèque, valeur nominale de 100 000 000 $ US et 35 000 000 $, émises par celle-ci, si ces fonds n'étaient pas autrement disponibles. Au 31 décembre 1989, le solde de ces obligations était de 50 000 000 $ US et de 17 500 000 $ et l'emprunteur prévoit avoir les fonds nécessaires pour pourvoir au versement annuel du capital et des intérêts en juillet 1990.

Cet engagement de la société est garanti par la province de Québec.

e) Baux

Les principaux baux en vertu desquels les sociétés sont présentement engagées totalisent pour les cinq prochaines années 15 136 000 $.

10. Régimes de retraite

Selon les dernières évaluations actuarielles, la valeur actuarielle des prestations constituées et la valeur de l'actif de la caisse de retraite des divers régimes des filiales de la société s'établissaient comme suit:

NOTES COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 décembre 1989 (suite)
(en milliers de dollars)

10. Régimes de retraite (suite)

	Valeur actuarielle des prestations constituées	Valeur marchande de l'actif de la caisse de retraite
Éthylec Inc. (quote-part de la société 50%)	6 331	4 900
Le Groupe MIL Inc. et ses filiales	39 695	43 989
Société générale d'aluminerie Inc. (quote-part de la société 24,95%)	3 210	6 937

11. Passif éventuel

Au cours de l'exercice, une filiale de la société a produit une réclamation de 20 000 000 $ contre une société pour bris de contrat relatif à la construction de navires. Cette société a produit une contre-réclamation de 109 000 000 $. Selon la direction, les résultats de ces réclamations sont indéterminables. Tous profits ou pertes pouvant en découler seront comptabilisés aux résultats lorsqu'ils seront connus.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1989 compte tenu de l'application des nouvelles règles relativement à l'abandon d'activités et aux éléments extraordinaires.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de la
Société générale de financement du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1989 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société générale de financement du Québec au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Comptables agréés

Montréal, le 15 février 1990

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES
L.R.Q., c. S-17.01

REVENUS ET DÉPENSES ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
DÉPENSES		
Programmes d'aide		
Film (note 3)	13 003 246 $	9 871 870 $
Services extérieurs (note 4)	817 402	651 758
Perte sur aliénation de participations au capital-actions d'entreprises		167 920
Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises (note 5)	1 426 318	1 553 573
Frais d'administration -- SOGIC (note 6)	3 848 541	3 575 349
Fonds du patrimoine immobilier (note 7)		
Frais d'exploitation	903 222	
Frais d'administration	208 005	
	20 206 734	15 820 470
REVENUS		
Intérêts sur placements à court terme et sur prêts	2 920 102	2 449 132
Retours sur investissements en vertu des programmes d'aide-film	597 350	489 900
Gain sur aliénation d'options d'achat d'actions		1 875 000
Gain sur aliénation de participations au capital-actions d'entreprises	49 748	
Visas et divers	301 971	140 041
Fonds du patrimoine immobilier (note 7)		
Loyer	552 796	
Intérêts sur placements à court terme	9 391	
	4 431 358	4 954 073
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	15 775 376	10 866 397
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 8)	15 382 017	11 292 091
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	393 359	(425 694)
DÉFICIT AU DÉBUT	2 804 530	3 230 224
DÉFICIT À LA FIN	3 197 889 $	2 804 530 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des activités d'exploitation (note 15)	182 081 $	4 548 131 $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissements effectués		
Prêts	(11 216 897)	(13 030 849)
Participations au capital-actions d'entreprises	(50 900)	(1 796 460)
Prêts convertis en participations au capital-actions d'entreprises	50 900	296 460
Participation au capital-actions d'entreprises convertie en prêts	60 000	
Acquisitions d'immobilisations	(208 341)	(119 612)
	(11 365 238)	(14 650 461)
Investissements réalisés		
Remboursements de prêts	10 720 511	11 716 451
Aliénation de participations au capital-actions d'entreprises	109 748	1 417 500
Retraits dans la société en commandite		23 076
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(534 979)	(1 493 434)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	(352 898)	3 054 697
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	8 208 590	5 153 893
LIQUIDITÉS À LA FIN	7 855 692 $	8 208 590 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
Prêts (note 9)	13 734 129 $	14 774 961 $
Participations au capital-actions d'entreprises (note 10)	474 925	484 025
	14 209 054	15 258 986
Encaisse	1 155 692	1 508 590
Dépôts à terme -- au coût	6 700 000	6 700 000
Encaisse -- dépôts en fidéicommis	101 833	446 058
Débiteurs	200 711	68 044
Subvention du gouvernement du Québec courue (note 11)	854 056	
Intérêts courus sur dépôts à terme	52 241	42 326
Frais payés d'avance	164 537	22 657
Immobilisations (note 12)	352 750	189 063
Autre élément d'actif		17 605
	23 790 874 $	24 253 329 $
PASSIF		
Dépôts en fidéicommis	101 833 $	446 058 $
Créditeurs et frais courus	902 086	606 929
Montants à verser en vertu des programmes d'aide - film (note 13)	5 322 189	3 692 256
Subventions reportées (note 8)	239 966	1 889 927
	6 566 074	6 635 170
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 14)	19 500 000	19 500 000
Surplus d'apport	922 689	922 689
Déficit	(3 197 889)	(2 804 530)
	17 224 800	17 618 159
	23 790 874 $	24 253 329 $

FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER (note 7)

ENGAGEMENTS ET GARANTIES (note 16)

Pour le Conseil d'administration,

Charles Denis
Pierre Goyette

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objets

La Société générale des industries culturelles (SOGIC) est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-17.01). La Société a pour objets de favoriser la création et le développement des entreprises oeuvrant dans les domaines du livre, du cinéma, des services de communication, du disque, du vidéodisque et de la vidéocassette, des arts d'interprétation, des métiers d'art, du patrimoine immobilier, et de contribuer à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité des produits de ces entreprises, et d'en assurer la diffusion.

La Société exerce en outre les fonctions et pouvoirs en matière de cinéma qui lui sont conférés par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle exerce aussi, en vertu d'un décret du Gouvernement, les fonctions et pouvoirs du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique en matière de promotion des exportations des biens et services relatifs au secteur des industries culturelles.

La Société peut également, avec l'autorisation du Gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer ou exploiter des immeubles.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers cumulent les comptes de la Société et ceux du Fonds du patrimoine immobilier.

Participations au capital-actions d'entreprises

L'aide financière accordée par la Société sous forme d'acquisition d'actions est présentée au bilan à la rubrique "Participations au capital-actions d'entreprises". Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer l'aide ainsi accordée à une entreprise, la perte anticipée est, tout comme dans le cas de l'aide accordée sous forme de prêts, inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises

La provision pour pertes sur prêts est établie en évaluant pour chaque prêt présentant des difficultés majeures de perception, la perte anticipée et, pour les autres, en appliquant un taux estimatif selon la durée du retard de paiement afin de couvrir les pertes éventuelles.

Pour les participations au capital-actions d'entreprises, la provision est établie par évaluation de chacune d'elles.

Immobilisations

Les immeubles du Fonds du patrimoine immobilier sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	linéaire	10%
Équipement	linéaire	20%
Matériel informatique	dégressif	33 1/3%
Matériel roulant	dégressif	30%
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide-film et pour tout autre projet sont reportées et virées aux opérations en fonction des dépenses y afférentes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

2. Conventions comptables (suite)

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et du déficit. Toutefois, la Société contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif de certains employés qui ne participent pas au RREGOP.

Programmes d'aide-film

L'aide financière accordée sous forme de subventions et d'investissements est comptabilisée aux dépenses à la date de son acceptation formelle par le postulant à l'exception de celle attribuée au titre de prime à la qualité, de prime au succès et d'aide automatique aux entreprises de production qui est comptabilisée à la date où elle est attribuée par la Société.

Lorsque les conditions de l'aide accordée ne sont pas respectées, le redressement de la dépense s'y rapportant est comptabilisé comme annulation de projets dans l'exercice au cours duquel les faits sont déterminés et connus.

Revenus

Les retours sur les investissements en vertu des programmes d'aide de même que les revenus de visas sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement. Les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Programmes d'aide-film

	1990	1989
Production	7 246 208 $	6 425 640 $
Diffusion	1 953 985	1 415 931
Développement	1 330 226	1 115 551
Promotion et projets spéciaux	1 379 285	1 165 739
Primes à la qualité, primes au succès et aide automatique aux entreprises de production	359 108	484 848
Relève télévision	532 103	
Relève cinéma	727 931	
	13 528 846 *	10 607 709 *
Annulations de projets et recouvrement de sommes de programmes d'aide d'exercices antérieurs	(525 600)	(735 839)
	13 003 246 $	9 871 870 $

* L'aide accordée par la Société au cours de l'exercice l'a été sous forme de:

Subventions	4 246 445 $	2 413 188 $
Investissements	9 282 401	8 194 521
	13 528 846 $	10 607 709 $

4. Programme d'aide-services extérieurs

	1990	1989
Prospection	20 730 $	16 351 $
Exposition	80 744	109 453
Promotion	10 000	
Voyages d'acheteurs étrangers	170 742	135 429
Accueil de cinéastes étrangers	174 860	78 095
Expositions - Stands collectifs	335 326	312 430
Portefolio	25 000	
	817 402 $	651 758 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

5. Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises

	1990	1989
Solde au début	6 090 447 $	4 779 854 $
Radiations de l'exercice	319 598	242 980
	5 770 849	4 536 874
Provision de l'exercice	1 426 318	1 553 573
Solde à la fin	7 197 167 $	6 090 447 $

La provision pour pertes se subdivise comme suit:

Prêts	3 908 707 $	2 801 987 $
Participations au capital-actions d'entreprises	3 288 460	3 288 460
	7 197 167 $	6 090 447 $

6. Frais d'administration - SOGIC

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	2 549 764 $	2 307 247 $
Honoraires professionnels	239 084	196 587
Voyage, représentation et congrès	154 636	135 155
Loyer	284 681	222 903
Taxes et assurances	60 192	43 402
Entretien et réparations	35 938	21 182
Papeterie et frais de bureau	124 048	127 172
Publicité et promotion	137 862	78 466
Publications	122 832	32 104
Frais de communication	68 839	82 217
Frais de déménagement et de résiliation de baux		219 653
Amortissement des immobilisations	43 540	78 450
Amortissement des frais de mise en oeuvre	17 605	17 604
Autres frais	9 520	13 207
	3 848 541 $	3 575 349 $

7. Fonds du patrimoine immobilier

Le 15 mars 1989, la Société a été autorisée par décret à acquérir du ministère des Transports, pour une valeur nominale de 1 $, 47 immeubles en relation avec le patrimoine immobilier. Au cours du prochain exercice, il est prévu que ces immeubles seront évalués à leur juste valeur et la contrepartie sera comptabilisée comme un apport du gouvernement du Québec.

Le 27 septembre 1989, la Société a été autorisée par décret à restaurer et rénover pour un montant de 9 M$ les immeubles formant le patrimoine immobilier, tout en respectant les limites de dépenses imposées par le plan triennal d'immobilisations du ministère des Affaires culturelles. À cet égard, la Société a été autorisée à contracter, jusqu'au 30 septembre 1994, des emprunts temporaires auprès d'institutions financières.

Les opérations de ce Fonds sont cumulées à celles de la Société aux fins de présentation des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

7. Fonds du patrimoine immobilier (suite)

Revenus et dépenses et déficit
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

Dépenses	
Frais d'exploitation	
Honoraires professionnels	5 881 $
Taxes	189 484
Assurances	30 310
Électricité et chauffage	192 617
Entretien et réparations	355 424
Gardiennage	63 582
Déneigement	58 642
Publicité et promotion	7 282
	903 222
Frais d'administration	
Traitements et avantages sociaux	151 723
Honoraires professionnels	2 125
Voyage, représentation et congrès	24 084
Taxes et assurances	219
Entretien et réparation	1 946
Papeterie et frais de bureau	12 948
Frais de communication	7 231
Amortissement des immobilisations	1 114
Autres frais	6 615
	208 005
	1 111 227
Revenus	
Intérêts sur placements à court terme	9 391
Loyers	552 796
	562 187
Excédent des dépenses sur les revenus	549 040
Subvention du gouvernement du Québec (note 8)	500 000
Excédent des dépenses sur les revenus et sur la subvention et déficit au 31 mars 1990	49 040 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

7. Fonds du patrimoine immobilier (suite)

Bilan
au 31 mars 1990

Actif

Encaisse	133 356 $
Débiteurs	94 499
Frais payés d'avance	88 785
Immobilisations *	173 143
	489 783 $

Passif

Créditeurs et frais courus	120 798 $
Dû à SOGIC	418 025
	538 823
Déficit	49 040
	489 783 $

* Composées comme suit:

	Coût	Amortissement accumulé	Net
Immeubles	145 101 $		145 101 $
Mobilier de bureau	17 210	423 $	16 787
Équipement	2 055	205	1 850
Matériel informatique	491		491
Améliorations locatives	9 400	486	8 914
	174 257 $	1 114 $	173 143 $

8. Subventions du gouvernement du Québec

	1990	1989
Programmes d'aide-film	9 223 100 $	10 750 000 $
Fonctionnement et programmes d'aide-services extérieurs	3 154 900	2 264 000
Fonds du patrimoine immobilier		
Fonctionnement	500 000	
	12 878 000	13 014 000
Virement de subventions reportées		
Étude spéciale		24 531
Programme d'aide-film	1 889 927	143 487
	14 767 927	13 182 018
Programmes d'aide-film		
Subvention courue	854 056	
Subventions reportées	(239 966)	(1 889 927)
	15 382 017 $	11 292 091 $

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

9. Prêts

	1990			1989
	Prêts	Intérêts courus et échus	Total	Total
Solde au 31 mars	17 189 212 $	453 624 $	17 642 836 $	17 576 948 $
Provision pour pertes (note 5)	3 728 677	180 030	3 908 707	2 801 987
	13 460 535 $	273 594 $	13 734 129 $	14 774 961 $

10. Participations au capital-actions d'entreprises

	1990	1989
Actions ordinaires, au coût	3 763 385 $	3 712 485 $
Actions privilégiées, au coût		60 000
	3 763 385	3 772 485
Provision pour pertes (note 5)	3 288 460	3 288 460
	474 925 $	484 025 $

11. Subvention du gouvernement du Québec courue

En vertu d'une convention avec la ministre des Affaires culturelles, la Société peut, au cours d'un exercice financier, prendre des engagements pour les programmes d'aide-film de l'exercice subséquent jusqu'à concurrence d'une somme de 2,5 M$. Au 31 mars 1990, des dépenses de 854 056 $ ont été effectuées à cet effet et la contrepartie est présentée comme subvention du gouvernement du Québec courue.

12. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Immeubles	145 101 $		145 101 $	
Mobilier de bureau	154 503	71 020 $	83 483	67 941 $
Équipement	37 373	19 534	17 839	12 623
Matériel informatique	103 105	56 940	46 165	50 343
Matériel roulant	17 999	9 400	8 599	12 284
Améliorations locatives	138 602	97 375	41 227	35 536
Oeuvres d'art	10 336		10 336	10 336
	607 019 $	254 269 $	352 750 $	189 063 $

13. Montants à verser en vertu des programmes d'aide-film

Des montants totalisant 796 077 $ (648 033 $ en 1989), inclus dans les montants à verser en vertu des programmes d'aide de 5 322 189 $ (3 692 256 $ en 1989), ont été attribués au cours des trois derniers exercices pour des nouveaux projets au titre de prime à la qualité, de prime au succès et d'aide automatique aux entreprises de production.

Il existe une probabilité que les nouveaux projets soumis dans les délais ne devant pas dépasser trois ans par les postulants, ne soient pas acceptés par la Société. En l'occurence, ce montant pourrait faire l'objet de redressements dans les exercices subséquents.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

14. Capital-actions

	1990	1989
Autorisé:		
200 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
195 000 actions	19 500 000 $	19 500 000 $

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. En vertu de la loi constitutive de la Société, le ministre des Finances est autorisé à payer à la Société, selon les conditions déterminées par le Gouvernement, sur le Fonds consolidé du revenu, le solde des actions non émises.

15. Liquidités provenant des activités d'exploitation

	1990	1989
Excédent des dépenses sur les revenus et les subventions	(393 359)$	425 694 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Provision pour pertes sur prêts et sur participations au capital-actions d'entreprises	1 426 318	1 553 573
Gain (perte) sur aliénation de participations au capital-actions d'entreprises	(49 748)	167 920
Amortissement des immobilisations	44 654	78 450
Amortissement des frais de mise en oeuvre	17 605	17 604
	1 045 470	2 243 241
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(863 389)	2 304 890
	182 081 $	4 548 131 $

16. Engagements et garanties

Engagements

-- Le solde des engagements pour prêts et participations non encore déboursés au 31 mars 1990 s'élève à 6 M$ (7 M$ en 1989).
-- La Société s'est engagée, en vertu d'un bail échéant le 31 août 1998 pour ses locaux administratifs.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concernant ces locaux administratifs s'élèvent à 284 681 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	248 144 $
1992	281 125
1993	287 931
1994	304 265
1995	346 775
1996 et subséquemment	1 184 815
	2 653 055 $

Garanties

Au 31 mars 1990, la responsabilité de la Société concernant les garanties bancaires accordées à des emprunteurs s'élève à 1,1 M$ (1,8 M$ en 1989).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société générale des industries culturelles au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 15 juin 1990

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
L.R.Q., c. S-17.1

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PRODUITS		
Location (note 12)	412 553	377 697
Services de construction	16 895	3 060
Quote-part du bénéfice net de Place Desjardins Inc.	2 598	1 781
Gain sur cession d'immobilisations	4 460	2 997
Autres	1 496	1 554
	438 002	387 089
CHARGES		
Frais d'exploitation des immeubles		
En location	149 437	141 297
En propriété	92 191	85 959
Coût des services de construction	16 629	2 971
Frais financiers -- net (note 13)	61 029	48 090
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	45 822	46 863
Frais généraux et administratifs	28 566	30 718
Amortissements	23 232	19 400
	416 906	375 298
BÉNÉFICE NET	21 096	11 791

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	10 707	8 916
Bénéfice net	21 096	11 791
	31 803	20 707
Ristourne au gouvernement du Québec (note 14)	15 000	10 000
SOLDE À LA FIN	16 803	10 707

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	21 096	11 791
Éléments n'entraînant pas de décaissement		
Amortissement des immobilisations	22 563	18 345
Amortissement des frais reportés	967	1 254
Quote-part du bénéfice net de Place Desjardins Inc.	(2 598)	(1 781)
Gain sur cession d'immobilisations	(4 460)	(2 997)
Liquidités générées par les opérations	37 568	26 612
Évolution nette des soldes d'autres éléments d'actif et de passif *	(4 109)	(1 533)
Ristourne au gouvernement du Québec	(15 000)	(10 000)
Liquidités générées par les activités d'exploitation	18 459	15 079
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	201 196	3 262
Encaissement sur investissement dans un contrat de location-financement	90	79
Emprunts bancaires (remboursement)	(82 418)	88 154
Versements sur dette à long terme	(7 457)	(5 116)
Remboursement au gouvernement du Québec	(62 985)	(75 000)
Liquidités générées par les activités de financement	48 426	11 379
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles	(66 151)	(65 290)
Acquisitions d'équipement	(815)	(1 593)
Acquisitions de barrages	(271)	
Produit de la cession d'immobilisations	6 514	45 385
Liquidités absorbées par les activités d'investissement	(60 723)	(21 498)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	6 162	4 960
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(11 635)	(16 595)
LIQUIDITÉS À LA FIN	(5 473)	(11 635)

* Comprend les variations survenues dans les comptes débiteurs, les autres éléments d'actif et les comptes créditeurs et frais courus.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Immeubles (note 3)	895 198	852 310
Barrages (note 4)	271	
Équipement	2 421	2 960
Placement (note 5)	13 499	10 901
Investissement dans un contrat de location-financement (note 6)	1 984	2 074
Débiteurs (note 7)	33 731	24 031
Autres éléments d'actif (note 8)	8 554	5 539
	955 658	897 815
PASSIF		
Dette à long terme (note 9)	669 386	475 647
Dû au gouvernement du Québec		62 985
Emprunts bancaires	99 379	181 797
Créditeurs et frais courus	76 950	67 377
Excédent des chèques en circulation sur l'encaisse	5 473	11 635
	851 188	799 441
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 10)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec (note 11)	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	16 803	10 707
	104 470	98 374
	955 658	897 815

ENGAGEMENTS (note 16)
ÉVENTUALITÉS (note 17)

Pour le Conseil d'administration,

Miville Vachon, président-directeur général
Monique Harvey, administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objets

La Société est une compagnie à fonds social constituée par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objets de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilières.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les conventions comptables de la Société et ses normes de présentation de l'information financière sont conformes aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés et de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques.

Immeubles

-- En exploitation et à l'usage de la Société

Les immeubles en exploitation et à l'usage de la Société acquis par transfert du domaine public sont comptabilisés à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût.

-- En construction

Le coût des immeubles en construction comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location. Les immeubles en cours d'aménagement ne sont pas réputés être en exploitation jusqu'à ce que le projet soit entièrement complété et que les lieux aient atteint un niveau satisfaisant d'occupation sous réserve d'un délai raisonnable.

-- Destinés à la vente

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de la valeur de réalisation nette. Aucun amortissement n'est enregistré relativement à ces immeubles dès que la Société décide de s'en départir.

-- Terrains en attente ou en cours d'aménagement

Les terrains en attente ou en cours d'aménagement sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût comprend les frais d'acquisition, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Barrages

Les barrages, incluant les biens meubles et immeubles s'y rattachant, acquis par transfert du domaine public sont comptabilisés à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût.

Le coût des barrages en construction comprend, en plus des coûts directs, les impôts fonciers, les intérêts ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant.

Équipement

L'équipement acquis par transfert du domaine public est comptabilisé à la valeur déterminée par le gouvernement du Québec.

Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immeubles en exploitation et à l'usage de la Société est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), au taux de 5% l'an de manière à amortir le coût de ces immeubles sur une durée d'utilisation prévue variant de 15 à 50 ans.

L'équipement est amorti selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de vie estimative de 5 ans.

Les aménagements majeurs réalisés pour le compte des clients sont amortis sur une durée variant de 5 à 15 ans. L'amortissement de ces aménagements est calculé selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) aux taux correspondant à celui facturé au client.

Intérêts capitalisés

La partie de la dépense d'intérêts attribuable aux immeubles et barrages en construction ainsi qu'aux terrains en attente ou en cours d'aménagement est capitalisée en considérant le taux moyen pondéré des dettes portant intérêt.

Placement

La Société comptabilise sa participation dans Place Desjardins Inc. à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, le placement est inscrit au coût et il est augmenté ou diminué de la quote-part de la Société dans le bénéfice net ou la perte nette de la compagnie à compter de la date d'acquisition. Le placement est diminué de l'amortissement de l'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises et des dividendes payés par cette compagnie.

L'excédent du prix payé sur la valeur comptable des actions acquises est amorti selon la même méthode que les immeubles en exploitation de la Société sauf pour la durée d'utilisation prévue de 60 ans.

Frais reportés

Les frais de développement de systèmes informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 5 ans.

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée de la dette, selon la méthode de l'amortissement constant.

Les autres frais reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur une durée de 10 ans.

Les frais reportés sont inscrits au poste "Autres éléments d'actif".

Travaux en cours

Les projets de construction et les projets mineurs d'aménagement inachevés devant être facturés à la présentation d'un rapport d'étape ou à la fin des travaux sont montrés comme travaux en cours au poste "Autres éléments d'actif". Ces travaux sont enregistrés au coût, déduction faite des montants facturés.

Contrats de location

-- Location-acquisition

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont à l'avantage ou à la charge de la Société, le coût du bien loué ainsi que la valeur actuelle de l'obligation en découlant sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'une acquisition d'actif et d'un emprunt. Les biens faisant ainsi l'objet d'un contrat de location-acquisition sont amortis selon la même méthode que les autres immobilisations.

-- Location-exploitation

Les loyers découlant de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

-- Location-financement

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété sont transférés aux clients de la Société, la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir est comptabilisée comme s'il s'agissait d'une disposition d'actif et d'un investissement.

Le revenu de financement découlant de ces contrats est imputé aux résultats selon une formule permettant de dégager un taux de rendement uniforme sur la durée du bail.

3. Immeubles

	Terrains	Bâtiments	Immeubles Loués en vertu de contrats de location-acquisition	Aménagements majeurs	Total 1990	Total 1989
En exploitation	93 489	676 840	41 697	90 031	902 057	868 763
À l'usage de la Société	2 942	6 447	554		9 943	9 992
	96 431	683 287	42 251	90 031	912 000	878 755
En construction	143	34 872		6 090	41 105	22 339
Destinés à la vente	1 111	11 378			12 489	1 075
Terrains en attente ou en cours d'aménagement	195				195	378
	97 880	729 537	42 251	96 121	965 789	902 547
Amortissement cumulé		42 207	1 428	26 956	70 591	50 237
	97 880	687 330	40 823	69 165 *	895 198	852 310

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés:

	1990	1989
Frais financiers	2 859	3 829
Frais d'exploitation, impôts fonciers moins les produits de location	222	91
Frais généraux et administratifs	1 701	1 889
	4 782	5 809

* Incluant 14 611 000 $ (1989: 16 490 000 $) d'aménagements majeurs relatifs à des immeubles loués par la Société.

4. Barrages

Le 21 mars 1990, le gouvernement du Québec a cédé à la Société pour une valeur de 1 $ des barrages, incluant les biens meubles et immeubles s'y rattachant. La Société doit mettre ces barrages à la disposition du ministère de l'Environnement qui en assume l'exploitation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

5. Placement

	1990	1989
49% des actions ordinaires de Place Desjardins Inc. à la valeur de consolidation (valeur comptable 1990: 6 613 688 $; 1989: 3 981 000 $) découlant des états financiers vérifiés au 31 décembre 1989 et ceux non vérifiés au 31 mars 1990.	13 499	10 901

6. Investissement dans un contrat de location-financement

Total des paiements minimaux à recevoir en vertu de la location d'un immeuble

Exercice	
1991	345
1992	345
1993	345
1994	345
1995	345
Par la suite	1 815
Total des paiements minimaux à recevoir	3 540
Moins: Revenu de financement non gagné	1 556
Investissement dans un contrat de location-financement	1 984

7. Débiteurs

	1990	1989
Ministères et organismes publics	21 023	14 606
Autres	12 708	9 425
	33 731	24 031

8. Autres éléments d'actif

	1990	1989
Frais reportés -- au coût amorti		
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme	3 657	1 081
Développement de systèmes informatiques	1 277	620
Aménagements réalisés avant le début des opérations de la Société		489
Autres	632	
	5 566	2 190
Frais payés d'avance	1 132	1 371
Travaux en cours	1 856	1 978
	8 554	5 539

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

9. Dette à long terme

	1990	1989
Obligations (a)		
Série A, portant intérêt au taux effectif de 10,30 %, échéant en 1995	40 800	40 800
Série B, portant intérêt au taux effectif de 8,68%, jusqu'en 1990 et de 9,36% par la suite, échéant en 2006 avec option d'échéance anticipée en 1990 (b)	50 000	50 000
Série C, portant intérêt au taux effectif de 9,36%, échéant en 1991, échangeables en obligations de série 2C portant intérêt au taux effectif de 9,73%, échéant en 2006 (c)	72 000	72 000
Série D, portant intérêt au taux effectif de 10,91%, échéant en 2000, avec option d'échéance anticipée (d)	50 000	50 000
Série E, portant intérêt au taux effectif de 10,36%, échéant en 2013, avec option d'échéance anticipée (e)	66 000	71 580
Série F, portant intérêt au taux effectif de 10,78%, échéant en 2014	150 000	
Billets dont le paiement du capital et des intérêts, effectué en YENS, est couvert par des contrats de change à taux fixe prédéterminé (a)		
Intérêt au taux effectif de 12,31%, échéant en 1995, remboursable par versements annuels de 8 160 000 $ à compter de 1991	40 800	40 800
Intérêt au taux effectif de 9,72%, échéant en 1997	50 000	50 000
Intérêt au taux effectif de 10,04%, échéant en 1994	40 000	40 000
Intérêt au taux effectif de 11,56%, échéant en 1992	30 000	30 000
Billet portant intérêt au taux effectif de 11,5%, échéant en 1994, dont la partie du paiement du capital et des intérêts effectuée en DEUTSCHE MARKS est couverte par un contrat de change à taux fixe prédéterminé (a)	40 000	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (f)	37 564	27 653
Emprunts à taux et à échéances variables (g)	2 222	2 814
	669 386	475 647

(a) Le paiement du capital et des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec.
(b) Un remboursement d'obligations série B, totalisant 39 755 000 $ s'effectuera le 12 juin 1990 aux détenteurs ayant exercé leur option d'échéance anticipée, avant la date limite du 12 mars 1990.
(c) Au 31 mars 1990, aucun détenteur des obligations de série C n'a exercé son privilège d'échange.
(d) Du 1er au 31 janvier de chacune des années 1991 à 1997, les détenteurs pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, de leurs obligations à la valeur nominale le 17 février de la deuxième année suivant l'année d'exercice de l'option; en pareil cas, les obligations porteront intérêt, malgré le taux du coupon d'intérêt semi-annuel de 10,625% au taux de 8,625% l'an à compter du 17 février suivant la date de l'exercice de l'option.
(e) Le 28 mars de chacune des années 1991 à 2012 inclusivement, les détenteurs pourront exercer cette option et exiger le rachat, par la Société, d'obligations à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la Société pourrait racheter au cours des 10 prochains exercices est de 4,5 millions $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

9. Dette à long terme (suite)

(f) Les versements minimaux à payer, en vertu de contrats de location-acquisition sont:

Exercice	
1991	7 041
1992	7 041
1993	7 041
1994	7 041
1995	7 041
Par la suite	103 265
Total des versements minimaux à payer	138 470
Moins: Intérêts théoriques au taux de 13,56%	67 608
Frais accessoires	33 298
	100 906
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	37 564

(g) Le montant des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit:

Exercice	
1991	712
1992	260
1993	160
1994	181
1995	198

10. Capital-actions

Les actions de la Société immobilière du Québec sont détenues par le ministre des Finances.

	1990	1989
Autorisé:		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé:		
80 001 actions	80 001	80 001

11. Apport du gouvernement du Québec

L'apport du gouvernement du Québec a été acquis par la substitution de la Société immobilière du Québec à la Société de développement immobilier du Québec le 1er octobre 1984.

12. Produits de location

Les produits de location de l'exercice terminé le 31 mars 1990 ont été facturés aux ministères et organismes publics à partir des coûts prévisibles approuvés par le gouvernement du Québec. Ces coûts ont été répartis aux ministères et organismes publics selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la Société. Des ententes d'occupation ont alors été signées entre la Société et les ministères et organismes publics. Les produits de location se détaillent comme suit:

	1990	1989
Ministères et organismes publics	398 237	364 717
Autres	14 316	12 980
	412 553	377 697

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

13. Frais financiers -- net

	1990	1989
Dépenses d'intérêts		
Dette à long terme		
Obligations et billets	61 134	44 820
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	4 247	3 382
Emprunts à taux et échéances variables	247	324
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	298	199
Emprunts bancaires	7 956	9 024
	73 882	57 749
Revenus d'intérêts		
Aménagements majeurs facturés à des clients	7 323	5 628
Dépôts à court terme	1 671	309
Investissement dans un contrat de location-financement	255	266
Autres	745	(373)
	9 994	5 830
	63 888	51 919
Moins: Intérêts capitalisés aux immeubles et barrages	2 859	3 829
	61 029	48 090

14. Ristourne au gouvernement du Québec

Une diminution de loyer sous forme de ristourne totalisant 15 000 000 $ (1989: 10 000 000 $) a été accordée en mars 1990 aux ministères et organismes publics du gouvernement du Québec, dont le budget est voté par le Parlement. Le paiement de cette ristourne a été effectué au ministre des Finances.

15. Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires, administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur. Les contributions de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 838 000 $ (1989: 1 827 000 $).

16. Engagements

Contrats de location-exploitation

Les versements minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation sont:

Exercice	
1991	107 024
1992	80 248
1993	71 368
1994	65 051
1995	56 155
Par la suite	420 951
Total des versements minimaux	800 797

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

16. Engagements (suite)

Projets de construction et projets majeurs d'aménagement

Au 31 mars 1990, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et projets majeurs d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 25 millions $.

Congés de maladie

Les obligations conditionnelles de la Société concernant les congés de maladie accumulés par ses employés s'élèvent à 7,3 millions $ au 31 mars 1990. Ces congés de maladie seront imputés aux opérations au fur et à mesure de leur utilisation par les employés ou lors de leur règlement.

17. Éventualités

Des réclamations et des poursuites judiciaires contre la Société, au montant de 3 millions $, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque puisse être considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Société. Tout paiement par la Société, le cas échéant, sera alors comptabilisé aux charges de l'exercice ou capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation.

18. Reclassement

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 1990.
La ristourne versée au gouvernement du Québec qui était présentée avant le bénéfice net à l'état des résultats est maintenant présentée à l'état des bénéfices non répartis.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis et l'état des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 29 mai 1990

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
L.R.Q., c. S-18.2

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Frais généraux d'administration	1 266	1 798
Frais financiers	20 793	19 028
Revenus d'intérêts	(683)	(543)
Provision sur solde de prix de vente	1 200	
	22 576	20 283
Quote-part dans la perte des filiales avant poste extraordinaire	4 251	14 090
	26 827	34 373
Subvention d'équilibre	23 545	27 656
PERTE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	3 282	6 717
Poste extraordinaire		(77)
PERTE NETTE	3 282	6 640

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

DÉFICIT
exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		
Déjà établi	277 448	302 478
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)	(777)	(777)
Redressé	276 671	301 701
VIREMENT DU SURPLUS D'APPORT	(38 846)	(31 670)
	237 825	270 031
PERTE NETTE	3 282	6 640
SOLDE À LA FIN	241 107	276 671

SURPLUS D'APPORT
exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT		5 685
Subvention	38 846	25 985
	38 846	31 670
Virement au déficit	38 846	31 670
SOLDE À LA FIN		

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte avant poste extraordinaire	(3 282)	(6 717)
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités		
Quote-part dans la perte des filiales avant poste extraordinaire	4 251	14 090
Amortissements	34	93
Radiation des immobilisations et des autres éléments d'actif	91	
Provision sur solde de prix de vente	1 200	
	2 294	7 466
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	(3 245)	772
Fonds provenant de (absorbés par) l'exploitation	(951)	8 238
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placement	(533)	(74)
Investissement dans les filiales	(14 270)	(15 236)
Remboursement d'avances faites à des filiales	289	208
Encaissement de placements	65	98
Dividendes de filiales		33
Vente d'immobilisations	400	
Fonds destinés aux investisseurs	(14 049)	(14 971)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(25 307)	(20 534)
Subvention gouvernementale présentée à titre de surplus d'apport	38 846	25 985
Fonds provenant du financement	13 539	5 451
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(1 461)	(1 282)
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT	4 194	5 476
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN	2 733	4 194

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à terme	2 733	4 194
Débiteurs	3 152	149
	5 885	4 343
PLACEMENTS (note 4)	64 469	55 471
IMMOBILISATIONS		461
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF		64
	70 354	60 339
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	3 342	3 584
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	25 000	25 307
	28 342	28 891
DETTE À LONG TERME (note 5)	124 750	149 750
	153 092	178 641
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF		
Capital-actions (note 6)	158 369	158 369
Déficit	(241 107)	(276 671)
	(82 738)	(118 302)
	70 354	60 339

ÉVENTUALITÉS (note 7)

Au nom du Conseil d'administration,

André Saumier
Benoit Cartier

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTAT DES RÉSULTATS

	Frais d'adminis-tration	Frais d'intérêt	Amortissement	Autres dépenses (revenus)	Bénéfice net (perte nette)
Mines-SNA et sa filiale, Société Asbestos ltée	1 090	519	1 601	(3 842)	632
Les Mines d'Amiante Bell, ltée	115	36	2 329	(1 646)	(814)
93410 B.C. Ltd.	1			(5)	4
Atlas Turner Inc. et ses filiales	270	32	36	1 992	(2 330)
Lupel-SNA Inc.				(9)	9
Descon-SNA Inc.				(11)	11
Magnaq Inc.	42	424		(16)	(450)
Fusoroc Inc.		51		(5)	(46)
Ceram-SNA Inc.		98	194	975	(1 267)
	1 518	1 160	4 160	(2 587)	(4 251)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)
exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BILAN

	ACTIF				
	À court terme	Placements et avances	Immobilisations	Autres actifs	Total
Mines-SNA et sa filiale, Société Asbestos ltée	2 184	10 462	21 593	17	34 256
Les Mines d'Amiante Bell, ltée	658	8 030	18 382		27 070
Atlas Turner Inc. et ses filiales	1 925	2 548	146		4 619
151222 Canada Inc.	70				70
Ceram-SNA Inc.	1 530		993	1 244	3 767
	6 367	21 040	41 114	1 261	69 782

* Ces éléments constituent le placement dans les filiales à la valeur de consolidation.

PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES				
À court terme	Prêts et avances de SNA *	Capital-actions *	Déficit *	Total
6 221	51 600	21 490	(45 055)	34 256
697	45 400	15 000	(34 027)	27 070
1 369	23 992	32 712	(53 454)	4 619
45		25		70
799		17 166	(14 198)	3 767
9 131	120 992	86 393	(146 734)	69 782

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Existence juridique et rôle de la Société

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec; elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans des entreprises minières et de recherche reliées au secteur de l'amiante.

2. Principales pratiques comptables

Placements dans les filiales

La Société a entrepris, au cours des dernières années, une réorganisation de ses activités. Elle a transféré à une société en commandite, société dans laquelle elle ne détient pas un contrôle effectif, l'administration et l'opération de ses entreprises minières. Elle a de plus complété son retrait du secteur manufacturier.

Dans les circonstances, il n'est plus jugé approprié de consolider les opérations des filiales avec celles de la compagnie mère puisque la consolidation ne constitue plus la meilleure façon de renseigner l'actionnaire de la Société. Les participations détenues dans les filiales sont donc présentées à la valeur de consolidation.

Les placements dans les filiales sont les suivants:

	Participation détenue en %	
	1990	1989
Mines-SNA Inc.	100,0	100,0
Société Asbestos Limitée, filiale de Mines-SNA Inc.	54,6	54,6
Les Mines d'Amiante Bell Ltée	100,0	100,0
Atlas Turner Inc. et ses filiales	100,0	100,0
151222 Canada Inc. (Distex-SNA Inc.) et ses filiales	100,0	100,0
Ceram-SNA Inc.	99,9	99,6

Subventions gouvernementales

Une aide financière est accordée par le gouvernement du Québec afin de permettre à la SNA de faire face à ses obligations financières ainsi que celles de ses filiales.

La portion de cette aide qui s'applique au remboursement en capital de la dette ainsi que les activités non reliées à l'exploitation de la Société et de ses filiales est présentée à l'état du surplus d'apport tandis que la portion servant à financer la perte d'opération est présentée à l'état des résultats comme subvention d'équilibre.

Impôts sur le revenu

Étant une société dont la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société nationale de l'amiante est exemptée des impôts sur le revenu, il en est de même pour ses filiales en propriété exclusive.

3. Redressement affecté à des exercices antérieurs

Ce redressement représente la quote-part de la Société dans les redressements des filiales suite à:

- une réduction d'impôt relative à une nouvelle cotisation de 485 000 $ pour l'exercice 1978;
- des augmentations d'impôts relatives à de nouvelles cotisations de 268 000 $ pour les exercices 1983 à 1987;
- des réductions accordées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail dans le cadre d'un programme de recalcul des avis de cotisations pour les exercices 1979 à 1986 ainsi qu'un gain suite à la modification du calcul des salaires cotisables (560 000 $).

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Placements, à la valeur de consolidation
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Placements dans les filiales (voir page 550)		
Mines-SNA Inc. et sa filiale, Société Asbestos Limitée	28 035	26 203
Les Mines d'Amiante Bell Ltée	26 373	25 987
Atlas Turner Inc. et ses filiales	3 250	2 180
151222 Canada Inc. (Distex-SNA Inc.) et ses filiales	25	25
Ceram-SNA Inc.	2 968	2 837
Autres		(3 661)
	60 651	53 571
Autres placements		
Solde de prix de vente et prêt aux entreprises privatisées, portant intérêts au taux de 10% ou au taux préférentiel d'une banque à charte plus 1%	5 018	1 900
Provision sur solde de prix de vente	(1 200)	
	64 469	55 471

Ces placements comprennent également des prêts et avances consentis par la Société nationale de l'amiante.

Plusieurs filiales ont été dissoutes au cours de l'exercice.

5. Dette à long terme
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Emprunt renouvelable à 90 jours, au taux des acceptations bancaires majoré de 3/8 de 1% et remboursable en partie par anticipation et échéant le 3 novembre 1992	125 000	150 000
Obligations, au taux de 5/8 de 1% au-dessous du taux préférentiel des banques rachetables par anticipation, échéant le 20 juin 1996	23 500	23 500
Emprunt hypothécaire		307
Emprunt du gouvernement du Québec, 1/2 de 1% au-dessus du taux préférentiel, remboursable conditionnellement aux profits d'une filiale, échéant en juillet 1992	1 250	1 250
	149 750	175 057
Partie de la dette à long terme échéant en deçà d'un an	25 000	25 307
	124 750	149 750

Les versements des 5 prochains exercices se chiffrent à: 1991 et 1992, 25 000 000 $ annuellement; 1993, 76 250 000 $; 1994 et 1995, aucun.

6. Capital-actions
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Autorisé		
250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé		
158 369 actions	158 369	158 369

D'après la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

7. Éventualités

a) Recours collectifs

Le 13 novembre 1986, une procédure judiciaire fut intentée par des actionnaires de Société Asbestos Limitée afin de demander l'autorisation d'exercer un recours collectif relativement à la transaction par laquelle la Société nationale de l'amiante s'assurait du contrôle de Mines-SNA Inc., laquelle est l'actionnaire majoritaire de la Société Asbestos Limitée.

Les intimés nommés à cette instance sont: Société Asbestos Limitée, Mines-SNA Inc., Société nationale de l'amiante, General Dynamics Corporation et le Procureur Général du Québec.

Un jugement fut rendu le 12 mars 1987 rejetant cette demande. Ce jugement a été contesté devant la Cour d'appel, qui, le 8 février 1990, confirmait la décision de première instance. Le requérant a adressé à la Cour Suprême du Canada une requête pour permission d'en appeler du jugement de la Cour d'Appel. Cette permission d'en appeler fut refusée par décision de la Cour Suprême datée du 5 juillet 1990.

b) Recours devant les Commissions des Valeurs mobilières

Il s'agit de plaintes déposées devant la Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des Valeurs mobilières du Québec par un comité regroupant certains actionnaires minoritaires de Société Asbestos Limitée (SAL); ces plaintes allèguent que la SNA aurait dû offrir à tous les actionnaires de SAL de leur acheter leurs actions de la Société à des conditions analogues à celles offertes à General Dynamics Corporation (GD) pour l'achat des actions de la société privée Mines-SNA Inc. qui contrôlait SAL. Les deux commissions ont convoqué des audiences pour entendre les parties sur ces questions.

La Commission des Valeurs mobilières du Québec a décidé que la Société nationale de l'amiante bénéficie de l'immunité de la Couronne et, par conséquent, que les dispositions sur les offres publiques d'achat contenues dans la Loi sur les Valeurs mobilières du Québec ne s'appliquaient pas à elle.

La Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario, quant à elle, a réservé sa décision sur la question préliminaire de l'assujettissement de la Société aux dispositions de la Loi sur les Valeurs mobilières de l'Ontario, jusqu'à ce que l'audition de la plainte soit complétée.

Les deux décisions des Commissions des Valeurs mobilières ont été portées en appel.

c) Litiges

Des personnes travaillant ou ayant travaillé pour des entreprises utilisatrices d'amiante, alléguant qu'une longue exposition aux fibres d'amiante a porté atteinte à leur santé, ont intenté, aux États-Unis, de nombreuses poursuites à l'endroit de divers fournisseurs de fibres et de produits d'amiante. Certaines filiales de la Société font partie des nombreux fournisseurs de fibres d'amiante et fabricants de produits d'amiante cités dans certaines de ces causes. De plus, elles ont été nommées dans diverses poursuites

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

7. Éventualités (suite)

c) Litiges (suite)

relatives à l'enlèvement de produits à base d'amiante. Ces filiales n'admettent aucune responsabilité et toutes les causes sont contestées aux États-Unis. Toutefois, et même si un jugement défavorable était rendu contre elles aux États-Unis, un tel jugement ne pourrait, selon l'avis des experts juridiques consultés, être exécuté contre ces dernières avant d'avoir été exemplifié par le tribunal compétent siégeant dans la province de Québec. De plus, la responsabilité des filiales qui pourrait éventuellement découler de ces poursuites est en partie couverte par ses assurances.

Un recours collectif a été intenté contre une filiale de la Société par les membres du Régime de rentes des employés horaires suite à la terminaison du régime. En vertu de cette procédure le demandeur réclame de la filiale de la Société un remboursement de l'ordre de 1 650 000 $ plus les intérêts depuis le 1er juillet 1986 en guise de remboursement des contributions au régime pour les années 1982 à 1986. Toutefois, les conseillers juridiques de la compagnie considèrent que ce recours collectif est sans fondement. Concernant cette poursuite, s'il y avait obligation d'acquitter une réclamation dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait comtpabilisée sous forme de redressement affecté à des exercices antérieurs.

d) Caution

En vertu d'une convention intervenue le 24 août 1989, la Société s'est portée caution pour une somme maximale de 3 000 000 $ auprès de la Banque Royale du Canada dans le cadre d'une transaction financière relative à un changement de contrôle impliquant un des partenaires de Lab, Société en commandite. Cette garantie porte sur une période maximale de 5 ans à compter du 24 août 1994.

Permanence de l'entreprise

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de faire face à ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

8. Engagements et garanties

La Société s'est portée garante d'un contrat de location-acquisition contracté par sa filiale Ceram-SNA Inc. Cette dette s'élève à 566 000 $ et expirera en septembre 1990.

Elle garantit de plus le paiement d'un contrat de location-exploitation échéant le 31 décembre 1997, contracté par une filiale pour un montant total de 11 986 000 $ et les espaces locatifs de la filiale sont en partie sous-loués jusqu'à l'échéance du bail. Les paiements en vertu du contrat pour les 5 prochains exercices se répartissent comme suit: 1991, 1 460 000 000 $; 1992, 1 502 000 $; 1993, 1 544 000 $ et 1994 et 1995, 1 575 000 $ annuellement.

9. Chiffres comparatifs

À des fins de comparaison avec celles de l'exercice précédent, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan de la Société nationale de l'amiante au 31 mars 1990 ainsi que les états des résultats, de surplus d'apport, de déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux
Comptables agréés

Thetford Mines, le 3 mai 1990 (le 5 juillet 1990 pour la note 7a)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
L.R.Q. c. S-18.21

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
REVENUS		
Honoraires de gestion (note 3)	12 263	10 346
Revenus financiers -- nets (note 4)	301	273
	12 564	10 619
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	5 267	4 520
Transport et communications	897	734
Services professionnels, administratifs et autres	6 321	5 102
Entretien et réparations	33	51
Loyers	562	513
Fournitures	177	171
Matériel et équipement	82	95
	13 339	11 186
Dépenses imputées aux ouvrages d'assainissement	(775)	(567)
	12 564	10 619

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EN COURS (note 11)
au 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
Études d'avant-projet	8 645	8 497
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	37 187	36 348
Études préliminaires	37 283	18 148
Travaux d'assainissement		
Réhabilitation	156 300	145 492
Interception	552 895	502 794
Traitement	619 268	524 133
Conformité	156	59
	1 328 619	1 172 478
	1 411 734	1 235 471

ÉVOLUTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EN COURS (note 11)
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989	Cumulatif (Décembre 1980 au 31 mars 1990)
Solde au début	1 235 471	1 020 686	
Additions	289 604	246 354	1 733 036
	1 525 075	1 267 040	1 733 036
Ouvrages d'assainissement cédés aux municipalités	113 341	31 569	321 302
Solde à la fin	1 411 734	1 235 471	1 411 734

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments des revenus et dépenses sans incidence sur les liquidités		
Virement des revenus reportés aux honoraires de gestion	(679)	(1 270)
Amortissement des frais reportés	9 628	10 151
	8 949	8 881
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	1 554	3 179
Liquidités provenant des activités d'exploitation	10 503	12 060
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sommes imputées aux créances à long terme		
Ouvrages d'assainissement réalisées	(289 604)	(246 354)
Financement d'ouvrages réalisés par des municipalités		
Aménagement des berges		(211)
Autres	(528)	(544)
Encaissement de créances à long terme	31 130	10 939
Acquisition d'immobilisations	(251)	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(259 253)	(236 170)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	283 124	215 310
Remboursement de la dette à long terme	(25 775)	(2 046)
Fonds réservé pour le remboursement de la dette à long terme -- variation	(2 227)	(2 151)
Liquidités provenant des activités de financement	255 122	211 113
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	6 372	(12 997)
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE AU DÉBUT	(13 783)	(786)
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE À LA FIN	(7 411)	(13 783)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Créances à recevoir (note 5)	14 587	7 800
Frais payés d'avance	4 953	2 680
	19 540	10 480
CRÉANCES À LONG TERME (notes 6 et 11)	1 656 396	1 397 394
IMMOBILISATIONS (note 7)	251	
FRAIS REPORTÉS	30 357	38 829
FONDS RÉSERVÉ POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME (note 8)	8 073	5 846
	1 714 617	1 452 549
PASSIF		
À COURT TERME		
Chèques en circulation moins encaisse	7 411	13 783
Fournisseurs, retenues sur contrats et frais courus (note 9)	58 646	46 876
	66 057	60 659
REVENUS REPORTÉS	4 570	5 249
DETTE À LONG TERME (note 10)	1 643 990	1 386 641
	1 714 617	1 452 549

ENGAGEMENTS (note 12)

ÉVENTUALITÉS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,

Michèle V. Lortie
Jean-Yves Babin

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

1. Constitution, objets et financement

La Société québécoise d'assainissement des eaux, corporation au sens du Code civil, constituée par Loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1 et modifications), a notamment pour objets:

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;

- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;

- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;

- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau.

La Société dispose d'un délai, soit jusqu'au 31 décembre 1990, pour entreprendre la construction, l'amélioration ou l'agrandissement des ouvrages d'assainissement des eaux et des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux.

La Société est sans but lucratif; elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les travaux et les études d'assainissement qu'elle exécute.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement et autres travaux.

- Facturation

  Les revenus provenant des honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement:

  - En fonction des dépenses effectuées pour les études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC), les études d'avant-projet et les études préliminaires;

  - Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

  Pour les autres travaux, les revenus provenant des honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- Revenus reportés

  Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

  La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

  Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, le cas échéant, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur les obligations et effets à payer sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse alors que ceux sur les emprunts bancaires le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement et le financement de l'aménagement de berges et d'autres ouvrages réalisés parles municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Immobilisations

Les immobilisations, excluant celles reliées aux travaux d'assainissement, dont le coût unitaire d'acquisition est de plus de 50 000 $, sont capitalisées et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Les autres immobilisations sont imputées aux dépenses.

Frais reportés

Les coûts reliés à la couverture du risque de change se rapportant aux emprunts à long terme contractés en monnaies étrangères ainsi que l'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces frais sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt. Cet amortissement est comptabilisé à la date de l'anniversaire de l'emprunt.

Ouvrages d'assainissement en cours

Les coûts imputables aux ouvrages d'assainissement ainsi que les frais de financement temporaire sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

La Société, même si elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités, demeure propriétaire des ouvrages d'assainissement jusqu'au moment où ils sont cédés aux municipalités. Les ouvrages sont cédés lorsque les procédures de livraison définitive des unités de traitement sont complétées même si d'autres coûts peuvent être encourus.

3. Honoraires de gestion

	1990	1989
Études d'avant-projet		31
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	202	283
Études préliminaires	2 467	1 760
Travaux d'assainissement	8 518	6 475
Travaux municipaux	389	517
Autres	8	10
	11 584	9 076
Virement de revenus reportés	679	1 270
	12 263	10 346

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

4. Revenus financiers -- nets

	1990	1989
Intérêts facturés au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités	154 740	126 627
Intérêts imputés aux ouvrages d'assainissement en cours	3 488	2 066
	158 228	128 693
Moins:		
Intérêts sur obligations et effets à payer	114 267	99 740
Amortissement des frais reportés	9 628	10 151
Intérêts sur emprunts bancaires	34 032	18 529
	157 927	128 420
Excédent des intérêts facturés et imputés sur les intérêts payés	301	273

Cet excédent provient du fait que des intérêts sont facturés pour les ouvrages d'assainissement financés par les revenus reportés.

5. Créances à recevoir

	1990	1989
Intérêts à recevoir sur créances à long terme		
Gouvernement du Québec pour le compte des municipalités	12 100	7 039
Municipalités	2 051	295
	14 151	7 334
Autres	436	466
	14 587	7 800

6. Créances à long terme

	1990	1989
Gouvernement du Québec pour le compte des municipalités		
Études d'avant-projet	4 333	6 857
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	15 695	30 772
Études préliminaires	31 844	15 192
Travaux d'assainissement	1 376 395	1 143 089
Aménagement des berges	2 093	2 164
Financement d'ouvrages réalisés par des municipalités	803	377
Montants à reporter	1 431 163	1 198 451

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

6. Créances à long terme (suite)

	1990	1989
Montants reportés	1 431 163	1 198 451
Municipalités		
Études préliminaires	785	529
Travaux d'assainissement	191 741	163 681
Aménagement des berges	923	974
Financement d'ouvrages réalisés par des municipalités	257	167
	193 706	165 351
Ouvrages réalisés et non facturés	31 527	33 592
	1 656 396	1 397 394

Ces créances portent intérêt à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont remboursables dans les délais suivants:

Études d'avant-projet	5 ans
Études des eaux parasites par infiltration et par captage (ÉPIC)	5 ans
Études préliminaires	5 ans
Travaux d'assainissement et financement des ouvrages réalisés par des municipalités	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Aménagement des berges	20 ans

7. Immobilisations

	1990
Au coût	
Équipement et logiciel informatiques	65
Frais de développement d'un système informatique	186
	251

Ces immobilisations ne sont pas amorties compte tenu que le système informatique y afférent n'était pas en opération au 31 mars 1990.

8. Fonds réservé pour le remboursement de la dette à long terme

	1990	1989
Évolution du fonds		
Solde au début	5 846	3 695
Augmentation		
Recettes sur créances de municipalités déposées au fonds	2 340	2 119
Intérêts	637	480
	2 977	2 599
Montants à reporter	8 823	6 294

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

8. Fonds réservé pour le remboursement de la dette à long terme (suite)

	1990	1989
Montants reportés	8 823	6 294
Retrait		
Remboursement de la dette à long terme	(750)	(448)
Solde à la fin	8 073	5 846

Actif du fonds

	1990	1989
Dépôts à terme - au coût	7 811	5 654
Intérêts courus	262	192
	8 073	5 846

9. Fournisseurs, retenues sur contrats et frais courus

	1990	1989
Opérations de la Société		
Fournisseurs et frais courus	3 394	1 761
Ouvrages réalisés		
Fournisseurs et frais courus	42 594	36 263
Retenues sur contrats	12 658	8 852
	55 252	45 115
	58 646	46 876

10. Dette à long terme

	1990	1989
Obligations et effets à payer (a) (b)		
Diverses émissions et effets de 7,99% à 10,73% (taux effectifs de 8,93% à 12,58%) remboursables de 1990 à 2014, intérêts payables annuellement ou semi-annuellement	1 275 519	1 192 239
Emprunts bancaires (c)	368 471	194 402
	1 643 990	1 386 641

Les remboursements de capital échéant au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

1991	270 000
1992	83 820
1993	241 898
1994	230 200
1995	

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

10. Dette à long terme (suite)

(b) Certains de ces emprunts ont été contractés en monnaies étrangères, cependant, le capital et les intérêts sont couverts par des contrats de change à taux fixes prédéterminés.

(c) Ces emprunts non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées.

11. Conciliation des ouvrages d'assainissement et des créances à long terme

	au 31 mars 1990	au 31 mars 1989
Ouvrages d'assainissement en cours	1 411 734	1 235 471
Ouvrages d'assainissement cédés aux municipalités	321 302	207 961
Financement d'ouvrages réalisés par des municipalités		
Aménagement des berges	3 310	3 310
Autres	1 072	544
Sommes imputées aux créances à long terme	1 737 418	1 447 286
Moins: Encaissements	81 022	49 892
Créances à long terme	1 656 396	1 397 394

12. Engagements

Les engagements en vertu des ententes conclues avec les municipalités et le gouvernement du Québec relativement à l'exécution et au financement des ouvrages d'assainissement des eaux s'établissement comme suit:

	1990	1989
Ouvrages à réaliser selon les ententes signées	2 389 772	2 201 407
Ouvrages réalisés	1 733 036	1 443 432
Solde à réaliser	656 736	757 975

La Société s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 30 novembre 1995 pour des locaux administratifs.

La dépense de loyer de l'exercice concernant ces locaux administratifs s'élève à 456 300 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

Exercice	
1991	445
1992	622
1993	627
1994	620
1995	612
1996	333
	3 259

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

13. Éventualités

Au 31 mars 1990, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 31,6 M$. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le compte fournisseurs et frais courus et imputée aux ouvrages réalisés et non facturés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges, sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date de même que les tableaux relatifs aux ouvrages d'assainissement en cours. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 4 juin 1990

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS
L.R.Q., c. S-22.1

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
REVENUS		
Intérêts sur placements temporaires	48 003 $	102 043 $
Subvention du gouvernement du Québec -- Intérêts sur la dette à long terme		229 657
	48 003	331 700
DÉPENSES		
Honoraires professionnels	179 769	132 334
Traitements et avantages sociaux	2 573	149 108
Frais financiers	2 256	446 873
Loyer de bureau, taxes et assurances		70 970
Frais de voyage et de représentation		11 986
Fournitures et frais de bureau		5 644
	184 598	816 915
PERTE NETTE	136 595 $	485 215 $

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
		(note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	41 845 357 $	40 860 142 $
Redressements -- provision pour des réclamations à payer et débiteurs (note 3)	(272 683)	(272 683)
Solde redressé	41 572 674	40 587 459
Perte nette	136 595	485 215
Réduction de la subvention à recevoir		500 000
SOLDE À LA FIN	41 709 269 $	41 572 674 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1989

	1989	1988
		(note 3)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	3 105 $	144 224 $
Placements temporaires -- au coût	296 928	594 774
Débiteurs (note 4)	56 641	55 544
	356 674	794 542
PLACEMENT (note 5)	3 000 000	3 000 000
	3 356 674 $	3 794 542 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	6 000 $	
Créditeurs et frais courus	61 457	27 068 $
Provision pour réclamations (note 8)	1 318 686	1 660 348
	1 386 143	1 687 416
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	28 679 800	28 679 800
Actions privilégiées de 1848-7199 Québec Inc. (note 7)	15 000 000	15 000 000
Déficit	(41 709 269)	(41 572 674)
	1 970 531	2 107 126
	3 356 674 $	3 794 542 $

ÉVENTUALITÉS (note 8)

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (note 9)

Pour le Conseil d'administration,

René Vincent
Serge Rémillard

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 1989

---

1. Constitution et objets

La Société québécoise des transports, compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-22.1) a pour objets:

-- de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec et de favoriser l'exportation des biens qui y sont produits;

-- de maximiser les retombées socio-économiques pour les québécois, découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci;

-- d'exercer les activités d'une compagnie de gestion et de portefeuille dans le secteur des transports.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent les montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société québécoise des transports et de sa filiale en propriété exclusive 1848-7199 Québec Inc.

Placement

Le placement de portefeuille est comptabilisé à la valeur d'acquisition.

3. Redressements affectés aux exercices antérieurs

Un redressement de 222 406 $ est effectué pour inscrire une diminution de la provision pour des réclamations à payer au 31 décembre 1986 dont la direction était dans l'impossibilité d'évaluer l'issue probable à cette date (note 8).

De plus, un autre redressement de 50 277 $ est effectué pour annuler la provision pour pertes sur des créances désormais recouvrables par la Société. Ces créances avaient été achetées de Québécair suite à un contrat de cession et de vente de créances (note 8).

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	Au 31 décembre 1988
Débiteurs	50 277 $
Provision pour réclamations	(222 406)
Déficit	(272 683)

4. Débiteurs

	1989	1988
Créances à recevoir	126 027 $	124 930 $
Provision pour pertes sur créances	69 386	69 386
	56 641 $	55 544 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

5. Placement

	1989	1988
Propair Inc.		
Actions privilégiées catégorie A, sans dividende, rachetables au montant du capital versé au gré de la compagnie - à la valeur d'acquisition	3 000 000 $	3 000 000 $

La Société détient ce placement à la suite d'un échange de ses actions effectué en 1984-1985 avec le ministère des Transports. Ce placement dont la réalisation est incertaine, représente indirectement un placement d'ordre socio-économique du gouvernement du Québec.

6. Capital-actions

	1989	1988
Autorisé:		
750 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé:		
286 798 actions	28 679 800 $	28 679 800 $

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

7. Actions privilégiées de 1848-7199 Québec Inc.

L'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, détient 6 666 666 actions privilégiées de catégorie "B", participantes, convertibles, sans valeur nominale de 1848-7199 Québec Inc.

8. Éventualités

a) Selon la convention de vente des actions de Québécair au 1er septembre 1987, la Société et son actionnaire, le gouvernement du Québec, se sont engagés conjointement et solidairement à indemniser l'acquéreur pour les sommes que l'acquéreur ou Québécair pourrait être appelé à verser à la suite des litiges suivants qui existaient avant le 1er août 1986:

   a. Poursuites, mises en demeure et griefs contre Québécair et ses filiales provenant du congédiement d'employés, de l'inexécution de contrats et de manquement à des engagements.

   b. Réclamations éventuelles contre Québécair pour certains frais de mise à bord pour les années 1982 à 1985 inclusivement.

   Au 31 décembre 1989, le montant total des poursuites et autres réclamations en litige s'élève à 16 081 938 $ (16 784 866 $ au 31 décembre 1988) et la provision pour des réclamations à payer a été estimée à 1 318 686 $ par la direction de la Société selon les renseignements disponibles. Au cours de l'exercice, cette provision a été diminuée de 222 406 $ par un redressement affecté aux exercices antérieurs et diminuée de 341 662 $ suite aux règlements de certains litiges au cours de l'exercice. Cette provision n'inclut pas les frais légaux qui sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont encourus.

   Toute somme que la Société pourra être appelée à verser après le 31 décembre 1989 en addition à la provision pour des réclamations à payer à cette date, relativement aux litiges ci-haut mentionnés, sera comptabilisée comme redressement de l'exercice 1986 affectant la perte sur aliénation du placement dans Québécair.

b) De plus, suite à un contrat de cession et de vente de créances, la Société a acheté de Québécair des comptes débiteurs. Au 31 décembre 1989, une provision pour pertes sur créances au montant de 69 386 $ est pourvue sur ces comptes. Tout montant recouvré par la Société sur les créances provisionnées sera alors comptabilisé comme redressement de l'exercice 1986.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 1989

---

9. Événements postérieurs à la date du bilan

a) Le 21 février 1990, le gouvernement du Québec a accordé à la Société une subvention de 1 000 000 $ pour assister le groupe de travail chargé d'une étude de faisabilité d'un lien ferroviaire rapide pour passagers dans la région du centre du Canada.

Cette subvention sera versée à la Société à raison de 400 000 $ au cours de l'année financière du gouvernement 1989-1990 et de 600 000 $ au cours de l'année financière suivante.

b) Le 14 novembre 1990, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à conclure une entente avec l'acquéreur de Québécair concernant le règlement du contentieux relatif à la vente des actions de Québécair. La conclusion de cette entente est sujette au respect de certaines conditions.

Ce projet d'entente porte notamment sur le règlement des réclamations, des poursuites reconventionnelles et des frais juridiques inhérents. Selon l'entente, le montant a être versé par la Société à l'acquéreur de Québécair est fixé à 2,7 M$.

Le versement de cette somme sera financé par un emprunt bancaire de 2,7 M$ dont le remboursement, plus les coûts de financement, sera assumé par le gouvernement du Québec.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'état des résultats de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise des transports au 31 décembre 1989 ainsi que l'état consolidé des résultats et l'état consolidé du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 13 juillet 1990 (le 28 novembre 1990 pour la note 9b)

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM
L.R.Q., c. S-19

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
EXPLORATION ET RECHERCHE		
Projets miniers abandonnés (note 6)	2 685 284 $	2 871 991 $
Travaux de recherche	383 842	349 465
Droits miniers recouvrés	(1 035 366)	(863 198)
Autres dépenses nettes	945 929	896 368
Perte d'opération	2 979 689	3 254 626
REVENUS DE PLACEMENTS		
Revenus financiers nets (note 9)	1 863 897	3 894 286
Participation dans les résultats nets d'une société satellite (note 4)	4 622 452	5 514 373
Quote-part du gain résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par Cambior Inc. -- société satellite	6 458 519	485 043
Gain sur aliénations d'actions ordinaires de Cambior Inc. -- société satellite (note 4)	2 975 266	3 160
Frais relatifs aux aliénations de placements dans les exercices antérieurs	(54 358)	(479 031)
	15 865 776	9 417 831
BÉNÉFICE NET	12 886 087	6 163 205
DÉFICIT AU DÉBUT	(11 683 027)	(17 846 232)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) À LA FIN	1 203 060 $	(11 683 027)$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des opérations (note 10)	2 629 129 $	4 004 657 $
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux opérations	3 491 470	(4 530 983)
	6 120 599	(526 326)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de capital-actions		(25 000 000)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit d'aliénations:		
Stock de lingots d'or	1 057 893	
Placements	10 986 888	229 823
Immobilisations	2 250	49 088
Soldes de prix de vente		42 676 578
Acquisitions:		
Frais reportés	(6 050 018)	(5 086 437)
Immobilisations	(291 919)	(204 097)
Placements	(1 625 225)	
	4 079 869	37 664 955
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	10 200 468	12 138 629
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	13 272 940	1 134 311
LIQUIDITÉS À LA FIN	23 473 408 $	13 272 940 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les placements temporaires.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	164 321 $	1 207 981 $
Placements temporaires - au coût	23 309 087	12 064 959
Débiteurs	559 070	555 958
Droits miniers à recevoir	1 010 355	3 782 913
Stock de lingots d'or (note 3)	574 400	1 039 870
Frais payés d'avance	89 262	116 606
Placements (note 4)		720 000
	25 706 495	19 488 287
STOCK DE LINGOTS D'OR (note 3)		587 449
PLACEMENTS (note 4)	59 560 708	55 704 546
IMMOBILISATIONS (note 5)	603 496	504 987
FRAIS REPORTÉS (note 6)	19 691 357	16 421 344
	105 562 056 $	92 706 613 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	1 227 692 $	706 134 $
Revenus reportés (note 7)	531 304	541 753
	1 758 996	1 247 887
REVENUS REPORTÉS (note 7)		541 753
	1 758 996	1 789 640
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 8)	85 600 000	85 600 000
Surplus d'apport	17 000 000	17 000 000
Bénéfices non répartis (déficit)	1 203 060	(11 683 027)
	103 803 060	90 916 973
	105 562 056 $	92 706 613 $

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVENTUALITÉS (note 13)

Pour le Conseil d'administration,

Robert De Coster, administrateur
André F. Laurin, administrateur

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'exploration minière -- SOQUEM, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-19), a pour objets l'exploration minière par toutes méthodes, la recherche, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation de substances minérales. À ces fins, la Société peut, conformément à la loi, s'associer ou conclure des accords avec toute personne ou société. Dans la réalisation de ses objets, la Société doit avoir un objectif de rentabilité.

2. Conventions comptables

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de SOQUEM avec ceux de sa filiale en propriété exclusive, Soquemines Inc.

Stock de lingots d'or

Le stock de lingots d'or est évalué à la valeur de réalisation nette.

Placements

SOQUEM comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice est d'au moins 20% et d'au plus 50%.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

L'excédent du prix payé lors de l'acquisition des actions de la société satellite sur leur valeur comptable établie à cette même date est amorti sur une période de 40 ans selon la méthode linéaire. Cet amortissement est inclus au poste "Participation dans les résultats nets d'une société satellite" à l'état des résultats et des bénéfices non répartis consolidés.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants:

Bâtisse	4%
Équipement et matériel d'exploration	10% à 25%
Équipement et mobilier de bureau	10% à 20%
Équipement informatique et logiciels	13% à 20%
Matériel roulant	20% à 40%
Améliorations locatives	6% à 30%

Frais reportés

Les coûts relatifs aux acquisitions de droits et d'intérêts miniers, aux frais d'exploration pour des gites minéraux, de mise en valeur de découvertes et d'administration s'y rapportant sont reportés jusqu'au moment où une décision d'aller en exploitation est prise et alors les coûts relatifs à un gisement sont virés aux actifs immobilisés. Par contre, lorsqu'un projet minier est abandonné, tous les coûts inhérents sont imputés aux opérations de l'exercice financier où il y a abandon.

Revenus reportés

Les revenus découlant des contrats de vente d'or, à des prix et à des dates établis à l'avance, sont reportés et imputés aux revenus de l'exercice financier où il y a livraison. Toutefois, l'acheteur est remboursé lorsqu'il se prévaut de son option d'annuler une livraison.

Conversion de devises étrangères

Des comptes d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan; les comptes de résultats sont convertis au taux de change prévalant à la date de transaction. Les gains ou pertes sur change étranger sont inscrits aux résultats de l'exercice.

Surplus d'apport

Les subventions versées par le gouvernement du Québec à titre d'actionnaire sont inscrites au surplus d'apport.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Stock de lingots d'or

	1990	1989
Lingots réservés pour contrats de vente d'or venant à terme en deçà d'un an	574 400 $	541 753 $
Lingots destinés à la vente		498 117
	574 400	1 039 870
Lingots réservés pour autres contrats de vente d'or		587 449
	574 400 $	1 627 319 $

Une partie du stock de lingots d'or au montant de 531 304 $ a été réservée afin d'assurer le respect des obligations reliées aux contrats de vente d'or. Au 31 mars 1990, ce stock est constitué de 1 280 onces d'or fin alors que les obligations reliées aux contrats sont de 1 180 onces.

4. Placements

	Participation %			
	1990	1989	1990	1989
À la valeur de consolidation				
Cambior Inc. -- société satellite * 6 213 410 actions ordinaires (1989: 6 992 361 actions ordinaires) d'une valeur nominale de 4 $ chacune (valeur du marché: 96 307 855 $; en 1989: 93 407 013 $)	20,23	29,45	59 560 704 $	55 704 542 $
À la valeur d'acquisition				
-- divers placements			4	720 004
			59 560 708	56 424 546
Moins: Placement échéant en deçà d'un an				720 000
			59 560 708 $	55 704 546 $

* La participation dans les résultats nets de Cambior Inc. au montant de 4 622 452 $ (1989: 5 514 373 $) a été établie à partir d'états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 et d'états financiers non vérifiés pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1990. Les dividendes encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 838 413 $ (1989: 769 224 $).

L'excédent du prix payé à l'achat de 100 000 actions additionnelles sur leur valeur comptable établie à la date d'acquisition est de 687 604 $. Cet excédent non amorti au 31 mars 1990 est de 684 739 $.

Un million d'actions de Cambior Inc. détenues par SOQUEM depuis août 1986 étaient réservées pour l'exercice des bons de souscription par les détenteurs de ceux-ci. Ces bons venaient à échéance le 15 janvier 1990 et ont été presque entièrement exercés.

SOQUEM a ainsi vendu 878 951 actions de Cambior Inc. au cours de l'exercice pour une somme de 10 986 888 $ (652 actions pour 8 150 $ en 1989) et a réalisé un gain sur aliénations de placements de 2 975 266 $ (3 160 $ en 1989).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

5. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Terrain et bâtisse	63 049 $	15 132 $	47 917 $	50 439 $
Équipement et matériel d'exploration	569 416	458 722	110 694	73 584
Équipement et mobilier de bureau	384 340	318 295	66 045	62 689
Équipement informatique et logiciels	302 726	79 412	223 314	147 120
Matériel roulant	66 444	58 565	7 879	7 753
Améliorations locatives	237 342	89 695	147 647	163 402
	1 623 317 $	1 019 821 $	603 496 $	504 987 $

6. Frais reportés

	1990	1989
Projets miniers au stade d'exploration		
Solde au début	16 326 623 $	14 112 177 $
Frais d'exploration	6 050 018	5 086 437
Projets miniers abandonnés	(2 685 284)	(2 871 991)
Solde à la fin	19 691 357	16 326 623
Autres éléments		94 721
	19 691 357 $	16 421 344 $

7. Revenus reportés

	1990	1989
Contrats de vente d'or	531 304 $	1 083 506 $
Contrats échéant en deçà d'un an	531 304	541 753
		541 753 $

8. Capital-Actions

	1990	1989
Autorisé		
12 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et payé		
8 560 000 actions	85 600 000 $	85 600 000 $

Les actions de SOQUEM sont détenues par le gouvernement du Québec. Selon la loi constitutive de SOQUEM, le capital-actions émis et payé peut, par décret du gouvernement, être réduit et remboursé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

9. Revenus financiers nets

	1990	1989
Intérêts sur placements temporaires	1 777 462 $	3 557 111 $
Autres intérêts	86 435	(47 776)
Intérêts sur soldes de prix de vente		384 951
	1 863 897 $	3 894 286 $

10. Liquidités provenant des opérations

	1990	1989
Bénéfice net	12 886 087 $	6 163 205 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations	137 328	132 338
Frais reportés -- virement aux opérations	2 769 706	2 973 415
Participation dans les résultats nets d'une société satellite compte tenu des dividendes reçus	(3 784 039)	(4 745 149)
Gain sur aliénations d'actions ordinaires de Cambior Inc. -- société satellite	(2 975 266)	(3 160)
Gain sur aliénations d'autres placements		(43 737)
Quote-part du gain résultant de l'émission de nouvelles actions à des tiers par Cambior Inc. -- société satellite	(6 458 519)	(485 043)
aliénations d'immobilisations	53 832	12 788
	2 629 129 $	4 004 657 $

11. Régimes de retraite

Les employés de SOQUEM participent à deux régimes de retraite, dont l'un couvre la quasi-totalité des employés réguliers non syndiqués et l'autre couvre tous les employés réguliers. Ces régimes sont contributifs et à prestations déterminées. La plus récente évaluation actuarielle de ces régimes au 31 décembre 1988 montrait un excédent actuariel combiné de 1,2 million de dollars.

À la suite de l'approbation par la majorité des participants aux deux régimes et d'une décision du Conseil d'administration de SOQUEM, une demande de fusion de ces deux régimes, rétroactive au 1er janvier 1989, a été soumise à la Régie des rentes du Québec. À la date de préparation des états financiers, l'approbation de cette fusion n'avait pas été obtenue.

Cette fusion s'inscrit dans un programme de restructuration des deux régimes de retraite devant permettre l'ajout d'importantes améliorations aux conditions de ceux-ci telles le déplafonnement de la rente maximale et l'indexation des rentes versées. Certains participants aux deux régimes auront aussi la possibilité de racheter, au cours de 1990, des années de service antérieur.

De plus, une partie de l'excédent actuariel accumulé sera transférée à certains participants ayant quitté les régimes.

Le coût des modifications aux régimes sera défrayé en grande partie par l'excédent actuariel de ces deux régimes au 31 décembre 1988. À la suite de ces modifications et de la fusion, l'excédent actuariel sera alors réduit à environ 300 000 $ au 31 décembre 1989.

L'impact de cette fusion et des modifications ne sera déterminé qu'après l'obtention de leur autorisation par la Régie des rentes du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

12. Engagements

SOQUEM est engagée en vertu de baux de location-exploitation pour un montant total 3 450 000 $, s'échelonnant jusqu'à l'an 2000 à raison de loyers annuels maximaux de 434 000 $ pour la location d'espaces de bureaux, d'entrepôts, de matériel roulant et d'équipement de bureau. Les loyers annuels minimaux des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1991	410 800 $
1992	343 500
1993	322 000
1994	306 900
1995	306 900

13. Éventualités

a) En vertu de la convention relative à l'aliénation du placement dans Mines Seleine Inc. intervenue le 31 mars 1988, SOQUEM a contracté divers engagements de nature financière. Il pourrait en résulter des entrées ou des sorties de fonds dont les montants ne peuvent être déterminés à la date de préparation des états financiers.

b) En vertu de la Loi sur les impôts du Québec, SOQUEM est assujettie à la taxe sur le capital. Depuis le 30 mars 1988, SOQUEM a cessé toute activité de production minière à la suite de la privatisation de ses éléments d'actif productifs, de sorte que ses principales activités se résument actuellement à l'exploration minière.

   En conséquence, SOQUEM considère qu'aux fins de la taxe sur le capital, elle est une corporation n'ayant pas atteint le stade de production et que seul le montant minimal annuel est payable depuis cette date.

   Le ministère du Revenu du Québec rejette cette position. SOQUEM a déposé un avis d'opposition à la cotisation du ministère du Revenu du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1989, et maintient la même position pour l'exercice de 1989-1990.

   Une somme de 400 000 $ couvrant la taxe sur le capital de ces deux exercices a cependant été comptabilisée aux résultats de 1989-1990. Des procédures sont en cours en vue de régler ce litige.

   Tout ajustement résultant du dénouement des éventualités a) et b) sera considéré comme redressement à affecter aux exercices antérieurs.

c) Au 31 mars 1990, il existe un écart temporaire de 5 945 000 $ entre les dépenses au point de vue comptable et celles utilisées aux fins de calcul des droits miniers. Cet écart produit des droits miniers reportés débiteurs de 1 070 000 $.

   SOQUEM dispose de crédits de droits miniers pour pertes au montant de 935 170 $ et de crédits de droits miniers annuels pour un montant de 270 000 $ qui pourront servir à réduire les droits miniers futurs. Ces crédits expireront au cours des exercices suivants:

90 000 $	en 1991
90 000	en 1992
794 118	en 1993
231 052	en 1995

Les avantages fiscaux nets pouvant résulter de ces deux éléments n'ont pas été comptabilisés aux livres.

Le montant de tout gain pouvant résulter de cette éventualité sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990 suite aux recommandations de décembre 1989 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés portant sur les éléments extraordinaires et leur présentation aux états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPLORATION MINIÈRE -- SOQUEM

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'exploration minière -- SOQUEM au 31 mars 1990 ainsi que l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 22 mai 1990

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
L.R.Q., c. S-20

REVENUS ET DÉPENSES
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 3)	5 792 035 $	4 663 197 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	4 632 206	3 683 022
REVENU BRUT	1 159 829	980 175
Service à la clientèle (note 5)	303 193	264 398
Frais généraux et d'administration (note 6)	704 950	649 281
	1 008 143	913 679
REVENU NET	151 686	66 496
REVENU NET AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT (note 7)	25 268	66 496
SOLDE DU REVENU NET À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	126 418 $	$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	747 183 $	521 191 $
Débiteurs	993 978	380 366
Stock de publications	310 849	342 947
Travaux en cours -- publications	306 649	301 631
Frais payés d'avance	20 924	29 691
	2 379 583 $	1 575 826 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	724 127 $	319 402 $
Solde du revenu net à verser au gouvernement du Québec	126 418	
Revenus reportés	1 279 038	1 031 692
	2 129 583	1 351 094
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT (note 7)	250 000	224 732
	2 379 583 $	1 575 826 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Pour la Société,

Jacques Viau, président
Guy Mercier, vice-président

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et fonctions

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), corporation au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale, (L.R.Q., chapitre S-20) a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

Le revenu net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu, après constitution d'un fonds de roulement de 250 000 $, montant déterminé par le Gouvernement.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stock de publications et travaux en cours

Le stock de publications et les travaux en cours -- publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et des frais généraux et d'administration s'y rapportant. De ce coût sont déduites les participations de certains organismes.

Immobilisations

Les acquisitions d'équipement, de mobilier, d'équipement informatique et de livres pour la bibliothèque sont imputées aux opérations.

Comptabilisation des revenus provenant des publications

Les revenus provenant d'abonnements sont crédités sur leur durée. Pour les autres publications, la date d'expédition détermine à quel exercice les revenus appartiennent.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

3. Revenus provenant des publications et des services

	1990	1989
Clientèle privée	4 351 167 $	3 309 243 $
Barreau du Québec	700 593	564 209
Ministère de la Justice	54 225	219 214
Chambre des notaires	378 345	402 939
Autres organismes	307 705	167 592
	5 792 035 $	4 663 197 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Coût des publications et des services

	1990	1989
Stock de publications et travaux en cours au début	644 578 $	645 746 $
Frais de l'exercice		
Frais directs de fabrication	3 259 310	2 564 238
Frais généraux imputés	1 414 338	1 245 536
	4 673 648	3 809 774
Participations dans certaines publications		
Ministère de la Justice		(73 500)
Autres organismes	(68 522)	(54 420)
	(68 522)	(127 920)
	5 249 704	4 327 600
Stock de publications et travaux en cours à la fin	(617 498)	(644 578)
	4 632 206 $	3 683 022 $

5. Service à la clientèle

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	93 554 $	86 170 $
Fournitures	89 145	86 534
Loyer et taxes municipales	15 724	17 188
Mobilier et équipement	30 421	597
Frais généraux imputés	74 349	73 909
	303 193 $	264 398 $

6. Frais généraux et d'administration

	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	1 112 296 $	1 010 975 $
Honoraires professionnels	92 919	77 733
Déplacements et frais de représentation	56 362	42 413
Communications et messagerie	124 064	122 942
Loyer et taxes municipales	247 688	271 174
Équipement, mobilier et entretien	414 805	345 346
Papeterie et fournitures de bureau	115 485	64 886
Documentation	15 566	17 104
Assurances	14 452	14 496
Mauvaises créances		1 657
Montants à reporter	2 193 637 $	1 968 726 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

6. Frais généraux et d'administration (suite)

	1990	1989
Montants reportés	2 193 637 $	1 968 726 $
À déduire:		
Frais généraux et d'administration imputés		
Au coût des publications et des services	1 414 338	1 245 536
Au service à la clientèle	74 349	73 909
	1 488 687	1 319 445
	704 950 $	649 281 $

7. Excédent affecté au fonds de roulement

	1990	1989
Solde au début	224 732 $	158 236 $
Revenu net de l'exercice affecté au fonds de roulement	25 268	66 496
Solde à la fin	250 000 $	224 732 $

8. Engagements

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 1994 pour des locaux administratifs et de l'équipement.

La dépense de location de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concernant ces biens et services s'élève à 266 596 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1990	303 421 $
1991	197 847
1992	42 525
1993	64 800
1994	66 825
	675 418 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 6 juillet 1990

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA
L.R.Q., c. S-21

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
REVENUS DE PLACEMENTS		
Résultats des filiales: (note 4)		
C.D.M.V. Inc.	2 101 351 $	2 203 271 $
Usine de congélation de St-Bruno Inc.	(76 902)	74 077
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	3 003 415	4 594 694
Société québécoise des pêches	(1 558 555)	373 931
Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) Inc.	15 004	
Société québécoise des bio-technologies agro-alimentaires -- BIO-AGRAL		(220 660)
	3 484 313	7 025 313
Quote-part des résultats des sociétés satellites	2 639 324	2 664 519
Dévaluation d'un investissement dans une société satellite	(750 000)	
Intérêts (note 10)	3 298 820	2 637 705
Dividendes		997 082
Gain sur aliénations de placements	1 047 407	
Autres revenus et dépenses	154 466	(13 922)
	9 874 330	13 310 697
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES PROVISIONS POUR PERTES		
Intérêts courus et échus sur prêts	(38 843)	(82 125
Autres placements		698 328
Garanties d'emprunts bancaires		(68 000)
	(38 843)	548 203
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitements et avantages sociaux	1 317 404	822 024
Services professionnels et administratifs	241 345	181 772
Frais de déplacement et de représentation	164 046	114 227
Congrès, publicité et souscriptions	157 824	62 528
Loyer et entretien des locaux	134 271	129 873
Taxe sur le capital	77 598	115 504
Fournitures et dépenses de bureau	57 056	35 983
Frais financiers	6 958	340
Divers frais	71 544	59 204
Amortissement des immobilisations	21 972	16 090
	2 250 018	1 537 545
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENT EXTRAORDINAIRE	7 585 469	12 321 355
Quote-part de la perte à la vente d'une division d'une société satellite, moins les impôts s'y rapportant		(491 320)
BÉNÉFICE NET	7 585 469	11 830 035
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	32 494 146	20 664 111
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	40 079 615 $	32 494 146 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice avant élément extraordinaire	7 585 469 $	12 321 355 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Résultats des filiales moins dividendes	4 715 687	(6 001 140)
Quote-part des résultats des sociétés satellites moins dividendes	(645 160)	(1 778 224)
Dévaluation d'un investissement dans une société satellite	750 000	
Provision pour pertes sur autres placements		(548 203)
Gain sur aliénations de placements	(1 047 407)	
Perte sur aliénations d'immobilisations	4 096	
Amortissement des immobilisations	21 972	16 090
	11 384 657	4 009 878
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	(4 163 399)	(994 413)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	7 221 258	3 015 465
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû au gouvernement du Québec	9 000 000	
Dette à long terme	10 000 000	
Liquidités provenant des activités de financement	19 000 000	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(47 149 468)	(5 302 318)
Produit d'aliénations de placements	2 928 635	
Encaissements de prêts	1 020 638	808 583
Autre élément d'actif	(227 784)	(507 472)
Acquisitions d'immobilisations	(111 808)	(2 742)
Produit d'aliénations d'immobilisations	17 256	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(43 522 531)	(5 003 949)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(17 301 273)	(1 988 484)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	17 215 305	19 203 789
(INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS) LIQUIDITÉS À LA FIN	(85 968)$	17 215 305 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

BILAN
au 31 mars 1990

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	307 184 $	214 721 $
Dépôts à terme -- au coût	6 863 723	17 000 584
Débiteurs	30 254	5 063
Dû par le gouvernement du Québec		1 541 967
Intérêts courus et échus sur prêts	876 096	637 579
Dividendes à recevoir de filiales	7 200 000	1 857 565
Versements sur placements (note 3)	1 099 883	1 347 083
	16 377 140	22 604 562
PLACEMENTS (note 3)	115 463 991	75 690 826
IMMOBILISATIONS (note 5)	125 829	57 345
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF (note 6)	1 097 868	870 084
	133 064 828 $	99 222 817 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire	7 256 875 $	
Créditeurs et frais courus	140 802	240 025 $
Provision pour réclamations -- garanties d'emprunts bancaires	104 000	104 000
Versement -- Dû au gouvernement du Québec	16 500	
	7 518 177	344 025
DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC -- SANS INTÉRÊT NI MODALITÉ DE REMBOURSEMENT	9 135 000	151 500
DETTE À LONG TERME (note 7)	10 000 000	
	26 653 177	495 525
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 8)	55 800 000	55 800 000
ACTIFS CÉDÉS À TITRE GRATUIT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 9)	10 532 036	10 433 146
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	40 079 615	32 494 146
	106 411 651	98 727 292
	133 064 828 $	99 222 817 $

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Pour le Conseil d'administration,

André Martel
Lucien Biron

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990

---

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires -- SOQUIA, constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-21), est une compagnie à fonds social et elle a pour objets:

-- de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des industries du secteur alimentaire;

-- de participer ou d'intervenir dans la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tout produit relié au secteur agricole ou alimentaire ou aux pêcheries commerciales.

Les activités de SOQUIA se caractérisent principalement par l'acquisition d'actions et l'octroi de prêts d'actionnaire à des entreprises actives dans le secteur agro-alimentaire québécois. Les actions de SOQUIA font partie du domaine public du Québec et sont attribuées au ministre des Finances.

2. Conventions comptables

Les états financiers de SOQUIA ont été préparés par la direction, selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Filiales

Les participations de SOQUIA dans ses filiales en propriété exclusive, Centre de distribution de médicaments vétérinaires (C.D.M.V.) Inc., Usine de congélation de St-Bruno Inc., Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc., Société québécoise des pêches (S.Q.P.) et Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) Inc., sont présentées à la valeur de consolidation.

Les états financiers de ces filiales en propriété exclusive ne sont pas consolidés avec ceux de SOQUIA étant donné que la direction de cette dernière considère que la présentation à la valeur de consolidation permet à son actionnaire unique d'analyser distinctement les activités des filiales de celles de SOQUIA.

La quote-part des résultats de la filiale Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) Inc., est établie selon des états financiers périodiques non vérifiés.

Sociétés satellites

Depuis le 14 septembre 1988, les investissements dans les sociétés sur lesquelles SOQUIA est en mesure d'exercer une influence sensible sur leurs décisions financières et administratives sont comptabilisés à leur valeur de consolidation diminuée de toute baisse durable de valeur. Avant cette date, ces investissements étaient comptabilisés à leur coût d'acquisition.

L'excédent du prix payé sur la valeur des actifs nets acquis est amorti sur une période de 10 ans selon la méthode linéaire. Cet amortissement est inclus dans le poste "Quote-part des résultats des sociétés satellites" à l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

La quote-part des résultats des sociétés satellites est établie selon les états financiers vérifiés annuels des sociétés satellites et/ou les états financiers périodiques non vérifiés.

Autres placements

Les autres placements sont présentés au coût d'acquisition diminué de toute baisse durable de valeur.

Provision pour pertes

La provision pour pertes sur les actions est établie par évaluation de chacune des participations selon leur coût d'acquisition diminué de toute baisse durable de valeur. Pour les prêts, la provision sur le capital et les intérêts courus et échus, est établie en évaluant la perte anticipée pour chaque prêt présentant des difficultés majeures de perception.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

2. Conventions comptables (suite)

Billet à recevoir

L'excédent du coût d'acquisition sur la valeur nominale du billet à recevoir est amortie sur la durée de cette créance compte tenu des modalités de son remboursement.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	25 %
Équipement informatique	Solde dégressif	20 %
Logiciel	Linéaire	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail	

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

3. Placements

	1990	1989
Filiales en propriété exclusive -- à la valeur de consolidation		
C.D.M.V. Inc.	8 022 704 $	9 921 353 $
Usine de congélation de St-Bruno Inc.	2 779 944	2 364 846
Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	23 536 235	24 732 820
Société québécoise des pêches	3 887 966	4 836 791
Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) Inc.	613 894	
	38 840 743	41 855 810
Participation dans des sociétés satellites -- à la valeur de consolidation *		
Actions et prêts	33 146 714	30 815 516
Quote-part des résultats	1 918 355	1 286 904
	35 065 069	32 102 420
Autres placements		
Actions	1 210 609	1 643 185
Prêts	963 180	2 497 818
	2 173 789	4 141 003
Moins: provision pour perte	114 724	1 061 324
Montants à reporter	2 059 065 $	3 079 679 $

* L'excédent du prix payé des actions acquises sur leur valeur comptable établi au 14 septembre 1988, et pour les acquisitions subséquentes établi à la date d'acquisition est de 1 708 125 $. Cet excédent non amorti au 31 mars 1990 est de 1 517 132 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

3. Placements (suite)

	1990	1989
Montants reportés	2 059 065 $	3 079 679 $
Billet à recevoir -- au coût non amorti **	40 598 997	
	42 658 062	3 079 679
	116 563 874	77 037 909
Versements échéant en deçà d'un an sur les prêts et les avances incluant ceux aux filiales et aux sociétés satellites	1 099 883	1 347 083
	115 463 991 $	75 690 826 $

** Ce billet acquis du gouvernement du Québec représente le solde de prix de vente des actions de la Raffinerie de sucre du Québec à Sucre Lantic Ltée. Il est garanti par une hypothèque subordonnée de dernier rang et remboursable en 20 versements trimestriels consécutifs de 1 250 000 $ à compter du 1er décembre 1993 et quatre versements trimestriels de 3 750 000 $ commençant le 1er décembre 1998; ce billet porte intérêt à 8 1/2% payable trimestriellement.

4. Données financières sommaires des filiales en propriété exclusive
(en milliers de dollars)

	C.D.M.V. Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) Inc.	Total 1990	Total 1989
Bilan au 31 mars							
Actif à court terme	14 410	297	13 281	439	237	28 664	28 877
Placements	55	271	55	3 260		3 641	2 690
Immobilisations au coût amorti	3 038	2 920	15 295	9	382	21 644	18 475
Autres actifs			312	200		512	546
	17 503	3 488	28 943	3 908	619	54 461	50 588
Passif à court terme							
Envers des tiers	5 480	708	1 821	20	5	8 034	6 504
Envers SOQUIA	4 000	114	3 200			7 314	2 096
Dette à long terme							
Envers des tiers			386			386	372
Envers SOQUIA		779		809		1 588	1 161
Avoir de l'actionnaire SOQUIA:							
Capital-actions	1 750	1 064	6 024	2 650	599	12 087	11 488
Surplus d'apport				800		800	
Bénéfices non répartis (déficit)	6 273	823	17 512	(371)	15	24 252	28 967
	17 503	3 488	28 943	3 908	619	54 461	50 588

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

4. Données financières sommaires des filiales en propriété exclusive (suite)
(en milliers de dollars)

	C.D.M.V. Inc.	Usine de congélation de St-Bruno Inc.	Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.	Société québécoise des pêches	Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) Inc.	Total 1990	Total 1989
Résultats et bénéfices non répartis de l'exercice							
Ventes	46 067	1 909	18 506	416	38	66 936	63 736
Bénéfice brut (perte brute)	6 225	211	18 506	416	(12)	25 346	24 917
Quote-part et provision pour perte sur placement		38		(1 763)		(1 725)	
Frais d'opération et de gestion déduction faite des autres revenus	4 123	325	15 503	212	(27)	20 136	17 891
Bénéfice (perte) avant élément extraordinaire	2 102	(76)	3 003	(1 559)	15	3 485	7 026
Élément extraordinaire							973
Bénéfice net (perte nette)	2 102	(76)	3 003	(1 559)	15	3 485	7 999
Bénéfices non répartis au début	8 171	899	18 709	1 188		28 967	22 965
	10 273	823	21 712	(371)	15	32 452	30 964
Dividendes	4 000		4 200			8 200	1 997
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	6 273	823	17 512	(371)	15	24 252	28 967

5. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	158 652 $	125 821 $	32 831 $	28 224 $
Matériel roulant	31 610	1 318	30 292	18 020
Équipement informatique	64 853	7 463	57 390	7 997
Logiciel	4 029	437	3 592	
Améliorations locatives	54 951	53 227	1 724	3 104
	314 095 $	188 266 $	125 829 $	57 345 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

6. Autre élément d'actif

Immeubles destinés à la vente -- au coût

Le 31 août 1987, le gouvernement du Québec a cédé à titre gratuit à la Société son droit de racheter des terrains et des bâtisses situés à Mont St-Hilaire pour une valeur nominale de 1 $. Il lui a aussi donné le mandat de diriger et d'exécuter un plan visant la réutilisation de ces immeubles à d'autres fins industrielles. Ces immeubles étant destinés à la vente, la Société capitalise à ce projet tous les frais encourus s'y rapportant depuis le 28 septembre 1987, date de leur acquisition.

7. Dette à long terme

	1990	1989
Acceptation bancaire, 13,55%	10 000 000 $	

Cette acceptation bancaire a été remplacée en avril 1990 par une émission d'obligations, 11,50%, échéant en avril 1995.

8. Capital-actions

	1990	1989
Autorisé: 850 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé: 558 000 actions	55 800 000 $	55 800 000 $

Le solde du capital-actions autorisé et non souscrit, soit 29 200 000 $, sera payé selon les besoins de la Société, en un ou plusieurs versements avec l'approbation préalable du Gouvernement.

9. Actifs cédés à titre gratuit par le gouvernement du Québec

	1990	1989
Actifs cédés à titre gratuit par le gouvernement du Québec et convertis en placements dans les filiales	9 639 091 $	9 540 201 $
Réclamation par la Raffinerie de sucre du Québec cédée à titre gratuit par le gouvernement du Québec et inscrite à la valeur de réalisation nette	892 945	892 945
	10 532 036 $	10 433 146 $

10. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, SOQUIA a conclu des transactions dans le cours normal des opérations avec certaines de ses filiales et de ses sociétés satellites. Ces transactions entre apparentées comportent des revenus d'intérêts de 101 747 $ avec une filiale et de 697 911 $ avec des sociétés satellites et des honoraires de gestion de 200 000 $ imputés à une filiale.

11. Éventualités

Lors de l'aliénation des actions de Pêches Nordiques Inc., le 3 avril 1987, SOQUIA s'est portée garante envers les acquéreurs et cette compagnie de toutes pertes, dommages, coûts ou dépenses découlant d'actions ou de réclamations antérieures à cette date. Relativement à cette garantie, un fournisseur a intenté une poursuite dont la réclamation est d'environ 400 000 $ contre la compagnie en règlement de frais de courtage. Une provision de 31 192 $ pour pertes éventuelles a été comptabilisée, montant que la Société estime suffisant pour régler ce litige.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES AGRO-ALIMENTAIRES -- SOQUIA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990

---

11. Éventualités (suite)

Le montant que la Société pourrait débourser en excédent de la provision concernant cette poursuite sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

La Société est caution pour des emprunts bancaires et des dettes à long terme de certaines entreprises dans lesquelles SOQUIA ou une de ses filiales détient ou détenait une participation. Au 31 mars 1990, les soldes des emprunts bancaires et des dettes à long terme de ces entreprises, faisant l'objet de ces garanties, étaient de 4 354 000 $ (31 mars 1989 - 504 000 $). Une provision de 104 000 $ est pourvue au 31 mars 1990 relativement à ces garanties.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

RAPPORT DU VERIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires -- SOQUIA au 31 mars 1990 ainsi que l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 31 mai 1990

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP
L.R.Q., c. S-22

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
REVENUS		
Gaz naturel (note 3)	43 730	40 305
Redevances	(488)	(311)
	43 242	39 994
Participation dans les résultats nets d'une société satellite (note 5 (a))	9 169	12 687
Autre	549	
	52 960	52 681
DÉPENSES		
Gaz naturel (note 3)	39 081	35 907
Frais généraux et d'administration	3 906	4 139
Frais financiers -- net (note 4)	2 198	3 468
Frais relatifs à des projets de développement	1 083	855
Amortissements et épuisement	1 843	1 817
	48 111	46 186
BÉNÉFICE NET	4 849	6 495

DÉFICIT CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
SOLDE AU DÉBUT	74 795	81 290
Bénéfice net	4 849	6 495
SOLDE À LA FIN	69 946	74 795

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
de l'exercice terminé le 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des activités d'exploitation (note 10)	4 007	1 684
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	13 398	1 339
Remboursement de la dette à long terme	(3 779)	(7 439)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement	9 619	(6 100)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de propriétés prétrolifères et gazéifères	(350)	(41)
Acquisitions d'immobilisations	(1 534)	(1 134)
Retrait net sur participation dans une société en nom collectif	252	3 805
Acquisitions d'autres éléments d'actif		(352)
Produit d'aliénation d'autres éléments d'actif		537
Acquisitions de placements	(11 861)	
Liquidités (utilisées pour les) provenant des activités d'investissement	(13 493)	2 815
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	133	(1 601)
ENCAISSE AU DÉBUT	724	2 325
ENCAISSE À LA FIN	857	724

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1990
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	857	724
Débiteurs (note 3)	4 397	5 194
Stock de matériel de forage -- au coût	189	179
	5 443	6 097
PLACEMENTS (notes 5 et 11)	158 031	143 333
PROPRIÉTÉS PÉTROLIFÈRES ET GAZÉIFÈRES (note 6)	6 155	7 353
IMMOBILISATIONS (notes 7 et 11)	10 350	9 071
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	327	367
	180 306	166 221
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 3)	6 022	6 405
Versements sur la dette à long terme (note 8)	100	2 046
	6 122	8 451
DETTE À LONG TERME (note 8)	30 230	18 665
	36 352	27 116
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	213 900	213 900
Déficit	69 946	74 795
	143 954	139 105
	180 306	166 221

ENGAGEMENTS (note 11)

ÉVENTUALITÉS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,

Marc G. Fortier, président du Conseil d'administration
Yves Rheault, président et chef de la direction

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

1. Constitution et objets

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-22), a pour objets, directement ou en participation, la recherche, la mise en valeur, la production, l'emmagasinage, le transport, l'achat, l'importation et la vente des hydrocarbures liquides ou gazeux. La Société doit avoir un objectif de rentabilité dans la réalisation de ses objets.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive:

-- Exploration SOQUIP Inc. et sa filiale, SOQUIP Atlantique Inc.;
-- Soligaz Inc. (agent administratif du consortium Soligaz);
-- SOQUIP Alberta Inc.;*
-- Sundance Oil Company et sa filiale, Sundance Oil Colorado Inc.;*
-- Sundance Oil Canada Ltd.*

* Sociétés non exploitées activement

Placements

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence sensible sur les décisions financières et administratives.

Les autres placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Propriétés pétrolifères et gazéifères

La Société applique la méthode de la capitalisation du coût entier avec, comme unique centre de coûts, le Canada.

Selon cette méthode, la Société impute à ses propriétés pétrolifères et gazéifères tous les coûts se rapportant à l'exploration et à la mise en valeur. Ces coûts comprennent les frais d'acquisition de concessions, les dépenses se rapportant aux travaux de géologie et de géophysique, les dépenses locatives des terrains inexploités et les frais de forage, de même que les frais généraux reliés à l'exploration et à la mise en valeur.

Ces coûts sont identifiés à des projets dont l'évaluation est complétée ou à des projets en voie d'évaluation. Les coûts accumulés des projets dont l'évaluation est complétée sont amortis selon la méthode de l'épuisement proportionnel calculé selon les quantités produites par rapport aux estimations de réserves pétrolières et gazières prouvées.

Les propriétés pétrolifères et gazéifères relatives à l'ensemble des projets dont l'évaluation est complétée sont évaluées au moindre de la valeur amortie ou de la valeur de recouvrement des réserves prouvées de pétrole et de gaz.

Les coûts accumulés des projets en voie d'évaluation, comprenant des projets importants auxquels aucune réserve prouvée n'a encore été attribuée, sont exclus du calcul de l'épuisement jusqu'à ce que des réserves prouvées soient découvertes ou que le projet soit considéré abandonné.

Les subventions reçues en vertu de programmes d'encouragement du secteur pétrolier sont comptabilisées en réduction du coût des propriétés pétrolifères et gazéifères.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Usines et équipement de traitement de gaz	Solde dégressif	5% à 10%
Gazoduc	Solde dégressif	6%
Entrepôts	Solde dégressif	5%
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20%
Matériel roulant	Solde dégressif	5% à 30%
Équipement informatique	Solde dégressif	30%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Autres éléments d'actif

Ce poste comprend principalement les coûts des licences de transport de gaz et d'achalandage qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

Activités en participation

La Société exerce fréquemment ses activités en participation. Les états financiers ne tiennent compte que de la quote-part de la Société.

Conversion de devises étrangères

La partie de la dette à long terme exprimée en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes sur le change étranger en résultant sont imputés aux opérations.

Charge de retraite

La charge de retraite annuelle comprend les éléments suivants:

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle de répartition au prorata des années de service, plus ou moins
- l'amortissement de l'exercice du déficit ou de l'excédent actuariel sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés selon la méthode linéaire.

À compter du présent exercice, l'écart cumulatif entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées est reflété au bilan comme frais courus.

3. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Société a vendu à Gaz Métropolitain Inc., filiale en propriété exclusive de Noverco Inc., du gaz naturel pour un montant de 36 609 650 $ (1989: 32 608 000 $). Le compte à recevoir sur ces ventes est de 3 279 100 $ au 31 mars 1990 (1989: 3 045 000 $). Par contre, la Société a acheté de Gaz Métropolitain Inc., du gaz naturel pour un montant de 1 960 600 $ (1989: 2 689 000 $). Le compte à payer sur ces achats est de 32 700 $ au 31 mars 1990 (1989: 244 000 $).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

4. Frais financiers -- net

	1990	1989
Intérêts et autres frais sur dette à long terme	2 331	3 606
Gain sur change étranger	(29)	(78)
Divers revenus d'intérêts	(104)	(60)
	2 198	3 468

5. Placements

	Participation %			
	1990	1989	1990	1989
À la valeur de consolidation				
Noverco Inc. (a)				
8 000 000 actions ordinaires, sans valeur nominale (cours boursier 100 000 000; 1989: 92 000 000 $)	15,17	15,26	95 623	92 534
PAREX, société en nom collectif (b)	33,33	33,33	10 547	10 799
À la valeur d'acquisition				
Sceptre Resources Limited				
10 824 000 actions ordinaires (1989: 8 000 000) sans valeur nominale (cours boursier 43 837 200; 1989: 33 600 000 $)	11,56	11,55	51 861	40 000
			158 031	143 333

(a) L'exercice financier de Noverco Inc. se termine le 30 septembre 1989.
La participation dans les résultats nets de cette société satellite au montant de 9 169 000 $ (1989: 12 687 000 $) a été établie à partir d'états financiers vérifiés à cette date et d'états financiers non vérifiés pour la période allant jusqu'au 31 mars 1990. Les dividendes encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 6 080 000 $ (1989: 6 080 000 $).

(b) Cette société en nom collectif a été formée par une filiale en propriété exclusive de SOQUIP et deux autres partenaires dans le but de réaliser des activités d'exploration au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. La récupération de la valeur du placement dépend du succès des activités futures de PAREX qui est au stade de l'exploration.

La quote-part de SOQUIP dans l'actif, le passif et l'avoir des associés de PAREX excluant les frais de gestion capitalisés aux placements est résumée ci-après:

	1990	1989
Actif	10 125	10 268
Passif	82	175
Avoir de SOQUIP	10 043	10 093

Les chiffres ci-dessus proviennent des états financiers non vérifiés de PAREX au 31 mars 1990. Les derniers états financiers vérifiés de PAREX couvrent l'exercice terminé le 31 décembre 1989.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

6. Propriétés pétrolifères et gazéifères

	1990	1989
Évaluation complétée -- au coût moins radiation	20 096	20 076
En voie d'évaluation	1 231	1 384
	21 327	21 460
Épuisement accumulé	15 172	14 107
	6 155	7 353

L'épuisement de l'exercice s'élève à 1 065 000 $ (1989: 995 000 $).

7. Immobilisations

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Usines et équipement de traitement de gaz	5 662	1 866	3 796	3 844
Gazoduc	1 172	412	760	809
Matériel roulant	5 306	1 651	3 655	3 801
Réservoir souterrain	1 630		1 630 *	
Mobilier, équipement, équipement informatique, améliorations locatives, entrepôts et terrains	1 676	1 167	509	617
	15 446	5 096	10 350	9 071

* Le réservoir souterrain, détenu en copropriété, n'est pas amorti parce que les activités reliées à son utilisation n'ont pas débuté.

L'amortissement de l'exercice est de 738 000 $ (1989: 807 000 $).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

8. Dette à long terme

	1990	1989
Soquip		
Billets sans intérêt, remboursables par versements annuels de 100 000 $, le dernier échéant le 1er décembre 1992	300	400
Obligations découlant de contrats de location-acquisition		1 246
Fournisseurs et frais courus	1 031 *	
Exploration SOQUIP Inc.		
Crédit rotatif pour un montant autorisé de 2 300 000 $, renouvelable le 31 mars 1992, portant intérêt au taux préférentiel ou au coût des fonds du prêteur plus 1/2%, sans modalité de remboursement	2 274	2 895
Soquip Alberta Inc.		
Crédit rotatif renouvelable le 1er avril 1992, portant intérêt au taux préférentiel ou au coût des fonds du prêteur plus 1/2%, sans modalité de remboursement	12 849 **	2 800
Autres dettes, échéances indéterminées, dont 1 570 000 $ US convertis en 1 725 000 $ canadiens	13 876	13 370
	30 330	20 711
Versements échéant en deçà d'un an	100	2 046
	30 230	18 665

* Les sommes dues aux fournisseurs et les frais courus se rapportent au réservoir souterrain en cours d'aménagement. Cette dette est considérée comme dette à long terme vu que le remboursement est prévu se faire à même un financement à long terme.

** La marge de crédit autorisée est de 30 000 000 $ et l'emprunt bancaire en découlant est garanti par le nantissement de toutes les actions de Sceptre Resources Limited.

9. Capital-actions

	1990	1989
Autorisé		
5 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune		
Émis et payé		
4 278 000 actions	213 900	213 900

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

10. Liquidités provenant des activités d'exploitation

	1990	1989
Bénéfice net	4 849	6 495
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissements et épuisement	1 843	1 817
Participation dans les résultats nets d'une société satellite moins les dividendes reçus	(3 089)	(6 607)
Divers éléments		858
	3 603	2 563
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	404	(879)
	4 007	1 684

11. Engagements

a) La Société s'est entendue avec le Groupe Canam Manac Inc. et la Caisse de dépôt et placement du Québec sur l'opportunité de signer des conventions visant à accommoder leurs intérêts dans la détention d'actions de Noverco Inc.

La Société, sous réserve de l'obtention d'approbations réglementaires, a été autorisée le 25 avril 1990 par son actionnaire à conclure cette entente et à contracter les emprunts nécessaires y afférents. Pour la Société, la réalisation de cette transaction aura pour effet d'augmenter sa participation dans Noverco Inc. L'incidence financière de l'entente à intervenir n'était pas déterminée à la date de préparation des états financiers.

b) La Société s'est portée garante avec un de ses partenaires du paiement de certains frais à être encourus dans le cadre d'un projet de développement de marché. La quote-part de la Société dans cet engagement conditionnel s'élève au montant maximum de 890 000 $.

c) La Société s'est portée garante envers les partenaires du Consortium Soligaz du remboursement, à certaines conditions, de frais d'études à être engagés dans le cadre du projet. La Société pourrait, en vertu de cet engagement, débourser des sommes totalisant au maximum 5 000 000 $.

d) La Société a conclu avec un partenaire, une entente pour l'aménagement d'un réservoir souterrain. Le coût total du projet est estimé à 12 000 000 $. Sur la base de cette estimation, la quote-part de la Société dans les déboursés futurs sur ce projet s'élève à 4 820 000 $ au 31 mars 1990.

e) La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 octobre 1993 pour des espaces à bureaux. Ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans.

La dépense de loyer de l'exercice s'élève à 386 000 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1991	637
1992	320
1993	93
1994	54
	1 104

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVES PÉTROLIÈRES -- SOQUIP

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 1990
(en milliers de dollars)

12. Éventualités

a) En vertu du contrat de société constituant PAREX en septembre 1983, la filiale d'Exploration SOQUIP Inc. est, avec ses partenaires, conjointement et solidairement responsable des obligations de la Société PAREX.

Une action en justice de 544 000 $ a été intentée contre la Société relativement au paiement de sa quote-part des dépenses de forage d'un puits. Selon l'opinion des dirigeants de la Société et celle de ses conseillers juridiques, aucun passif important ne peut résulter de cette action. En conséquence, aucune provision pour perte éventuelle n'a été inscrite aux états financiers consolidés concernant cette réclamation.

Le montant pouvant résulter du dénouement de cette éventualité sera alors comptabilisé aux placements.

b) Suite à l'aliénation d'actifs à Sceptre Resources Limited le 1er octobre 1987, la filiale SOQUIP Alberta Inc. a obtenu le droit d'acquérir sans frais un nombre maximal de 5 000 000 d'actions ordinaires additionnelles de Sceptre en fonction du rendement des propriétés vendues, au cours des cinq ans débutant le 1er janvier 1988. Ce gain éventuel sera comptabilisé au moment de l'émission des actions par Sceptre.

13. Régime de retraite

Le régime de retraite de la Société est un régime contributif à prestations déterminées de type fin de carrière. Le régime est pleinement capitalisé et l'actif de la caisse de retraite est évalué à des valeurs axées sur la valeur marchande.

Situation du régime de retraite au 31 décembre 1989

Actif de la caisse de retraite	1 976
Valeur actualisée des prestations de retraite constituées *	1 650
Excédent actuariel	326

La charge de retraite de l'exercice s'élève à 72 600 $.

* Basé sur une estimation établie à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1987, laquelle s'établissait à 2 088 000 $.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise d'initiatives pétrolières -- SOQUIP au 31 mars 1990 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 25 mai 1990